

unine

UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

institut de géographie

Espace Louis-Agassiz 1
CH - 2001 Neuchâtel

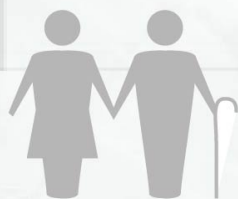
MÉMOIRE DE MASTER
sous la direction du Dr.
Patrick Rérat

Mars 2013

Maureen Gurtner

Entre motivations et arbitrages : le choix résidentiel au sein des couples

Habiter au centre-ville, l'exemple du Parc de la Suze à Bienne



RESUME

Depuis les années 2000, la réurbanisation, en réponse à la tendance de l'étalement urbain, est observée. En effet, les villes sont, à nouveau, dans une phase de croissance du nombre de leurs habitants qui se traduit par des opérations de régénération de friches urbaines. Il est ainsi important de comprendre les raisons qui incitent les personnes à rejoindre les centres-villes.

Notre recherche s'inscrit dans ce contexte de regain d'attractivité des villes suisses en s'intéressant au choix résidentiel des habitants du Parc de la Suze, un quartier construit sur une ancienne friche industrielle au centre-ville de Bienne. Ce mémoire a ainsi trois objectifs principaux : il vise à décrire les habitants de tels quartiers, à comprendre leurs motivations et à comprendre le choix résidentiel des couples et plus particulièrement l'impact du genre lors des arbitrages au sein de cette catégorie de ménages. Pour y parvenir, nous avons eu recours à des « mixed methods », c'est-à-dire que nous avons combiné des résultats quantitatifs d'un questionnaire et les données qualitatives récoltées essentiellement grâce à des entretiens semi-directifs.

Les résultats de ce travail montrent que ce sont majoritairement des personnes seules ou des couples de retraités qui habitent le Parc de la Suze et qui vivaient déjà à Bienne ou dans son agglomération. De nombreux couples de retraités ont très souvent vendu une maison en périphérie pour rejoindre la ville à l'âge de la retraite. Les habitants ont un statut socio-professionnel relativement élevé, comme les personnes vivant dans les autres nouveaux quartiers des villes suisses, mais sont par contre en moyenne, plus âgés qu'eux. Nous avons ainsi constaté un retour en ville des personnes du troisième et quatrième âge. Au niveau des motivations et de manière générale, les couples accordent plus d'importance aux critères de proximité que les personnes vivant seules ou monoparentales. En effet, la volonté de venir habiter au centre-ville, pour les couples, est principalement due à la proximité des aménités urbaines ainsi qu'à la mobilité quotidienne.

Nous avons également remarqué que les arbitrages au sein des couples sont le plus souvent conjoints. De plus, ils reposent sur les facteurs suivants : linguistiques, professionnels, par attachement à la ville ou par une logique selon l'entourage ou selon les étapes de la scolarité des enfants. L'impact du genre est prépondérant dans l'organisation conjugale, se renforce lors de l'arrivée d'enfants et est plus imprégnée chez les générations plus vieilles. Finalement nous avons établi six styles d'arbitrage qui caractérisent les habitants du Parc de la Suze, ce qui montre la diversité des ménages potentiels et les raisons qui les encouragent à rejoindre le centre-ville pour y vivre. Cela va de la facilitation de la conciliation entre le travail et la famille pour les couples bi-actifs à la volonté d'être proche de tous les services dans les cas de mobilité réduite avérée ou anticipée pour les couples retraités.

Illustrations de la page de titre : Trame de fond : KISTLER VOGT ARKITEKTEN, Dessins : Nadia DE DONNO.

REMERCIEMENTS

Avant d'entrer dans la partie cartésienne de ce mémoire je souhaite - par cet aparté « émotionnel » - remercier les personnes sans qui la réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible.

Premièrement je voudrais remercier le Dr. Patrick Rérat, qui en plus de diriger ce mémoire en a été l'initiateur pour ses précieux conseils, son soutien et sa disponibilité permanente. Ma reconnaissance s'adresse également à Valérie Sauter, assistante doctorante, pour ses commentaires avisés. Je souhaite également exprimer ma gratitude au Secrétariat d'Etat à l'Education et à la Recherche qui a soutenu financièrement le projet COST dans lequel s'inscrit cette recherche.

Je voudrais également témoigner ma reconnaissance à toutes les personnes qui ont pris le temps de répondre au questionnaire et plus particulièrement aux ménages qui ont généreusement participé aux entretiens.

Mes remerciements s'adressent aussi à mes collègues du projet COST, Ariane Valette et Daniel Baehler pour avoir partagé les moments de doutes comme les nombreux fous-rires de décompression mais et surtout pour les discussions passionnantes (notamment sur le magnétisme !). Daniel, merci, cela a été un plaisir et un enrichissement de mener la recherche sur les motivations résidentielles ainsi que les entretiens avec toi.

Je tiens également à remercier toutes les personnes qui ont été à mes côtés durant mes études, les copains de bibliothèque et de cafét' qui se reconnaîtront ainsi que ma maman, notamment pour ses précieuses corrections orthographiques et Yvan pour avoir accepté dans les dernières semaines de rédaction un partage très inégalitaire des tâches ménagères !

TABLE DES MATIERES

Resumé.....	3
Remerciements.....	4
Liste des illustrations.....	8

PREMIERE PARTIE: INTRODUCTION

1. Introduction.....	10
2. Contexte.....	11

DEUXIEME PARTIE: PROBLEMATIQUE

3. Mobilité et choix résidentiels	15
3.1. Approches de la mobilité résidentielle.....	15
3.2. Dimensions du choix résidentiel	17
3.2.1. Profils.....	18
3.2.2. Trajectoires.....	19
3.2.3. Motivations résidentielles	19
3.3. Nouvelles formes de mobilité résidentielle.....	21
3.4. Synthèse de la mobilité résidentielle.....	22
4. L'arbitrage au sein des couples.....	23
4.1. Approches de l'arbitrage.....	23
4.1.1. Le pouvoir au sein des couples.....	24
4.1.2. Approches néoclassiques de la négociation conjugale.....	25
4.1.3. Autres approches de l'arbitrage	26
4.2. Les logiques de l'arbitrage	27
4.2.1. La conciliation entre le travail et la famille	28
4.2.2. L'arbitrage selon l'entourage	29
4.3. Synthèse de l'arbitrage.....	30
5. Le rôle du genre (ou sexe social) dans les arbitrages au sein des couples.....	31
5.1. Le genre	31
5.1.1. Les études genre.....	31
5.1.2. Approche du genre.....	32
5.2. Genre et espace.....	32
5.2.1. Genre et ville	32
5.2.2. Genre et gentrification	34
5.3. Le genre et les arbitrages.....	35
5.3.1. Différences de genre lors des arbitrages résidentiels	35
5.4. Le profil du ménage comme facteur explicatif des arbitrages.....	37
5.4.1. Les types de ménages	37
5.4.2. Les styles d'interactions conjugales et d'organisation des ménages	38
5.4.3. L'arbitrage selon différents profils des ménages.....	40
5.4.3.1. Les couples avec enfant/s.....	41
5.4.3.2. Les couples de retraités.....	41
5.4.3.3. Les couples bi-actifs	43
5.5. Synthèse du rôle du genre dans les arbitrages	44

TROISIEME PARTIE: OBJECTIFS, OBJET D'ETUDE ET METHODOLOGIE

6. Question de recherche et objectifs.....	46
7. L'objet d'étude : Le parc de la Suze a Bienne	48
7.1. La ville de Bienne.....	48
7.1.1. Historique de la ville de Bienne.....	48
7.1.2. Portrait actuel de la ville de Bienne	49

7.2. Le Parc de la Suze	50
7.2.1. Historique du Parc de la Suze	50
7.2.2. Localisation du Parc de la Suze.....	51
7.2.3. Les immeubles du Parc de la Suze	52
7.2.3.1. Les immeubles construits et habités	53
7.2.3.2. Les immeubles en construction et en projet	56
7.2.4. Le standard Bonacasa®	58
8. Méthodologie	59
8.1. Observation sur place et parcours commenté.....	59
8.2. Questionnaires.....	60
8.3. Entretiens semi-directifs	61
8.3.1. Les entretiens de notre étude.....	61
8.3.2. Entretiens avec les deux membres du couple.....	63

QUATRIEME PARTIE: ANALYSE ET RESULTATS

9. Les habitants du Parc de la Suze: profils et trajectoires	65
9.1. Profils	65
9.1.1. Types de ménages	65
9.1.2. Âge et nationalité	66
9.1.3. Statut socio-économique.....	67
9.2. Trajectoires	71
9.2.1. Type de domicile	72
9.2.2. Trajectoire géographique	72
9.2.3. Trajectoire résidentielle.....	73
9.2.4. Aire de prospection.....	76
9.3. Synthèse du profil et des trajectoires.....	78
10. Le choix résidentiel des habitants du Parc de la Suze : motivations	79
10.1. Changements dans la vie professionnelle.....	79
10.2. Les changements dans la structure du ménage	81
10.3. Âge et maladies.....	82
10.4. Les spécificités du nouveau logement.....	83
10.4.1. Le concept Bonacasa®	83
10.4.2. Les différentes caractéristiques importantes du logement	84
10.4.3. Le statut d'occupation.....	87
10.5. Les caractéristiques du quartier et du Parc de la Suze.....	88
10.6. Les facteurs liés à la ville et à la localisation du logement	90
10.6.1. L'importance de vivre au centre-ville.....	91
10.6.2. L'importance des différentes accessibilités et proximités	92
10.6.3. Les caractéristiques de la ville et l'attachement à Bienne	93
10.6.4. La présence de la famille et d'amis	94
10.7. L'importance de la mobilité dans le choix résidentiel	95
10.8. Synthèse des motivations résidentielles	96
11. L'arbitrage au sein des couples.....	98
11.1. Les types d'organisations conjugales	98
11.1.1. La conciliation entre les sphères professionnelle et familiale	98
11.1.2. Les types de couples selon leur partage du travail professionnel et domestique	102
11.1.3. Synthèse des types d'organisation conjugale	104
11.2. Arbitrages	104
11.2.1. Arbitrages non-conjoints : l'avis de l'un des deux conjoints prime.....	105
11.2.2. Arbitrages égalitaires ou conjoints	105
11.2.2.1. Arbitrage linguistique	106
11.2.2.2. Arbitrage professionnel.....	107
11.2.2.3. Arbitrage selon l'âge et la santé	109

11.2.2.4. Regroupement conjugal.....	110
11.2.2.5. Rapport sensible et social à la ville	111
11.2.3. Synthèse des arbitrages.....	112
11.3. L'impact du genre dans l'arbitrage.....	113
11.3.1. Qui répond au questionnaire ?.....	113
11.3.2. Différents critères pour le logement et le quartier selon le genre.....	114
11.3.3. Synthèse de l'impact du genre dans l'arbitrage	115
11.4. Les différents arbitrage des couples au Parc de la Suze	116
11.4.1. Arbitrages non-conjoint : la ville pour s'occuper d'un conjoint malade	116
11.4.2. La ville pour la retraite ou en cas de mobilité réduite	117
11.4.3. Les LAT, un arbitrage différent	118
11.4.4. L'attachement à Bienne	119
11.4.5. Bienne une ville bilingue	119
11.4.6. La ville comme solution pour concilier deux vies professionnelles	119
11.4.7. Synthèse : des arbitrages liés à la génération et à la présence d'enfant/s	120

CINQUIEME PARTIE: CONCLUSION

12. Conclusion	123
12.1. Principaux résultats et retour sur les objectifs	123
12.1.1. Le profil et la trajectoire.....	123
12.1.2. Les motivations.....	125
12.1.3. L'arbitrage au sein des couples et sa dimension de genre.....	126
12.2. Pistes de réflexion.....	129

SIXIEME PARTIE: BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

Bibliographie	132
I. Ouvrages et articles scientifiques	132
II. Articles de presse et magazines.....	137
III. Documents fournis par les personnes rencontrées	138
IV. Sites web	138
V. Conférence et soutenance de mémoire.....	139
Annexes.....	140
I. Questionnaire (version française).....	140
II. Lettre accompagnant le questionnaire.....	144
III. Grille d'entretien	146
IV. Grille d'analyse pour l'arbitrage au sein des couples	147
V. Les style d'interactions congugales de KELLERHALS et WIDMER.....	148
VI. Complément d'analyse : l'importance de la mobilité lors du choix résidentiel	149
La mobilité douce et les transports publics.....	149
La mobilité motorisée.....	151
L'importance d'anticiper une mobilité réduite avec l'âge.....	152
Le moment où la mobilité quotidienne influence le choix résidentiel.....	153

LISTE DES ILLUSTRATIONS

CARTES

Carte 1 : Localisation de la ville de Bienne	49
Carte 2 : Localisation du Parc de la Suze en ville de Bienne.....	50
Carte 3 : Projet du Parc de la Suze.....	51
Carte 4 : Le Parc de la Suze et les différents lieu d'intérêt en ville de Bienne	52

FIGURES

Figure 1 : Immeuble « Sei »	57
Figure 2 : Immeuble « Quattro A »	57

TABLEAUX

Tableau 1 : Immeubles existants	53
Tableau 2 : Immeubles en construction et en projet.....	56
Tableau 3 : Type de ménage ayant répondu au questionnaire ayant été interviewé.....	61
Tableau 4 : Styles d'arbitrages des habitants du Parc de la Suze	121

GRAPHIQUES

Graphique 1 : Types de ménages.....	66
Graphique 2 : Classes d'âge de l'ensemble des ménages	66
Graphique 3 : Âge moyen des couples.....	67
Graphique 4 : Niveau de formation des habitants ayant plus de 15 ans.....	67
Graphique 5 : Formation différenciée des membres du couple.....	68
Graphique 6 : Statut d'occupation des habitants.....	69
Graphique 7: Statut d'occupation des couples bi-actifs.....	70
Graphique 8 : Lieux de travail cités par les actifs occupés	70
Graphique 9 : Mobilité professionnelle différenciée au sein des couples bi-actifs	71
Graphique 10 : Lieu de domicile précédent	73
Graphique 11 : Nombre de pièces des nouveaux logements.....	73
Graphique 12 : Evolution du nombre de pièces	74
Graphique 13 : Evolution du statut d'occupation	75
Graphique 14 : Evolution du type de logement et du statut d'occupation chez les anciens propriétaires de maison	76
Graphique 15 : Changements dans la vie professionnelle des ménages.....	79
Graphique 16 : Changements dans la structure des ménages.....	81
Graphique 17 : Importance des facteurs liés au logement.....	83
Graphique 18 : Importance des facteurs liés au quartier	88
Graphique 19 : Importance des facteurs liés à la ville et à la localisation du logement	90
Graphique 20 : Importance des facteurs liés à la mobilité	96
Graphique 21 : Le membre du ménage qui a répondu au questionnaire selon un type de ménage.....	114

Première Partie

INTRODUCTION

1. INTRODUCTION

Le développement territorial en Suisse est dominé par une dynamique d'étalement urbain, décrite par la plupart des praticiens de l'aménagement du territoire, les politiques ainsi que les chercheurs par souci de promouvoir un développement durable. Cela est illustré par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui a été acceptée en votation populaire le 3 mars 2013 et qui a été soutenue par les milieux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Cependant, depuis les années 2000 l'émergence d'une nouvelle tendance, contraire à l'étalement, est observée : la réurbanisation. En effet, les villes sont, à nouveau, dans une phase de croissance. Cela se traduit par des opérations de régénération de friches urbaines, souvent accompagnées par le processus de gentrification, qui rejoint le modèle de la ville compacte. Notre recherche s'inscrit dans ce contexte de regain d'attractivité des villes en Suisse. La recherche « Back to the city ? », menée à l'institut de géographie de Neuchâtel, en 2008, a mis en évidence ces phénomènes liés à la réurbanisation en étudiant, entre autre, les motivations résidentielles des ménages vivant dans les nouveaux logements à Zurich et Neuchâtel (RERAT *et al.* 2008b).

Notre travail de Master s'inscrit dans le projet COST dont les objectifs sont d'approfondir et d'affiner les résultats obtenus par l'équipe de « Back to the city ? » par une approche essentiellement qualitative au travers d'entretiens semi-directifs. Trois travaux de mémoire se sont attelés à cette tâche avec chacun une thématique à approfondir. Le nôtre se focalise sur les motivations résidentielles, en se plaçant donc du côté de la demande et non des politiques ou de la planification. Nous nous intéressons premièrement à définir les profils et les trajectoires des habitants et plus particulièrement des couples. Deuxièmement, nous définissons les motivations des ménages pour comprendre le choix résidentiel. Troisièmement nous nous penchons plus spécifiquement sur le processus de décision au sein des couples ; la question des arbitrages entre conjoints et de son éventuelle dimension de genre. Pour se faire nous nous intéressons aux habitants du Parc de la Suze, au centre-ville, à Bienne.

Les principaux objectifs de cette recherche visent à comprendre le choix résidentiel des habitants d'un centre-ville et plus spécifiquement comment ce choix est construit au sein du couple. En d'autres termes, il s'agit d'analyser le fonctionnement de l'arbitrage au sein des couples lors d'un choix résidentiel et définir quelles sont leurs motivations. Nous cherchons aussi à comprendre si et comment cet arbitrage s'effectue autour de logiques de genre. En effet, les auteurs qui traitent cette thématique se demandent si le choix se fait sur des négociations ou sur une souscription aux normes de genre et n'ont pas encore trouvé de consensus sur la question (ABRAHAM *et al.* 2010 : 879). Nous proposons ainsi tout d'abord, les bases théoriques concernant la mobilité résidentielle et le choix résidentiel, puis celles concernant les arbitrages, et pour terminer cette partie théorique nous présentons le genre et ses implications lors de la mobilité résidentielle. La troisième partie est consacrée à la présentation de nos objectifs, de la méthodologie et de notre objet d'étude. La quatrième, l'analyse, présente nos résultats concernant les profils, les trajectoires des habitants (c'est-à-dire une description des ménages qui vivent dans un tel quartier) ainsi que les motivations des ménages (soient les facteurs qui ont influencé leur choix résidentiel) et les différents arbitrages qui ont lieu au sein des couples. Finalement, la dernière partie de ce travail est consacrée à une confrontation de nos résultats avec la théorie, à la conclusion et la proposition de pistes de réflexion. Mais avant cela nous proposons de décrire brièvement le contexte afin de pouvoir mieux cerner cette étude.

2. CONTEXTE

Quelques éléments de contexte sont abordés dans cette partie. Premièrement, le phénomène du regain d'attractivité des villes, la réurbanisation, en Suisse est évoqué. Deuxièmement, la gentrification qui est une composante de cette réurbanisation est examinée. Finalement, nous nous penchons sur les mutations sociales qui ont passablement changé l'organisation des ménages, car notre travail examine principalement l'échelle des couples et leurs arrangements lors d'une mobilité spatiale.

Depuis la fin du 20^{ème} siècle, on constate dans le monde occidental un regain d'attractivité des villes (RERAT *et al.* 2008b). Après les phases de sub- et périurbanisation, quand le développement a eu lieu en dehors des villes-centres, nous assistons actuellement à une période de réurbanisation, les villes sont de nouveau attractives et gagnent en habitants. Ce développement est aussi à comprendre dans le contexte du développement territorial durable et des débats sur la forme des villes (RERAT 2008). En effet, en plus d'être une réponse à l'étalement urbain, la réurbanisation, par exemple d'anciennes friches industrielles, constitue également une ressource économique (création d'emplois et d'habitations) et un outil de revalorisation et de réhabilitation des villes centres.

Depuis la fin du 20^{ème} siècle, on constate l'émergence d'un retour en ville, dans le monde occidental et tout particulièrement en Suisse, c'est-à-dire de l'augmentation de la population des centres, suite à un regain d'attractivité des villes. Dans le cadre de l'étude « Back to city ? », RERAT *et al.* (2008b) ont constaté que la quasi-totalité des 25 villes suisses qu'ils ont étudiées ont gagné en habitants depuis le début du millénaire, cela peut être illustré par la pénurie de logements à laquelle de nombreuses villes suisses font face. Le regain d'attractivité est expliqué par quatre facteurs : la politique fédérale qui accorde plus d'importance aux villes, les stratégies des villes pour renforcer leur attractivité résidentielle, le regain d'activité du marché immobilier ainsi que l'attrait résidentiel et culturel renouvelé des villes. Cette évolution est aussi à comprendre dans le contexte du développement territorial durable et des débats sur la forme des villes (RERAT 2008). La ville compacte, le modèle mis en évidence afin de freiner l'étalement urbain, devrait permettre en effet le retour à la ville pédestre ou cyclable et aussi favoriser les transports publics.

Un regain d'attractivité des villes dans le monde occidental est constaté, comme le montrent la croissance du nombre d'habitant dans les villes et la pénurie de logements qui caractérise aussi les grandes villes suisses. Cependant, les raisons de ce retour en ville ne sont pas encore toutes identifiées, un phénomène qui permet de l'expliquer est la gentrification. Selon la définition, devenue canonique, de la sociologue Ruth GLASS (in *ibid.* : 184), la gentrification désigne un processus de déplacement de populations dans des secteurs urbains centraux par les catégories les plus aisées, d'une part, et la réhabilitation physique de ces mêmes secteurs, d'autre part. Plusieurs phases de gentrification ont été décrites : la première, la gentrification sporadique, est l'œuvre de ménages pionniers. Dans la deuxième, l'ancrage de la gentrification, le rôle principal revient aux promoteurs et investisseurs privés et la troisième phase renvoie à de nouveaux processus, c'est le cas notamment du rôle actif et pro-gentrification des pouvoirs publics (*ibid.* : 183). La définition restreinte de la gentrification a été élargie, avec par exemple le terme de « new-build gentrification » qui a été proposé pour inclure, entre autres, les nouvelles constructions sur des friches industrielles (*ibid.* : 207). Cette appellation serait justifiée par le fait que la new-build gentrification se caractérise par les quatre mêmes aspects que les processus de gentrification : le réinvestissement en capital, l'arrivée de

groupes au statut socio-économique supérieur, les transformations du paysage et de l'environnement construit ainsi que les effets d'éviction directs ou indirects (*ibid.* : 208).

C'est cette forme de gentrification que l'on observe de manière prépondérante dans les villes suisses (RERAT and LEES 2010) où le processus de gentrification est assez récent et peu documenté. RERAT *et al.* (2008c) parlent d'une « gentrification émergente ». Les résultats de l'étude « Back to the city ? » (RERAT *et al.* 2008b) ont permis de montrer qu'en effet, les habitants des nouveaux logements construits depuis 2001 à Neuchâtel et Zurich Ouest ont un statut socio-économique nettement supérieur à la moyenne. Leur choix résidentiel serait motivé par trois facteurs : le confort du logement, la valorisation du mode de vie urbain et le côté pratique de la vie en ville (proximité des lieux de la vie quotidienne).

Certains auteurs interprètent ces tendances comme un effet des mutations sociales qui ont débuté dans les années soixante au sein de la société occidentale. Les modifications sociétales, qui nous intéressent pour ce travail traitant de la composante du couple dans le choix résidentiel, découlent de la mutation du marché du travail avec l'entrée des femmes dans ce dernier. En effet, au début des années soixante, notamment en Suisse et dans les autres pays occidentaux (BÜHLER 2002), les femmes ont été insérées dans le marché du travail. Cette transformation est due principalement à deux facteurs selon BIHR et PFEFFERKORN (2000). Premièrement celui du développement de la scolarisation des filles dans les années 1920-1940 qui leur donne accès aux études. Deuxièmement la maîtrise de la fécondité qui permet aux femmes de choisir le nombre d'enfants à élever mais surtout d'agencer les naissances en fonction de leur vie professionnelle. L'essor du travail à temps partiel a, quant à lui, renforcé la place des femmes sur le marché du travail en permettant une conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle aux femmes (BARRERE-MAURISSON 1995). En Suisse, plus de 70% des personnes travaillant à temps partiel sont des femmes (BÜHLER 2001 :44). BÜHLER (2001 : 18) ajoute à ces éléments explicatifs deux autres motifs : le développement de l'Etat social, surtout en ce qui concerne la garantie des moyens d'existence au moment de la vieillesse, et l'essor économique de la période d'après-guerre « [...] *qui a engendré une forte augmentation des emplois dans le secteur tertiaire [...].* » et ainsi des places de travail pour les femmes. De plus, « [...] *les spécialistes en sciences sociales s'accordent généralement à dire que la nouvelle conscience que les femmes ont d'elles-mêmes est le principal moteur de cette évolution.* » (*ibid.* : 18).

Une nouvelle morphologie sociale qui remet en cause les structures liées à l'emploi, par exemple, se met alors en place. BARRERE-MAURISSON (1995) explique que le taux brut de nuptialité baisse, celui de divortialité augmente, que la taille des ménages diminue, que le nombre de personnes seules, de couples non mariés et de familles monoparentales augmente. Il y a également moins de couples qui se marient et plus de mères qui exercent une activité professionnelle (BÜHLER 2001).

Des changements ont aussi eu lieu à un niveau politique, avec le droit de vote et l'éligibilité des femmes en 1971 (SPPE 2011) et de manière encore plus symbolique avec la nouvelle réglementation de l'institution du mariage qui, en 1985, affirma que les femmes et les hommes sont égaux dans le mariage et que, ainsi, l'homme n'est plus le « chef de famille » et qu'il ne dispose alors plus, par exemple, de la fortune de son épouse ou du droit de lui interdire de travailler (BÜHLER 2001). Plus récemment encore (17 novembre 2011), le Conseil fédéral a accepté le projet de la révision sur l'autorité parentale qui va devenir conjointe (Communiqué du Conseil fédéral 2011).

Ces mutations réaménagent les rapports entre la sphère de la famille et celle du travail. De plus, elles ont largement diminué l'importance du modèle dominant du ménage dont l'homme est le « pourvoyeur de fonds » et la femme la « gardienne du foyer » : « *La famille nucléaire classique reste cependant fortement répandue en Suisse et imprime la vie quotidienne d'une majorité de la population.* » (BÜHLER 2001 :18). Il y a alors une pluralisation et individualisation des modes de vie commune. Le lien conjugal a également été profondément redéfini par l'égalité des hommes et des femmes (THERY 1998 in BERTAUX-WIAME et TRIPPIER 2006 : 17). Cette nouvelle morphologie sociale induit des modifications des déterminants de la mobilité résidentielle. « *Il rend encore plus complexe le faisceau des facteurs explicatifs de la mobilité résidentielle des ménages et "contribue à relativiser l'objectif traditionnel d'un rapprochement de l'habitat et de l'emploi" (Ronsac, 1989).* » (FAVAGNI 1992 : 175). Les règles de la vie conjugale ont perdu le caractère d'évidence qu'elles avaient autrefois avec l'information de l'idéal d'égalité entre les conjoints et avec la participation massive des femmes à l'activité salariée (GUICHAUD-CLAUDIC 2006). Ainsi nous sommes « [...] *conduit à considérer l'existence d'une nouvelle "économie" des relations entre acteurs ou institutions. Celle-ci exprime de nouveaux modes de régulation intrafamiliale, entre conjoints.* » (BARRERE-MAURISON 1995 : 69). Cette mutation a notamment conduit, et c'est cela qui nous intéresse pour cette recherche, à redéfinir les rôles des conjoints lors de la prise de décision. En effet la femme, par le double revenu qu'elle permet au ménage, acquiert *ipso facto* plus d'influence lors de processus de choix (BELCH et WILLIS-FLURRY 2002 in MEKKI BERRADA 2011), comme lors de mobilité résidentielle. C'est alors dans ce contexte qu'une analyse des arbitrages qui ont lieu au sein du couple, entre deux individus concernant leur choix résidentiel, prend tout son sens. C'est cette analyse que propose de réaliser ce mémoire, en observant aussi les dimensions de genre qui interviennent lors du processus de décision résidentielle.

Ce chapitre donne quelques clés de lecture qui facilitent la compréhension de cette recherche et qui permettent de mieux contextualiser les thèmes que nous allons aborder : la mobilité résidentielle et le choix résidentiel dans le contexte de réurbanisation des villes mais également le processus décisionnelle qui a lieu au sein des couples quant à la localisation et aux caractéristiques du logement.

Deuxième Partie

PROBLEMATIQUE

3. MOBILITE ET CHOIX RESIDENTIELS¹

Avant de nous pencher sur les dimensions de l'arbitrage et du genre, nous nous arrêtons sur la notion de mobilité résidentielle et du choix qui l'accompagne. Dans le contexte de mobilité spatiale, il faut différencier les concepts de migration et de mobilité résidentielle (CADWALLADER 1992 ; MORRISON *et al.* 2004 in RERAT 2010). Celui de migration implique le changement d'espace de vie et une longue distance parcourue alors que « *Le terme de mobilité résidentielle désigne les mouvements s'effectuant sur de courtes distances et qui n'engendrent pas de bouleversements majeurs dans l'existence des individus, le bassin de vie restant le même.* » (RERAT 2010 : 22). Autrement dit, il s'agit des changements de domicile au sein d'une région. Les déménagements en dehors de la région ou du pays sont considérés comme migrations interrégionales ou internationales (SCHULER *et al.* 1997 : 16). Cette distinction est expliquée non seulement par les différentes distances parcourues mais aussi par les motivations différentes qui les sous-tendent : pour la migration, ce sont souvent des raisons professionnelles ou liées à la formation qui dominent et pour la mobilité résidentielle, il s'agit surtout de facteurs relatifs au logement et à la qualité de vie. Toutefois, il faut prendre en compte que les migrations interrégionales et internationales comportent également une dimension résidentielle (choix du lieu de domicile, du type de logement, etc.) et qu'il existe des formes hybrides difficiles à classer entre la mobilité résidentielle et la migration (cf. chap. 3.3. ; VINCENT-GESLIN et KAUFMANN 2012).

Dans ce chapitre, nous présentons premièrement la mobilité résidentielle au travers de ses différentes approches puis nous expliquons les différentes dimensions du choix résidentiel que sont le profil, les trajectoires, les motivations et le processus de décision, duquel nous retenons, pour ce travail, la composante de l'arbitrage. Nous consacrons un chapitre entier (cf. chap. 4.) à cette dernière dimension étant donné qu'elle se trouve au cœur de notre problématique. Finalement, les nouvelles formes de mobilité résidentielle sont discutées.

3.1. APPROCHES DE LA MOBILITE RESIDENTIELLE

Les phénomènes résidentiels constituent un champ de recherche proche des migrations qui est structuré en plusieurs grandes approches théoriques qui mettent l'accent sur différents facteurs pour expliquer le choix résidentiel (RERAT 2010). De manière générale, on peut distinguer les approches déterministes de celles humanistes. Les premières, dont font partie les approches néo-classiques et structuralistes, traitent les individus d'acteurs rationnels qui ne disposent que d'une faible marge de manœuvre dans la décision de migrer. Les personnes migreraient en fonction d'un environnement qui les dépasse. Les approches humanistes, quant à elles, comme l'approche behavioriste, considèrent que les individus ont une marge de manœuvre dans la décision de migrer et que ces décisions ne sont pas forcément rationnelles du point de vue économique (RERAT 2010 : 25-26). Pourtant, dans le contexte de « [...] *la complexification des débats sur la mobilité résidentielle, une bonne partie des recherches actuelles partent du postulat qu'il est possible de réduire le choix résidentiel à une comparaison en matière de prix et de taille ou encore de distance au travail.* » (THOMAS *et al.* 2011 : 3). Alors que, selon l'approche humaniste, il faudrait également prendre en compte, par exemple, le statut social du logement, les expériences passées des personnes, l'appréciation sensible des qualités morphologiques du logement, son environnement ou encore l'ancrage

¹ Partie commune avec le mémoire de Daniel Baehler, basée sur RERAT (2010).

social des familles. En effet, les arbitrages résidentiels « *n'ont pas uniquement la clarté d'un choix rationnel mais s'effectuent également au travers de mécanismes sociaux et sensibles variables suivant les ménages* » (*ibid* : 2).

En suivant RERAT (2010), nous allons considérer la mobilité résidentielle « [...] *comme le résultat, d'une part, d'un choix sous contrainte auquel procèdent les ménages et, d'autre part, d'une décision "rationnelle"*. » (*ibid.* : 41). Il ne s'agit pas d'une rationalité strictement économique, mais d'une réflexion sur un certain nombre de critères et de facteurs que mènent les ménages pour légitimer leur choix résidentiel. Nous estimons donc « [...] *que le choix résidentiel renvoie à la satisfaction des aspirations des ménages tout en étant le résultat d'arbitrages sous contrainte (Kaufmann 2002a)*. » (*ibid.* : 41). Nous retenons alors que le choix résidentiel (ou la stratégie résidentielle) prend en compte la part d'initiative qui reste aux acteurs. Ceux-ci procèdent effectivement à un choix en fonction de critères, qu'ils hiérarchisent, du moins en partie, en fonction de leur préférences, concernant les caractéristiques et la localisation du logement. Cependant, certaines contraintes interviennent également dans le choix, elles peuvent concerner, par exemple, les conditions économiques du ménage, les enjeux identitaires, le marché du logement (objets disponibles), l'âge ou encore l'entourage (BAILEY *et al.* 2004). De plus, l'époque à laquelle se situe le choix joue aussi un rôle, par exemple, comme le relève BONVALET (1998 : 236) concernant la France : « *A partir des années cinquante, le crédit se développe avec les prêts [...]. Les ménages [...] se laissent d'autant plus séduire par ce mode d'achat que la Loi de 1948 met fin au blocage des loyers.* ». Ainsi, il faut prendre en considération l'époque et le contexte socio-culturel (THOMAS *et al.* 2011). RABE et TAYLOR (2010 : 532) ajoutent que les facteurs explicatifs de la mobilité résidentielle sont liés à des événements professionnels et/ou démographiques, comme le divorce, la naissance d'un enfant, le départ des enfants du foyer parental ou la retraite. Par ailleurs, l'importance des différents critères et contraintes change lors des étapes du parcours de vie, comme par exemple à l'arrivée d'un enfant (FAURE 2009).

Le choix résidentiel, comme cité ci-dessus, est également le résultat d'arbitrages qui engagent les individus des ménages ainsi que d'autres acteurs sociaux comme les promoteurs et les législateurs². Pour l'analyse de ce travail nous ne nous arrêterons pas à l'échelle du ménage mais à celle de l'individu. En effet, un ménage n'est pas une unité sociale unie ni représentée par un seul individu : il est composé de plusieurs individus. Si la réflexion se situe au niveau du ménage cela présuppose que l'on perçoit la volonté de la mobilité comme étant partagée par tous les membres du ménage, alors que les désirs de mouvement (comme l'évaluation du quartier et du logement) sont des sentiments individuels. C'est donc l'interaction entre les individus dans le contexte du ménage qui détermine le processus de mobilité (COULTER *et al.* 2012). Il faut donc pour FAGNANI (1992) étudier le choix résidentiel sur quatre échelles différentes : le couple, les individus du couple, le ménage et les individus du ménage. Dans ce travail, les trois premières échelles sont étudiées, la dernière n'est pas ignorée mais ne figure pas au centre du travail car les enfants n'ont pas été interrogés lors du travail empirique.

Les mécanismes de la dynamique urbaine peuvent être résumés dans un modèle qui considère en tant que « demande » le choix de re/localisation des ménages et des activités économiques, et du côté de l'« offre » les structures qui sont le marché immobilier et foncier ainsi que les pouvoirs publics. Entre-deux se situent les conditions de mobilité permettant aux

² Notre étude ne s'intéresse pas à ces deux dernières catégories d'acteurs (c'est-à-dire aux promoteurs et législateurs), c'est pourquoi nous n'allons pas développer leur rôle.

ménages de concilier leurs différentes activités et relier les lieux de la vie quotidienne (RERAT 2010 : 43).

Des études récentes sur les choix résidentiels, dans le monde francophone ainsi que dans le monde germanophone proposent une autre approche pour expliquer et comprendre la mobilité résidentielle : celle des modes de vie (BECKMANN *et al.* 2006 ; THOMAS *et al.* 2011). Ceux-ci permettent de dépasser une vision uniquement rationnelle des choix résidentiels en prenant en compte d'autres éléments qui peuvent être regroupés dans le mode de vie. En effet, il y a un lien étroit entre le choix de la localisation du logement et les formes d'organisation pratique de la vie quotidienne (THOMAS et PATTARONI 2011). Le mode de vie est un facteur déterminant dans le choix résidentiel pour de nombreux chercheurs. L'approche de la différenciation des modes de vie complète les variables socio-démographiques pour comprendre les choix de localisation résidentiel écrivent THOMAS et PATTARONI (2011 : 3) qui définissent « *le mode de vie comme la composition – dans le temps et l'espace – de l'ensemble des activités et expériences qui donnent sens à la vie d'une personne.* ».

Avant de poursuivre sur le choix résidentiel nous allons brièvement donner une définition de ménage, de la famille et de l'entourage afin que ces termes soient entendus de la même manière tout au long de ce travail. En effet, l'utilisation des concepts de ménage et de famille n'est selon BONVALET et LELIEVRE (1995 : 189) pas assez précise pour décrire une unité d'habitation. Effectivement, comme l'expliquent les deux auteures, il y a deux notions qui découlent de celle de ménage : le ménage-foyer et le ménage-famille et la notion de famille sert également à décrire un groupe familial, ainsi « [...] *il ne peut pas cerner réellement ce qui se passe du côté des réseaux, c'est-à-dire les stratégies d'entraide, de mobilité ou de reproduction sociale mises en œuvre au sein de la parenté ; ni donc rendre compte de la morphologie sociale et de son évolution.* » (BONVALET et LELIEVRE (1995 : 189). Elles proposent alors le concept d'entourage qui évite d'effectuer un choix entre « ménage » et « famille », puisque cette locution comprend le groupe domestique ainsi que les personnes-clefs du réseau familial. Cependant, pour ce travail nous allons utiliser les trois termes. Celui de ménage comme représentant un groupe de personnes vivant dans le même logement au même moment. Celui de famille, pour ce travail, désigne un ménage avec des enfants et nous utiliserons le concept d'entourage proposé par BONVALET et LELIEVRE (1995), aussi appelé « linked lives » par BAILEY *et al.* (2004) ou encore « tangle web » par JAVIS (1999) pour parler du réseau social des ménages, qu'il soit familial ou non (cf. chap. 4.2.2.).

3.2. DIMENSIONS DU CHOIX RESIDENTIEL

Revenons maintenant plus en détail sur la notion de choix résidentiel, car l'arbitrage effectué lors d'une mobilité résidentielle ou interrégionale a pour résultat justement le choix du logement et sa localisation. Le positionnement concernant la mobilité résidentielle décrit ci-dessus (cf. chap. 3.1.), par le fait qu'il ne soit ni structuraliste, ni déterministe mais qu'il considère que les individus ont une marge de manœuvre (ou qui, de manière très synthétique, conçoit les choix résidentiels comme résultats d'une priorisation de critères et d'arbitrages entre les membres du ménage), légitime l'étude des caractéristiques suivantes des ménages : profils, trajectoires, motivations et processus de choix. Ce dernier entend, entre autre, l'arbitrage qui a lieu au sein des couples avant d'arriver au choix final ou encore la manière de rechercher des informations concernant les logements et les localisations potentielles pour le déménagement mais nous allons seulement retenir la composante de l'arbitrage car les autres dimensions sortent du propos de ce mémoire. Nous passons alors maintenant en revue trois

de ces quatre points, que nous reprenons dans nos analyses, en commençant par celui du profil, puis en évoquant celui de la trajectoire et finalement nous explorons les motivations de manière approfondie, étant donné que notre analyse se basera notamment sur les motivations pour répondre à un de nos objectifs. Le quatrième point, celui du processus du choix et plus particulièrement de l'arbitrage entre les membres d'un ménage, qui nous intéresse pour ce travail, à l'échelle du couple, sera détaillé dans le chapitre suivant (4.).

3.2.1. Profils

Concernant le profil, il s'avère que tout phénomène migratoire est un processus doublement sélectif (RERAT 2010 : 47-51) : d'une part, la propension à migrer de chaque individu est différente selon ses caractéristiques. D'autre part, l'attractivité résidentielle d'un contexte résidentiel est variable.

Certains auteurs comme GLICK (1947 in RERAT 2010) ont mis en évidence l'influence de l'âge comme facteur de migration ; le cycle de vie, les changements de composition et de taille des familles sont alors liés à la mobilité résidentielle. Le cycle de vie est une notion qui a beaucoup été utilisée comme cadre d'analyse et comme objet d'analyse. ROSSI (1980 in RERAT 2010) a posé l'hypothèse que les familles ajustaient leur logement en fonction des besoins créés par les changements auxquels elles assistaient (mariage, naissance du premier et dernier enfant, mariage et départ du premier et dernier enfant, décès de chacun des conjoints) lors de leur cycle de vie. Cette notion a été remise en cause dans les années 1970 et a fait place à celle de parcours de vie. HÖHN (1987 in RERAT 2010) a critiqué la notion de cycle de vie car elle ne s'adressait qu'aux familles nucléaires, aux mariages stables et aux formes de cohabitations traditionnelles. Dans la notion de parcours de vie, c'est l'individu qui se trouve au centre et non plus le ménage familial. LEVY *et al.* (2005 in RERAT 2010) définissent le parcours de vie comme la succession d'événements qui ponctuent la vie d'un individu.

Certaines régularités des événements du parcours de vie amenant à la mobilité résidentielle, en fonction de l'âge, ont été remarquées. Par exemple, le modèle de ROGERS (1998, 1992 in RERAT 2010) met en évidence quatre phases propices à la migration. La première, l'enfance, est en lien avec la trajectoire des parents, la deuxième est celle du passage de l'adolescence à l'âge adulte et le besoin d'émancipation. La troisième est celle de la formation d'une union et ainsi d'une famille et, enfin, la quatrième est celle du passage à la retraite. C'est entre 20 et 25 ans que les personnes déménagent le plus. Cela est sûrement en lien avec le fait que c'est à cet âge-là qu'ont lieu des événements du parcours de vie qui provoquent un déménagement (départ du foyer parental, entrée dans la vie active et mise en ménage par exemple).

D'autres caractéristiques comme la taille du ménage, le statut socio-économique et l'origine nationale permettent également d'expliquer la mobilité résidentielle (cf. RERAT 2010 : 50-51). Comme l'étude de SCHEINER l'a montré (2006 : 291), un phénomène de retour aux origines est parfois observé. Cependant, il existe aussi des études qui réfutent la corrélation entre lieu de résidence pendant l'enfance et à l'âge d'adulte, les personnes ayant grandi à la campagne sont souvent très critiques par rapport aux expériences qu'elles y ont fait et choisissent pour cette raison d'habiter en ville avec leur famille (SANDFUCHS 2009). Le type de ménages, lui-même, influence également la mobilité résidentielle. Par exemple, les couples sans enfants sont plus mobiles que ceux qui ont des enfants (LONG 1972 in RERAT), ou bien les personnes célibataires ou divorcées déménagent plus souvent que celles mariées ou veuves (CANARCI WEBER et GOLAY 2005 in RERAT 2010 : 50).

RERAT (2010 : 108) ajoute, au statut socio-économique, comme deuxième caractéristique particulièrement importante, le parcours de vie. Ce dernier est également important à l'échelle du ménage ou du couple, en parlant de « parcours conjugal ». Par exemple, les déménagements surviennent souvent lors de l'entrée à l'école obligatoire du premier enfant (FAURE 2009).

Le profil des ménages est aussi lié aux trajectoires résidentielles, que nous abordons dans le chapitre suivant. Par exemple, BONVALET (1998) propose plusieurs exemples sur les liens entre l'accession à la propriété, les profils et les trajectoires résidentielles. Elle relève, par exemple, que l'accession à la propriété est premièrement un projet familial, que les personnes de son enquête accèdent à la propriété en moyenne dès l'âge de 30-35 ans et que 90% d'entre eux sont mariés au moment de l'achat. De plus, les personnes divorcées ou célibataires deviennent moins souvent propriétaires. L'auteure (1998 : 261) relève encore que l'accès à la propriété est souvent vue comme l'étape finale de la trajectoire résidentielle des ménages et aussi que « [...] *l'origine des individus, le lieu où ils ont passé leur enfance apparaît comme un élément qui peut structurer fortement la trajectoire résidentielle.* ».

3.2.2. Trajectoires

Le fait d'étudier les trajectoires permet de replacer le choix résidentiel dans le parcours ou l'histoire de vie, car une suite de positions résidentielles n'est pas le fait du hasard mais s'enchaîne selon un ordre intelligible (RERAT 2010 : 51-57). Cette notion comprend le type de domicile, la trajectoire géographique, la trajectoire résidentielle, l'aire de prospection ainsi que les projets résidentiels.

Par type de domicile il est compris le statut du domicile, par exemple, principal ou secondaire, et d'éventuels autres domiciles. La trajectoire géographique désigne la localisation des différents lieux de domicile qu'un individu habite durant sa vie. La trajectoire résidentielle comprend toutes les autres caractéristiques des logements occupés par un individu ainsi que leur succession, il en existe trois types : promotionnelles, neutres ou régressives³. L'aire de prospection est l'ensemble des localisations résidentielles qui, par rapport au domicile actuel, paraissent acceptables ou désirables et les projets résidentiels envisagés pour l'avenir. Pour DODIER et CAILLY (2007) la diversité des trajectoires résidentielles explique la variété des modes d'habiter. Ils écrivent qu'à une position sociale identique, le mode d'habiter change selon l'origine (rurale, citadine ou périurbaine) de la personne. BONVALET (1998 : 236) ajoute à ces propos que le choix résidentiel peut être « [...] *restitué dans la trajectoire familiale et résidentielle d'une génération, qui est elle-même la résultante des événements qui ont marqué la vie des individus, ainsi que des marchés et des politiques du logement d'une époque.* ».

3.2.3. Motivations résidentielles

Pour étudier les critères du choix résidentiel, trois angles d'approche sont possibles : la satisfaction des ménages, leurs aspirations et les motivations qui sous-tendent leur déménagement (RERAT 2010 : 57). Nous allons nous concentrer sur l'étude des motivations résidentielles, pour plusieurs raisons : contrairement aux aspirations, celles-ci ne constituent pas des préférences déclarées (*stated preferences*), qui ne seront pas toujours réalisées, mais des préférences révélées ou de faits (*revealed preferences*). De plus, elles permettent de prendre en compte les décisions, les pratiques et les actes des individus.

³ Lors d'une trajectoire promotionnelle, les conditions du logement s'améliorent (p.ex. du petit locatif à la grande propriété), lors d'une trajectoire régressive, c'est l'inverse, et dans une trajectoire neutre, elles restent stables (RERAT 2010 : 55-56).

Dans leurs décisions de déménager, les ménages tiennent compte d'une multiplicité de facteurs. Selon CLARK et ONAKA (1983), il y a trois types de mouvements : premièrement, les mouvements forcés, provoqués par la perte du logement (fin de bail, etc.). Deuxièmement, les mouvements induits par un changement dans la structure du ménage (création ou dissolution) ou dans la taille du ménage (réduction ou croissance) ou encore dans la vie professionnelle : nouvel emploi, début d'une formation, etc. (GOBILLON 2001 in RERAT 2010 : 62). Mais, de plus en plus, des nouvelles formes de mobilités réversibles comme la birésidentialité ou la pendularité à longue distance permettent de réduire l'importance de ces changements et de contourner un mouvement résidentiel (VINCENT-GESLIN et KAUFMANN 2012). Finalement, il y a les mouvements d'ajustement, lorsque le ménage cherche à améliorer sa situation résidentielle et sa qualité de vie. Selon CLARK et ONAKA (1983), trois catégories de raisons peuvent mener à un tel ajustement : les caractéristiques du logement (taille, agencement, coût, statut d'occupation), les caractéristiques du quartier (services, cadre de vie, tranquillité, composition sociale) et l'accessibilité par rapport au lieu de travail, aux commerces, aux établissements scolaires, à la famille et aux amis⁴. RABE et TAYLOR (2010) montrent que la qualité, subjective et objective, d'un quartier affecte la décision de mobilité des couples, par exemple le fait de vivre dans un quartier qu'un des deux conjoints apprécie réduit la probabilité d'un déménagement et cela d'autant plus si c'est la femme qui l'apprécie.

Par exemple, le choix résidentiel des habitants des nouveaux logements construits aux centres-villes, depuis 2001 à Neuchâtel et Zurich, est motivé par trois facteurs : le confort du logement, la valorisation du mode de vie urbain et le côté pratique de la vie en ville (proximité des lieux de la vie quotidienne). Cela transparait au travers du fait qu'une grande majorité des habitants des quartiers de « new-build gentrification » à Zurich Ouest ont jugé comme important ou très important les facteurs relatifs à la mobilité et à l'accessibilité dans leur choix résidentiel : la possibilité de se déplacer à pied ou en vélo (87%), les transports publics urbains (92%), la proximité de la gare centrale (68%), la proximité du centre-ville (92%) ou la proximité du lieu de travail ainsi que des commerces et services (pour les deux 76%). Dans leur étude sur la gentrification dans les trois plus grandes villes de Norvège⁵, HJORTHOL et BJØRNSKAU (2005) constatent également que la proximité est le critère prépondérant lors du choix d'habiter au centre-ville. Ils mettent en avant que les avantages pratiques d'habiter dans des quartiers centraux (courte distance au lieu de travail, accès facile au centre-ville, possibilité de se déplacer à pied et à vélo) sont primordiaux, mais ont souvent été laissés de côté dans la littérature sur la gentrification. Mais cette importance de pouvoir se déplacer à pied et à vélo n'est pas la même pour toutes les personnes : plus de femmes que d'hommes la mettent en avant, ainsi que plus de personnes ayant un haut niveau de formation, celui-ci étant lié aux préférences politiques. Les auteurs estiment que l'avis politique est important dans cette évaluation. Par contre, le revenu et la situation familiale n'ont pas d'influence significative.

Plus particulièrement, en ce qui concerne les couples, nous avons relevé dans la littérature que certaines dimensions semblaient jouer un rôle principal lors de leur choix résidentiel. La réalité du marché immobilier et la valeur marchande des logements définissent ce qui est accessible économiquement aux ménages, mais il y a d'autres dimensions qui influencent leurs comportements résidentiels « [...] *les familles engagent les représentations sociales et*

⁴ Notons qu'il y a encore d'autres raisons pour des mouvements d'ajustement, d'ordre économique et institutionnel (RERAT 2010 : 69-71) : la fiscalité, le tourisme social ou les écoles, respectivement leur réputation et le profil socio-économique et ethnique de leurs élèves.

⁵ Oslo, Bergen et Trondheim (HJORTHOL et BJØRNSKAU 2005).

symboliques hiérarchisées qu'elles ont de l'espace résidentiel. » (BERTAUX-WIAME 1995 : 164). Effectivement, en plus de la réalité économique du ménage ou du marché immobilier, l'appartenance à un milieu socio-professionnel conditionne aussi le choix du couple. Ils ont, selon le contexte d'âge et de génération, « [...] *un répertoire de modèles d'action vis-à-vis desquels les conjoints sont amenés à se positionner, qu'ils se conforment à des modèles considérés comme "traditionnel" ou qu'ils contribuent à en élaborer de nouveaux [...].* » (BERTAUX-WIAME 2006 : 25).

Les valeurs de la société jouent donc non seulement un rôle pour établir un équilibre entre les vies professionnelle et familiale, mais également dans le processus du choix : par exemple, la norme d'une chambre par enfant, ce qui induit une superficie ou un nombre de pièces plus élevé dans les critères de recherche d'un logement, ou encore le fait que les ménages emménagent dans des quartiers dont les caractéristiques sont conformes aux représentations du « bien-être » des enfants (FAGNANI 1992 : 180). FAGNANI (*ibid.*) écrit alors que :

« Les normes et valeurs auxquelles les couples de cette catégorie sociale adhèrent et qui régissent leurs "systèmes de préférences" en matière de logement et d'habitat agissent comme des contraintes qui, conjuguées à celles de leurs ressources financières, limitent leur "champ des possibles". ».

THOMAS et PATTARONI (2011 : 1) affirment qu'il faut prendre en compte le fait que les ménages comparent les logements, non seulement en terme de prix et de taille, mais également en terme de facteurs fonctionnels, architecturaux et sociaux qui déterminent « [...] *la qualité de vie dans un lieu donné. Il existe ainsi un lien essentiel entre les choix résidentiels, les modes de vie des familles et les caractéristiques de l'environnement construit.* ».

Il s'avère donc que pour le choix résidentiel différents types de rationalités et de logiques sous-jacentes aux pratiques et aux processus du choix doivent être pris en compte pour comprendre le phénomène complexe de l'arbitrage résidentiel. Ce n'est également pas une seule motivation, mais une combinaison de motivations qui permet d'expliquer le choix résidentiel.

3.3. NOUVELLES FORMES DE MOBILITE RESIDENTIELLE

Aujourd'hui, il existe des formes variées de mobilité résidentielle, même si leur importance quantitative n'est généralement pas très grande. Tout de même, de plus en plus d'individus ne possèdent plus qu'un seul lieu de domicile (RERAT 2010 : 52). Le cas de multirésidentialité le plus commun est celui des résidences secondaires, tels les maisons de vacances. Les derniers chiffres pour la Suisse montrent qu'en 2000, 11.8% des logements n'étaient habités que temporairement⁶ (OFS 2004 : 30). Parmi les différents types de résidences secondaires, relevons celui des couples retraités aisés qui profitent ainsi de retourner aux origines et vivre en

⁶ Sont considérés comme des logements habités temporairement les logements et les maisons individuelles qui ne servent pas d'habitation permanente, à savoir: les logements ou maisons de vacances ou de week-end utilisés par le propriétaire lui-même ou loués pour une durée plus ou moins longue; les logements dans les appartements sans services hôteliers; les logements qu'une entreprise met à la disposition de ses employés (cadres, stagiaires, etc.) pour un temps limité. Lors de l'exploitation des résultats du recensement, on a attribué à la catégorie des « logements habités temporairement » les logements qui ont été déclarés comme tels dans le cadre du recensement des bâtiments et des logements. Les logements pour lesquels un nom d'occupant a été indiqué mais qui n'ont pas pu être liés à un ménage (sur la base du recensement des personnes) ont également été considérés comme des logements habités temporairement. On a en effet supposé que ces logements étaient loués, mais qu'ils n'étaient pas utilisés comme résidence principale au moment du recensement (OFS 2004 : 11-12).

zone rurale tout en maintenant un logement en ville pour être proche des infrastructures et pouvoir profiter des aménités urbaines (PIERRE 2006).

D'autres formes de bi- ou multirésidentialité gagnent en importance. Il y a notamment les enfants de couples divorcés ou séparés, habitant chez chacun des parents à certains moments de la semaine ou de l'année. De même les étudiants ou jeunes en formation qui reviennent une partie de la semaine ou de l'année chez leurs familles. D'autres formes de multirésidentialité sont liées au travail, notamment les pied-à-terre professionnels qui représentent un phénomène plutôt récent qui gagne en importance, ou les logements de travailleurs saisonniers qui sont, par contre, un phénomène plus ancien (VINCENT-GESLIN et KAUFMANN 2012). Une autre forme, plutôt récente, est celle des couples « living apart together (LAT) » qui sont des : « *couples qui, pour des durées variables, vivent séparés, ayant chacun un hébergement différent de celui de son partenaire.* » (BERTAUX-WIAME et TRIPIER 2006 : 11). Les deux membres gardent leur logement mais passent plus ou moins de temps ensemble dans l'un des deux logements qui sont parfois proches l'un de l'autre.

De plus, la part des personnes âgées croît. Ces dernières restent autonomes plus longtemps et on observe une augmentation de leurs ressources économiques (RERAT *et al.* 2008a). Certains auteurs comme WEHRLI-SCHINDLER (2003 in RERAT 2010) postulent que les seniors reviennent en ville afin de bénéficier de la proximité des aménités de la ville. En effet, une surreprésentation des personnes âgées en ville a été observée en Suisse (RERAT 2010) mais il y a cependant peu de données chiffrées qui corroborent ce fait et deux explications peuvent être avancées pour la forte représentativité de seniors au centre-ville : le vieillissement sur place et l'attrait des couronnes pour les autres catégories de la population (*ibid.* ; cf. chap. 5.4.3.2.).

3.4. SYNTHÈSE DE LA MOBILITÉ RESIDENTIELLE

Deux grandes catégories d'approches ont été développées pour expliquer la mobilité résidentielle, c'est-à-dire les déménagements au sein d'une région : les approches déterministes, basées sur une rationalité économique des individus, et les approches humanistes accordant plus de marge de manœuvre à l'individu. Nous adoptons une voie médiane, considérant la mobilité résidentielle comme résultat d'une décision rationnelle (au sens large, non uniquement économique) et d'un choix sous contrainte auquel procède un ménage et qui résulte aussi d'arbitrages entre les différents membres du ménage. Un choix résidentiel sera toujours le résultat de différents critères (motivations, arbitrages, etc.) qui se combinent.

Pour étudier le choix résidentiel des habitants du Parc de la Suze, nous nous basons sur les trois dimensions présentées ci-dessus : le profil (les caractéristiques du ménage et des individus, en particulier l'âge et la position dans le parcours de vie), les trajectoires (les différents logements occupés auparavant) et les motivations résidentielles (les différents critères qui ont influencé le déménagement et le choix du nouveau logement). Nous allons retenir ces trois dimensions pour notre partie empirique lors de laquelle nous serons également attentifs à relever les nouvelles formes de mobilité résidentielle et nous allons maintenant nous concentrer sur la quatrième, le processus que nous considérons comme l'arbitrage.

4. L'ARBITRAGE AU SEIN DES COUPLES

Intéressons-nous maintenant aux arbitrages au sein des couples. Nous restons à l'échelle du couple, car nous estimons que la décision de mobilité se discute principalement à ce niveau-là du ménage. Mais, bien entendu, nous restons conscients que les enfants, ou autres membres du ménage, peuvent jouer un rôle dans le processus d'arbitrage.

Les couples sont moins mobiles que les personnes vivant seules, cela est « [...] *caused by homogeneous preferences within couples or by a process of balancing conflicting interest.* » (ABRAHAM *et al.* 2010 : 876). Comme nous l'avons vu auparavant (cf. chap. 3.), les couples doivent effectuer un choix lors de mobilité résidentielle et/ou interrégionale. Celui-ci concerne la localisation de l'habitat et le type de logement et se réalise au travers d'arbitrages entre des critères, des contraintes et des préférences individuelles. Les membres du couple hiérarchisent leurs multiples aspirations, définissent des priorités et procèdent ainsi à des arbitrages et compromis. Les goûts et les aspirations de chacun des conjoints peuvent diverger en ce qui concerne le type de logement, le statut d'occupation ou le lieux de résidence, ce qui implique des arbitrages et des renoncements pour les deux conjoints (FAGNANI 1992). Comme nous l'avons déjà souligné, l'arbitrage consiste le plus souvent à trouver un équilibre entre la réussite professionnelle et la réussite du projet conjugal (GUICHARD-CLAUDIC 2006). La mobilité géographique de l'un des conjoints est d'autant mieux négociée, voire acceptée, qu'elle permet une amélioration significative de la position sociale du groupe familial (BERTAUX-WIAME et TRIPPIER 2006).

Les deux individus du couple doivent alors faire des concessions et plus la situation conjugale répond à un principe égalitaire, plus la construction d'une carrière à mobilité géographique va provoquer une forte tension (BERTAUX-WIAME 2006). La situation de négociation au sein du couple est exacerbée, car elle entraîne un empiètement plus vif de la vie professionnelle de l'un des conjoints sur la vie familiale « [...] *notamment en fonction du genre ou plus précisément des assignations sexuées [...].* » (BONNET *et al.* 2006 : 83). En effet, dans la négociation il y a un rapport de force qui peut être construit sur le genre ; nous revenons sur ce point dans le chapitre suivant (cf. chap. 5.).

Nous présentons alors dans ce chapitre un cadre théorique sur les différentes approches de l'arbitrage, puis deux types d'arbitrages conjoints qui reviennent de manière récurrente dans la littérature : le premier concerne la conciliation entre les sphères professionnel et de la familiale et le deuxième se base sur la localisation de l'entourage.

4.1. APPROCHES DE L'ARBITRAGE

Plusieurs approches concernant l'arbitrage sont présentées dans cette partie. Dans un premier temps nous exposons les bases concernant le pouvoir au sein des couples afin de comprendre l'implication comment celui fonctionne lors de choix. Deuxièmement, nous présentons les théories néoclassiques, puis, dans un troisième temps, des approches qualitatives de l'arbitrage. Ces dernières comportent déjà une dimension genre, qui sera approfondie au cours du chapitre 5.3..

4.1.1. Le pouvoir au sein des couples

La coexistence des deux membres du couple, d'autant plus dans le contexte d'un choix, nécessite des arrangements qui sont régis par des rapports de pouvoir (TESTENOIRE 2006). ABRAHAM *et al.* (2010) proposent la négociation comme méthode à utiliser pour analyser le choix résidentiel au sein des couples. Comme nous l'avons vu précédemment, les deux partenaires doivent négocier sur la décision de migrer ou non, et aussi sur les arrangements qui peuvent découler du déménagement. Le résultat de la négociation dépend du pouvoir de chacun des acteurs. Le pouvoir est défini par CORFAN et LEHMANN (1987 in MEKKI BERRADA 2011 : 8) comme « [...] *étant l'habilité d'une personne à changer les attitudes, les croyances ou le comportement d'une autre personne vers une direction souhaitée.* ». La négociation est une des quatre stratégies utilisées dans les couples pour résoudre des conflits, proposées par MEKKI BERRADA (2011 : 63). Les trois autres sont celle d'expérience ou d'expert que nous détaillons à la fin de cette partie, celle de la légitimité et celle d'émotion ou d'impression. Dans cette dernière stratégie, les informations sont volontairement déformées ou dissimulées par un des membres du couple afin d'emporter la décision (SPIRO 1983 in MEKKI BERRADA 2011 : 64). La stratégie de légitimité repose, elle, sur les normes de genre. Elle consiste à influencer son/sa conjoint/e selon son genre et le fait qu'il donne ou non la légitimité de la prise de décision, puisque celle-ci repose sur son domaine sexué selon le partage des rôles au sein du couple.

Certains chercheurs s'entendent sur le fait, que, dans la majorité des cas, les alternatives possibles à la/au partenaire actuel déterminent le pouvoir de chaque partenaire. Celui avec les meilleures options (d'un changement de conjoint) a plus de pouvoir dans la relation parce qu'il/elle peut de manière crédible menacer de quitter la relation. Les auteurs ajoutent encore que, dans la société moderne, le fait d'être une personne économiquement indépendante est certainement déterminant dans la structure du pouvoir d'une relation. Cette réflexion découle de la théorie des « ressources relatives », qui postule que la négociation dérive des écarts de richesses culturelles et économiques des deux conjoints (BLOOD et WOLFE 1960). Il faut, pour FAGNANI (1992 : 177), considérer « [...] *les rapports conjugaux comme des rapports sociaux sexués qui, dans la sphère du "privé", fonctionnent selon des modalités spécifiques et de postuler que les pouvoirs au sein du couple sont hiérarchisés et inégalement distribués.* » Cependant, depuis l'entrée de la femme dans le marché du travail, le pouvoir et l'influence au sein des couples sont devenus de plus en plus partagés, et ainsi les relations entre époux plus égalitaires impliquent des décisions plus communes.

Il y a différentes structures du pouvoir qui caractérisent et différencient les types d'organisations familiales. Pour GLAUDE et de SINGLY (1986), toutes les activités domestiques mettent en jeu un pouvoir, mais tous les pouvoirs ne sont pas identiques. Les deux auteurs distinguent le pouvoir d'orchestration, qui renvoie aux décisions concernant les objectifs du couple et les activités y étant liées, et celui d'exécution qui, lui, entre en jeu lors des activités de la gestion de la vie quotidienne. Le pouvoir d'orchestration est plus important hiérarchiquement que celui d'exécution. La plus haute position de pouvoir est le fait d'estimer que d'avoir le pouvoir d'orchestration est suffisant, et ainsi ne pas s'approprier une part de celui d'exécution. Pour ces mêmes auteurs, qui se basent sur la théorie des ressources, « [...] *plus un conjoint dispose d'atouts culturels ou économiques dans son jeu, et plus il parviendra à se faire entendre.* » (GLAUDE et DE SINGLY 1986 : 22). Ils entendent alors aussi par cela que le niveau d'éducation a un rôle pour le pouvoir au sein du couple.

Le pouvoir au sein du couple peut également être expliqué par la théorie du pouvoir social (FRENCH et RAVEN 1959 in MEKKI BERRADA 2011 : 8) : « [...] *le pouvoir social est une ressource qu'un individu peut utiliser pour exercer de l'influence sur une autre personne.* ». Il y aurait, selon ces auteurs, cinq types de pouvoirs sociaux : de récompense, de référent, légitime, coercitif et d'expert. Dans les cas de décisions familiales, c'est le pouvoir d'expert qui est le plus utilisé. Il émane de la perception qu'a un des deux membres du couple de la compétence de l'autre pour un certain domaine. Effectivement, la distribution des responsabilités dans les couples est basée sur les compétences respectives qu'ont chacun des conjoints aux différentes étapes du processus décisionnel et de la décision finale (BELCH *et al.* 1985 in MEKKI BERRADA 2011).

4.1.2. Approches néoclassiques de la négociation conjugale

Les premiers modèles que nous présentons sont issus de l'approche néo-classique, qui postulent un comportement économique rationnel des ménages, et qui ont alors une approche qui résume et traduit les comportements en terme de coût. Celui de MINCER (1978 in ABRAHAM *et al.* 2010), par exemple, énonce que l'acteur va accepter les pertes individuelles, pour autant que l'utilité soit maximisée pour le ménage ; le couple décide alors si la mobilité induite par un des deux membres du ménage a suffisamment d'avantages pour combler une situation de travail qui se dégraderait pour l'autre membre. Ce modèle expose deux types de membres du ménage dans le cas de mobilité : celle de « tied mover », qui est celui qui a un désavantage individuel dans la mobilité, mais qui l'accepte, car c'est un avantage pour tout le ménage. Il va ainsi perdre de son pouvoir. Le deuxième type est celui du « tied stayer », qui renonce à un meilleur travail parce que les gains pour la famille ne sont pas suffisants.

Cette théorie est réfutée par le modèle de la négociation dynamique qui montre que même une mobilité qui augmente les avantages ne va pas forcément induire que le potentiel « tied mover » accepte de se déplacer. Il est attendu, dans ce modèle de négociation dynamique, que les acteurs anticipent rationnellement les futures ressources. Plus concrètement, les acteurs considèrent aussi (en plus des avantages pour le ménage) la manière dont la nouvelle situation affecte leur pouvoir de négociation respectif, et ainsi leur bénéfice individuel (ABRAHAM *et al.* 2010).

Pour ABRAHAM *et al.* (2010), les théories issues de l'approche néoclassique ne permettent pas, pour trois raisons, une explication complète des négociations au sein des couples. Premièrement, « [...] *additional factors that are difficult to control for may influence the actual allocation of resources and duties.* » comme, par exemple, les préférences individuelles. (*ibid.* : 878). Deuxièmement,

« [...] *actors try to solve these kinds of cooperation problems using various mechanisms. These can be joint investments in the relationship such as children, formal marriages contracts, and further commitments that are settle mutual rights and obligations. [...] Nonbinding agreement, in contrast, are considered insufficient. In intimate relationships, partners may promise that, because of love, even if there is a shift in bargaining power, no renegotiation of resources will take place. But it is doubtful whether this promise is credible; it is well-known that love is no guarantee against conflict [...].* » (*ibid.* : 878).

La troisième critique apportée par ABRAHAM *et al.* (2010) est que ces modèles sont souvent neutres au niveau du genre, et c'est d'ailleurs à ce propos que les critiques sont les plus virulantes. Les opportunités sont en réalité différentes selon le genre. Une perspective genrée suggère que le procédé de négociation contribue aussi à la construction de genre. Il conduit

les individus à affirmer leur catégorie de statut de « male » or « female ». Le procédé de décision est attendu comme différent selon le genre, surtout si la position de l'individu est inappropriée avec la norme du genre. La norme attend toujours que ce soit l'homme qui soit responsable du revenu du ménage : les options professionnelles de l'homme ont alors plus de chance d'être prises en considération que celles de la femme, lors d'une décision de mobilité.

4.1.3. Autres approches de l'arbitrage

D'autres approches, qualitatives au contraire des approches néoclassiques, sont maintenant présentées. Elles ont été élaborées lors d'études sur la société occidentale, et principalement en France et en Angleterre. La suite de ce travail s'appuie sur ces approches, car cette recherche et notamment sa partie empirique, s'inscrit dans une approche humaniste et non déterministe.

WOLFE (1959 in MEKKI BERRADA 2011) est un des premiers chercheurs à avoir théorisé le fonctionnement de la prise de décision au sein des ménages. Il définit quatre types d'arbitrage : le premier est celui dominé par l'homme, le deuxième celui dominé par la femme, le troisième celui dont la prise de décision est autonome par la répartition des rôles entre les deux conjoints. Finalement, le quatrième, que WOLFE appelle « syncrétique », est le type lors duquel les deux parties sont arrivées à un consensus après, parfois, des négociations. Les membres d'un couple jouent effectivement des rôles différents lors de l'arbitrage, qui varie selon le type de décision à prendre, et le stade du processus de décision ; par exemple, les femmes dominaient dans les années septante « [...] *lors des phases de reconnaissance de problème et de recherche d'information pour les mobiliers de maison et à moindre degré pour les appareils ménagers. Tandis que les maris étaient plus dominants au stade de la recherche d'information pour l'automobile et à moindre degré au stade de la reconnaissance de problèmes et de la décision finale.* » (DAVIS et RIGAUD 1974 in MEKKI BERRADA 2011 : 6). Cet auteur ajoute un point central pour notre problématique : l'arbitrage lors de décision concernant la mobilité résidentielle (et aussi concernant les vacances) est principalement de type syncrétique. Plusieurs études récentes ont montré que les prises de décision au sein des couples deviennent plus communes, notamment par « [...] *la forte présence d'un double revenu au sein des ménages qui a augmenté l'influence de la femme dans la prise de décision [...].* » (BELCH et WILLIS-FLURRY 2002 in MEKKI BERRADA 2011). Dans les cas de décision concernant la mobilité résidentielle, la prise de décision est donc majoritairement conjointe.

Pour BONNET et COLLET (2009), il y a deux types d'arbitrages résidentiels principaux : la mobilité géographique « intégrée » dans un projet conjugal et la mobilité « imposée » par un des deux conjoints. Dans le premier cas, les conjoints mènent tous les deux une carrière, et l'évolution de celle-ci, ainsi que le partage des tâches domestiques et éducatives sont envisagés de manière assez égalitaire. Les négociations entre les conjoints sont explicites et les éventuelles contraintes de mobilités sont acceptées par respect pour l'emploi de l'autre : il y a donc des arrangements. Cependant, malgré un meilleur équilibre dans le partage des tâches domestiques et familiales, les femmes ont de la peine à se désinvestir de leur rôle prédominant au foyer et auprès des enfants. Le deuxième cas, celui de la mobilité « imposée » par un des deux conjoints, peut l'être par l'homme ou par la femme. Quand le choix masculin prime, la femme soutient la carrière de son conjoint, qui apparaît comme le « pourvoyeur de fonds » du foyer et la femme prend alors en charge le fonctionnement du ménage au quotidien. Cela semble alors aller de soi et il y a ainsi peu de discussions à ce sujet au sein du couple. L'apport économique du conjoint représente pour certaines femmes un avantage financier et un confort de vie qui est parfois perçu comme une juste rétribution du

travail domestique qu'elles effectuent. « *Lorsque les femmes ne sont pas parvenues à s'arranger avec ce fort clivage sexué des sphères d'investissement de chacun [...] les couples se sont séparés.* » (BONNET et COLLET 2009 : 64). Dans le cas où le choix féminin prime, c'est souvent une fois que les enfants sont grands que les femmes décident de reprendre une activité professionnelle, car elles estiment que c'est à leur tour d'exercer une activité rémunérée. Avant, elles ont suivi leur mari ; leur entrée sur le marché du travail est alors vue comme un juste retour. Il y a donc des arbitrages constants entre travail et vie conjugale, car les efforts de conciliation entre ces deux sphères sont souvent accompagnés d'une forme de culpabilité par rapport aux choix qu'elles font. Les deux auteures concluent en ajoutant que « *Cette confrontation sexuée des mobilités géographiques professionnelles laisse apparaître un constat de non-symétrie entre hommes et femmes : à un modèle conjugal relativement plus inégalitaire pour les hommes mobiles, s'oppose un modèle conjugal plus égalitaire chez les femmes mobiles.* » (*ibid.* : 65). Nous reviendrons sur les différences de genre, déjà présentées à deux reprises dans cette partie lors du chapitre suivant (5.). Nous sommes conscients qu'il peut y avoir d'autres facteurs que ceux liés à la vie professionnelle lors de mobilités géographiques, mais ceux-ci ne sont que peu abordés dans la littérature. En effet, actuellement, la plupart des chercheurs insistent plutôt sur le fait que l'arbitrage s'articule autour de différents facteurs et critères et essaient ainsi de déterminer et « [...] *d'analyser les logiques sous-jacentes aux processus de décision, de repérer les enjeux respectifs et d'observer les transactions et négociations conjugales [...].* » (FAGNANI 1992 : 175). Les facteurs qui reviennent le plus souvent sont : le type de ménages, le mode de vie, la vie professionnelle et sa rémunération, l'entourage, le milieu socio-professionnel, l'âge, les caractéristiques du marché immobilier, le système de valeurs du couple et ses aspirations, ainsi que les normes sociales.

En résumé, le logement est, comme les autres biens communs du couple, la résultante de rapports de force qui définissent l'unité domestique (BOURDIEU 1979 in FAGNANI 1992). Lors des négociations qui précèdent le choix final, il y a une dialectique entre les aspirations de chacun des conjoints, la recherche d'un certain mode de vie et les renoncements nécessaires, tout cela dans le contexte d'un certain type de ménage (avec ou sans enfants par exemple). L'arbitrage est une succession d'ajustements et de réajustements entre les systèmes de préférences des partenaires conjugaux (FAGNANI 1992).

4.2. LES LOGIQUES DE L'ARBITRAGE

Revenons maintenant plus en détail sur les prises de décisions conjointes car, comme nous l'avons vu précédemment (cf. chap. 4.1.3.), c'est le cas qui est plus fréquent lors d'arbitrages résidentiels.

Pour cela, nous présentons deux types de motivations : celle reposant sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale et celle concernant la localisation de l'entourage, car elles sont à la base de la prise de décision et donc des arbitrages.⁷

⁷ Cependant il ne faut pas oublier qu'il y a d'autres logiques sur lesquelles repose l'arbitrage, par exemple les logiques économiques, territoriales (l'attachement local, comme par exemple au quartier (cf. chap. 3.1.)) familiale (cf. chap. 4.2.2.) ou encore conjugale, nous reviendrons en détail sur cette logique lors du chapitre suivant (5.). Si nous ne les développons pas toutes dans la partie théorique, c'est qu'il y a très peu d'études les concernant, mais nous les prendrons en compte dans la partie empirique.

4.2.1. La conciliation entre le travail et la famille

BARRERE-MAURISSON définit le travail comme un « [...] *ensemble formé du travail professionnel et du travail domestique [...].* » (1995 : 76) et la famille comme le « [...] *lieu de partage du travail entre homme et femme.* » (*ibid.* : 77). Et encore la division familiale du travail, qui se retrouve dans la sphère domestique et dans celle de l'emploi, comme un : « [...] *principe d'analyse conjointe et indissociable du travail et de la famille. En ce sens, il s'agit d'un réel processus social : "processus" de répartition du travail en fonction du statut familial.* » (*ibid.* : 77).

BÜHLER (2001 : 74) distingue le travail domestique du travail professionnel, cités par BARRERE-MAURISSON ci-dessus, en les qualifiant respectivement de travail non rémunéré et de travail rémunéré. Elle ajoute que le premier de ceux-ci a été peu étudié et surtout peu été couvert statistiquement. Il comprend le travail domestique, les charges liées à l'éducation et à la garde des enfants, mais également les activités bénévoles et informelles non payées (comme l'entraide pour la garde d'enfant/s). Pour distinguer les loisirs des travaux non-rémunérés, l'auteur de « *l'Atlas suisse des femmes et de l'égalité* » (2001) définit que les travaux non-rémunérés sont des tâches pour lesquelles quelqu'un pourrait être payé pour les faire. En Suisse, c'est le travail domestique et familial qui prend le plus de temps parmi les tâches non-rémunérées ; les femmes y consacraient en moyenne 31 heures par semaine et les hommes 16 (il faut compter 52 heures par semaine pour une femme ou un homme au foyer). Ajoutons encore que le travail non-rémunéré est estimé valoir 139 ou 215 milliards de francs en 1997, selon la méthode utilisée (BÜHLER 2001 : 74).

Bien qu'il y ait une évolution qui conduit à un partage plus égalitaire des tâches domestiques entre hommes et femmes, ce sont toutefois encore ces dernières qui assument l'essentiel du travail domestique quand elles sont en couple. Par leur entrée sur le marché du travail, les femmes doivent assumer « [...] *une double fonction privée/publique qui risque de se traduire par des rapports à l'espace urbain nécessairement plus intenses, complexes et variés que ceux des hommes.* » (DI MEO 2012 : 108).

Comme nous l'avons déjà souligné, le but des individus d'un ménage est de concilier au mieux leur carrière professionnelle et la carrière de leur couple ou famille. Le cycle de vie du ménage influence souvent les choix résidentiels, mais « *Les carrières professionnelles de chaque membre du couple peuvent à leur tour être marquées par les étapes qui jalonnent cette vie familiale et par les négociations et les ajustements entre conjoints concernant son déroulement et celui de leurs vies professionnelles respectives.* » (BONNET et COLLET 2009 : 62). Pour JARVIS (1999) la coordination entre la sphère familiale et professionnelle, négociée lors de toutes les étapes du parcours de vie, repose justement sur la localisation résidentielle et les moyens de mobilité quotidienne.

La localisation résidentielle est le facteur qui permettra ou non aux femmes de s'investir dans la sphère professionnelle et de pouvoir remplir le rôle de « bonne mère ». Même dans les cas de couples égalitaires, au niveau des représentations, les relations des pères et des mères aux enfants sont encore marquées par une forte dissymétrie. Les femmes, par exemple, culpabilisent plus à l'égard des enfants que leur conjoint, ainsi elles ont une plus grande conscience de l'enjeu que représente la localisation du logement pour elles, afin d'arriver à un équilibre entre leurs obligations et leurs aspirations d'autonomisation (FAGNANI 1989 : 99).

Les choix sont fortement liés, comme nous l'avons évoqué, à la mobilité professionnelle, donc au marché du travail, et plus globalement à la carrière familiale qui :

« [...] qualifie les différentes étapes de la vie familiale et ses changements, du point de vue des événements conjugaux qui la jalonnent et des diverses activités qui l'entourent, en particulier les activités de travail des deux conjoints. Par ailleurs, les carrières professionnelles de chaque membre du couple peuvent à leur tour être marquées par les étapes qui jalonnent cette vie familiale et par les négociations et les ajustements entre conjoints concernant son déroulement et celui de leurs vies professionnelles respectives. » (BONNET et COLLET 2009 : 62).

Les couples coordonnent leur carrière professionnelle, personnelle et familiale, cette dernière est partagée entre les membres du ménage mais surtout entre les conjoints. BONNET et COLLET (2009 : 62) définissent la notion de carrière familiale comme qualifiant « [...] les différentes étapes de la vie familiale et ses changements, du point de vue des événements conjugaux qui la jalonnent et des diverses activités qui l'entourent, en particulier les activités de travail des deux conjoints. ». Elles ajoutent que la carrière familiale serait ainsi déterminée par les problèmes propres à une famille, comme ceux qui touchent aux oppositions entre vie familiale et carrières professionnelles des conjoints.

La majorité des travaux contemporains sur la thématique des arrangements conjugaux en cas de mobilité se focalisent sur les couples bi-actifs (cf. chap. 5.4.3.3.) et la mobilité professionnelle, principalement dans les cas de mobilité professionnelle « forcée ».

Dans les situations de mobilité professionnelle contrainte, VIGNAL (2005 ; 2006a) identifie quatre cas de figure d'arbitrages résidentiels et professionnels différents. Premièrement, la migration de carrière, qui est effectuée dans une perspective d'ascension sociale, toute la famille du salarié est contrainte de migrer sur le nouveau lieu de travail. Un ajustement entre les logiques professionnelles des membres du couple se met alors en place. La deuxième est celle du refus de la mutation, car l'attachement au logement, à la région ou aux relations sociales est trop fort, sans que le salarié soit menacé de licenciement. Mais il y a aussi la situation lors de laquelle le salarié préfère être licencié plutôt que de déménager. Finalement, il y a la situation dans laquelle est opéré un compromis familial, c'est-à-dire qu'il y aura une bi-résidentialité, la personne mutée migrera mais le reste du ménage demeure sur le lieu de résidence. Ces couples sont nommés « couple TGV » par BOËTON (2008).

4.2.2. L'arbitrage selon l'entourage

La localisation de l'entourage est également un facteur du choix. En effet, la présence proche de la famille peut faire hésiter à s'en éloigner et avoir de la famille vivant loin peut inciter une mobilité pour s'en rapprocher. BONVALET et LELIEVRE (1995 : 188) affirment que l' « [...] on pourrait alors étudier les décisions de mobilité résidentielle en fonction de la localisation des différents membres de la famille. ». Effectivement, l'arbitrage concerne parfois la localisation différenciée des entourages respectifs des deux conjoints. Ainsi, le choix résidentiel n'est pas simplement déterminé par ces deux facteurs que sont la famille et le travail professionnel, mais aussi, par ce qu'appelle JAVIER (1999), le « tangle web », qui est un réseau de toutes sortes de relations qui sont sociales, de ressources, d'information, de savoir et d'apprentissage. En effet, pour garder un équilibre entre leur carrière personnelle et celle de la famille, les partenaires investissent dans un réseau compliqué de relations, nous apprennent BAILEY *et al.* (2004). Ces mêmes auteurs conceptualisent pour les ménages bi-actifs et sous le terme de « linked lives », le réseau de relations entre les partenaires, leurs familles, amis et places de travail, qui joue un rôle prépondérant dans le processus de décision de mobilité résidentielle, car il permet d'avoir un équilibre entre la famille et le travail (*ibid.* : 1618). En

effet, l'entourage ou « linked lives » joue un rôle dans l'analyse des mobilités : « *First, as dual-earner household make family migration decisions in the context of linked lives, these migration decisions cannot be understood as either economically driven or care driven, being contextualised by both spheres. Second, the importance of intergenerational links may increase the incidence of return migration of later-life dual-earner household.* » (BAILEY *et al.* 2004 : 1617). MULDER et COOKE (2009) affirment que beaucoup de relocalisations résidentielles ont quelque chose à voir avec la vie de famille, et que la localisation de l'entourage familial a aussi un rôle dans le processus de décision.

Nous avons alors pu nous rendre compte de la pluralité des types d'arbitrages, qui reposent eux-mêmes sur diverses stratégies comme, par exemple, la négociation. Mais finalement, et comme nous l'avons déjà relevé lors de l'introduction, « [...] *empirically, the relative impact of the two alternative explanations - bargaining versus subscription to gender norms - is still an unresolved issue.* » (ABRAHAM *et al.* 2010 : 879). C'est pour cela que nous nous penchons, dans le chapitre suivant, plus en détail sur le rôle des normes de genre.

4.3. SYNTHÈSE DE L'ARBITRAGE

Les couples sont moins mobiles que les personnes célibataires, car lors de choix résidentiels, ils doivent prendre en compte l'avis de deux individus, et ainsi effectuer des arrangements entre les aspirations individuelles. Les décisions au sein du couple reposent sur des concessions et arrangements, qui sont eux mêmes régis par les rapports de pouvoir entre les deux conjoints. Le pouvoir est établi selon trois facteurs : le genre, les niveaux culturel et économique et les alternatives à disposition des membres du couple. Les décisions peuvent être, soit « imposées », soit « intégrées » aux projets du couple. Lors de choix résidentiels, la décision est le plus souvent synchrétique, c'est-à-dire prise en commun. De plus, s'il y a une amélioration des conditions pour le ménage, la mobilité est mieux acceptée par le conjoint qui est moins incliné à déménager. Les arbitrages lors de mobilités résidentielles reposent essentiellement sur la conciliation entre la vie professionnelle et la vie conjugale ou familiale, et sur la localisation de l'entourage.

Pour notre partie empirique, nous retenons les composantes du pouvoir au sein du couple, principalement celle du genre, ainsi que les différentes logiques sur lesquelles peuvent reposer les arbitrages : professionnelle, économique, selon l'entourage et l'attachement à un lieu ainsi que conjugale. Nous développons cette dernière dans le chapitre suivant.

5. LE ROLE DU GENRE (OU SEXE SOCIAL) DANS LES ARBITRAGES AU SEIN DES COUPLES

Ce travail s'inscrit, en partie, dans les études de genre. Ces dernières ont pour but de montrer qu'il n'y a « [...] *pas de lien naturel entre les différences biologiques et la différence que l'on fait entre hommes et femmes [...].* » (PAHUD 2012). Nous présentons, dans ce chapitre, le rôle du genre dans le choix résidentiel. Il a déjà été évoqué, de manière transversale, à plusieurs reprises, dans ce travail.

Stéphanie PAHUD (2012) relève qu'il y a cinq niveaux de préoccupation concernant les disparités de genre : le travail, la famille, les représentations, la construction identitaire et la violence. Ce travail retient les quatre premières, car elles sont, comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, imbriquées dans le processus de choix résidentiel. Cela démontre également la pertinence de réfléchir sur la problématique de la mobilité résidentielle sous l'angle du genre. Afin de mener à bien cette partie, nous nous penchons tout d'abord sur le genre, en définissant ce concept et en présentant l'émergence des études lui étant consacrées. Dans un deuxième temps, nous établissons les liens entre le genre et l'espace au travers de ses relations à la ville et à la gentrification, car ces deux points font partie du contexte de cette étude. Finalement, nous abordons l'impact du genre dans les négociations au sein des couples, notamment au travers des différents types d'organisation conjugale des couples.

5.1. LE GENRE

Le genre définit une relation et non pas un état, ce n'est ni les femmes ni les hommes, il s'agit d'un rapport social entre ces deux sexes, un processus en permanente construction et redéfinition.

5.1.1. Les études genre

L'approche genre a voulu briser la légitimité des catégories de sexes qui paraissaient naturelles, avec le groupe dominant des hommes et le groupe socialement dominé des femmes, ainsi que de définir la relation homme-femme comme socialement construite, car les deux classes sexuelles se définissent l'une par rapport à l'autre tout en étant interdépendantes.

Institutionnellement, les *Women Studies*⁸ apparaissent aux USA dans les années 1970, elles affirment l'existence des inégalités de sexe. Le but est de donner la parole aux femmes qui étaient écartées des sondages et des études. L'humanité n'était alors représentée qu'au travers de résultats obtenus par des hommes sur des hommes. En plus d'essayer de comprendre comment les rapports sociaux sont conditionnés par le sexe les *Gender Studies* veulent établir des liens entre l'action et la théorie : il est induit que si la relation entre les groupes change, ceux-ci vont également se modifier, ce qui induit un changement des rôles sociaux sexués. La démarche épistémologique a alors pour but de produire des théories qui donnent une chance aux changements des rapports sociaux.

⁸ Les *Women Studies* sont centrées sur les femmes, un groupe analysé en soi et non en relation avec les hommes au contraire des *Gender Studies* qui considèrent que la condition féminine est relative à la condition masculine et inversement.

Plusieurs courants se sont succédés. Le féminisme libéral, marxiste, radical, matérialiste, différentialiste, le black féminisme, la perspective lesbienne et la perspective post-moderne avec, par exemple, les *Queer Studies* et le *post-structuralisme* (voir, par exemple, TOUPIN 1997 ; DESCARRIES-BELANGER et ROY 1988). Nous n'allons pas détailler tous ces courants mais présenter brièvement deux textes fondateurs des études genre afin de poser les prémisses qui permettront de comprendre le rôle du genre lors des arbitrages résidentiels.

5.1.2. Approche du genre

GOFFMAN écrit dans son article « L'arrangement des sexes » (1979) que le sexe biologique de chaque individu le soumet à une « socialisation différentielle » qui définit le rôle des femmes et des hommes au sein de leur société. Ils sont, dès la naissance, assignés dans une des deux « classes sexuelles » et agissent par rapport aux idéaux masculins ou féminins élaborés en fonction de ce qu'ils sont en se référant à leur classe sexuelle. Pour cet auteur, le sexe sert à définir un code de l'ordre social et ce ne sont pas les différences biologiques objectives qui justifient les différences sociales entre les sexes. Les rôles sociaux typiquement « féminins » ou « masculins » se transmettent, par exemple, par l'éducation qui est différenciée. L'exemple de la taille des membres du couple est présenté par GOFFMANN pour illustrer cela : les hommes sont presque toujours plus grands que leurs compagnes alors que les deux sexes, en grande partie, se recouvrent en grandeur. L'auteur ajoute que les femmes ont, en général, une place moins favorable que les hommes dans la société, mais elles ne font pas pour autant partie d'une catégorie défavorisée et ségréguée du reste de la société. Elles sont réparties dans l'ensemble de la société, soit en tant que fille, épouse ou « mère de ». Cela les situe dans une coalition avec les hommes et les conduit à agir en accord avec l'homme avec lequel elles sont liées.

Un autre texte de base des théories genre est celui de WEST et ZIMMERMAN « Doing gender » (1987), titre qui est aujourd'hui une notion conceptualisant le fait que le genre est une performance. Pour ces auteurs, le genre est un accomplissement de routines qui sont intégrées dans les interactions quotidiennes.

Il est tout de même important de souligner que « [...] *le genre n'explique pas tout* [...]. *Il s'agit d'une simple variable, entrant au même titre qu'une autre dans l'explication des comportements individuels comme dans celle des situations les mettant en scène.* » (DI MEO 2012 : 111). C'est pourquoi, dans ce travail, l'angle du genre est un des biais, mais pas le seul, pour questionner la manière dont se font les choix résidentiels au sein des couples.

5.2. GENRE ET ESPACE

Cette partie propose de montrer comment la notion de genre est définie dans son rapport avec l'espace et plus précisément avec celui de la ville, espace de notre travail. Puis, dans un second temps les liens entre le genre et la gentrification, contexte de notre étude, sont établis.

5.2.1. Genre et ville

Après la féminisation du marché du travail et les autres mutations sociétales (cf. chap. 2.) « [...] *les deux sexes se partagent (désormais) l'espace public* [...]. *L'ouverture de la ville fonctionnelle aux femmes est patente.* » (DI MEO 2012 : 110). Cependant, tous les auteurs n'envisagent pas la relation femme-ville de la même manière : pour certains, la ville comporte des avantages pour les femmes et pour d'autres, c'est un espace dans lequel elles ont des

désavantages, économiques principalement. Certaines idées sont cependant partagées par les chercheurs de ce domaine. Premièrement, le fait que les femmes et les hommes n'ont pas la même relation à la ville est le constat de base des chercheurs sur les relations entre genre et ville : « [...] *le genre s'avère un facteur explicatif important du rapport spatial à la ville.* » (DI MEO 202 : 126). Deuxièmement que la différence principale est que les hommes sont associés avec l'espace extérieur, la politique, « [...] *the public real in production, work force, business and finance, while women have been associated with the private realm of domesticity, family and leisure.* » (ALLENTUCK 2004 : 2). Mais le dualisme espace public/privé « [...] *même s'il reflète encore une distinction sexuée, ne produit pas automatiquement les figures antagoniques de l'homme libre, rémunéré, dominateur, et de la femme captive, exploitée, placée sous influence masculine.* » (DI MEO 2012 : 110)

Concernant les avantages, ROSE (1984 in NICHOLAS et KENNY 2005) affirme que les femmes actives et seules, avec ou sans enfant/s et marginalisées dans le monde du travail trouvent dans la ville un panel large et utile de services, de supports et de réseaux. Cela est corroboré par MARKUSEN (1981 in NICHOLAS et KENNY 2005) qui montre que les femmes des couples bi-actifs peuvent trouver que les villes sont plus appropriées pour travailler et ainsi avoir une division équitable du travail domestique par la proximité de leur emploi. BONDI (1999) écrit que les femmes pauvres, comme les mères élevant seules leur/s enfant/s ou les femmes âgées sont surreprésentées dans les centres-villes et WILSON (1991) argumente que les villes donnent des opportunités d'émancipation pour les femmes. FAGNANI (1989 : 93) va dans ce sens en affirmant que le sous-équipement et la faible densité des périphéries, notamment par leur faible offre de transports publics freinent l'insertion professionnelle des femmes et que alors les « [...] *espaces centraux grâce à leur multifonctionnalité et à leur forte densité, seraient au contraire des contextes plus favorables à la "libération" des femmes et à leur autonomisation.* ».

Au contraire, ALLENTUCK (2004) explique que la ville a été construite pour et par les hommes et que malgré la mutation du rôle des femmes dans le marché du travail et dans la structure de la famille cela a très peu changé. Elle écrit que l'aménagement des villes reflète, renforce et perpétue les inégalités sociales. Par exemple, les femmes « [...] *ne se déplacent pas partout en totale liberté de corps et d'esprit. Il existe des lieux de mauvaise réputation où les femmes évitent d'aller seule [...].* » (DI MEO 2012 : 109). Ou encore par le fait qu'il y a moins de femmes ayant une voiture et que la plupart des villes sont développées sur un modèle de déplacement en automobile et qu'il n'y a pas ou peu de connexions entre les lieux d'habitations suburbains et le lieux de travail potentiel pour les femmes. Les villes ont été conçues pour loger des vies de familles qui n'existent plus dans la même mesure que lors de la planification. « *As women's roles have changed their needs have not easily been met. The city then becomes an extension of the values present at the time of the city's construction and persist in serving dates standards.* » (ALLENTUCK 2004 : 10). Cela peut expliquer le fait que les villes se repeuplent.

Les résultats de l'étude de DI MEO (2012 : 124-125) montrent que finalement les deux manières de comprendre la relation entre les femmes et la ville peuvent être observées sur un même terrain:

« [...] *cette situation des femmes reflète bien leur contrôle, dans la ville, par un ordre politique, économique et géographique implicite qui, d'une certaine façon, les contraint, mais aussi qu'elles cautionnent et consolident souvent, quand elles ne volent pas à son secours.* ».

5.2.2. Genre et gentrification

Comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent (5.2.1.), plusieurs chercheurs ont exploré les façons dont les femmes sont désavantagées dans les villes, d'autres ont montré que la ville donne des possibilités d'émancipation aux femmes. Il faut maintenant ajouter, dans le contexte de gentrification actuel, que les « [...] *evidences of connections between gentrification and changes in gender practices amongst strands of the urban middle class is beginning to accumulate.* » (BONDI 1999 : 253).

Les préférences résidentielles sont aussi à considérer par rapport au périurbain où les habitants seraient contraints à une mobilité qui prendrait une part considérable de leur temps. La proximité entre emploi et lieu de résidence permet aux deux membres du couple vivant dans un centre urbain de mener à égalité leurs carrières professionnelles (DONZELOT 2004). Cela peut motiver des couples bi-actifs à habiter au centre-ville : « *Gentrification is associated with a professional strand of the middle class, within which a substantial proportion of women have become strongly career-oriented.* » (BONDI 1999 : 258). Ces propos sont partagés par BUTLER et HAMNETT (1994 : 483) :

« We suggest that dual-career families, especially those where both partners are involved in professional employment, are particularly likely to be found in gentrified inner-city areas partly because of the practical employment reasons suggested by Warde, but also because they are more likely to share a middle-class background, an appreciation of the cultural infrastructure of life in the inner city, and possibly a shared antipathy towards life in suburbia. ».

RERAT et LEES (2010 : 135) ont constaté, lors de leur étude sur le développement des villes suisses, qu'il y avait un niveau relativement élevé de couples à double carrière dans les centres-villes. Ils interprètent cela de deux manières : la première est qu'il faut deux salaires pour accéder à ces nouveaux logements et la deuxième que le fait de vivre dans un centre-ville permet aux couples de mener conjointement leur propre carrière professionnelle, tout en négociant de manière plus aisée la vie de tous les jours qu'en habitant en périphérie.

Certains auteurs, comme WARDE (1991), affirment même que la gentrification est une conséquence des mutations sociales conséquentes des années 60 (cf. chap. 2.). En effet, cet auteur écrit que la gentrification est tout d'abord une question de genre (par l'arrivée des femmes sur le marché du travail). BUTLER et HAMNETT (1994 : 477) nuancent cette argumentation de la manière suivante :

« We do not dispute that gender, and in particular, the changing employment pattern of women, is of major importance in the explanation of gentrification (Bondi, 1991) but we would argue that female gentrifiers are part of a particular fraction of the middle class, with specific cultural practices and, in some cases, distinctive political orientations. ».

BONDI (1999 :258) élargit les propos de ces deux chercheurs :

« In Edinburgh, study women did not form a larger proportion of those in professional employment than elsewhere in the neighbourhoods subject to gentrification, although they did constitute a very substantial proportion of those purchasing residential property. This points to the significance of financially independent middle-class women whose occupations are not classified as 'professions' as frequently as their male counterparts but whose lifestyles and outlooks are broadly similar to those of professional middle-class men [...]. ».

Cette auteure présente trois résultats principaux de sa recherche concernant le lien entre le genre et la gentrification. Le premier est le fait que, dans les deux quartiers de gentrification qu'elle étudie, de nombreuses femmes seules ont acheté des propriétés, le deuxième est que malgré le fait que le prix des maisons soit le même, les deux quartiers ont attiré des groupes socio-économiques différents, « [...] *with men and women in professional careers much more strongly represented in the neighbourhood of "mature" gentrification.* » (BONDI 1999 : 258). Et le troisième est que la disparité de genre selon les statuts socio-économiques persiste de manière égale dans tous les quartiers, du centre-ville à la banlieue. Cela suggère que la « [...] *career-orientation among women within the professional middle class may play a part in gentrification in some areas but that other processes are also at work.* » (*ibid.* : 258).

5.3. LE GENRE ET LES ARBITRAGES

Les couples doivent effectuer des choix concernant la localisation de leur habitat en fonction des deux membres du couple et, notamment de la localisation de leur/s emploi/s. Le fait d'être en couple n'hypothèque plus, dans la société occidentale, le devenir professionnel des femmes et la vie conjugale et familiale n'est plus leur unique perspective (CHARRIER et DEROF 2006). Toutefois, c'est souvent la femme qui est le membre du couple qui assume une profession sédentaire et le rôle de la « gardienne » du lieu familial et l'homme celui du professionnel mobile (BERTAUX-WIAME et TRIPIER 2006). La carrière du mari est souvent un agent « perturbateur » pour celle des femmes, car les considérations pour la carrière du partenaire masculin est le principal facteur expliquant la migration de femmes mariées alors que les femmes célibataires déménagent principalement pour des raisons d'éducation ou d'emploi (BONNEY and LOVE 1991). En effet, les hommes et les femmes ont une mobilité inégale :

« Les espaces au sein desquels ils/elles se meuvent sont configurés conjointement par la division sexuée du travail et les représentations sociales du féminin et du masculin. La gestion des emplois et des carrières opère une partition entre des filières masculines, encourageant la mobilité, et des filières féminines, aux ouvertures plus restreintes. » (TESTENOIRE 2006 : 117).

Maintenant que nous avons exposé les différences de genre lors de choix résidentiels, nous pouvons expliquer l'organisation au sein des couples pour coordonner la mobilité de ses membres. Nous passons tout d'abord en revue les divers profils de ménages, qui sont un facteur explicatif du processus d'arbitrage, en parcourant leurs configurations ainsi que leurs styles d'interactions conjugales. Ensuite, nous nous penchons sur des cas plus concrets en exposant la situation d'arbitrage selon différents types de couples ou ménages.

5.3.1. Différences de genre lors des arbitrages résidentiels

Avant de souligner les différences, il est important de relever que les hommes et les femmes, dans le cas suisse, sont égaux devant la propension à déménager (CARNAZZI et GOLAY 2005 in RERAT 2010 : 51). Cependant, le genre joue un rôle lors du choix résidentiel comme nous l'avons vu précédemment et comme le montre COOKE (2008 : 172) « [...] *gender roles and the beliefs that underlie those roles are an important components of how families make migration decisions.* ». Lors de nos différentes lectures concernant la mobilité résidentielle des couples, nous avons relevé de nombreuses inégalités ou différences entre hommes et femmes. Effectivement, « *Les inégalités de genre se confirment quand les hommes envisagent de rejoindre le lieu où ils travaillent (leur conjointe "suivra") alors que les femmes restent vigilantes aux occasions de retrouver un travail dans la villes où elles habitent (où se situe le*

domicile conjugal). » (BERTREAUX-WIAME et TRIPIER 2006 : 19). Un autre exemple est le fait que plus d'hommes déménagent malgré le désaccord de leur femme et qu'il y a moins de femmes qui réussissent à réaliser leurs désirs dans le cas d'un désaccord (BIHR et PFEFFERKORN 2000). De plus, la spécialisation des rôles conjugaux se trouve renforcée dans les situations de mobilités pendulaires (où les femmes sont largement représentées), car la conciliation famille et travail ne se pose généralement que pour les femmes qui font le trajet (BERTREAUX-WIAME et TRIPIER 2006). Cependant, en Suisse, d'après le Microrecensement, les hommes effectuent des distances journalières, en moyenne, de onze kilomètres de plus que les femmes et ils effectuent aussi davantage de déplacements (OFS 2010a). De plus, la mobilité est mieux acceptée par les hommes et même perçue comme étant valorisante (DODIER et CAILLY 2007 : 73).

Souvent les couples accordent la priorité aux besoins de la femme afin qu'elle puisse concilier travail professionnel et travail familial, car même si le conjoint s'implique dans la sphère domestique et éducative, c'est néanmoins la femme qui reste le centre de l'organisation de la vie familiale et en assume seule la « charge mentale ». (FAGNANI 1989 :95). Mais FAGNANI soulève la question suivante : est-ce que le fait d'habiter à un endroit qui permet à la femme de concilier les deux sphères (donc un endroit plus proche de l'emploi de celle-ci) n'est finalement pas dans l'intérêt de l'homme ? Ainsi, « *Sa moindre présence au foyer et sa plus faible participation à la vie domestique sont en quelque sorte "légitimées" par les plus fortes contraintes professionnelles — en termes de durée des trajets et horaires de travail — qui pèsent sur lui.* » (FAGNANI 1989 : 96).

Il y a aussi des différences de genre au niveau des motivations qui sont soulignées par FAGNANI (1992) : un plus grand nombre de femmes que d'hommes souhaitent limiter la durée des trajets du domicile au travail (contrainte spatio-temporelle), notamment afin de concilier leurs diverses obligations. D'après cette même auteure, les femmes sont plus enclines à « [...] maximiser leurs ressources et à mobiliser les atouts dont elles pouvaient disposer pour arriver à concilier leur vie professionnelle avec leurs obligations familiales [...]. » (*ibid.* : 178). Les hommes qui consacrent plus de temps à leur travail que les femmes et donc qui ont un emploi du temps rythmé par leurs obligations professionnelles, veulent surtout préserver la « paix conjugale » en faisant des concessions dans la vie domestique, ils acceptent alors, en contre partie de leur absence familiale que la femme garde son pouvoir d'orchestration (FAGNANI 1992 : 179 ; cf. chap. 4.1.1.).

Une explication de ces inégalités, en plus que celle de la perpétuation de la sexualisation des rôles, est celle des inégalités salariales proposée par ABRAHAM *et al.* (2010 : 1) : « *Women who receive a job offer with a considerably higher salary than their male spouses are still rare. Therefore, it is difficult to disentangle gender and structural effects on migration behavior.* ».

Finalement, il faut aussi ajouter qu'il n'y a pas seulement un arbitrage à faire entre les deux membres du couple mais aussi individuellement : « [...] *les attitudes, aussi bien féminines que masculine, dans le domaine de l'habitat sont souvent ambivalentes et écartelées entre des aspirations contradictoires.* » (FAGNANI 1992 : 184). Les femmes sont face au conflit de pouvoir « être une bonne mère » en même temps que de « faire carrière » et d'« avoir des activités autonomes » (*ibid.*).

5.4. LE PROFIL DU MENAGE COMME FACTEUR EXPLICATIF DES ARBITRAGES

Suite à la mutation sociale que nous avons présentée préalablement (cf. chap. 2.), le modèle de la femme restant à la maison et de l'homme pourvoyeur de fonds a été remis en question par l'entrée des femmes sur le marché du travail. Les ménages doivent alors trouver des organisations afin de pouvoir concilier la sphère professionnelle avec la sphère domestique. Il y a ainsi un changement des formes de ménages et de familles en Suisse (BÜHLER et HEYE 2000), comme par exemple, une croissance des couples bi-actifs (FAVAGNI 1992). Ce sont des couples dans lesquels on retrouve une symétrie, c'est-à-dire que l'on est passé du modèle dissymétrique de « [...] *l'homme pourvoyeur de fonds et la femme gardienne du foyer* [...] » à celui symétrique du « [...] *couple pourvoyeur et gardien domestique* [...] » (YOUNG et WILLMOTT 1980 in BERTAUX-WIAME et TRIPIER 2006 : 17). Nous allons alors maintenant successivement aborder les différents types de ménages puis les différents styles d'interactions conjugales et d'organisation du partage des sphères professionnelle et familiale entre les deux conjoints.

Mais avant cela examinons brièvement les constatations de ZARCA (1990) concernant la division du travail domestique. Cet auteur distingue trois types de tâches domestiques : les tâches dites « masculines »⁹, celles « féminines »¹⁰ et celles « négociables »¹¹ qui sont moins marquées sexuellement mais qui sont toutefois prises en charge la majorité du temps par les femmes. Plus la femme sera impliquée dans la sphère professionnelle, plus l'homme prendra en charge des tâches domestiques, car plus la femme travaille professionnellement, plus elle sera insatisfaite d'effectuer des tâches domestiques, parce qu'elle dispose de moins de temps. De plus, plus les conjoints auront un niveau de formation élevé et plus les tâches domestiques seront partagées. A cela s'ajoute le fait que plus la tâche est définie pour le sexe opposé, plus les hommes et les femmes considéreront cette tâche comme une corvée.

5.4.1. Les types de ménages

Il y a différents types de ménages. BÜHLER (2001 : 18) en analyse cinq qu'elle définit comme « [...] *particulièrement pertinents du point de vue du rapport entre les sexes* [...] » : les ménages avec enfants, ceux sans enfants, les familles monoparentales (femme et homme), les personnes vivants seules (femme et homme) et les ménages comprenant une ou plusieurs personnes âgées.

Le pourcentage de familles monoparentales augmente. C'est le plus souvent un état passager qui découle d'un divorce ou d'une séparation mais parfois il s'agit aussi de veufs/ves ou de femmes qui ne sont pas en couple et qui ont un enfant (désiré ou non). En Suisse, la majorité des familles monoparentales sont composées de femmes et de leur/s enfant/s. Il y a plus de familles monoparentales en ville et dans le Sud de la Suisse. Par exemple, dans la région MS¹² de Bienne, en 1990, il y avait plus de 18% des familles qui étaient monoparentales (BÜHLER 2001 : 28).

⁹ Porter du bois, du charbon, s'occuper du mazout et laver la voiture.

¹⁰ Laver le linge, repasser, couture et laver les sanitaires.

¹¹ Faire la cuisine, les vitres, l'aspirateur, la vaisselle, les courses et mettre la table.

¹² « *Le découpage en régions MS date des années 1980. Le but des régions MS était de pouvoir disposer, sur l'ensemble du territoire, de microrégions comparables. Pour cela, les communes ont été attribuées à de petits groupes de communes, selon des critères fonctionnels et économiques et selon un modèle centre-périphérie.* » (OFS 2013)

Concernant les personnes vivant seules, plus de la moitié des femmes âgées de 20 à 29 vivant seules sont en couple et beaucoup d'entre elles ont un niveau de formation supérieur à la moyenne. Au contraire, parmi les hommes vivants seuls « *se trouvent aussi un grand nombre d'hommes marginaux et d'hommes sans formation professionnelle.* » (BÜHLER 2001 : 24). Ce mode de vie est en augmentation chez les jeunes femmes mais le pourcentage d'hommes seuls de 20 à 39 ans a plus augmenté entre 1970 et 1990 que celui des femmes. Les personnes vivant seules, en Suisse, vivent surtout dans les grandes villes. Par exemple, le pourcentage de femmes vivant seules est trois fois plus élevé en ville qu'à la campagne (*ibid.*).

Il y a deux grands groupes démographiques de couples : celui sans enfant, qui croit et celui avec enfants, qui ont des comportements sociaux et professionnels très différents. Par exemple, à Bienne, en 1990, il y avait entre 26-32% des ménages, ayant une moyenne d'âge entre 35 et 44 ans, sans enfant (*ibid.* : 33). La principale raison avancée par les femmes ou les couples pour ne pas avoir d'enfant est celle de l'incompatibilité de concilier une vie familiale avec leur vie professionnelle. Le deuxième groupe, celui des couples avec enfant/s suit encore très souvent le modèle de la famille nucléaire classique, avec un père travaillant à temps complet et la mère à temps partiel ou pas du tout. (*ibid.* : 27).

La part des personnes âgées vivant seules est plus de deux fois plus importante pour les femmes que pour les hommes. En effet, en 1990, plus de 40% des femmes de plus de 65 ans vivaient seules pour 16% des hommes. Cela est expliqué par l'espérance de vie plus élevée des femmes. En Suisse, plus de la moitié des personnes âgées vivant seules habite en ville (*ibid.*).

5.4.2. Les styles d'interactions conjugales et d'organisation des ménages

Plusieurs auteurs ont défini des typologies des différents fonctionnements conjugaux. Communément, il est admis une dichotomie entre les « couples traditionnels » et les « couples contemporains ». Ces derniers prônent l'égalité par une faible différenciation des rôles et du pouvoir, tandis que les couples traditionnels fonctionnent sur une forte sexuation des rôles (BÜHLER 2001). Il y a alors pour BARRERE-MAURISSON (1995) deux types de situations, celles sans partage du travail domestique et professionnel entre les conjoints et celles où il y a un partage des deux types de travail.

A une échelle plus fine et pour la Suisse, KELLERHALS et WIDMER (2005 : 37-45) proposent cinq styles d'interactions conjugales¹³ qui reposent sur les caractéristiques des interactions au sein du couple et du couple vis-à-vis de l'extérieur.¹⁴

BÜHLER (2001) propose, elle, également pour le cas de la Suisse, de différencier les styles de ménages ou couples en fonction de leurs différents types d'organisation selon l'activité professionnelle des conjoints. Effectivement, comme nous l'avons vu (cf. chap. 4.2.1.), le choix de la localisation résidentielle est fortement lié à l'emplacement de l'emploi. Il nous semble alors plus pertinent de nous reposer sur ce modèle pour la problématique du choix résidentiel au sein du couple. L'auteure (2001 : 79) distingue quatre organisations de la vie professionnelle et familiale.

Le modèle « bourgeois traditionnel » (environ deux tiers des couples en Suisse, en 1990) est celui dans lequel l'homme travaille à plein temps et la femme n'exerce pas d'activité

¹³ cf. Annexe V. Les styles d'interactions conjugales de KELLERHALS et WIDMER, p.148.

¹⁴ Nous n'allons pas utiliser cette typologie pour la partie empirique de notre travail car elle se révèle trop fine et nous avons choisi de ne pas élaborer une grille d'analyse permettant de considérer ces types d'organisations.

professionnelle et est censée assumer les tâches domestiques (de la tenue du ménage à l'éducation des enfants). Elle est alors responsable de la sphère familiale et l'homme de la sphère professionnelle. Pour cela, il faut que l'homme perçoive un salaire qui permette de faire vivre toute la famille. C'est dans les villes que ce modèle décroît le plus (BÜHLER 2001 : 80).

Dans le modèle « bourgeois contemporain » (environ un quart des couples en Suisse, en 1990), l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel. Pour les femmes, aujourd'hui, le travail professionnel est devenu central. Le travail à temps partiel leur permet d'être actives professionnellement sans pour autant renoncer à leurs obligations familiales. Ce modèle est celui qui connaît le plus grand essor depuis 1970 et c'est dans les régions urbaines qu'il a le plus progressé (*ibid.* : 82).

Le modèle « égalitaire centré sur l'emploi » (environ un huitième des couples, en 1990), où les deux membres du couple travaillent à plein temps. Même s'ils ont de jeunes enfants, les deux membres du couple travaillent à plein temps et sont ainsi capables de gagner leur vie de manière indépendante. Cette organisation n'est pas possible sans une garde extra-familiale des enfants. Ce modèle a progressé en Suisse romande et au Tessin mais régressé en Suisse alémanique (*ibid.* : 84).

Le modèle qui présente le plus fort taux d'accroissement est celui dans lequel les deux membres du couple travaillent à temps-partiel ; le modèle « égalitaire centré sur la famille » (environ 2% des couples en Suisse, en 1990). Il est fondé sur l'idée d'un partage égal des tâches domestiques, familiales et professionnelles. Ce modèle a surtout progressé dans les villes suisses romandes et alémaniques mais il reste peu répandu en raison des inconvénients qu'il représente sur le marché du travail, au niveau fiscal et des assurances et aussi à cause des barrières culturelles. En effet, si le rôle de la femme a passablement évolué, celui de l'homme stagne, les hommes travaillant à temps partiel sont parfois encore considérés comme manquant de virilité (*ibid.* : 86).

SCHULER *et al.* (2000 : 170) définissent six types de couples également selon le partage du travail professionnel : deux plein-temps ; un plein-temps et un non actif ; un plein-temps et un temps partiel ; deux temps partiels ; un temps partiel et un non actif et deux partenaires non actifs. C'est dès 1920 que le modèle d'une personne active professionnellement (l'homme) et d'une qui se consacre au ménage (la femme) s'imposa. Mais actuellement, ce modèle décline : en 1970 plus de la moitié des ménages avaient une organisation qui repose sur ce modèle alors qu'en 2000 ils n'étaient plus qu'un quart. Ce modèle a pris le relais du modèle des grands ménages qui reposait sur une activité économique de tous les adultes, tout en attribuant des tâches spécifiques selon le sexe. Ce dernier modèle perdure aujourd'hui dans les milieux paysans et chez les indépendants. Le modèle qui prend particulièrement d'importance est celui d'un actif à plein-temps et d'un à temps partiel, passant de 14.6% à 20,9% entre 1970 et 2000, il permet « [...] *un compromis entre les nécessités économiques, les exigences de la famille et une égalité partagée partiellement.* » (SCHULER *et al.* 2000 : 170). Il faut aussi souligner que, comme l'a aussi relevé BÜHLER, le modèle d'une combinaison d'emploi à temps réduit gagne en importance et surtout depuis les années 1990 (SCHULER *et al.* 2000 : 170). Ajoutons encore que l'organisation conjugale qui repose sur deux temps partiels est celui qui est considéré comme le plus égalitaire de la division du travail entre femme et homme. Il était, dans les années septante, principalement répandu dans les régions rurales et touristiques comme l'était le modèle d'un plein-temps et d'un temps partiel, alors qu'aujourd'hui ces modèles sont plus appliqués par les ménages urbains.

Il s'avère que ces deux typologies se recoupent. En effet, quand SCHULER *et al.* (2000) évoquent un couple dont les deux membres travaillent à temps plein, cela représente également le couple de type « égalitaire centré sur le travail » de BÜHLER. Les trois autres catégories de BÜHLER correspondent également avec certaines organisations proposées par SCHULER *et al.* : le couple « égalitaire centré sur la famille » est composé de deux actifs à temps-partiel, le couple « bourgeois traditionnel » comporte un conjoint, l'homme, qui travaille à plein-temps et la femme qui s'occupe du foyer et finalement le couple « bourgeois contemporain », dont l'homme travaille à temps plein et la femme à temps partiel. Cependant, les couples composés d'un actif à plein-temps et d'un non actif ne sont pas dans tous les cas des couples de type « bourgeois traditionnel », car il y a des situations où l'un des deux conjoints est à la retraite et le second encore actif. Il y a encore les couples de retraités ou de rentiers qui sont les couples comportant deux non-actifs.

Les différentes formes de vie que nous venons de passer en revue affectent l'organisation familiale et tout un ensemble de pratiques, par exemple en termes de localisation résidentielle. Nous utilisons alors les typologies de BÜHLER (2001) et de SCHULER *et al.* (2000) dans la partie empirique.

5.4.3. L'arbitrage selon différents profils des ménages

Les choix se font de manière et sur des critères différents, entre autres, selon la structure des ménages. Nous présentons alors, maintenant, différents types d'arbitrages selon différents types de couples ou styles d'organisation conjugale. Nous ne nous intéresserons pas aux types de ménages monoparentaux et de personnes vivant seules étant donné que notre travail se concentre sur l'arbitrage au sein du couple. Nous exposons alors premièrement, les choix résidentiels des ménages de personnes âgées, puis ceux des couples avec enfant/s. Enfin, nous nous intéressons aux arbitrages qui ont lieu chez les couples bi-actifs avec ou sans enfant/s, car ce style d'organisation conjugale est celui qui croît le plus (JARVIS 1999). Nous prenons, pour cette catégorie, comme point central le fait que la sphère professionnelle est partagée par les deux conjoints et donc que la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est plus compliquée dans ce style d'organisation conjugale. Nous n'allons pas nous attarder sur les couples sans enfant/s dont un seul des deux membres est actif. Premièrement, car il y a très peu de couples sans enfant/s ayant cette configuration (SCHULER *et al.* 2000 : 170). Deuxièmement, l'arbitrage au sein de tel couple est simplifié puisqu'il n'y a qu'une des deux personnes qui doit conjuguer le lieu de sa profession avec le lieu du domicile conjugal et qu'il n'y a pas d'enfant qui pourrait jouer un rôle dans la décision, par exemple, par sa scolarisation.

Avant d'exposer les arbitrages des différents types de couples que nous avons proposés ci-dessus, voyons les différences lors des choix résidentiel entre les couples traditionnels et contemporains. Certains auteurs ont constaté que les couples traditionnels sont surreprésentés dans le périurbain, tandis que les couples contemporains habitent plutôt dans des milieux urbains (KAUFMANN et WIDMER 2005). Les couples dissymétriques sont les couples où il n'y a pas de partage égal des tâches domestiques et professionnelles (VIGNAL 2006a), donc des couples traditionnels ou encore fonctionnant sur le modèle patriarcal. COOKE (2008 : 16) affirme également que quand un couple partage des idées d'égalité concernant les rôles de genre, la famille a des probabilités plus faibles de mobilité si la femme travaille. Mais si elle ne travaille pas et/ou voudrait travailler, la famille a alors plus de probabilité de mobilité. Mais au contraire, « *Among couples that do not share traditional*

gender role beliefs, migration appears to be unaffected by the employment status of the wife. » (*ibid.* : 163).

5.4.3.1. Les couples avec enfant/s

Les études sur le choix résidentiel montrent que les familles de la classe moyenne préfèrent l'habitat en périphérie (KARSTEN 2007). CHARMES (in RERAT 2010 : 99) propose trois raisons principales pour expliquer le fait que les familles choisissent souvent un habitat périurbain et individuel : « [...] *l'accession à la propriété, la proximité de la nature et l'accès à un cadre de vie adapté à la vie familiale.* » (RERAT 2010 : 99). En effet, l'habitat individuel est valorisé, car il permet d'appliquer les modèles culturels qui sont les dichotomies privé/public et espaces masculins/espace féminins. Par exemple, les espaces comme la cave ou le garage sont majoritairement investis par les hommes alors que la buanderie ou la cuisine le sont par les femmes (HAUMONT 1966 in RERAT 2010 : 99). Pour les familles qui font le choix contraire, c'est à dire habiter en ville, KASTEN (2007) donne trois raisons qui expliquent ce choix de l'habitat urbain. Premièrement, les familles choisissent d'habiter à proximité du lieu de travail afin de réduire les trajets. Deuxièmement, les codes sociaux jouent également un rôle dans la décision de rester en ville et enfin, les familles qui habitent en ville se définissent comme urbaines et rejettent la périphérie comme endroit pour vivre.

Les déterminants considérés par FAGNANI (1992) pour analyser le processus d'arbitrage chez les familles sont comme pour les autres couples : le travail, le salaire, les caractéristiques du marché immobilier, les normes sociales et le système de valeurs du couple mais aussi et plus spécifiquement : les enfants et la garde possible des enfants. En effet, le processus de choix se complique dans les ménages composés d'un couple et d'enfants car : « *La vie quotidienne de famille est complexe car elle suppose de gérer différentes temporalités. La multiplication des sphères d'activité des membres d'un ménage, associée à leur éclatement spatial, fait que la mobilité devient un enjeu central de la vie familiale.* » (THOMAS et PATTARONI. 2011 : 4).

Parmi les couples ayant des enfants, certains sont bi-actifs. Ceux-ci font le choix de vivre en ville, de manière à pouvoir combiner le développement de leur carrière, l'éducation de leurs enfants et la poursuite d'activités culturelles. Ils sont appelés, par KASTEN (2003), les « Young Urban Professional Parents (YUPPS) ».

Il faut encore souligner que dès que les couples ont des enfants les rôles féminins et masculins se renforcent (GLAUDE et de SINGLY 1986) : « *Couples with children tend to develop a more gendered division of labor.* » (BAXTER *et al.* in ABRAHAM *et al.* 2010 : 889).

5.4.3.2. Les couples de retraités

Les couples de retraités ou proches de la retraite constituent un type de ménage avec une mobilité propre. En effet, comme le relève l'étude de DRIANT (2007), la mobilité résidentielle est relativement élevée en début de retraite, ensuite elle baisse et remonte un peu après 80 ans (âge depuis lequel la proportion de personnes allant vivre en institution augmente significativement). Toutefois, la propension à la mobilité des personnes retraitées est bien plus faible que pour la tranche des 18-40 ans. Après avoir pris leur retraite, une grande partie des ménages vendent leur bien immobilier et deviennent locataires. Afin, parfois de se rapprocher de leur entourage : « *Elder move to be close to adult children, especially if those elders are widowed and/or over 75 years old.* » (BAILEY *et al.* 2004 : 1620).

Il y a deux facettes du comportement résidentiel des retraités : celle des seniors (jeunes retraités pouvant profiter de leur temps libre) qui sont nommés « troisième âge » et les

personnes âgées dépendantes, qui sont, elles, appelées « quatrième âge ». Les comportements résidentiels sont alors respectivement choisis ou subis (CARADEC 2010 : 1). Cinq types de comportements sont distingués par CARADEC (2010 : 1-2) : la mobilité résidentielle choisie, la stabilité résidentielle, la mobilité résidentielle contrainte, l'assignation à résidence et l'incertitude résidentielle. La plupart des retraités choisissent la stabilité, c'est-à-dire qu'ils ne déménagent pas. Concernant la mobilité résidentielle choisie, le modèle le plus commun est celui qui est marqué par un changement définitif de résidence, que cela soit par une migration interrégionale, ou un déménagement de proximité afin de se rapprocher des commerces et services. Lorsque les couples sont en situation « [...] *d'immobilité résidentielle, subie ou d'assignation à résidence* [...] » (*ibid.* : 5) cela peut être dû à plusieurs facteurs. Le premier est le cas des personnes vivant dans un quartier qui s'est tellement transformé qu'elles ne s'y reconnaissent plus mais n'ont pas les ressources suffisantes pour le quitter. Cela se passe dans le processus de gentrification ou dans celui de dégradation et de relégation affectant certains quartiers. Le dernier type est celui de l'incertitude résidentielle qui se manifeste particulièrement à l'approche de la retraite et lors de l'apparition de problèmes de santé (*ibid.* : 34).

CADAREC (2010 : 34-35) écrit qu'il y a cinq logiques qui permettent d'expliquer les motivations et leurs modalités dans le choix résidentiel des retraités : économique, de santé, familiale, territoriale et conjugale. La première logique peut être très présente, selon la condition financière des couples. Par exemple, pour ceux qui possédaient une maison et qui l'ont vendue la logique financière sera moins prégnante. La deuxième logique présentée, celle de santé, renvoie soit à la « quête du bien-être », surtout pour les personnes qui optent au moment de la retraite pour une mobilité interrégionale ou internationale en faveur d'un endroit où il fait bon vivre (climat agréable, lieu plaisant), soit à la confrontation avec des problèmes de santé. Pour cette dernière il s'agit alors de « [...] *comportements résidentiels d'ajustement aux difficultés de la vieillesse.* » (*ibid.* : 7). La logique familiale repose sur une recherche de proximité avec la familiale mais en même temps sur un souci d'autonomie. Il y a alors deux stratégies adoptées lors des déménagements des personnes âgées ; celle du rapprochement avec la famille afin que cette dernière puisse apporter de l'aide et celle de compter plutôt sur des ressources territoriales pour rester indépendant par rapport aux enfants. La logique territoriale comporte, elle aussi, deux tendances différentes qui sont celle de l'attachement local (et parfois multi-locale dans les cas de bi-résidentialité avec un résidence secondaire) et celle d'un « [...] *attachement à la mobilité en tant que valeur* [...] » (*ibid.* : 8). Finalement la logique conjugale est expliquée de la manière suivante par l'auteur (*ibid.*) explique la que la logique conjugale :

« [...] *est marquée par une tension entre négociation et imposition par l'homme de ses décisions résidentielles à son épouse. Dans certains cas, en effet, on peut parler de négociation d'un projet commun [...]. Cette négociation consiste aussi, parfois, en un compromis résidentiel qui passe par la double résidence ou que la double résidence peut faciliter. Dans d'autres cas et à l'inverse, il y a plutôt imposition par l'homme de sa décision de mobilité résidentielle [...].* »

Le regain de mobilité résidentielle des personnes âgées à l'approche de la retraite est prévu par le modèle de ROGERS (cf. chap. 3.2.1.). Le choix d'un déménagement vers la ville de cette catégorie de la population est souvent effectué pour bénéficier de la proximité des aménités urbaines, et constitue une forme spécifique de réurbanisation. Mais, ce retour en

ville ne se manifeste pas dans les 14 villes-centres les plus peuplées de Suisse¹⁵, et des études dans les pays voisins montrent que l'exurbanisation des personnes âgées domine (RERAT *et al.* 2008a).

Comme le montre cet exemple des personnes âgées, les tendances ne sont pas si claires. En effet, même si nous assistons à une réurbanisation (démontrée par les nombres d'habitants en croissance et la pénurie de logements qui caractérise les grandes villes suisses) les raisons à la base ce phénomène ne sont pas encore très bien connues.

5.4.3.3. Les couples bi-actifs

Les couples bi-actifs sont des couples dont les deux membres travaillent. Il faut les différencier des couples à double carrière, pour qui les constatations exposées ci-dessous sont exacerbées en raison de l'ambition des deux membres à faire carrière. Cependant, pour ce travail, nous incluons les couples à double carrière parmi les couples bi-actifs en raison de leur très faible représentativité lors des entretiens¹⁶, par rapport aux résultats quantitatifs, qui, eux, ne nous apportent pas suffisamment d'éléments pour une analyse différenciée de ces deux variantes de couples, dont les deux membres exercent une activité professionnelle.

Les couples bi-actifs sont les plus étudiés dans la thématique des arbitrages résidentiels car comme nous l'avons vu, c'est dans ce cas qu'il y a le plus de négociations à faire. Par exemple, ABRAHAM *et al.* (2010) soulignent que les conflits d'intérêts ont lieu surtout chez les couples bi-actifs ; les nouvelles opportunités professionnelles d'un partenaire peuvent ne pas correspondre avec celles de son/sa conjoint/e. De plus, pour GREEN, le but principal des couples biactifs est de « [...] *maximize the range of job opportunities available to both partners.* » (1997 : 642), mais aussi de concilier la vie professionnelle et celle du ménage : « *As is the case with any cohabiting or married-person household, partners in dual-earner households organise themselves spatially and socially in order to balance "home" and "work" task.* » (BAILEY *et al.* 2004 : 1617).

Comme nous l'avons déjà expliqué (cf. chap. 2.), il y a de plus en plus de femmes qui travaillent et elles ont des formations de plus en plus hautes, ce qui leur permet de gagner plus d'argent. A cela, s'ajoute le fait que les couples ont de moins en moins d'enfants, et que ces derniers restent de moins en moins à la maison (GREEN 1997). Ces couples ont alors *ipso facto* un pouvoir économique supérieur aux couples comportant un seul actif. Cela augmente leurs possibilités de choix résidentiels. Cependant, il y a aussi des aspects qui complexifient leur choix résidentiel : la présence de deux actifs au sein d'un ménage restreint le choix de la localisation du logement (FAVAGNI 1992 : 176). Effectivement, il est peu probable que les deux partenaires reçoivent une opportunité de travail en même temps et dans la même région : un couple doit décider si la motivation de migrer pour un partenaire (celui qui effectue une mobilité) est suffisante pour accepter, au moins temporairement, une situation d'emploi moins bien pour le second (ABRAHAM *et al.* 2010). Ainsi, les familles bi-actives sont face à :

« *Des contraintes plus générales [...] celle-ci doivent pouvoir concentrer et organiser leur vie quotidienne en perdant le moins de temps possible dans les trajets entre les différents lieux d'activité. Pour toutes ces raisons, les lieux centraux et fonctionnels*

¹⁵ Un retour en ville de personnes âgées n'est observé qu'à Lugano, Thoun et Zoug. Dans les autres villes, une stabilisation des sorties est constatée pour les quinquagénaires et les sexagénaires (RERAT *et al.* 2008a : 266-7).

¹⁶ Nous n'avons rencontré qu'un seul couple à double carrière.

sont privilégiés. Il est important d'avoir la gare ou une très bonne desserte en transports publics. » (THOMAS 2011 : 6).

Dans la perspective de faire carrière rapidement, il faut changer de poste et donc être mobile tout au long de sa carrière. Cela pose des problèmes aux couples à double carrière, car une concurrence peut s'installer entre les deux carrières. Selon les ressources dont disposent ces couples, la mobilité géographique peut aggraver les inégalités de genre du domaine professionnel et ainsi renforcer la spécialisation des rôles conjugaux dans la vie privée par l'alternance des temps de présence et d'absence (BERTAUX-WIAME et TRIPIER 2006 : 15).

5.5. SYNTHÈSE DU RÔLE DU GENRE DANS LES ARBITRAGES

Le genre, qui est le rôle attribué, par la société, selon le sexe biologique, aux individus, détermine non seulement le rapport à l'espace et donc à la ville mais aussi, à l'échelle du ménage, le rapport de pouvoir entre les conjoints, leur organisation conjugale et ainsi leurs prises de décisions.

Pour étudier le rôle du genre dans l'arbitrage et les arbitrages eux-mêmes nous nous appuyons, dans notre partie empirique, sur les différents types de couples (retraités, avec enfants et bi-actifs ou à double carrière) et leur organisation conjugale : c'est à dire le partage effectué entre les sphères domestiques et professionnelles, car comme nous venons de le montrer chaque type de couples a des motivations qui lui sont spécifiques, selon ses besoins, par exemple. L'organisation conjugale, elle, nous servira à déterminer le rôle du genre lors des arbitrages en expliquant comment la division du travail, selon le genre du conjoint, influence le choix du domicile et du lieu de ce dernier, en fonction, par exemple, du travail professionnel.

Troisième Partie

OBJECTIFS, OBJET D'ETUDE ET METHODOLOGIE

6. QUESTION DE RECHERCHE ET OBJECTIFS

Le but de ce travail est de comprendre les arbitrages qui ont lieu lors du choix résidentiel au sein des couples, ainsi que de définir leurs motivations pour s'établir au centre-ville. L'enjeu réside, premièrement dans le fait que les couples font face, dans le contexte des mutations sociales, à de nouvelles formes d'organisation conjugale concernant, notamment le partage des sphères professionnelle et familiale. Et deuxièmement, comme l'a montré l'étude « Back to the city », dans le fait que les villes suisses se repeuplent et qu'il est alors important de comprendre pourquoi, afin d'aller dans le sens d'un aménagement du territoire qui densifie les centres-urbains. Notre question de recherche peut dès lors être formulée de la manière suivante :

Quels sont les arbitrages qui s'opèrent lors du choix résidentiel au sein des couples qui s'installent au centre-ville et quels sont leurs motivations, leurs trajectoires et leurs profils ?

Nous considérons le choix résidentiel comme une décision rationnelle, au sens large, et un choix sous contrainte, ainsi que comme le résultat d'arbitrages entre les différents membres du couple. Le choix résidentiel peut être abordé à travers quatre dimensions des ménages qui sont : le profil, les trajectoires, les motivations et l'arbitrage. Notre question de recherche comprend plusieurs axes qui émanent de notre définition du choix résidentiel : les caractéristiques des habitants d'un tel quartier ; les motivations pour une mobilité résidentielle au centre-ville; le déroulement de la prise de décision au sein des couples ; et enfin le rôle du genre dans les arbitrages. Nous avons alors jugé pertinent d'articuler, autour de ces axes, nos objectifs qui sont les suivants :

Objectif 1 : Déterminer les types d'habitants et plus particulièrement les types de couples qui s'installent dans un nouveau quartier au centre-ville.

Ce premier objectif vise à décrire le profil et les trajectoires des habitants et à comparer ces dimensions entre les couples et les autres configurations de ménages. Pour le profil des ménages, nous nous intéressons à l'âge, au type de ménage, au statut socio-professionnel, au lieu de travail et à la nationalité des habitants. Pour le profil des couples, nous exposons, en plus des caractéristiques énoncées ci-dessus, les différences de formation, de mobilité professionnelle et du taux d'occupation entre les conjoints.

Concernant les trajectoires, nous voulons examiner le type de domicile, les trajectoires géographique et résidentielle (évolution du nombre de pièces, du statut d'occupation et du type de logement) ainsi que l'aire de prospection.

Objectif 2 : Comprendre le choix résidentiel de vivre au centre-ville des couples en identifiant les motivations qui sous-tendent ce choix.

Nous souhaitons, par ce deuxième objectif comprendre les motivations des ménages à habiter au centre-ville, ainsi que les facteurs les ayant conduits à choisir la localisation du Parc de la Suze et de la ville de Bienne. Nous souhaitons nous baser sur divers critères :

- Les changements dans la vie professionnelle et/ou dans la structure du ménage.
- Les spécificités du nouveau logement. A ce niveau, nous passons en revue l'importance du concept Bonacasa[®], du statut d'occupation (propriétaire ou locataire) et des caractéristiques du logement (agencement, coût, espace, vue, architecture, ...).

- Les caractéristiques du quartier du Parc de la Suze (son aménagement et le sentiment de sécurité et sa tranquillité) et de la ville de Bienne. Par ce dernier facteur, nous englobant l'attachement à la ville et l'importance de vivre au centre-ville, mais aussi la présence de famille et/ou d'amis, ainsi que la diversité de la population. Les critères de différentes proximités : de l'offre culturelle ; des transports publics ; des crèches et écoles ; des lieux de la vie nocturne ; du lieu de travail et des commerces et services, sont également examinés pour comprendre le choix d'habiter au centre-ville. Les critères en lien avec la mobilité – l'accessibilité en voiture, la disponibilité de places de parc et la possibilité d'une mobilité douce sont également passés en revue. Ainsi, nous définirons si la mobilité résidentielle des habitants du Parc de la Suze a été induite, forcée ou si elle est le résultat d'un ajustement.

Objectif 3 : Comprendre les arbitrages, et les critères sur lesquels ils reposent, qui ont lieu au sein des couples et plus particulièrement définir le rôle du genre dans la prise de décision.

Les deux axes de cet objectif font chacun l'objet d'un sous-objectif :

Objectif 3.1. Définir les critères sur lesquels repose l'arbitrage et établir des idéaux-types permettant de rendre compte des différents arbitrages lors du choix résidentiel.

Les décisions se prennent, dans les ménages, de plus en plus de manière conjointe. Le but est ainsi de comprendre la dynamique décisionnelle au sein du couple. Ainsi, nous voulons identifier : les différents types d'organisation conjugale au travers du partage des sphères professionnelles et familiales entre les conjoints (« bourgeois traditionnel », « bourgeois contemporain », « égalitaire centré sur l'emploi » et « égalitaire centré sur la famille ») ; les différents styles d'arbitrages : égalitaire (ou conjoint, syncrétique) ou non conjoint et les différents arbitrages (professionnel, selon l'entourage, ...). Les différentes motivations que nous avons identifiées dans le deuxième objectif et les différents profils émanant, eux, du premier objectif font aussi partie de la matrice pour élaborer la typologie.

Objectif 3.2. : Examiner plus précisément la logique conjugale et déterminer ainsi s'il y a des dimensions de genre dans le choix résidentiel au sein des couples (ménages) qui s'installent au centre-ville.

Le but est de déterminer le rôle du genre dans le processus de décision. Le type d'organisation conjugale (défini par le premier sous-objectif), régit par des normes de genre, peut être un facteur explicatif de l'arbitrage. En effet, le marché du travail, la conciliation entre les sphères familiale et professionnelle ainsi que le partage des tâches domestiques sont des domaines qui sont fortement régis par les normes de genre. Nous proposons donc de déterminer si l'arbitrage se fait sur des négociations neutres au niveau du genre, ou s'il repose sur des normes de genre, ou du moins de mettre en évidence son impact.

7. L'OBJET D'ÉTUDE : LE PARC DE LA SUZE A BIENNE¹⁷

Nous présentons notre objet d'étude, le Parc de la Suze au centre-ville de Bienne. Ce travail voulant définir le profil et comprendre les motivations des habitants qui choisissent de s'établir dans un quartier au centre-ville, car cela est particulièrement pertinent dans le contexte de densification, le Parc de la Suze a alors été choisi comme terrain. L'intérêt de ce quartier résidentiel est d'avoir été reconstruit sur une ancienne friche industrielle située au centre-ville. Cet objet d'étude s'intègre alors pleinement dans notre thématique et de plus, sa réalisation est récente, ce qui devrait nous permettre de relever les attentes des habitants, donc d'étudier la demande pour les quartiers régénérés et situés au centre-ville.

Pour présenter au mieux le contexte de notre étude nous commençons par dresser un bref historique et un portrait actuel de la ville de Bienne en mettant en exergue la régénération de friches dans la ville. Puis, nous présentons le Parc de la Suze, premièrement son histoire, puis sa localisation et enfin ses immeubles construits et en projet ainsi que le standard Bonacasa[®] qui a été installé dans tous les logements construits jusqu'à présent.

7.1. LA VILLE DE BIENNE

Nous proposons dans cette partie un très bref historique ainsi qu'un portrait actuel de la ville de Bienne afin de mieux comprendre le contexte dans lequel se situe notre terrain d'étude.

7.1.1. Historique de la ville de Bienne¹⁸

Dès le milieu du 19^{ème} siècle, Bienne devint un centre industriel avec le développement de l'horlogerie et de la mécanique de précision. La population de la ville doubla entre 1850 et 1870 en passant de 5'609 à 11'666 et tripla encore pour entrer dans le 20^{ème} siècle en comptant 30'000 habitants en 1900. La ville s'étendit alors aux quatre points cardinaux et sa gare, inaugurée en 1855, fut déplacée en 1864 afin de favoriser l'expansion de la ville. Au début du 20^{ème} siècle, les communes voisines de Vigneules, Boujean, Madretsch et Mâche furent incorporées à Bienne. La haute conjoncture de l'après-guerre permit à Bienne d'occuper une place parmi les dix premières villes de Suisse comme en témoigne le palais des congrès construit dans les années 1960. La population connut son apogée en 1964 en atteignant 64'848 habitants puis déclina de 20%, dans le contexte de la crise urbaine et de l'industrie, notamment celle de l'horlogerie, jusqu'en 1990 avant d'entamer une nouvelle croissance pour dépasser à nouveau les 50'000 habitants (DUBLER et KÄSTLI 2011).

La ville de Bienne a connu un passé industriel relativement important et se retrouve aujourd'hui avec de nombreux terrains en friches (SCANDOLA 2012). Depuis quelques années, bon nombre de ces immenses terrains ont été régénérés ou sont en train de l'être, dans le but d'y implanter de nouvelles activités (logements, centres commerciaux, etc.). C'est, par exemple, le cas de la zone industrielle de Champs-de-Boujean qui a été convertie en centre commercial (CSIKOS 2009), de l'Aire Renfer, une ancienne scierie qui a été transformée en logements et bureaux (GRABER 2011), ou encore de l'Aire de l'usine à gaz, une friche

¹⁷ La description de ce quartier se base en grande partie sur le parcours commenté avec l'architecte en charge du projet, sur les documents KISTLER VOGT ARCHITEKTEN AG (2012a et 2012b) et DONNÉES SUR LE PARC DE LA SUZE (2012), ainsi que divers articles : CHEVALLEY (2007), Gaffino (2007), BOLOGNA (2011), BIELER TAGBLATT (2011), ESPACE REAL ESTATE (2011) et SCANDOLA (2012). Partie commune, effectuée par Ariane Valette puis adaptée et complétée avec Daniel Baehler.

¹⁸ L'historique de la ville de Bienne se base sur le Dictionnaire historique de la Suisse (DUBLER et KÄSTLI 2011).

industrielle en plein centre-ville de Bienne dont le projet de réaménagement urbain a été récompensé par la SIA en 2009 (AUBERT 2009).

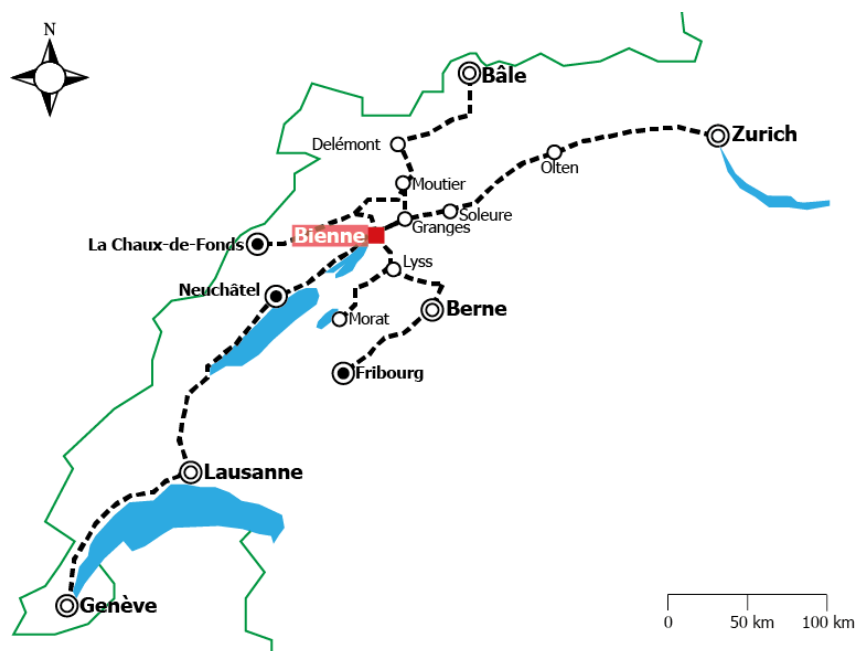
7.1.2. Portrait actuel de la ville de Bienne¹⁹

Aujourd'hui, la ville de Bienne compte environ 53'000 habitants, ce qui en fait la dixième ville de Suisse. Sa population comptait, en 2010, 28.5% de personnes de nationalité étrangère et 16.8% de personnes de catégorie socio-professionnelle supérieure (VILLE DE BIENNE 2012b). Bienne est le centre d'une agglomération de près de 90'000 selon l'Office fédéral de la statistique²⁰.

Bienne est surtout la plus grande ville bilingue de Suisse : 60.7% des habitants sont germanophones ; 39.3% francophones. Le bilinguisme joue, en effet, un rôle important, selon un sondage auprès de la population de la ville : « Le bilinguisme est un état d'esprit, une façon de vivre, un composant de l'identité des biennois et des biennoises. » (VILLE DE BIENNE 2012a : 6). Du point de vue économique, Bienne est restée une ville de haute technologie avec l'industrie horlogère et de précision, et le domaine de la communication gagne aussi en importance. Le siège de l'Office fédéral de la communication (OFCOM) y est situé. La ville est aussi un important lieu de formation, elle abrite notamment une partie de la Haute école spécialisée bernoise et la Haute école pédagogique Berne-Jura-Neuchâtel.

Bienne se trouve au cœur des réseaux de transports (cf. Carte 1). Sa gare est un important nœud ferroviaire sur la ligne du pied du Jura (Genève – Neuchâtel – Zurich). De plus, elle est raccordée à Berne, La Chaux-de-Fonds ainsi que Delémont puis Bâle. Un réseau de bus urbains dessert la ville et il existe différentes lignes de train, de funiculaires et de bus régionales qui desservent les villages environnants.

Carte 1 : Localisation de la ville de Bienne



¹⁹ Ce portrait se base essentiellement sur une présentation officielle de la ville de Bienne (VILLE DE BIENNE 2012a).

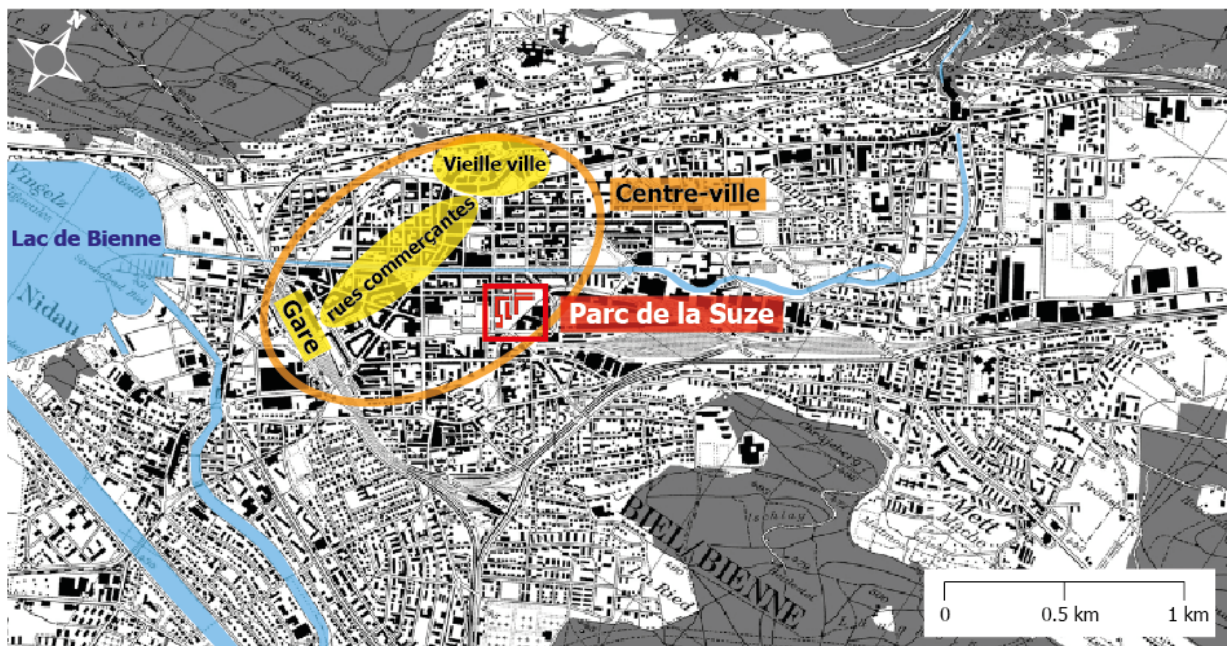
²⁰ Selon la définition de l'Office fédéral de la statistique (OFS 2000), l'agglomération regroupe la ville de Bienne et les communes d'Aegerten, Bellmund, Brügg, Busswil bei Büren, Evilard, Ipsach, Mörigen, Nidau, Orpund, Pieterlen, Plagne, Port, Safnern, Scheuren, Schwadernau, Studen, Sutz-Lattrigen, Tüscherz-Alfermée, Vauffelin et Worben.

Au niveau routier, Bienne est reliée par une semi-autoroute à Berne et par des autoroutes à Neuchâtel et Soleure (A5, autoroute du pied du Jura) ainsi qu'au Jura bernois, au canton du Jura et à Bâle (A16, Transjurane). Ces deux autoroutes sont encore partiellement en construction, de même que le contournement autoroutier de Bienne.

7.2. LE PARC DE LA SUZE

Notre objet d'étude est le Parc de la Suze, un quartier résidentiel situé au centre de la ville de Bienne sur la rue Alexander-Schöni, la rue du Marché-Neuf ainsi que la rue Salomé. Nous estimons que c'est un quartier du centre-ville car il est situé, par exemple, à dix minutes à pied de la Gare, à cinq minutes de la rue commerçante et de cinémas et à deux minutes de la bibliothèque et de la Poste (cf. Carte 4). C'est un lotissement qui s'intègre dans la planification de la ville de Bienne visant à créer dans le périmètre du Parc de la Suze et de ses environs un nouveau centre urbain, notamment grâce à la construction d'infrastructures. Comme l'illustre la Carte 2, ce quartier d'habitation bénéficie d'une localisation centrale puisqu'il est situé à quelques minutes à pied de la gare, du centre-ville commerçant et de la vieille ville. Nous y revenons dans le chapitre 6.2.2.

Carte 2 : Localisation du Parc de la Suze en ville de Bienne (Source : adaptation de MARCHAND 2009)



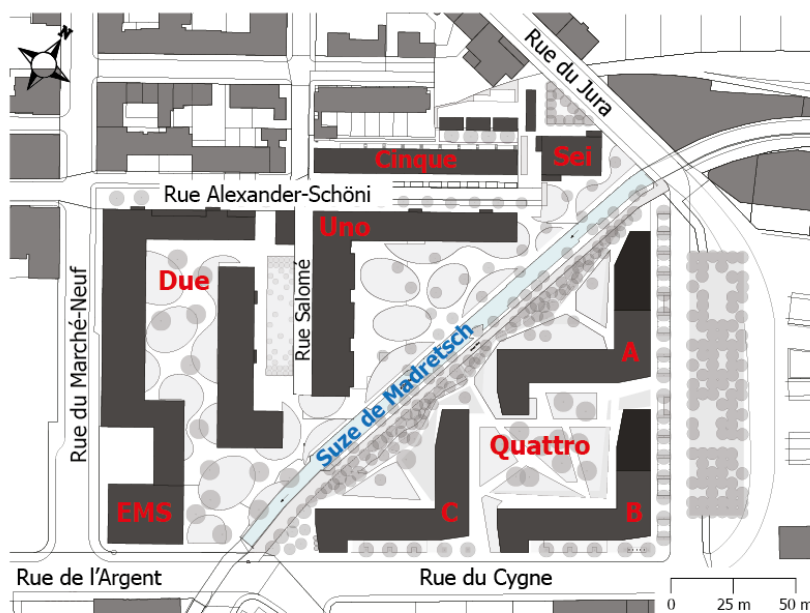
7.2.1. Historique du Parc de la Suze

Le Parc de la Suze est situé sur l'ancien site industriel d'une tréfilerie, qui fut fondée en 1852 et servit de lieu de production de câbles jusqu'en 1995. A la fermeture de l'entreprise, cette zone fut laissée à l'abandon et c'est en 1999 que les Tréfileries Réunies S.A., reconverties en agence immobilière, décident de transformer ces grands espaces de friches industrielles en un quartier d'habitation. La zone a alors changé d'affectation : elle est passée de la zone industrielle à la zone à bâtir mixte²¹. Suite à des problèmes économiques, les Tréfileries Réunies

²¹ La zone mixte est une zone à bâtir où peuvent être construits des bâtiments pour différents types d'activités (services, commerces, habitat, etc.). Dans le cas du parc de la Suze, un minimum de 60% (pour les parties « Due » et « Tre » (EMS) ; cf. Carte 3) respectivement 70% (pour les parties « Uno » et « Cinq ») doivent être dévolus à l'habitat (VILLE DE BIENNE 2006)

S.A. sont rachetées en 2001 par la société immobilière Espace Real Estate AG, qui reprend le projet de construire un quartier résidentiel sur ce terrain. Afin de planifier ce quartier résidentiel, deux concours d'architecture ont été organisés en 1999 et en 2003, et ont été remportés par Kistler Vogt Architekten. Après ces deux concours, ce bureau d'architectes s'est aussi vu proposer la possibilité de planifier l'aménagement de la totalité de ce terrain, soit environ 41'000m². Un projet de construire six différents types de bâtiments sur cette parcelle a donc été mis sur pied (cf. Carte 3). Ils sont respectivement appelés : Parc de la Suze « Uno », « Due », EMS (« Tre », « Quattro », « Cinque » et « Sei ».

Carte 3 : Projet du Parc de la Suze (Source : adaptation de KISTLER VOGT ARCHITEKTEN 2012a)



Afin de rendre cette zone industrielle attractive et propice à l'habitation, les premiers bâtiments ont été rasés en 1999, une grande partie du terrain a été assainie, et la Suze de Madretsch (la rivière qui coule à cet endroit et qui était souterraine durant la période industrielle) a été remise à jour et renaturée. Suite à ces transformations, le premier bâtiment a vu le jour en 2003, et les derniers devraient être terminés en 2014.

7.2.2. Localisation du Parc de la Suze

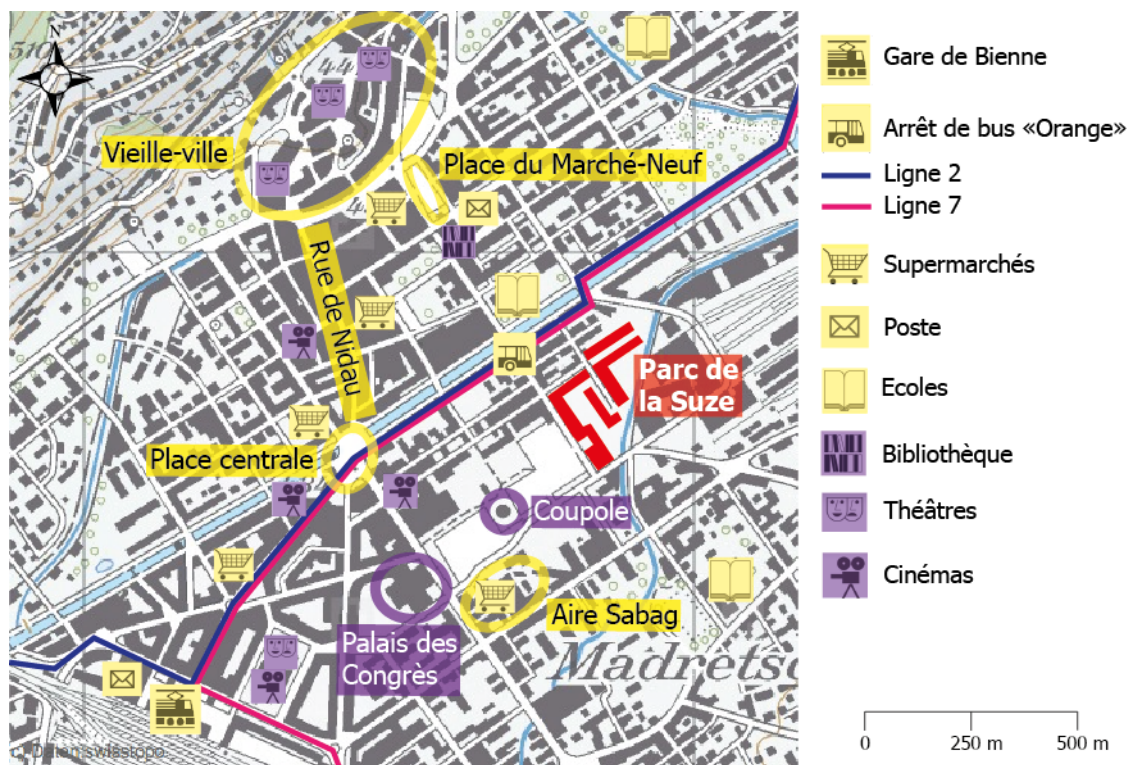
Afin de mieux comprendre les analyses qui suivent, nous proposons dans ce chapitre un petit portrait de la localisation et du quartier dans lequel se situe le Parc de la Suze.

Comme nous l'avons déjà mentionné, le Parc de la Suze est situé au centre-ville de Bienne. Le quartier est traversé par un chemin piéton et cyclable, la rue Salomé, qui n'est ouverte qu'en partie aux voitures. Il est également desservi par des routes accessibles au trafic individuel motorisé : les rues du Marché-Neuf et Alexander-Schöni. Le Parc de la Suze se trouve à environ un kilomètre de la gare CFF et à environ 500 mètres de la Place Centrale. L'arrêt de bus le plus proche, « Orange » (cf. Carte 4, p.52), se trouve quant à lui à une distance d'environ 200 mètres et est desservi par les lignes 2 et 7 qui circulent toutes les 15 à 30 minutes chacune et mettent quatre minutes pour rejoindre la gare de Bienne (TPB 2012).

Le Parc de la Suze se trouve à courte distance d'un grand nombre de lieux de la vie quotidienne (cf. Carte 4). Les magasins les plus proches se trouvent entre 350 à 400 mètres environ : il s'agit d'une succursale Denner dans l'aire Sabag à la rue de l'Argent, et d'un grand

nombre d'autres supermarchés et magasins situés dans la zone piétonne autour de la rue de Nidau ainsi qu'à la place du Marché-Neuf, où se trouvent également une poste ainsi que la Bibliothèque de la Ville de Bienne. Les cinémas ainsi que la plupart des théâtres biennois et un grand nombre de restaurants et bars se trouvent aussi dans ce même périmètre, voire un peu plus éloignés en vieille ville qui est située à environ 750 mètres du Parc de la Suze. Les écoles enfantines et primaires les plus proches sont celles du Marché-Neuf à environ 250 mètres ; elles proposent les deux des classes germanophones et francophones. Les écoles secondaires francophones se trouvent à une distance d'environ 400 mètres du Parc de la Suze, les collèges germanophones à environ 800 mètres.

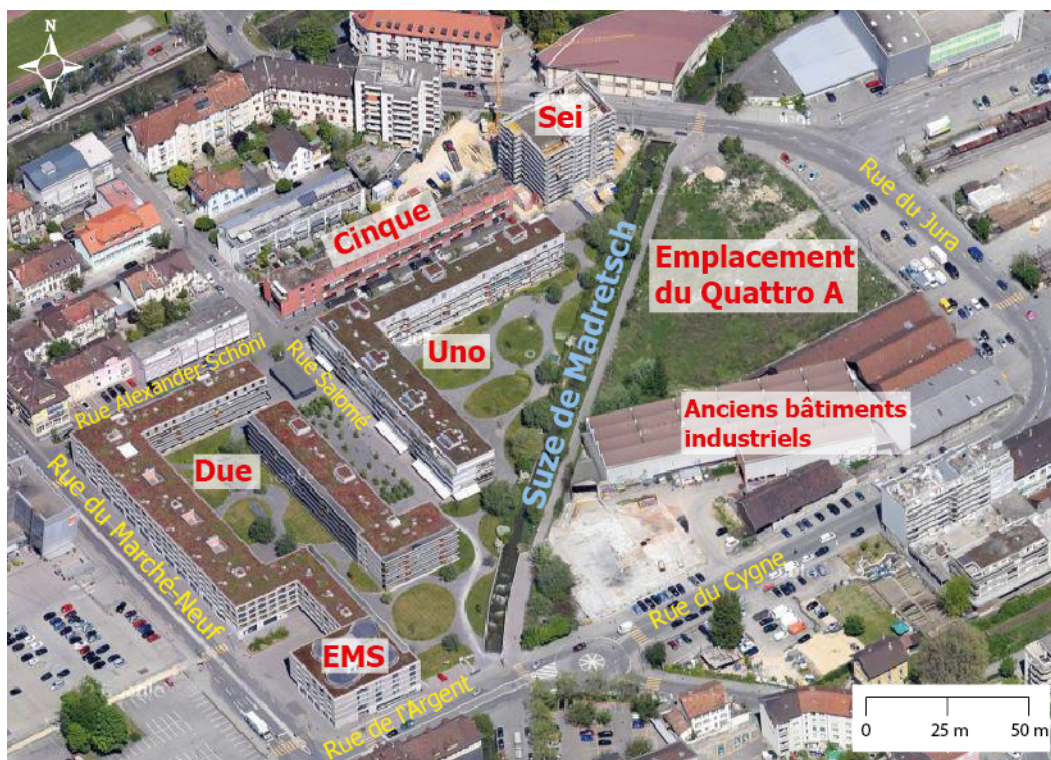
Carte 4 : Le Parc de la Suze et les différents lieu d'intérêt en ville de Bienne (Fond de carte : swisstopo)



7.2.3. Les immeubles du Parc de la Suze

Comme l'illustre la Photo 1 (p.53), le Parc de la Suze comprend six étapes de construction, la partie située à l'Ouest de la Suze de Madretsch étant déjà habitée, à l'exception du bâtiment « Sei » qui sera terminé en 2013, alors que la partie située à l'Est (les immeubles « Quattro ») n'existe pas encore. L'immeuble « Quattro A » est actuellement en construction, les complexes « Quattro B » et « Quattro C » devraient compléter le quartier, mais le début des travaux n'est pas encore agendé. Le Parc de la Suze comprendra au total 357 appartements. La taille des appartements varie entre 2½ et 6½ pièces. Des espaces verts sont présents autour de la Suze de Madretsch qui agit comme frontière entre les différents immeubles de cet ensemble résidentiel.

Photo 1: Situation actuelle du Parc de la Suze (Source : adaptation de Google Maps)



7.2.3.1. Les immeubles construits et habités

Quatre parties du Parc de la Suze sont donc déjà existantes (cf. Tableau 1), il s'agit de l'immeuble « Uno », des deux immeubles du « Due », de l'EMS (« Tre ») et des villas urbaines (« Cinque »).

Tableau 1 : Immeubles existants

	« Uno »	« Due »	EMS (« Tre »)	« Cinque »
Construction	2002-2003 (concours 1999)	2005-2007 (concours 2003)	2005-2007 (concours 2003)	2006-2008
Maître d'ouvrage	Espace Real Estate AG	Coopérative Schüss Due (Bracher und Partner AG)	Ville de Bienne, représentée par le Département des constructions	Coopérative Schüss Due (Bracher und Partner AG)
Nombre d'appartements	53 (3½ à 6½ pièces) 7 ateliers/bureaux	108 (2½ à 5½ pièces) 11 ateliers/bureaux	48 lits	2 duplex (4½ pièces) 9 villas urbaines (5½ pièces)
Location/propriété	Propriété par étage (PPE)	Location	-	Propriété par étage (PPE)
Standards	Bonacasa/Minergie	Bonacasa/isolation thermique (selon exigence canton de Berne)	Bonacasa/Minergie	Bonacasa/Minergie
Architecte	Kistler Vogt Architekten			

L'immeuble « Uno » du Parc de la Suze se situe entre la rue Alexander-Schöni et la rue Salomé. Il est le résultat d'un concours remporté par le bureau d'architecture Kistler Vogt en 1999 et voit le jour en 2003. Cet immeuble comprend 53 appartements, de 3½ à 6½ pièces, en propriété par étage. Le rez-de-chaussée comprend encore sept ateliers/bureaux, différents services, ainsi que trois appartements qui ont été achetés par la Fondation Dessaulles qui gère des habitats groupés pour personnes âgées²². Ces appartements ont été adaptés par les architectes afin de répondre aux besoins des pensionnaires. Une rampe donnant accès au jardin a, par exemple, été installée.

Photo 2 : Immeuble « Uno » (Source : photographie de l'auteure)



L'immeuble « Due » est, également, issu d'un concours d'architecture lancé conjointement par Espace Real Estate AG et la Ville de Bienne en 2003, et remporté, lui aussi, par le bureau d'architecture Kistler Vogt. Leur collaboration s'est effectuée sous la forme d'un partenariat public-privé. En effet, la Ville désirait y intégrer un home pour personnes âgées. Les premiers habitants ont pu y emménager dès 2007. Afin de promouvoir une forte diversité de logements, cet immeuble comporte 108 appartements de typologies très différentes, comprenant entre 2½ et 5½ pièces. Les appartements de l'immeuble « Due », situés le long de la rue du Marché-Neuf, sont principalement conçus pour des personnes âgées et sont plutôt petits, de 2½ à 3½ pièces. Afin de permettre une potentielle synergie avec le home adjacent, ce bâtiment est directement relié à l'EMS par une porte d'accès au premier étage. Les appartements destinés aux autres types de ménages se situent, quant à eux, le long de la rue Alexander-Schöni et dans un deuxième immeuble le long de la rue Salomé. Comme pour l'immeuble « Uno », des espaces verts sont aménagés entre ces bâtiments. Ces deux immeubles du « Parc de la Suze Due » ont été rachetés en 2008 par Swisscanto²³ qui y loue les appartements. Les loyers sont assez élevés dans le contexte de la Ville de Bienne : pour un quatre pièces et demi, il faut compter au minimum 2'245 CHF par mois et pour un deux pièces et demi les loyers sont de 1'575 CHF et plus (PARC DE LA SUZE DUE 2012).

²² La Fondation Dessaulles est une institution privée qui gère trois habitats groupés en ville de Bienne. C'est-à-dire qu'elle offre la possibilité aux personnes âgées de vivre ensemble dans des petits appartements groupés, en bénéficiant d'une prise en charge nuit et jour par un personnel soignant qualifié (FONDATION DESSAULES 2012).

²³ Swisscanto est une entreprise collective des 24 Banques Cantonales suisses, active dans le domaine des placements et de la prévoyance (SWISSCANTO 2012).

L'établissement médico-social (EMS) a été construit en même temps que les bâtiments « Due » et a été inauguré le 15 janvier 2008. L'EMS est une institution publique de la ville de Bienne qui se situe au croisement de la rue du Marché-Neuf et de la rue de l'Argent. Il compte 48 chambres à un lit. Il faut préciser que l'EMS ne sera pas étudié dans ce travail, puisque ses habitants n'ont pas procédé à un choix résidentiel comme nous l'avons défini pour ce travail.

Photo 3 : Immeubles « Due », à gauche et EMS (« Tre »), à droite (Source : photographie de l'auteure)



Le Parc de la Suze « Cinq » a été terminé en 2008 et comporte neuf villas urbaines et deux appartements de 4½ pièces, tous en propriété. Les deux duplex sont situés à la tête du bâtiment. Les neuf villas urbaines sont, quant à elles, construites sur quatre niveaux. Au rez-de-chaussée se trouvent un parvis couvert et un abri pour les voitures ou un garage fermé. Le premier étage a été conçu selon les désirs du propriétaire, de manière à ce qu'il puisse, soit servir d'un grand espace ouvert, soit être séparé par des murs non porteurs pour créer jusqu'à trois pièces. Le deuxième étage, avec un jardin d'hiver, est réservé au séjour, à la salle à manger et à la cuisine. Le troisième étage peut servir de galerie ouverte, ou alors, si le propriétaire préfère, une « Master-bedroom » avec une salle de bain peut y être insérée. Les villas urbaines et les duplex disposent d'ascenseurs individuels.

Photo 4 : Villas urbaines « Cinq » (Source : photographie de l'auteur)



Ces quatre immeubles (« Uno », « Due », l'EMS et « Cinque ») - déjà totalement achevés, et habités - ont tous été réalisés par le bureau d'architecte Kistler Vogt sous la direction de Bracher und Partner AG²⁴. Ces derniers ont créé à cette fin la coopérative Schüss Due²⁵ qui est responsable de la construction des immeubles « Due », « Cinque » et « Sei » (cf. chap. suivant). La Ville de Bienne est quant à elle responsable de la construction de l'EMS (« Tre »). Ces logements ont, de plus, tous été construits selon les standards Bonacasa[®] (cf. chap. 7.2.4.) et Minergie^{®26}. Le Parc de la Suze est équipé de deux parkings souterrains : l'un se trouve sous l'immeuble « Uno » et l'autre sous les immeubles « Due ».

7.2.3.2. Les immeubles en construction et en projet

Les deux parties « Sei » et « Quattro » ne sont pas encore terminées (cf. Tableau 2).

Tableau 2 : Immeubles en construction et en projet

	« Sei »	« Quattro A »	« Quattro B » et « C »
Construction	2011-2013	2012- 2014	Construction en fonction du succès du « Quattro A »
Maître d'ouvrage	Coopérative Schüss Due (Bracher und Partner AG)	Espace Real Estate AG	
Nombre d'appartements	21 (3½ à 4½ pièces) 3 ateliers/bureaux	62 (3½ à 5½ pièces) 5 ateliers/bureaux	B : 54 C : 58 5 ateliers/bureaux
Location/propriété	Propriété par étage (PPE)	Location	
Standards	Bonacasa/Minergie	Pas de Bonacasa, ni de Minergie	
Architecte	Kistler Vogt Architekten		

Le Parc de la Suze « Sei » est actuellement en construction et correspond à la quatrième étape du projet. C'est une sorte de « tour » de huit étages (cf. Figure 1) qui accueillera, dès 2013, une vingtaine de logements en propriété par étage, de 3½ à 4½ pièces, ainsi que trois ateliers/bureaux. Ce bâtiment est situé dans la prolongation de la rue Alexander-Schöni et ferme l'accès à la rue du Jura, délimitant ainsi ce quartier résidentiel.

²⁴ Bracher und Partner AG est une entreprise immobilière et de conseil ayant son siège social à Soleure qui développe principalement des quartiers résidentiels (BRACHER UND PARTNER 2012).

²⁵ Cette coopérative a été fondée en 2002 - par la personne à l'origine du rachat des Tréfilereries et ensuite de la construction de ce quartier - et gère et construit notamment des biens immobiliers adaptés aux personnes âgées (REGISTRE DU COMMERCE DU CANTON DE SOLOTHURN 2012).

²⁶ Le standard MINERGIE[®] est destiné aux bâtiments neufs ou modernisés et vise à proposer des constructions confortables qui utilisent l'énergie de manière rationnelle, en particulier grâce à la mise en œuvre d'énergies renouvelables, permettant ainsi une amélioration de la qualité de vie et une diminution des atteintes à l'environnement (MINERGIE 2012).

Figure 1 : Immeuble « Sei » (Source : KISTLER VOGT ARCHITEKTEN 2012a)



Le Parc de la Suze « Quattro » comprendra quant à lui trois immeubles, les « Quattro A », « B », et « C ». C'est la société Espace Real Estate AG, déjà chargée de la construction de l'immeuble « Uno », qui planifie actuellement ces immeubles. La construction se fera en trois étapes, celle du « Quattro A » a débuté en novembre 2012. Cet immeuble comprendra 62 appartements, de 3½ à 5½ pièces qui seront loués. Les premières locations devraient avoir lieu en 2014. Quant aux immeubles « Quattro B » et « C » leur construction dépendra du succès du « Quattro A », les promoteurs souhaitent attendre les premiers bilans des locations de cet immeuble avant de construire les deux bâtiments complétant la trilogie. Comme l'illustre la Photo 1 (p. 53), la parcelle de terrain où l'immeuble « A » sera construit est vierge, au contraire de celles des immeubles « B » et « C » sur lesquelles des bâtiments vides des tréfileries sont encore sur pied, ils seront rasés en 2013. Les plans prévoient, au total, pour les immeubles « Quattro B » et « C » 102 appartements. Les trois immeubles seront relativement hauts - jusqu'à huit étages - en forme de « Z » (cf. Figure 2). Contrairement aux autres immeubles du Parc de la Suze, le standard Bonacasa® ne sera pas utilisé dans la construction de ces trois immeubles, le propriétaire Espace Real Estate AG ayant choisi de ne pas l'intégrer.

Figure 2 : Immeuble « Quattro A » (Source : KISTLER VOGT ARCHITEKTEN 2012a)



7.2.4. Le standard Bonacasa®

Le standard Bonacasa® est un standard de construction visant à proposer des logements adaptés aux personnes âgées ou à mobilité réduite et leur permettant de rester indépendantes et autonomes le plus longtemps possible. La marque Bonacasa® appartient à Bracher und Partner AG et a été créée par Ivo Bracher en 1989. Ces logements répondent ainsi à trois piliers : les standards de construction, de sécurité, et de prestations de services / réseau social.

Le premier est le standard de construction, basé sur des critères écologiques et durables. Les habitations sont, par exemple, construites sans obstacles (il n'y a ni seuils, ni marches) et répondent à des critères énergétiques, notamment dans l'isolation des bâtiments. De plus, les constructions se font dans des endroits centraux et si possible en collaboration avec un établissement médico-social. Ce genre de coopération permettant d'exploiter les synergies et de réduire certains coûts : « [...] *les habitants peuvent être soignés à la maison au même tarif que dans les établissements voisins tout en économisant les frais de la chambre.* » (BONAINVEST HOLDING AG 2012 : 8).

Le deuxième pilier, le standard de sécurité Bonacasa® est un service d'aide sur appel qui est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Ainsi, il est possible pour le client ou la centrale d'urgence de contacter rapidement, en cas de besoin, la personne adéquate ainsi que d'avertir la famille. De plus, lors de leurs appels, les clients sont reconnus par la centrale, qui peut ainsi traiter chaque cas de manière personnalisée.

Le troisième pilier Bonacasa® est la prestation de services et d'offres diversifiées, il y a par exemple : des services de soins, des transports d'achats, un service de repas à domicile et d'aide pour le ménage ou pour les tâches administratives. Un « Bonaconcierge » est aussi présent sur les lieux, c'est une personne compétente et formée à fournir des prestations de services aux clients. Ces services sont accessibles grâce à une tablette PC, et une plateforme de services Internet a aussi été créée en automne 2012. Toujours dans ces prestations de services, le standard Bonacasa® propose un réseau social par la mise en réseau des habitants entre eux et avec les prestataires, ce qui augmente leur qualité de vie et diminue l'isolement.

Si la marque Bonacasa® s'adresse principalement aux personnes âgées, les services proposés s'adaptent aussi à une grande diversité de clientèle. Le concept vise à atteindre une certaine mixité intergénérationnelle de population en construisant « [...] *des logements adéquats pour les personnes âgées qui puissent toutefois être habités par différentes générations et qui permettent de nombreux contacts sociaux supérieurs à la moyenne.* » (BONAINVEST HOLDING AG 2012 : 22). Malgré cette volonté de mixité générationnelle, ces logements se vendent et se louent surtout à des personnes relativement âgées, puisqu'en 2012, sur les 700 habitations Bonacasa® qui ont déjà été construites, la moyenne d'âge de la population y résidant se situe à environs 50 ans (*ibid.* 2012) alors que l'âge moyen de la population suisse, en 2010, était de 41.3 ans (SCHULER 2011).

8. METHODOLOGIE²⁷

Avant de présenter notre méthodologie, il est important de présenter le cadre de travail dans lequel a été rédigé ce mémoire. En effet, ce dernier s'inscrit dans le projet de recherche « *Urban regeneration in Switzerland : implementation and challenges* », financé par le Secrétariat d'Etat à l'Education et à la Recherche, et sous la direction du Dr. Patrick Rérat. Cette étude a été menée par une équipe de recherche de l'Université de Neuchâtel, composée de trois étudiants – rédigeant leur mémoire – et du Dr. Rérat. En plus de ce travail, deux autres mémoires ont donc été rédigés sur cette thématique. Le premier, effectué par Daniel Baehler traite également des choix résidentiels mais, lui, sous l'angle de la mobilité quotidienne et le second, écrit par Ariane Valette, examine les acteurs impliqués dans cette opération de régénération urbaine et leurs stratégies. Si nous avons traité chacun notre propre problématique, nous avons toutefois travaillé en collaboration, notamment concernant le partage de données et d'informations récoltées par chacun sur le terrain et pouvant se révéler pertinentes pour les autres membres de l'équipe, ou encore en nous rendant à plusieurs à certains entretiens ou pour faire des visites du Parc de la Suze. Par exemple, les 29 entretiens concernant les choix résidentiels ont été menés conjointement par Daniel Baehler et moi-même. Cette manière de faire explique que nous ayons choisi d'indiquer lorsque d'autres chercheurs ont été impliqués dans certaines étapes de la réalisation du travail.²⁸

Pour ce travail nous avons choisi d'avoir recours à des « mixed methods ». En effet, si les questionnaires standardisés sont la méthode la plus importante dans la recherche en matière de mobilité spatiale, ces dernières années et particulièrement en sciences sociales, de nombreuses études ont été réalisées en ayant recours à des méthodes qualitatives (GATHER *et al.* 2008), notamment dans le but d'approfondir des résultats obtenus par une enquête quantitative réalisée dans une première étape. Les méthodes qualitatives ont effectivement une: « [...] *specific relevance to the study of social relations, due to the fact of the pluralization of life worlds.* » (FLICK 2006 : 12). Nous avons alors choisi de combiner ces méthodes quantitative et qualitative pour notre travail sur les habitants du Parc de la Suze, aux quelles nous avons ajouté un parcours commenté et les observations sur place. Le fait d'utiliser plusieurs méthodes permet de neutraliser ou d'annuler certains des désavantages de chaque méthode (CRESWELL *et al.* 2003). Ces auteurs ajoutent que : « [...] *there is wide consensus that mixing different types of method can streng a study [...]* » (*ibid.* : 29) et que les phénomènes sociaux sont si complexes qu'il faut différentes sortes de méthodes pour comprendre ces complexités. Chacune des méthodes utilisées est décrite ci-dessous.

8.1. OBSERVATION SUR PLACE ET PARCOURS COMMENTE

Afin de nous familiariser avec notre terrain d'étude, nous avons réalisé un parcours commenté, le 25 avril 2012, avec l'un des architectes du bureau responsable du projet. Cette rencontre d'un peu plus d'une heure a été enregistrée et retranscrite. Elle s'est déroulée sous la forme d'une discussion entre notre équipe de recherche et l'architecte. Lors de cette entrevue, nous avons fait le tour du quartier en compagnie de l'architecte, ce qui nous a permis de bien comprendre la configuration du secteur. Grâce à cet entretien exploratoire nous avons pu définir l'état actuel du projet et ses grandes étapes, certains des acteurs impliqués, ainsi que le rôle et les aménagements apportés par le bureau d'architecte.

²⁷ Partie commune avec le mémoire de Daniel Baehler.

²⁸ Paragraphe commun aux mémoires d'Ariane Valette et de Daniel Baehler.

De plus, nous nous sommes rendus à maintes reprises au Parc de la Suze pour y rencontrer les habitants. Lors de ces visites, nous avons pris le temps d'observer la vie du quartier, le mode de vie de ses habitants ainsi que le type de ménage y vivant. Cela nous a permis, par la suite, de comparer les résultats de nos entretiens et questionnaires à nos observations sur place ainsi que d'obtenir quelques entretiens supplémentaires.

8.2. QUESTIONNAIRES

Pour l'élaboration de notre travail de Master concernant l'arbitrage au sein des couples lors du choix d'un logement au centre-ville, en l'occurrence au Parc de la Suze à Bienne, nous avons choisi de commencer notre analyse par un questionnaire. En effet, il nous paraissait pertinent d'avoir des résultats quantitatifs afin de définir la population qui vit sur notre terrain d'étude. De plus, le questionnaire a joué le rôle de porte d'entrée pour les entretiens semi-directifs que nous avons effectués dans un deuxième temps.

Le questionnaire²⁹ a été élaboré sur la base de celui présenté par RERAT (2010 : 493). Ce dernier a été adapté à notre problématique ainsi qu'à notre terrain et passablement raccourci, puisqu'il s'agissait d'établir des résultats descriptifs et non de baser toute notre analyse sur cette méthode. La ville de Bienne étant bilingue, nous avons élaboré deux versions, une en français et une en allemand.

Le questionnaire est structuré en quatre parties. La première concerne les généralités du profil du ménage (type de ménage, date de l'emménagement, moyens de mobilité à disposition, etc.). La deuxième évoque les motivations à la base du choix du domicile au Parc de la Suze au travers de liens avec un éventuel changement dans le ménage ou dans la vie professionnelle et l'importance des différentes caractéristiques – du logement, du quartier et de la ville de Bienne – lors du choix. La troisième partie s'intéresse au parcours résidentiel (ancien logement, éventuels autres domiciles) ce sont les éléments des trajectoires. Et, enfin, une dernière partie récolte des données sur le profil des différents membres du ménage (âge, sexe, formation, profession, lieu de travail ou de formation, etc.).

Les destinataires du questionnaire sont les habitants du Parc de la Suze. Afin de connaître leur nom et leur adresse, nous avons établi une base de données à l'aide des Pages Blanches que nous avons ensuite complétée en relevant les noms sur les boîtes aux lettres. Le nombre d'adresses s'élevait à 150. Nous avons encore distribué six questionnaires, lorsque nous nous sommes rendu sur place, aux personnes qui nous ont dit ne pas l'avoir reçu.

Les questionnaires anonymes ont été distribués dans les boîtes aux lettres accompagnés d'une lettre³⁰, nominative, expliquant notre démarche. Au total 146 (sur les 150 adresses recensées) questionnaires ont été déposés dans les boîtes aux lettres le 17 avril 2012. Les quatre questionnaires restant (les boîtes aux lettres correspondantes étaient introuvables) ont été postés mais reçus en retour. De plus, un questionnaire nous est également revenu, car il était adressé à un bureau. Cela porte le total de questionnaires distribués en avril à 145. En y ajoutant les six distribués³¹ en août, nous arrivons à un total de 151 questionnaires distribués, dont 65 ont été remplis et renvoyés. Le taux de réponse s'élève alors à 42.5% sans avoir

²⁹ cf. Annexe I. Questionnaire (version française), p.140.

³⁰ cf. Annexe II. Lettre accompagnant le questionnaire, p.144.

³¹ Des questionnaires ont été distribués en amont de l'envoi collectif car nous souhaitons avoir une meilleure représentativité des habitants du Parc de la Suze.

effectué de rappel, ce qui est très élevé, étant donné qu'habituellement un retour de 25% est attendu.

Un questionnaire est arrivé en octobre, il n'a pas été pris en compte car l'analyse était déjà terminée. De plus, il faut relever que les non-réponses aux questions posées dans le questionnaire n'ont pas été prises en considération lors de l'analyse.

8.3. ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Nous avons choisi la méthode des entretiens semi-directifs qui permet de poser des questions ouvertes et qui facilite une expression libre des interlocuteurs, tout en laissant le chercheur fixer le cadre qui guide l'entretien afin de répondre à ses questions de recherche et ainsi obtenir des informations riches et nuancées (QUIVY et VAN CAMPENHOUDT 2002). De plus, cette méthode est pertinente lors de recherches concernant des choix et prenant en compte les changements qui ont eu lieu: « *The advantages of a qualitative, retrospective method include that a view back on factors of change in relevant situations can be taken.* » (LANZENDORF 2003 : 6). Afin d'expliquer notre démarche nous allons premièrement présenter le déroulement de nos entretiens semi-directifs puis une réflexion propre à la thématique d'un travail qui s'intéresse aux couples, à savoir la configuration dans laquelle il faut rencontrer les différents membres du couple.

8.3.1. Les entretiens de notre étude

Nous avons mené les entretiens à l'aide d'une grille d'entretien³² permettant de répondre à nos objectifs de recherche. Elle est divisée en cinq parties. La première traite du choix du logement actuel ainsi que des non-choix qui ont été effectués lors de la sélection du logement au Parc de la Suze. Le deuxième bloc aborde la trajectoire résidentielle des différents membres du ménage. La troisième partie interroge la situation actuelle et passée des membres du couple. Ensuite, lors des deux dernières parties, le parcours de vie des habitants du logement ainsi que leur biographie de mobilité, sont respectivement traités. Lors des entretiens, l'ordre des thèmes abordés a été adapté en fonction des réponses des interlocuteurs.

Les questionnaires nous ont permis de contacter certains ménages nous ayant laissé leur coordonnées afin de les rencontrer pour effectuer un entretien. Ils nous ont aussi permis de choisir un échantillon illustratif pour les entretiens, c'est-à-dire de rencontrer les différents cas de figures présents au Parc de la Suze.

Tableau 3 : Type de ménage ayant répondu au questionnaire et type de ménage ayant été interviewé.

Type de ménage	Entretiens	%	Questionnaires	%
Couple sans enfant ³³	13	44.8	24	36.9
Couple avec enfant(s)	7	24.1	14	21.5
Personne seule avec enfant(s)	1	3.4	2	3.1
Personne vivant seule	5	17.2	24	36.9
LAT (living apart together)	3	10.3	1	1.5
Total	29	100	65	100

³² cf. Annexe III. Grille d'entretien, p.146.

³³ Cette catégorie comprend les couples n'ayant pas d'enfant/s et ceux ayant un/des enfant/s qui ne vit/vent plus dans le ménage. Il n'est pas possible de distinguer ces deux catégories dans le questionnaire.

Dans le Tableau 3, nous pouvons remarquer que les couples sont surreprésentés lors des entretiens, cela est dû à la problématique de ce travail concernant les couples. Par la suite, d'autres ménages ont été contactés en faisant du porte à porte, parfois sur le conseil d'une personne interrogée, par le fait que nous voulions rencontrer plus de personnes actives et en couple. En effet, il s'est révélé que la proportion de personnes retraitées était haute, notamment parmi les personnes nous ayant laissé leur adresse pour un entretien dans le questionnaire et nous avons besoin de plus de personnes actives afin de répondre à notre problématique.

Nous avons finalement mené 29 entretiens semi-directifs, tous ont été effectués par Daniel Baehler et moi-même, et qui ont duré entre 30 et 70 minutes. Nous avons rencontré 20 ménages vivant en couple dont les trois quart (15) d'entre eux nous ont reçu en couple. Nous avons ainsi réalisé cinq entretiens de couple pour lesquels nous avons interrogé un seul représentant. La majorité des entretiens ont été effectués en français (17) et les autres (12) en allemand.

Tous les entretiens ont été enregistrés afin de pouvoir mener une discussion sans interruption par la prise de note. Ils ont, ensuite, tous été retranscrits de manière exhaustive mais sans cependant prendre en compte les tiques de langage ou les passages étant complètement en dehors de notre problématique.

L'analyse des retranscriptions des entretiens a été effectuée en trois étapes. Dans un premier temps nous avons codé les retranscriptions à l'aide de couleurs, chacune d'entre-elles correspondant à un objectif ou à une thématique émanant de la structure de notre grille d'entretien et de notre questionnaire (caractéristiques du ménage, parcours de vie, arbitrage, choix résidentiel, situation professionnelle, etc.). Nous avons ainsi classé les informations venant des entretiens. Puis, pour répondre à notre premier objectif qui est d'identifier les motivations résidentielles des habitants du Parc de la Suze, nous avons effectué une analyse par champ lexical en reprenant les thèmes proposés dans notre questionnaire et qui concernent les motivations, comme par exemple les changements dans la structure du ménage ou l'importance de la proximité du centre-ville. Grâce à la méthode des champs lexicaux nous avons pu mettre en évidence des motivations que nous n'avions pas proposées dans le questionnaire et aussi affiner les résultats de celui-ci.

Pour répondre à notre second objectif, qui concerne l'arbitrage au sein des couples, nous avons créé une grille d'analyse¹ que nous avons appliquée à chaque ménage. Nous l'avons aussi utilisée pour les personnes vivant seules car leur parcours de vie ainsi que leur situation passée en couple nous apporte également des informations pour répondre à notre objectif. Nous indiquerons toujours s'il s'agit de l'arbitrage concernant le Parc de la Suze ou d'un arbitrage ayant eu lieu par le passé.

Afin de rendre l'analyse la plus claire possible nous avons choisi d'apposer, à chaque citation, une légende qui décrit : la tranche d'âge (à 5 ans près)³⁴, le statut d'occupation professionnelle et le type de ménage de l'intervenant/e.

³⁴ Par exemple, la tranche de 55 ans englobe les personnes âgées de 53 à 57 ans, celle de 60 ans les habitants de 58 à 62 ans.

8.3.2. Entretiens avec les deux membres du couple

Dans le cas de notre problématique, nous avons été amenés à réfléchir sur la manière d'analyser les arbitrages au sein du couple. Si dès le départ, il est apparu clairement qu'il fallait interroger les deux membres du couple, la manière était moins claire : fallait-il interroger les membres ensemble ou séparément ?

Ce sont souvent les femmes qui sont interrogées quand il s'agit de recherche concernant la famille car la maison, le travail domestique et la famille sont considérés comme des domaines féminins (VALENTINE 1998 : 67). En effet, l'espace privé est associé au féminin et l'espace public au masculin (PAHUD : 2012). Gill VALENTINE (1998) explique qu'il est important de prendre en considération les avis des deux membres du couple, et pas seulement celui du porte-parole, surtout quand il s'agit d'étude sur la situation domestique.

La question qui réside ensuite est de savoir si les deux personnes seront interrogées ensemble ou séparément. L'auteur de « *Doing household research : interviewing couples together and apart* » (VALENTINE 1998) expose les avantages et les désavantages des deux méthodes. S'entretenir avec le couple offre l'opportunité d'explorer la production des rapports entre les deux membres comme l'observation des dynamiques du ménage qu'il serait difficile d'observer lors d'entretiens individuels. La chercheuse relève que pour cela il faut être attentif au langage corporel. Les entretiens individualisés donnent plus de liberté et d'intimité pour exprimer sa propre opinion. Mais ils génèrent plus d'anxiété au sein des couples car il est difficile de gérer l'impression d'être reproduit par l'autre et d'être jugé comme mauvais ou comme un couple qui ne peut pas fonctionner. Il est alors très important de garder la confidentialité.

Une solution pour tirer les avantages des deux méthodes serait de commencer par un entretien du couple ensemble puis de discuter avec les deux individus séparément comme le fait Anne GREEN (1997, auteure qui a également utilisé un questionnaire avant les entretiens). Il serait cependant plus judicieux de procéder inversement et de commencer par les entretiens individuels de sorte que les conjoints ne soient pas influencés par ce qui a été discuté précédemment.

Finalement, bien que la solution d'additionner les entretiens individuels et en couple nous paraisse la plus pertinente, la réalité du terrain et les disponibilités des intervenants potentiels ont dicté notre manière de procéder. Il nous est vite apparu que la plupart des couples étaient d'accord d'être interrogés en même temps. Afin d'avoir une uniformité maximale de la méthode utilisée, nous avons alors décidé de ne pas proposer des entretiens séparant les deux membres car peu de couples étaient d'accord. De plus, comme nous avons un quartier à étudier et non un échantillonnage de profil choisi, nous avons rencontré des ménages très différents auxquels il fallu adapter notre manière de procéder sans pouvoir l'uniformiser complètement. Nous avons ainsi essayé de mener les entretiens au maximum avec les deux membres du couple mais dans quelques cas (5/20) nous avons pu rencontrer qu'un des deux conjoints.

Quatrième Partie

ANALYSE ET RESULTATS

9. LES HABITANTS DU PARC DE LA SUZE: PROFILS ET TRAJECTOIRES³⁵

Les résultats de notre recherche sont présentés en trois temps. Premièrement, cette partie décrit les habitants du Parc de la Suze au travers de leur profil et de leur trajectoire. Deuxièmement, nous exposons le choix des habitants au travers de leurs motivations. Et la troisième partie fait l'objet de la présentation des arbitrages qui ont lieu au sein des couples.

Cette première partie, plutôt descriptive, permet d'identifier les profils et les trajectoires des personnes qui choisissent d'habiter au centre-ville et dans un tel quartier. De plus, nous proposons en filigrane une comparaison entre les couples et les personnes ne vivant pas en couple. Il faut savoir que cette dernière catégorie est représentée, dans les 65 questionnaires, par 38 personnes vivant seules et deux familles monoparentales et lors des entretiens par huit personnes vivant seules et un ménage monoparental. Nous commençons par exposer les profils, puis les trajectoires.

9.1. PROFILS

Cette partie présente les profils des habitants et des couples du Parc de la Suze, à Bienne. Il faut toutefois garder à l'esprit que le profil n'est peut-être pas en totale concordance avec la réalité car bien que le taux de retour du questionnaire soit élevé (42.5% ; 65 ménages), plus de la moitié des ménages ne sont pas pris en compte dans ces résultats. De plus, nous avons remarqué lors de l'enquête qualitative que ce sont des ménages de certaines typologies qui ont plus répondu au questionnaire (de nationalité suisse, proche de la retraite ou à la retraite).

9.1.1. Types de ménages

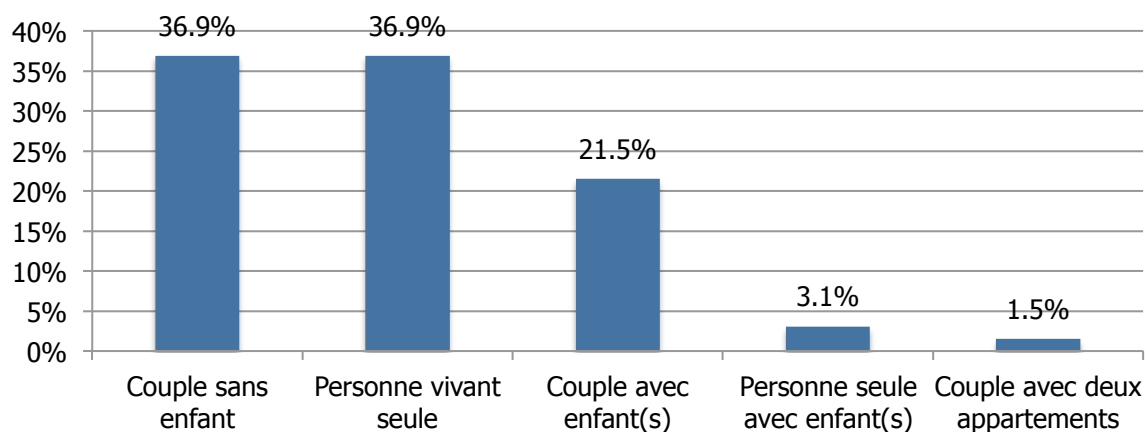
Les 65 ménages qui ont répondu au questionnaire représentent au total 131 personnes, 64 sont des hommes et 64 sont des femmes, trois personnes n'ont pas précisé leur sexe. La taille moyenne des ménages est de 2.02 personnes. Les personnes vivant seules et les couples sans enfant vivant dans le ménage, en prenant en compte ceux qui sont mariés ou non, sont les deux types de ménage les plus représentés (36.9% ; 24), (cf. Graphique 1). Les ménages composés de deux parents et d'enfant/s représentent un cinquième du total (21.5% ; 14). Il y a deux ménages monoparentaux (3.1%) et un couple ayant deux appartements (1.5%), il s'agit de « living apart together » (LAT). Lors des entretiens, nous nous sommes rendus compte qu'il existe d'autres couples de ce type qui ne l'ont pas indiqué dans le questionnaire d'où la pertinence d'utiliser des « mixed methods ». Il y a au total 58.5% (38) des ménages qui vivent en couple³⁶ et un cinquième des ménages a des enfants (21.5% ; 14). Il est ressorti des questionnaires qu'aucun ménage ne forme de colocations, or, lors de l'enquête sur le terrain, nous avons pour mettre en évidence que deux appartements étaient des colocations.

Parmi les 65 ménages ayant répondu au questionnaire, 38 sont des couples. Parmi eux, 14 ont des enfants vivant avec eux, 16 sont retraités et 22 couples comportent au moins un membre actif.

³⁵ Les parties concernant l'ensemble des ménages sont communes au mémoire de Daniel Baehler.

³⁶ Dont 81.6% (31 ; 47.7% de tous les ménages) de couples mariés et 18.4% (7 ; 10.8%) de couples non-mariés.

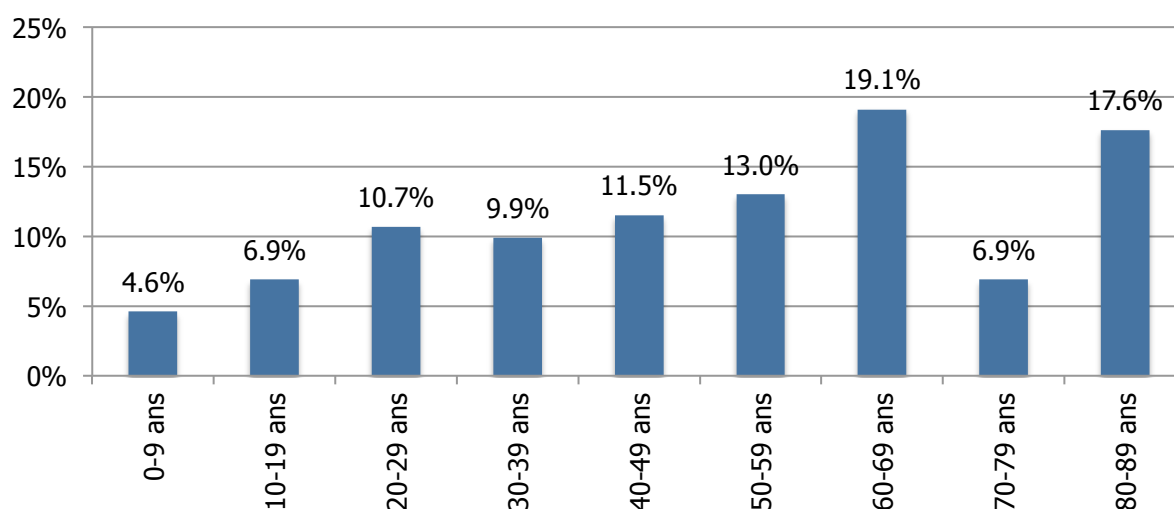
Graphique 1 : Types de ménages



9.1.2. Âge et nationalité

Les personnes âgées de 50 ans et plus composent la majorité (56.6% ; 74) des habitants du Parc de la Suze (cf. Graphique 2). La classe d'âge la plus représentée est celle des 60-69 ans (19.1% ; 25) suivie par celle des 80-89 ans (17.6% ; 23). Un peu plus d'un dixième (11.5% ; 15) de la population du Parc de la Suze est composée d'enfants et de jeunes adultes. Les tranches des 20 à 49 ans représentent un tiers (32.1% ; 42) des habitants. L'âge moyen des habitants est de 51.3 ans.

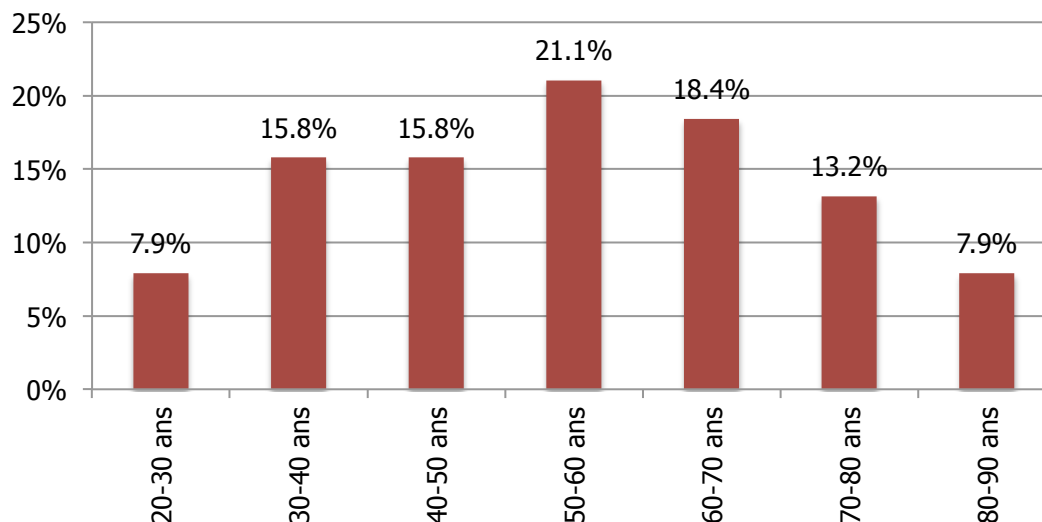
Graphique 2 : Classes d'âge de l'ensemble des ménages



Quant aux couples, le Graphique 3 illustre que la moyenne d'âge des conjoints la plus représentée est celle des 50-60 ans (21.1% ; 8), suivie par ceux de 60-70 ans (18.4% ; 7) et ceux âgés de 40-50 ans et 30-40 ans (15.8% ; 6). Il y a peu de couples dont l'âge moyen se situe entre 20-30 ans (7.9% ; 3). Cela peut être interprété et lié au fait qu'il y a peu de couples qui se sont mis en ménage au Parc de la Suze. Ce qui est probablement dû au fait que les loyers sont élevés et que les ménages investissent rarement dans une propriété à ce stade du parcours de vie. Nous n'avons malheureusement pas trouvé de statistiques afin d'effectuer une comparaison de ces chiffres avec les moyennes nationales ou régionales. Il faut alors souligner que ce sont les couples plutôt « âgés », à l'approche de la retraite ou à la retraite, qui vivent et ou qui re/viennent habiter au centre-ville, dans un appartement, et, le

plus souvent, avec le statut de propriétaire. Les propriétés par étage (PPE) sont alors probablement un moyen d'attirer ou de « retenir » les couples à l'approche de la retraite ou à la retraite.

Graphique 3 : Âge moyen des couples

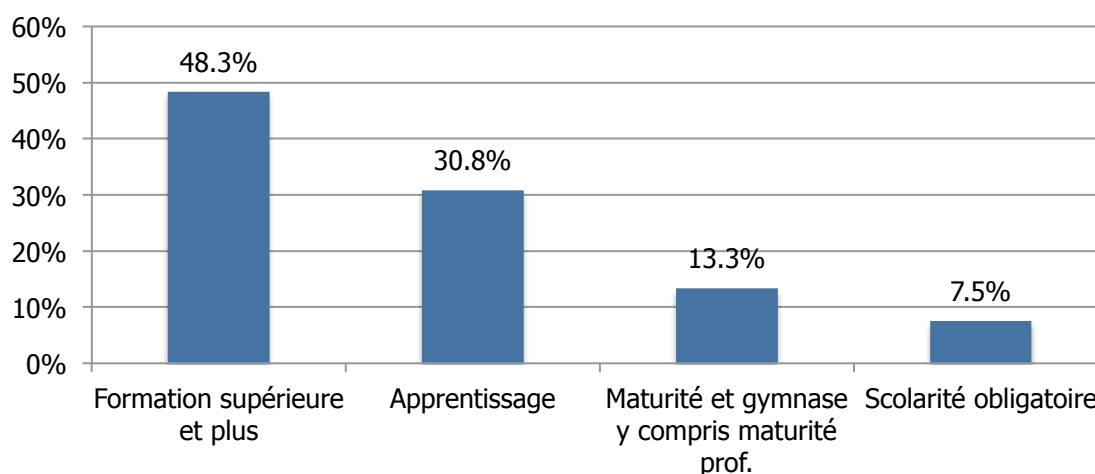


Quant à l'origine nationale des habitants, il y a 111 personnes (88.1%) qui sont de nationalité suisse auxquels s'ajoutent quatre personnes qui ont une double nationalité comprenant celle helvétique. Cela porte à 115 le nombre de citoyens helvétiques (91.3%). Les 11 ressortissants étrangers viennent d'Europe occidentale (8) ou d'Afrique (3). Cinq personnes n'ont pas donné de réponse à cette question. Au niveau des couples, la grande majorité sont des couples dont les deux membres sont suisses (83.8% ; 31). Cinq couples (13.5%) sont bi-nationaux avec un conjoint de nationalité helvétique et deux couples (5.4%) sont originaires de l'étranger.

9.1.3. Statut socio-économique

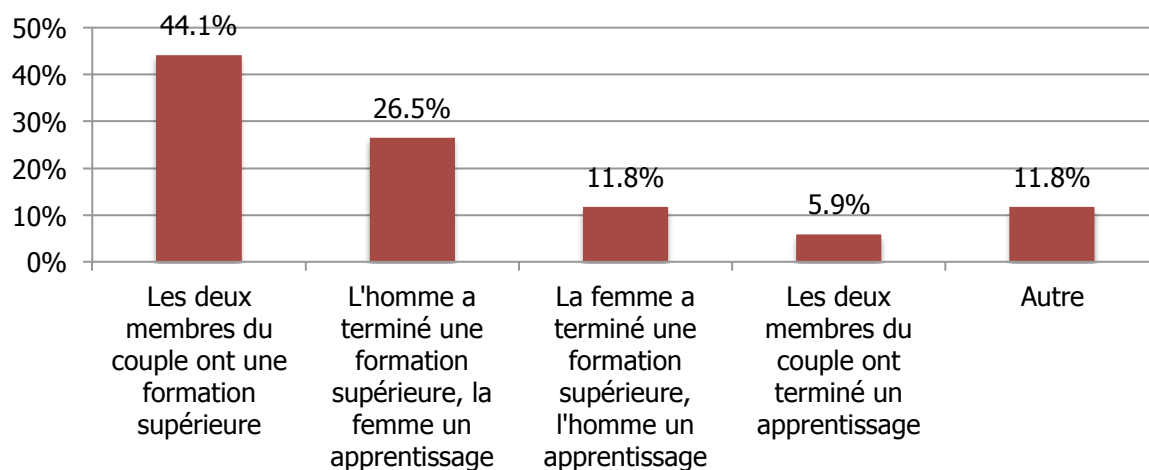
Près de la moitié (48.3% ; 58) des habitants ayant plus de 15 ans a terminé une formation supérieure (titre universitaire ou équivalent). 37 (30.8%) personnes ont terminé un apprentissage et 16 (13.3%) ont achevé une maturité, qu'elle soit gymnasiale ou professionnelle (cf. Graphique 4).

Graphique 4 : Niveau de formation des habitants ayant plus de 15 ans



Sur le Graphique 5, nous pouvons observer que la plus grande partie des couples (44.1% ; 15) sont des couples dont les deux membres ont terminé une formation supérieure. Dans les couples où l'un des deux membres a terminé une formation supérieure et le second un apprentissage ou l'école obligatoire³⁷ (38.2% ; 13), il s'agit dans dix cas (71.4%) de l'homme qui a terminé la formation supérieure et dans quatre cas (28.6%) de la femme. La catégorie « Autre » comprend cinq couples (11.8%) qui présentent une configuration différente³⁸. Nous pouvons alors penser que les habitants du Parc de la Suze ont un profil socio économique élevé et cela peut être expliqué par le coût élevé des logements.

Graphique 5 : Formation différenciée des membres du couple

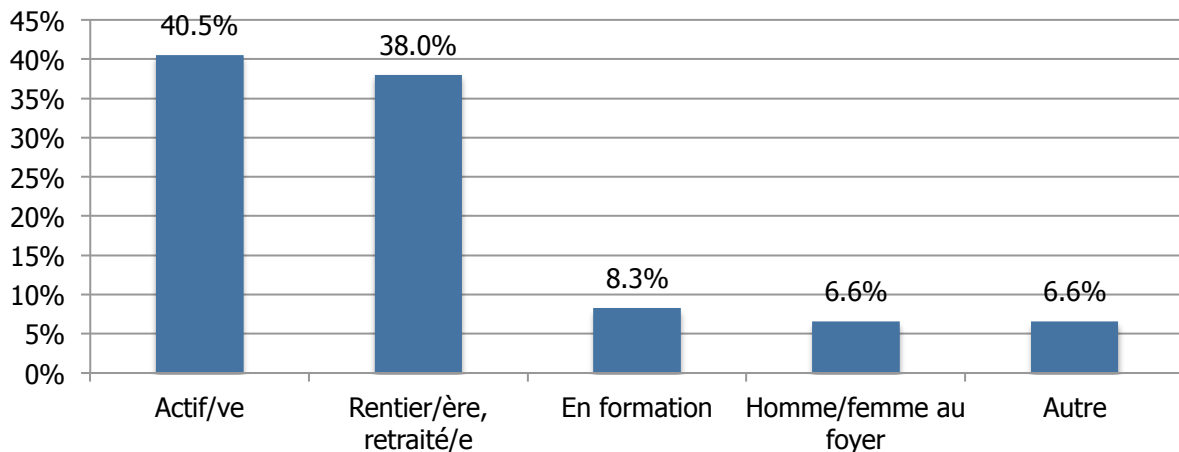


Concernant le statut d'activité des habitants (cf. Graphique 6), les deux statuts les plus représentés sont ceux d'« Actif/ves » (40.5% ; 49) et de « Rentier/ière ou retraité/e » (38% ; 46). Il y a moins de sept pour cent d'hommes ou de femmes au foyer. Un dixième des habitants sont en formation (10.5% ; 10). La catégorie « Autre » (6.6% ; 8) regroupe les personnes à la recherche d'emploi (2.5% ; 3) et cinq personnes (4.2%) qui ont des « doubles casquettes », mêlant le fait d'être rentier/ière ou à la retraite avec une activité professionnelle, la recherche d'un emploi ou encore une formation. Nous pouvons remarquer que les femmes vivant seule ont, en moyenne, un niveau d'éducation supérieure aux femmes vivant en couple.

³⁷ Seule une femme n'a pas terminé d'autres formations que l'école obligatoire.

³⁸ Un couple dont l'homme a terminé une formation obligatoire et la femme l'école obligatoire, un couple dont la femme a terminé une maturité gymnasiale ou professionnelle et l'homme un apprentissage, un couple dont c'est l'inverse et un couple dont la femme a terminé une formation supérieure et l'homme une maturité gymnasiale ou professionnelle. Il y a alors moins de femmes qui ont terminé une formation supérieure que d'hommes, cela est sûrement dû au fait que la moyenne d'âge des couples est relativement élevée, en sachant que parmi la tranche d'âge des 25-34 ans, en Suisse et en 2011, il y a plus de femmes qui ont achevé une formation supérieure (31.3% pour 29.8% d'hommes). Le pourcentage de femmes ayant terminé une formation supérieure pour les 25-64 ans est néanmoins plus basse pour les femmes (21.7%) que pour les hommes (27.6%). Il y a clairement de plus en plus de femmes qui suivent une formation supérieure (14.3% pour la tranche d'âge 55-64 ans) alors que chez le sexe opposé le pourcentage d'hommes ayant une formation supérieure diminue d'environ 2% tous les dix ans (OFS 2011a)

Graphique 6 : Statut d'occupation des habitants



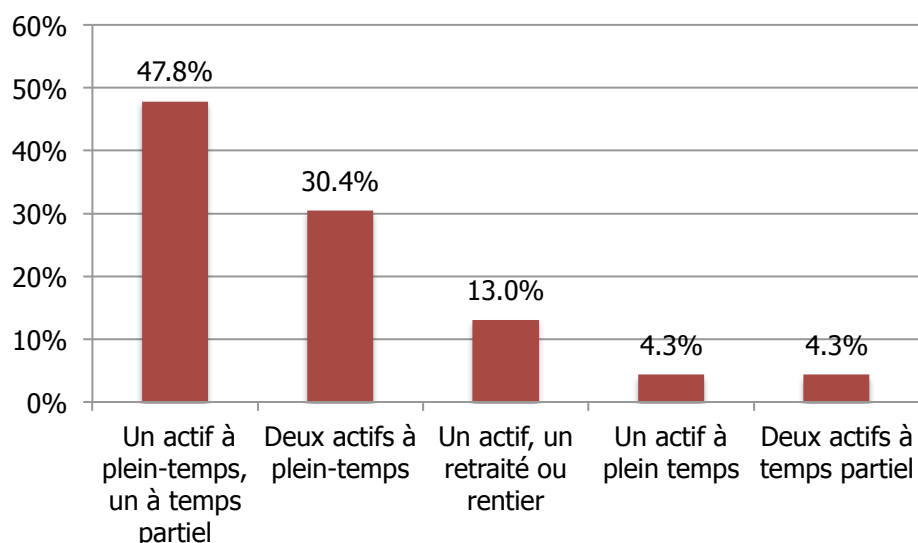
Au total, en prenant les actifs/ves et les personnes à « double casquette », 45% (54) des personnes ont une activité rémunérée. Parmi elles, 74.1% (40) travaillent à un taux d'occupation de 80% ou plus (dont plus des trois quarts [78% ; 31] à un pourcentage de 100%). Les personnes travaillant à temps partiel (24% ; 13) occupent pour près de la moitié d'entre eux des postes à mi-temps (46% ; 6). Les pourcentages d'occupation de l'autre moitié des temps partiel (54% ; 7) varient entre 5% et 70%.

Les professions déclarées les plus fréquentes sont, les vendeurs/ses, les informaticiens/nes, et les ingénieurs/es puis les enseignants/es et les éducateurs/trices. La diversité des professions est large puisque sur les 53 personnes actives, 33 professions différentes sont exercées. Sept personnes n'ont pas nommé le métier qu'elles exercent. La majorité des professions déclarées placent les habitants du Parc de la Suze dans une catégorie socio-professionnelle élevée.

A l'échelle des couples, il y a 22 couples dont au moins un des deux membres est actif. La moitié (50% ; 11) de ceux-ci sont des couples dont un des deux membres travaille à 100% et l'autre à un pourcentage plus faible. Il faut relever que dans tous les cas, c'est la femme qui effectue le temps partiel. Presque un tiers (31.8% ; 7) des couples actifs travaillent les deux à plein-temps et dans un seul cas les deux membres du couple travaillent à temps partiel. Dans trois ménages, un des deux membres du couple est à la retraite et l'autre membre travaille encore professionnellement³⁹.

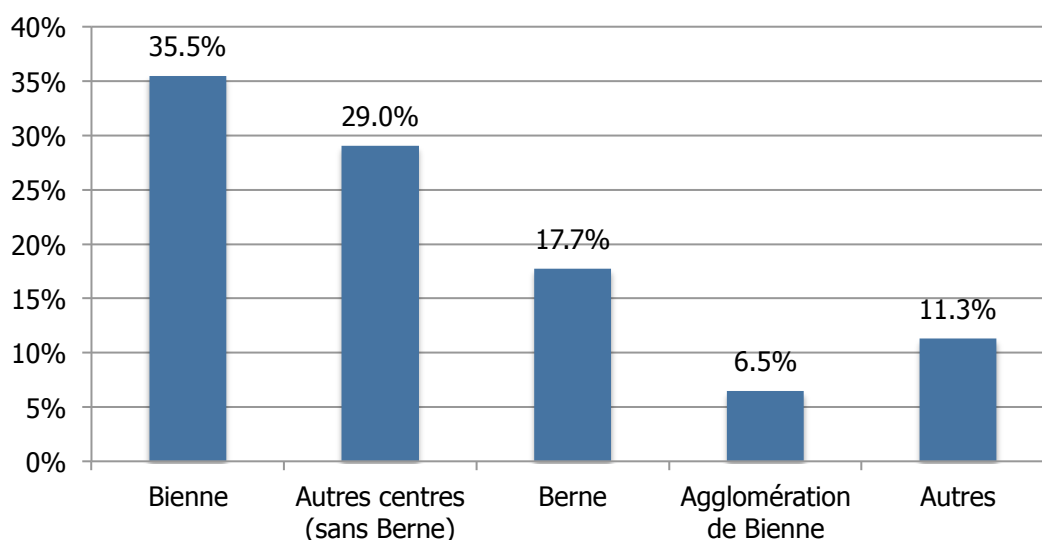
³⁹ BÜHLER (2001) différencie le travail professionnel qui est rémunéré du travail non rémunéré qui est le travail domestique et celui concernant les enfants.

Graphique 7: Statut d'occupation des couples bi-actifs



Concernant le lieu de travail des actifs, plus d'un tiers (35.5% ; 22) des personnes actives travaillent à Bienne⁴⁰ auxquelles s'ajoutent 6.5% (4) qui travaillent dans l'agglomération biennoise (cf. Graphique 8). Près de la moitié des actifs/ves occupés (46.7%) sont des pendulaires interurbains qui travaillent donc dans un autre centre, dont 17.7% (11) à Berne et les 29% restant pendulent vers les centres suivants⁴¹ : Zurich (5), Neuchâtel (3), Fribourg (3), Lausanne (2), La Chaux-de-Fonds (2), Genève (1), et Delémont (1). Le dixième restant des actifs représente les personnes qui ne travaillent ni dans un autre centre, ni dans l'agglomération de Bienne. Le nombre de pendulaires à longue distance, parcourant plus de 50 kilomètres pour se rendre sur leur lieu de travail, atteint environ 15%.

Graphique 8 : Lieux de travail cités par les actifs occupés

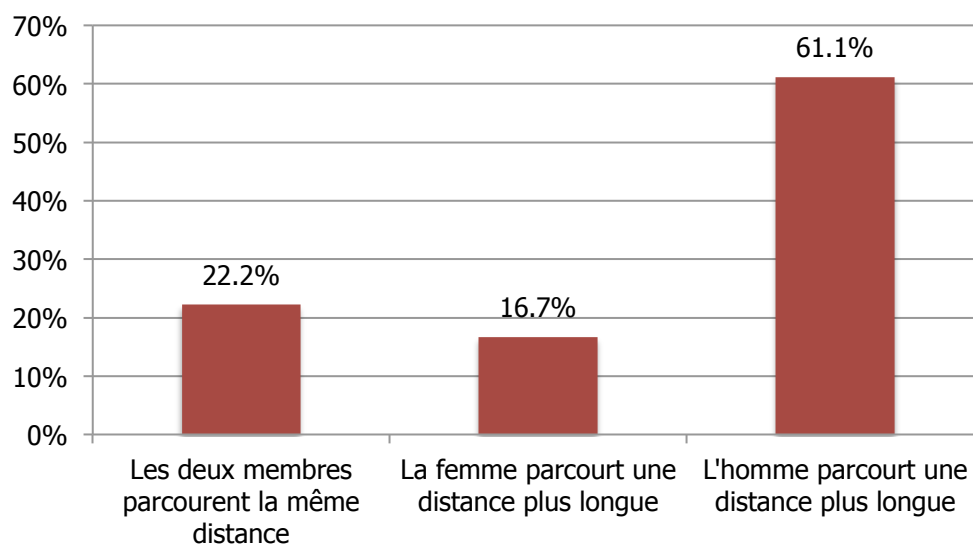


⁴⁰ Cette valeur est assez basse pour une ville-centre, dans les six plus grandes villes de Suisse alémanique, par exemple, elle atteint près de 60% (STÄDTENETZWERK VERKEHR 2012).

⁴¹ Il faut signaler que certains actifs ont plusieurs lieux de travail. Un actif pendule entre Bienne et deux autres centres, un entre Bienne et un autre centre, un entre un centre et une périphérie et enfin deux entre Bienne et sa périphérie. Dans toute la Suisse, en 2010, il y a 9% de pendulaires à longue distance (DESSEMONTET 2012 : 5).

Le Graphique 9 met en évidence que parmi les 18 couples bi-actifs, les sont les hommes parcourus une plus grande distance pour se rendre sur leur lieu de travail que les femmes. Cela est valable que les deux membres soient actifs à plein temps ou que la femme travaille à temps partiel,⁴² pour se rendre sur leur lieu professionnel, ils sont effectués ainsi plus de trajets que les femmes. Il faut encore relever que parmi les 66.1% (12) de couples dont l'homme se déplace pour son emploi, plus de la moitié (66.7% ; 8) des femmes travaillent à Bienne même. Au vu de ces résultats, nous pouvons émettre l'hypothèse que les femmes travaillent plus près de leur domicile que les hommes, ce qui leur permet de concilier au mieux leur vie professionnelle avec leur vie familiale. Le temps qu'elles ne prennent pas pour se déplacer peut alors être investi dans les tâches domestiques. Cela peut également être expliqué par le fait que ces femmes ont uniquement cherché un travail à temps partiel localisé à Bienne, lorsqu'elles ont décidé de reprendre une activité rémunérée.

Graphique 9 : Mobilité professionnelle différenciée au sein des couples bi-actifs



9.2. TRAJECTOIRES

Cette partie présente les trajectoires des habitants du Parc de la Suze. Comme nous l'avons relevé dans la partie théorique, cette notion comprend le type de domicile, les trajectoires géographiques et résidentielles, l'aire de prospection et les projets résidentiels. Ces derniers ne font pas l'objet d'un chapitre et sont abordés très brièvement avec les trajectoires résidentielles, car bien qu'ils aient été abordés lors des entretiens, il s'est avéré que très peu de ménages envisagent de déménager. Nous pouvons supposer que ce phénomène est dû au fait que nous avons rencontré une majorité de propriétaires qui ont acheté leur logement actuel pour y vieillir. De plus, les propriétaires déménagent moins souvent que les locataires.

Mais avant de présenter successivement chacune de ces trajectoires, arrêtons nous sur l'année de l'emménagement au Parc de la Suze. Le plus grand nombre d'emménagements (26.2% ; 17) ont eu lieu en 2011. Sinon, il y a une moyenne de cinq emménagements par année, avec un maximum de huit en 2007, et un minimum de deux en 2003 et 2010. Les constructions des différents bâtiments se sont terminées en 2003, 2007 et 2008. Nous

⁴² Les distances ont été calculées en comparant la distance entre Bienne et les communes où se situe le lieu de travail de chacun des conjoints.

pouvons alors observer une corrélation avec les taux d'emménagements de 2007 à 2009 mais le maximum de 2011 n'est pas expliqué. Il est, sûrement, dû à une rotation élevée des habitants cette année-là mais aussi au fait que les villas urbaines n'ont pas été vendues et les appartements en location, loués, très vite après la construction, peut-être en raison du loyer élevé des locations. Par contre, les appartements en PPE ont trouvé preneur rapidement.

9.2.1. Type de domicile

Pour tous les habitants, le logement au Parc de la Suze est leur lieu de résidence principal. Cependant, huit ménages (12.3%) possèdent une autre résidence. Dans la majorité des cas (5), il s'agit d'une résidence secondaire, dans deux autres cas, du domicile du conjoint et finalement d'un pied-à-terre professionnel. Ces autres domiciles se situent à 75% (6) en Suisse (Genève, Berne, Tessin, Seeland, Argovie et Soleure) et pour un quart en Europe (France et Espagne).

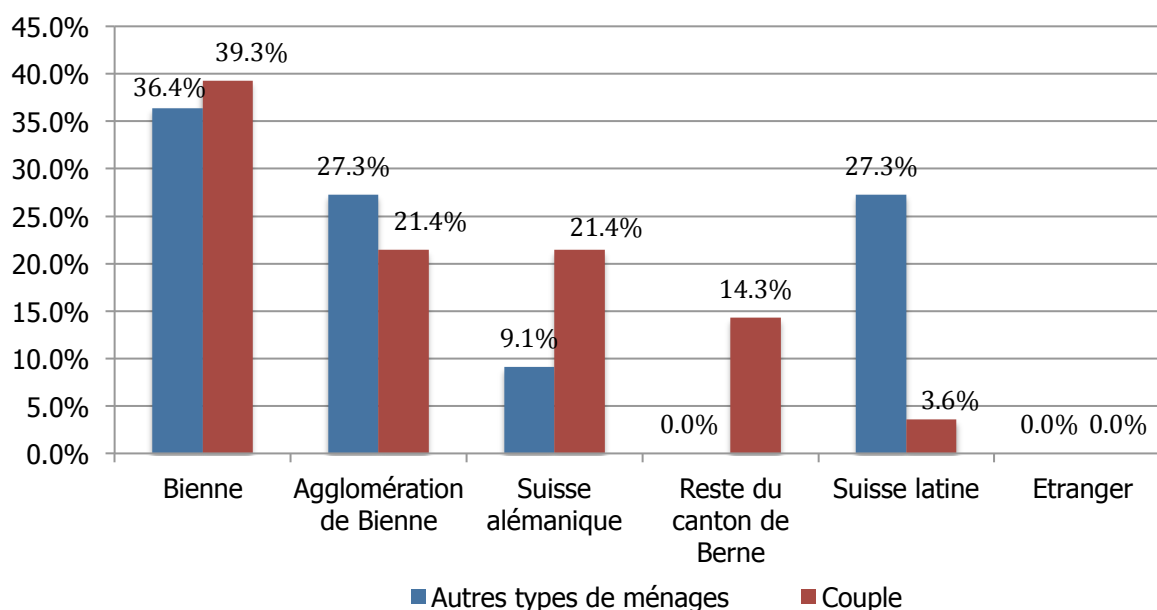
Dans les entretiens, nous avons pu constater de nouvelles formes de mobilité résidentielle. En effet, un couple est bi-résidentiel pour des raisons professionnelles. De plus, quelques couples vivent dans des logements différents, ce sont des « living apart together (LAT) ».

9.2.2. Trajectoire géographique

Tous les ménages ayant répondu à cette question habitaient déjà en Suisse auparavant. Leur domicile précédent était déjà situé, presque pour deux tiers des cas dans la région (pour 60.7% (17) des couples et dans 63.7% (7) des autres types de ménages) : plus d'un tiers habitait déjà en ville de Bienne et presque un quart dans son agglomération (cf. Graphique 10). Ce sont principalement des couples qui sont venus du reste du Canton de Berne (14.3% ; 4) et majoritairement de Suisse alémanique (21.4% [6] pour 9.1% [1] des autres types de ménages). Par contre, ils viennent rarement de Suisse romande ou du Tessin (3.6% [1] pour 27.3% [3] des autres types de ménages).

Il faut relever, pour cette question et pour tous les types de ménages, un grand nombre de non-réponses (40% ; 26). Celles-ci n'ont pas été prises en compte pour l'analyse quantitative. Lors des entretiens nous avons appris qu'il y avait quelques ménages qui venaient de l'étranger, notamment pour des raisons professionnelles. Cela montre, une fois encore, l'apport des « mixed methods ».

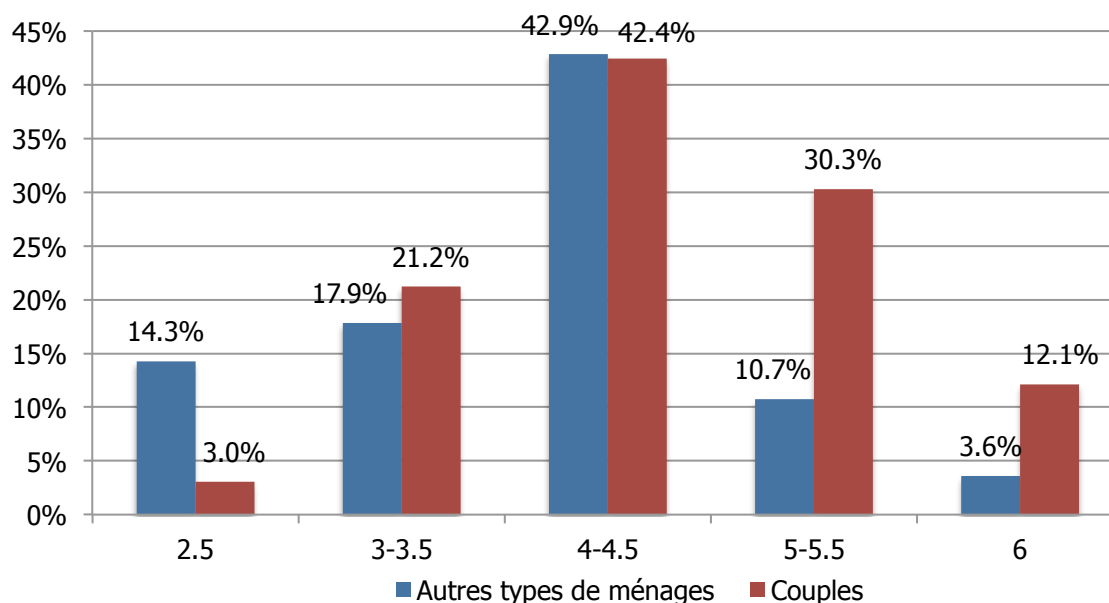
Graphique 10 : Lieu de domicile précédent



9.2.3. Trajectoire résidentielle

Concernant la taille des logements, les résultats du questionnaire ont montré que les appartements de 4 ou 4.5 pièces forment la catégorie la plus présente, 42.9% (12) des couples et 42.4% (33) des autres types de ménages habitent dans un logement comprenant ce nombre de pièces. Près d'un tiers (30.3% ; 10) des couples habitent un logement de 5 ou 5.5 pièces alors que seul un dixième (10.7% ; 3) des autres type de ménages⁴³ vivent dans un logement de cette taille. Les couples habitent, en moyenne, dans des logements plus grands (4.9 pièces) que les autres types de ménages (4 pièces), (cf. Graphique 11). Il n'y a pas de logements de moins de 2.5 pièces ni de plus de 6 pièces.

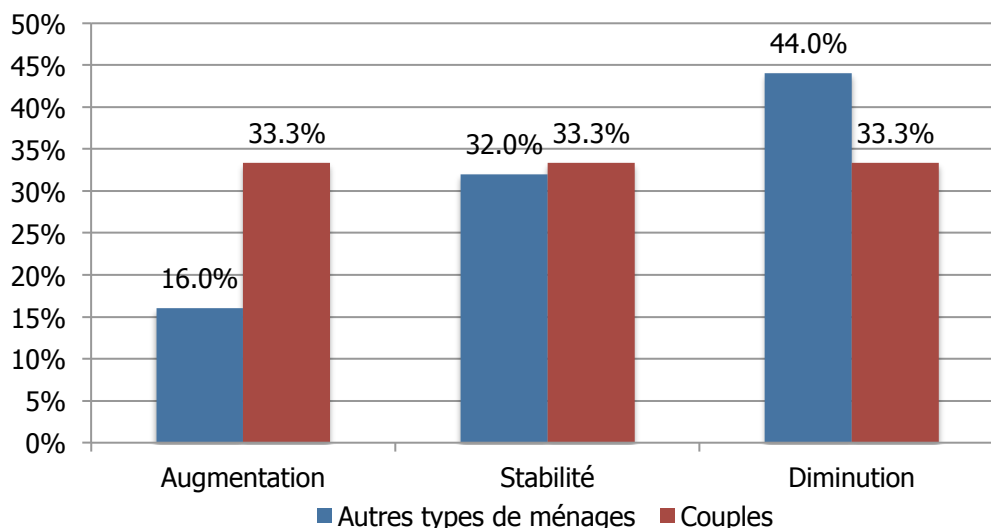
Graphique 11 : Nombre de pièces des nouveaux logements



⁴³ Les « autres types de ménages » comprennent des personnes vivant seules et un ménage monoparental.

Les résultats du questionnaire illustrent encore que la taille des logements a plutôt diminué (44% ; 11), pour les personnes ne vivant pas en couple, entre le domicile précédent et celui au Parc de la Suze (cf. Graphique 12). Dans un tiers des cas, aussi bien chez les couples que chez les autres types de ménages (33.3% ; 12 et 32.8% ; 8), le nombre de pièces du logement n'a pas évolué. Il y a une augmentation plus marquée du nombre de pièces chez les couples (33.3% ; 12 pour 16% ; 4), au maximum de 4.5 pièces, et le plus souvent d'une pièce (38% ; 6), et ainsi moins de diminution chez ce type de ménages (33.3% ; 12 pour 44% ; 11). Cela peut être interprété par le fait que les couples ont plus tendance à accéder à la propriété et que, de plus, ils achètent des biens plus grands. Par contre nous ne pensons pas que cela est dû, dans le cas du Parc de la Suze, à un besoin d'espace pour l'arrivée d'enfant/s en raison de l'âge moyen des couples mais plutôt, comme nous le verrons par la suite (cf. chap. 10.4.2.), pour le besoin d'espace et la volonté d'accueillir les petits-enfants et la famille. Au total, la tendance est tout de même à la diminution du nombre de pièces ce qui peut être expliqué par le nombre élevé de personnes qui ont vendu leur maison pour un appartement plus petit.

Graphique 12 : Evolution du nombre de pièces



L'analyse du questionnaire montre que 61% (39) de l'ensemble des ménages habitaient dans un appartement et 38.5% (25) vivaient dans une maison individuelle ou mitoyenne. 40.3% (25) étaient propriétaires, 58.1% (36) locataires et 1.6% (1) co-propriétaire. Au Parc de la Suze, la grande majorité des ménages (85.5% ; 53) habitent dans un appartement et 14.5% (9) habitent dans une villa urbaine. La proportion de propriétaires et de locataires est identique ; la moitié (50% ; 31) est locataire et l'autre propriétaire. Il y a toutefois trois ménages qui n'ont pas répondu à cette question. Il faut ajouter qu'il y a une surreprésentation de propriétaires parmi les ménages qui ont répondu au questionnaire. En réalité, il y a 37.2% des biens immobiliers du Parc de la Suze qui sont des propriétés et 62.8% qui sont en location. Toutefois, il faut souligner que tous les logements en propriété ont trouvé preneurs alors qu'un nombre important de locations est vide, et qu'il y a un tournus relativement élevé pour cette catégorie d'appartements :

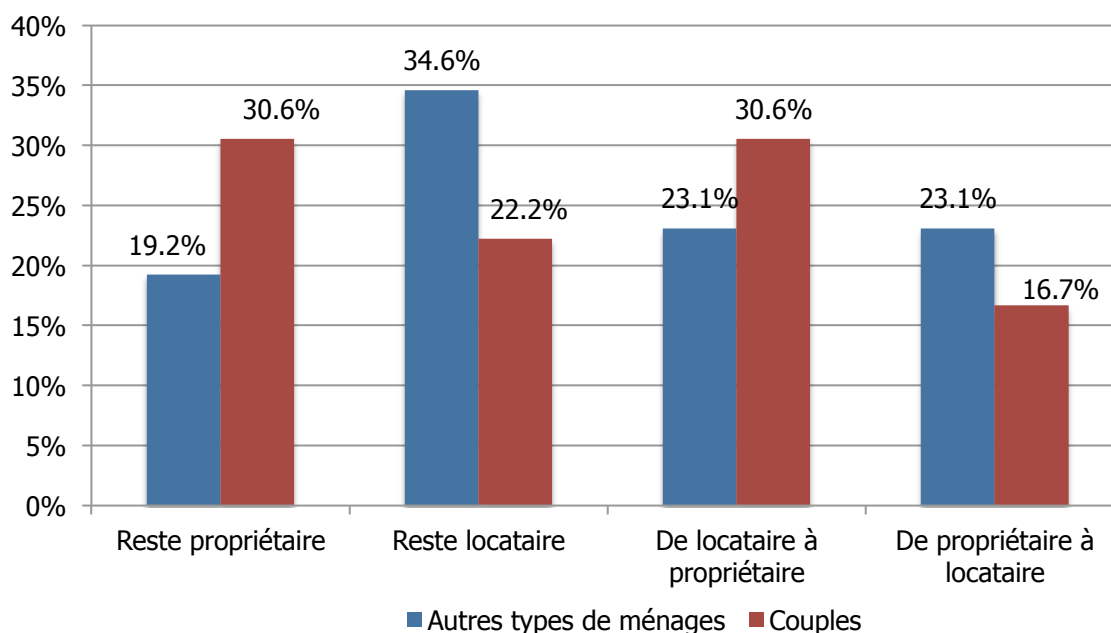
« *Wir haben hier [im Schüsspark Due] sehr sehr viel Wechsel, weil es einfach zu teuer ist.* » (homme, 85 ans, retraité, en couple, enfant/s adulte/s⁴⁴)

Cela peut être expliqué par le fait que les loyers pour les appartements du Parc de la Suze « Due » sont jugés très élevés par rapport à d'autres objets dans la ville de Bienne⁴⁵, ce qu'une grande partie des locataires a mentionné comme point négatif. Ceci peut expliquer le taux de vacance et la rotation élevée des appartements en location et ainsi le fait que nous n'avons rencontré que peu de locataires dans cet immeuble.

« *Ils pouvaient faire un peu moins cher, parce qu'on est quand même pas à New York, on est à Bienne, hein !* » (homme, 50 ans, actif à plein temps, ne vivant pas en couple, avec enfant/s)

Le Graphique 13, illustre l'évolution du statut d'occupation entre le logement précédent et celui au Parc de la Suze. Nous pouvons observer que pour les couples, la tendance est plutôt à devenir ou rester propriétaire (61.2% ; 22). Les autres types de ménages restent, au contraire, le plus souvent locataire (34.6% ; 9) et deviennent ou restent moins souvent propriétaire que les couples. Cela peut être interprété par le fait que les couples ont un double revenu qui leur permet d'accéder plus facilement à la propriété, et également par le fait que l'achat d'un bien immobilier est une étape du parcours conjugal.

Graphique 13 : Evolution du statut d'occupation



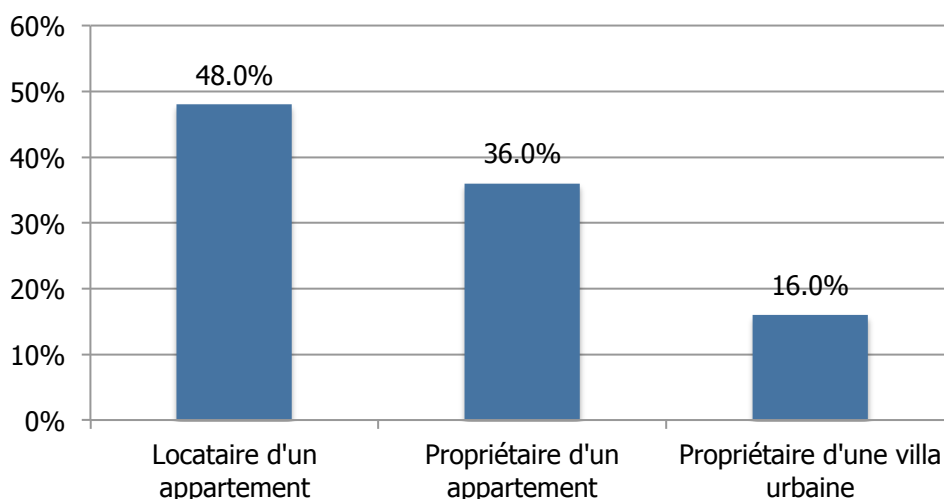
Si l'on se penche plus précisément sur les anciens propriétaires de maison, qui représentent 38.5% (25) des ménages et dont 56% sont des couples, nous remarquons qu'à peu près la moitié d'entre eux (48% ; 12) sont devenus locataires (cf. Graphique 14). Parmi les ménages qui sont restés propriétaires, 30.8% (4) des ménages ont gardé un habitat individuel en emménageant dans une villa mitoyenne, car ils ne désiraient pas habiter dans un

⁴⁴ « enfant/s adultes/s » signifie que l'intervenant a eu un/des enfant/s mais que celui/ceux-ci ne fait/ont plus partie du ménage car il/s n'habite/nt plus dans le foyer familiale.

⁴⁵ Il faut compter, pour un 4.5 pièces, un minimum de 2'245 CHF par mois et pour un deux pièces et demi les loyers sont de 1'575 CHF et plus (PARC DE LA SUZE DUE 2012 ; cf. chap. 7.2.3.).

appartement, et 69.2% (9) ont changé de type de logement en s'installant dans un appartement. Il faut encore ajouter que la majorité des maisons se situaient en périphérie de Bienne. Les autres maisons étaient localisées en villes de Bienne, dans le Jura bernois et une troisième et en Argovie.

Graphique 14 : Evolution du type de logement et du statut d'occupation chez les anciens propriétaires de maison



Les types de trajectoires – neutre, promotionnelle ou régressive - classifiées selon l'évolution du nombre de pièces et du statut d'occupation du logement, sont majoritairement régressives (45.3% ; 29) pour les habitants du Parc de la Suze⁴⁶. Cela peut être dû à la forte proportion de personnes âgées et également au fait que les logements en ville sont souvent plus petits que les maisons en périphérie. Toutefois, pour 37.5% (24) des ménages, la trajectoire résidentielle était promotionnelle et dans 11.2% (11) neutre, ce qui peut être interprété par le haut standing de ces logements et le nombre élevé de logements en propriété.

Concernant les projets futures, les habitants ne pensent pas déménager hormis deux ménages de propriétaires. Ils envisagent une mobilité résidentielle dans une maison et tous les deux ne pensent pas revendre leur logement au Parc de la Suze mais le garder pour y revenir quand leur mobilité sera réduite et ainsi garder un bien immobilier :

« Je pense que si on peut le garder je pense que c'est intéressant de garder cet appartement. [...] ça peut être une sécurité aussi ou comme objet pour y habiter plus tard mais pour le moment on est toujours là! » (homme, 40 ans, actif à temps plein, vivant en couple, sans enfant/s)

9.2.4. Aire de prospection

La plupart des ménages ont choisi leur logement au centre-ville de Bienne pour les raisons que nous détaillons dans le chapitre 10. concernant les motivations résidentielles. La localisation au centre-ville a joué un rôle important et si des alternatives ont été considérées, celles-ci se trouvaient également au centre ou, du moins, en ville centre de Bienne. Cependant, il existe quelques cas de figure de ménages qui sont arrivés au Parc de la Suze en ayant cherché un logement dans un rayon plus grand et moins bien défini. Le plus important, est

⁴⁶ Afin d'obtenir ces résultats nous avons comparé le statut d'occupation et la taille du logement précédent avec celui du Parc de la Suze. La trajectoire était considérée comme promotionnelle quand la taille du logement augmentait et/ou le statut d'occupation restait le même ou passait de locataire à propriétaire. Dans les cas inverses elle était régressive. Elle était considérée de neutre lorsque ni le statut d'occupation ni la taille ne changeaient.

celui des personnes « âgées » ayant cherché un logement adapté à l'âge, indépendamment du fait de la situation au centre-ville de Bienne :

« [Er :] *Und dann haben wir eine Art Alterswohnung gesucht, ob jetzt das in einer Stadt oder auf dem Land gewesen wäre, das ist egal. Wir haben uns dann für diese Wohnung hier entschlossen weil sie ist, ja sie ist im Park, wir sind wohl hier. [...]* Aber es hätte auch sein können, dass die Wohnung in Worben gewesen wäre, wir hatten auch in Worben geschaut, wir haben in Lyss geschaut. [Sie :] [lieu du domicile précédent], *aber da ist die Strasse zu nahe, und Studen ist erst jetzt oder nächstens fertiggestellt, und dort ist auch die Autostrasse, die Bahn und alles.* » (homme et femme, 70 ans, retraités, en couple, enfant/s adulte/s)

Pour certains ménages dont le choix n'était pas basé que sur la ville de Bienne, la priorité était d'habiter dans une ville :

« *J'ai regardé à Neuchâtel, j'ai regardé à Bienne, j'ai regardé à Morat et à Berne.* » (femme, 75 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Pour ces ménages, les aspects financiers ont souvent joué un rôle important dans leur choix résidentiel. En comparant à d'autres régions suisses, les propriétaires sont finalement arrivés ou restés à Bienne ou au Parc de la Suze parce qu'ils n'auraient pas pu s'acheter un logement similaire ailleurs :

« [Er:] *Und es war auch klar wir wollten eine Wohnung kaufen, dann hab ich im Internet geschaut, Lac Léman, für uns unbezahlbar. Fribourg, Neuchâtel, Yverdon, das Angebot war für unsere Bedürfnisse ungenügend, und hier in Biel konnten wir vier Projekte aussuchen, und dann sind wir hier gelandet, weil von den vier Projekten war das die zentralste Lage.* [Sie:] *Wenn wir in Genf etwas Bezahlbares und Wunderschönes gefunden hätten, könnten wir jetzt vielleicht auch in Genf sein, das hat dann keine Rolle mehr gespielt.* [Er:] *Also diese Wohnung am Lac Léman hätte 1 Million gekostet, das war einfach für uns zu viel.* » (homme et femme, 70 ans, retraités, en couple, enfant/s adulte/s)

« *Da ist wenig gekommen unter 7, 800'000 Schweizer Franken, und hier ist es etwas mehr als eine halbe Million, das ist der Unterschied, und also Bern, Luzern teilweise im Zentrum, das geht dann meistens über eine Million hinaus, das ist sauteuer. Also da ist ja Biel noch gut dran mit den Immobilienpreisen, gut das kann sich jetzt etwas verändern, aber im Schnitt steht Biel nicht schlecht da.* » (femme, 60 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Et parce qu'on ne peut pas se permettre la vie qu'on gère ici à Zurich, on ne peut pas se la payer, on est du genre on veut partir deux, trois fois par année en vacances, on veut les deux une voiture, on aime bien manger, on aime bien vivre et tout ça, à Zurich, c'est limité, quoi.* » (homme, 30 ans, actif à plein temps, vivant, en couple sans enfant/s)

Enfin, plusieurs ménages n'ont pas considéré d'alternatives en dehors du Parc de la Suze, mais différents logements dans ce quartier. Il faut aussi souligner que parfois les ménages ont découvert les logements du Parc de la Suze par hasard, alors que le processus de choix résidentiel n'était pas encore à la phase de recherche active, mais il y avait tout de même déjà une volonté ou une nécessité de déménager. La majorité des ménages dans cette situation habitaient déjà à Bienne ou dans son agglomération.

« *Et puis dans notre logement où on était à ce moment là, on sentait qu'on risquerait de se retrouver avec un congé et c'est là que tout à coup en se baladant on est venu voir ici, c'était brut, ben tient ça, ça pourrait encore nous convenir puis on s'est décidé d'acheter cet appartement.* » (homme, 60 ans, actif à temps plein, vivant en couple, avec enfant/s)

« Non, c'est un petit peu par hasard par ici, ça faisait un moment que l'on regardait, bon on ne cherchait pas activement mais on avait les yeux ouverts et on a une amie qui habite juste de l'autre côté et c'est en venant chez elle que les maisons ici se construisaient et après une fois que ça a été construit, pendant le chantier on est venu deux, trois fois et après une fois que c'était terminé on a visité. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

9.3. SYNTHÈSE DU PROFIL ET DES TRAJECTOIRES

La majorité des habitants du Parc de la Suze vivent en couple (près de 60%) et sont âgés de plus de 50 ans. Les personnes vivant seules représentent plus d'un tiers des ménages et un cinquième des ménages comporte un/des enfant/s. Plus de 90% des habitants sont de nationalité suisse. Leur statut socio-économique est élevé : près de la moitié des habitants ayant plus de 15 ans ont terminé une formation supérieure et la même proportion a une activité rémunérée, chez les couples près de la moitié d'entre eux est composée de conjoints ayant tous les deux terminés une formation supérieure. Parmi les actifs/ves occupés, près de la moitié sont des pendulaires interurbains ; cette proportion est plus importante que celle des personnes travaillant à Bienne, qui se situe à environ un tiers. Environ 18% des pendulaires travaillent à Berne et 15% sont des pendulaires à longue distance. La part des retraités/es et rentiers/ières est également très élevée, elle atteint environ 40%. Près de la moitié des couples est composée d'un actif à plein-temps (l'homme) et d'un à temps-partiel (la femme), un peu moins d'un tiers des couples est formé par deux actifs à plein-temps. Nous avons également relevé que les hommes parcourent de plus longs trajets que les femmes qui travaillent à proximité de leur domicile afin de concilier plus facilement les sphères professionnelle et familiale. De plus, elles travaillent plus souvent à temps partiel que les hommes. Nous avons remarqué que le profil des habitants du Parc de la Suze n'est pas représentatif de celui des habitants de Bienne, par leurs statut socio-économique, leur origine nationale et la situation professionnelle (il y a très peu de chômage chez les ménages étudiés).

Pour tous les habitants, le domicile au Parc de la Suze constitue leur résidence principale. Concernant la trajectoire géographique, selon le questionnaire, deux tiers des ménages habitaient déjà à Bienne avant d'emménager au Parc de la Suze et tous habitaient déjà en Suisse. Cependant, lors de notre observation sur place, nous avons pu nous rendre compte qu'il y avait des ménages qui venaient de l'étranger. Les trajectoires résidentielles sont majoritairement régressives : la taille du logement a diminué et le statut d'occupation est resté le même ou est passé de propriétaire à locataire pour l'ensemble des ménages. Il faut relativiser l'importance des trajectoires régressives car il y a une représentation relativement forte d'anciens propriétaires de maison qui sont devenus dans près de la moitié des cas locataires d'appartement au Parc de la Suze. Alors bien que le statut change et/ou la taille du logement diminue le logement reste de « haut standing ». Toutefois, une part importante des trajectoires est promotionnelle. Les trajectoires sont passablement semblables pour les personnes vivant seules et pour les couples. Toutefois, ces derniers ont plus tendance à rester propriétaire ou à le devenir. Et, lors du déménagement au Parc de la Suze, le nombre de pièces du logement a augmenté plus souvent pour les couples que pour les personnes vivant seules. A propos de l'aire de prospection, la grande majorité de la totalité ménages avait la volonté d'habiter dans un centre-ville, et le plus souvent Bienne était une condition.

10. LE CHOIX RESIDENTIEL DES HABITANTS DU PARC DE LA SUZE : MOTIVATIONS⁴⁷

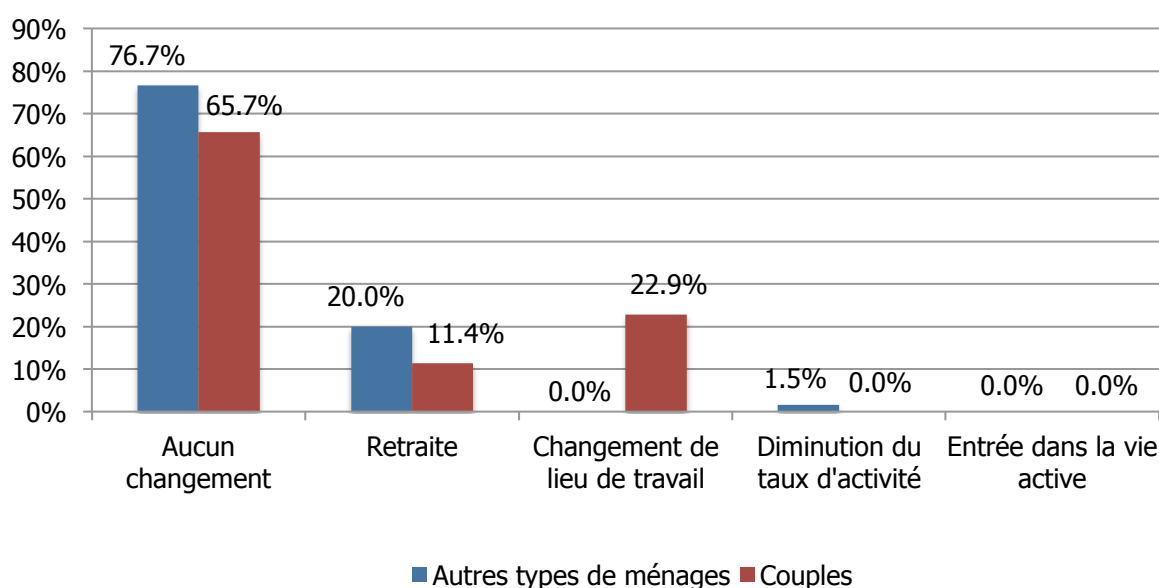
Ce deuxième chapitre de l'analyse présente les résultats obtenus par le questionnaire et les entretiens semi-directifs concernant les motivations résidentielles des habitants du Parc de la Suze. Les facteurs de motivations étudiés sont les éventuels changements dans la structure du ménage ou dans la vie professionnelle, les divers degrés d'importance des facteurs liés au logement, au quartier, à la ville et à la localisation du Parc de la Suze ainsi que l'importance liée aux éléments de mobilité.

Cette partie permettra de comprendre pourquoi les ménages ont choisi de s'installer au Parc de la Suze et ainsi au centre-ville de Bienne. Nous pourrons ainsi définir les raisons qui incitent les personnes à rejoindre ou à rester au centre-ville. De plus, les motivations plus spécifiques des couples nous aideront à élaborer les arbitrages lors du chapitre suivant (cf. chap. 11.) car les motivations sont à la base de la décision de mobilité résidentielle.

10.1. CHANGEMENTS DANS LA VIE PROFESSIONNELLE

L'enquête par questionnaire a démontré que, pour la majorité des ménages (65.7% ; 23 pour les couples et 76.7% ; 23 pour les autres), l'installation au Parc de la Suze n'a pas été induite par un changement du point de vue professionnel (cf. Graphique 15). Les couples sont ainsi moins enclins à déménager s'il n'y a pas de changement professionnel qui induit une mobilité résidentielle. Les personnes ne vivant pas en couple n'ont jamais emménagé au Parc de la Suze suite à un changement de lieu de travail. Le changement le plus souvent nommé est celui de la retraite (20% ; 6) chez les personnes ne vivant pas en couple, alors que pour les couples c'est le changement du lieu de travail qui arrive en tête (22.9% ; 8).

Graphique 15 : Changements dans la vie professionnelle des ménages



⁴⁷ Les parties concernant l'ensemble des ménages sont communes au mémoire de Daniel Baehler.

Lors des entretiens, la même tendance est ressortie : peu de changements dans la vie professionnelle des ménages ont induit le déménagement au Parc de la Suze. Par contre, le changement le plus évoqué est celui de l'arrivée à la retraite et cela surtout chez les couples, bien que les résultats du questionnaire montrent l'inverse⁴⁸ :

« Weil wir gesagt haben, so lange ich noch arbeite kommt es gar nicht in Frage, da bleiben wir oben. [...] Wir haben 20 Jahre in einem Dorf gewohnt, im eigenen Haus und seit meiner Pensionierung haben wir uns umgesehen, für die Zukunft. »
(homme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Le changement du lieu de travail a également été indiqué quelques fois, mais dans une proportion plus faible que lors de l'enquête par questionnaire, tant chez les personnes vivant en couples, que seules. Cette différence est probablement due au fait que le changement de lieu de travail touche des ménages actifs et que ces derniers ont moins de temps à consacrer à une telle étude que les personnes retraitées et que nous en avons rencontré peu.

« On a déménagé parce que je voulais être proche de mon travail, comme j'ai travaillé à Bienne pour la [X], c'était important d'être dans la commune ou pas loin de la commune. » (homme, 45 ans, actif à plein temps, vivant en couple, avec enfant/s)

Si le facteur du lieu de travail a peu été évoqué pour le déménagement au Parc de la Suze il a par contre joué un plus grand rôle favorisant la venue à Bienne lors de mobilité résidentielle précédente :

« [...] et puis je suis arrivé par le boulot, j'ai atterri à Bienne en 1976. » (homme, 45 ans, actif à plein temps, vivant en couple, avec enfant/s)

« Je suis venu habiter à Bienne pour une raison professionnelle, c'est à dire que j'ai été engagé comme [X] à l'époque et puis c'était indispensable que je vienne habiter ici, c'est pour cela que j'ai déménagé de Berne jusqu'ici. » (homme, 55 ans, actif à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« Dann habe ich, so schnell wie möglich wollte ich einen Beruf haben und habe eine Volontariatsstelle, un stage, [X] gesucht, und in Biel war etwas frei, und da bin ich also 1968 als Volontärin in die [X] gekommen und von da an war ich immer mit Biel verhängt auch wenn ich nicht gewohnt habe hier am Anfang. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Le travail peut également être un frein à la mobilité. Parfois, certains postes obligent un habitat sur place. A la fin d'un contrat, lors de la retraite ou lors d'un changement d'employeur, une mobilité spatiale peut alors être envisagée :

« J'avais une activité de cadre qui m'empêchait de quitter [X]. [...] Mais en 2002 j'étais libérée de cette contrainte d'être bloquée. » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s).

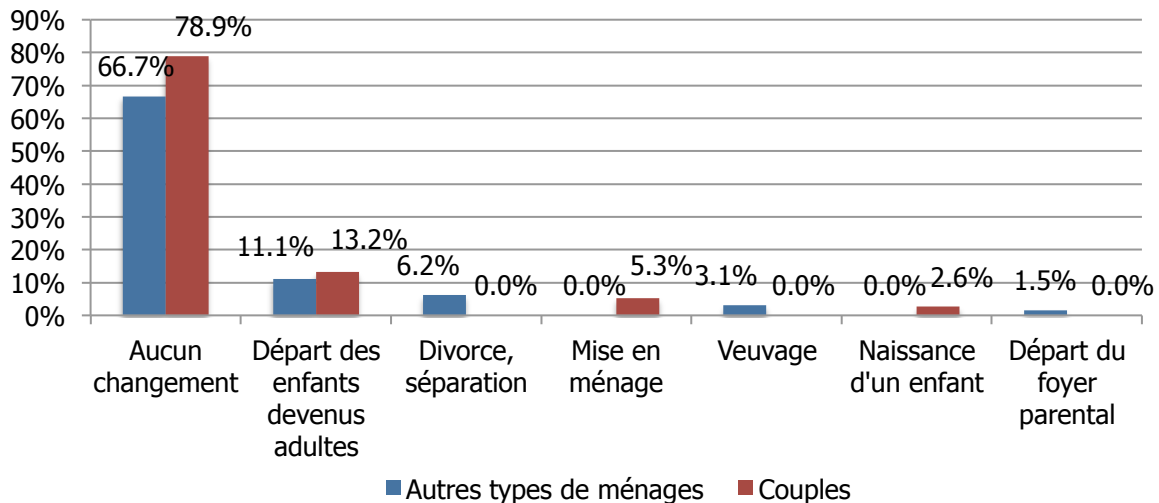
Le fait que peu d'emménagements au Parc de la Suze aient été induits par un changement professionnel, notamment pour la raison d'un changement du lieu de travail, peut être dû au fait que nous avons eu un retour moindre des locataires. En effet, ces derniers sont, en général, d'avantage susceptibles d'avoir changé d'emploi car l'accès à la propriété est plutôt envisagé une fois que la place de travail est considérée comme stable et envisagée à long terme.

⁴⁸ Cela est dû à la proportion élevée de couples de retraités que nous avons rencontrée.

10.2. LES CHANGEMENTS DANS LA STRUCTURE DU MENAGE

Pour la grande majorité (78.9% ; 30 des couples et 66.7% ; 27 des autres types de ménages), le déménagement n'est lié à aucun changement dans la structure du ménage (cf. Graphique 16). Le déménagement a eu lieu à la suite du départ des enfants seulement pour 13.2% (6) des couples et 11.1% (5) des autres types de ménages. Les différences entre les couples et les personnes ne vivant pas en couple sont expliquées par le type de ménage.

Graphique 16 : Changements dans la structure des ménages



Le départ des enfants du foyer parental joue un rôle dans le choix de déménager au centre-ville et est très souvent en lien avec la vente de la maison familiale, surtout pour les couples.

« Und dann hatten wir schon lange darüber gesprochen, dass wir dann wenn die Kinder beide weg sind eigentlich gerne mehr ins Zentrum zügeln möchten. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« C'était une trop grande maison, mes enfants étant partis. » (femme, 60 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Chez les couples, nous avons relevé lors des entretiens que certains déménagements ont également eu lieu pour emménager avec son/sa conjoint/e. Deux couples se sont mis en ménage au Parc de la Suze et pour l'un des deux cas, un des deux partenaires habitait déjà au Parc de la Suze :

« Parce que mon mari, à l'époque c'était mon ami, habitait ici et donc moi j'ai cherché, après, donc j'habitais au [X] et j'ai cherché un travail sur Bienne et j'ai déménagé pratiquement simultanément sur Bienne. » (femme, 35 ans, active à temps plein, vivant en couple, sans enfant/s)

Au contraire, parfois une séparation, un divorce ou le décès du/de la conjoint/e sont également des facteurs de mobilité quotidienne :

« Après il y a toutes les composantes d'une séparation, imaginez qu'il y a l'affect, il y a le pratique, il y a tout, et puis mon épouse j pense qu'elle a eu un petit peu marre de s'occuper de tout ça, elle est partie à [X], et à [X], ben, pour elle, enfin pour les enfants c'était évident qu'ils n'allaient pas se transférer à [X] à l'école, donc ils voulaient continuer ici, donc j'ai assumé dans un premier temps, juste le rôle de père payeur. » (homme, 50 ans, actif à plein temps, vivant seul, avec enfant/s)

« *Wir waren ja zu zweit vorher, oder, und da in [X]. Da ist meine Frau leider gestorben dann [...] ich suchte was [...].* » (homme, 85 ans, retraité, vivant seul, sans enfant)

Il est encore important de soulever qu'il y a d'autres changements qui sont certes moins fréquents mais qui influencent néanmoins parfois la prise de décision de déménager, comme un voisinage désagréable ou encore, tout simplement, le besoin de changement :

« *Weil bei mir ist es so, ich könnte morgen nach Zürich, das ist mir gleich, oder sonst irgendwo hin, ich kann nicht so lange, das waren jetzt 20 Jahre, ich kann nicht so lange am gleichen Ort sein, es tat mir gut wieder einen Wechsel, ich brauchte das eigentlich wieder, den Wechsel, fort von dort, wieder etwas Neues, neue Nachbarn, das war bei mir ein wenig der ausschlaggebende Punkt.* » (femme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Also es gibt schon noch einen anderen Grund, aber das hat mit unserer vorherigen Wohnsituation zu tun. Wir wären vielleicht noch länger dort geblieben wenn uns nicht etwas gestört hätte. [...] wenn man älter wird, wird man ein bisschen empfindlicher, also das ist uns mit der Zeit einfach auf die Nerven gegangen.* » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

10.3. AGE ET MALADIES

Dans le questionnaire, même si aucune question ne concernait l'âge et les maladies, de nombreux ménages les ont mentionnés dans la rubrique « Autres » de la question concernant les changements dans la structure du ménage qui auraient influencé le déménagement. En effet, 15.4% (10) des ménages ont ajouté cette réponse. Il s'agit de personnes à mobilité réduite, à la suite d'une maladie, d'un accident ou en raison de l'âge. Plusieurs personnes se déplaçant en chaise roulante ont choisi un logement dans le Parc de la Suze, étant donné que les appartements sont construits sur le standard Bonacasa[®]. De plus, la localisation du logement dans un centre-ville qui est plat facilite leurs déplacements :

Pour tous les ménages, et cela autant pour les couples que pour les personnes vivant seules, qui ont choisi leur logement au Parc de la Suze pour y passer leur retraite, le fait d'anticiper une mobilité réduite une fois qu'ils seront plus âgés a joué un rôle très important : c'est-à-dire d'être à proximité du centre-ville et de pouvoir s'y rendre facilement sans voiture. Souvent, le fait de trouver un appartement adapté à l'âge a guidé le choix résidentiel :

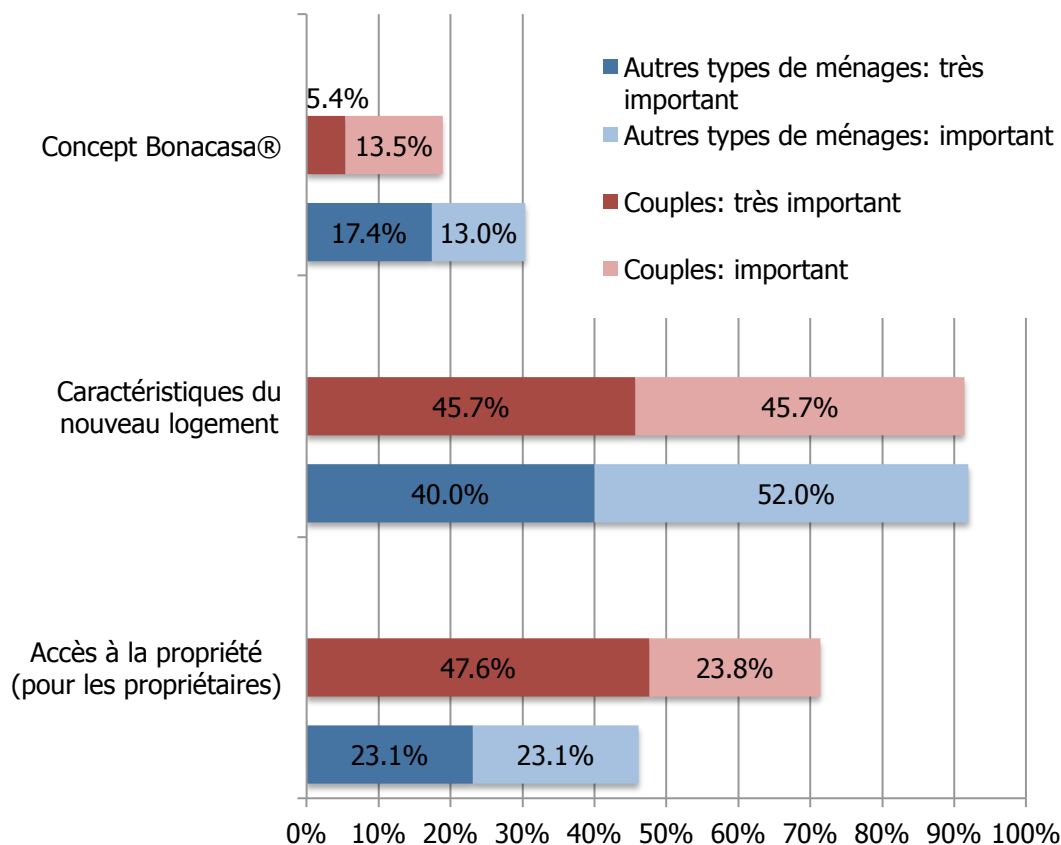
« [Sie:] *Also, erstens einmal suchten wir eine Wohnung die dem Alter entspricht. Es ist rollstuhlgängig. [Er:] Und dann auch im Hinblick auf das Alter, dass man eine Wohnung sucht wo man möglichst lange bleiben kann, also nicht dass man vielleicht nach fünf oder zehn Jahren wieder umziehen muss in dann eine entsprechende Wohnung. [...] Ja, weil wir haben schon ein Alter, aber wir fühlen uns noch nicht für ins Altersheim, also wir würden auch keine Wohnung nehmen in einem Altersheim, und so wie's hier ist, eben ausgebauter Standard, kann man bis fast 80% pflegebedürftig bleiben, das ist natürlich auch ein Vorteil.* » (femme et homme, 65 ans, retraités, vivant en couple, sans enfant)

« *Wir haben uns gesagt, wenn wir jetzt schon nochmals umziehen, dann soll das eigentlich nachher so lang wie möglich eine gute Wohnung sein, in der wir auch bleiben können, wenn gewisse „Gebresten“ [Gebrechen] im Alter kommen [...] und das war hier nachher absolut der Fall, weil die Wohnung war noch im Rohbau als wir sie kauften, und wie gesagt auch unsere Dusche, das konnten wir dann bestimmen wie's ausgebaut wird, es ist alles rollstuhlgängig.* » (femme, 70 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

10.4. LES SPECIFICITES DU NOUVEAU LOGEMENT

Nous pouvons observer, sur le Graphique 17, que le fait d'accéder à la propriété est un facteur plus important pour les couples (71.4% ; 15) que pour les autres types de ménages (46.2% ; 6). Pour ces derniers, le concept Bonacasa[®] est plus important que pour les couples, alors que les caractéristiques du nouveau logement ont la même importance pour toutes les configurations de ménages. Nous proposons maintenant d'affiner ces résultats quantitatifs à l'aide de ceux des entretiens.

Graphique 17 : Importance des facteurs liés au logement



10.4.1. Le concept Bonacasa[®]

Comme nous l'avons décrit (cf. chap. 7.2.4.), le concept Bonacasa[®] repose sur trois piliers qui sont premièrement un standard de construction basé sur des critères écologiques et un équipement de qualité adapté aux personnes à mobilité réduite. Deuxièmement, un standard de sécurité et troisièmement celui de prestation de services et d'offres.

« Donc c'est un petit ordinateur qui donnait des tas de renseignements sur la façon de Bonacasa de travailler, on pouvait aussi avoir pour cinq ou six restaurants des alentours les menus chaque jour. Non, ce n'était pas mal mais on ne l'utilisait pas et puis il y en a qui ont râlé en disant ça nous sert à rien ce machin, puis ils les ont enlevés, ça nous a baissé la location de, je ne me souviens plus, de 150 francs, puis il restait encore le bouton rouge de secours, pour appeler du secours quoi qu'il arrive. » (homme, 85 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

La faible importance du concept Bonacasa® révélée par les résultats du questionnaire est confirmée par les entretiens semi-directifs :

« Also Bonacasa®: null, gar keine Rolle, das haben wir ja auch nicht mehr, das haben wir schon lange gekündigt, weil das nicht gebraucht wurde und zu teuer war. » (homme, 65 ans, retraité, vivant seul, enfant/s adulte/s)

Ce service a joué un rôle pour les personnes à mobilité réduite ou pour certaines personnes qui espèrent ainsi pouvoir rester le plus longtemps possible dans ce logement :

« Oui, ça avait l'air intéressant parce qu'il y avait ce bouton rouge et on arrivait à joindre quelqu'un [...] » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant seule)

Ce concept n'a pourtant pas joué un rôle prépondérant lors du choix de venir habiter au Parc de la Suze. Il était même, notamment pour les couples actifs, un élément négatif puisque le service était obligatoire et demandait un paiement mensuel. Le standard a joué un rôle positif majoritairement pour les ménages à mobilité réduite, notamment les personnes âgées, ou les femmes seules, et moins pour les couples. Nous pouvons expliquer cela par le sentiment de sécurité et d'aide que peut procurer le fait de ne pas vivre seul.

10.4.2. Les différentes caractéristiques importantes du logement

Le questionnaire a révélé que les caractéristiques du logement étaient un critère particulièrement important. Nous exposons maintenant quelles sont ces caractéristiques et leurs différentes importances.

La taille de l'appartement, son espace et son volume (ouvert) sont des éléments qui sont très importants pour les habitants que nous avons rencontrés. Ces derniers évoquent comme raison de cette importance: l'habitude de vivre dans un grand logement et l'indépendance vis-à-vis des autres membres du ménage. A ces raisons s'ajoute la volonté de pouvoir accueillir des amis, la famille, notamment les petits-enfants ainsi que d'avoir une chambre pour chaque enfant. L'espace joue un rôle plus particulier pour les couples, et plus spécifiquement encore pour les couples retraités qui doivent, une fois l'homme à la retraite, fonctionner sur un nouveau mode de cohabitation ; les deux conjoints sont beaucoup plus souvent ensemble au sein du logement. Il en ressort alors le besoin que chaque conjoint puisse avoir son espace pour se retirer :

« Je peux regarder la télé en haut, [mon mari] peut regarder la télé en bas, on n'est pas tous sur le même étage [...] Je me dis qu'à la retraite on sera encore plus ensemble donc on sera encore plus l'un sur l'autre [...]. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

« C'est vrai, on voulait avoir deux chambres à coucher plus une chambre pour les invités, ça c'était le minimum. » (homme, 30 ans, actif à plein temps, vivant en couple, sans enfant)

« Es muss einen gewissen Freiraum bieten für beide es muss einen gewissen Freiraum bieten für beide, das heisst konkret auch eine Rückzugsmöglichkeit. Weil wenn man nicht mehr arbeitstätig ist, das kann nerven. Das ist ganz logisch. » (homme, 65 ans, retraité, vivant en couple, sans enfant)

« Und die Grösse der Wohnung haben wir eigentlich so ausgedacht dass jedes doch noch irgendwie ein kleines Zimmer für sich hat, also das Grösste zwar, das Schlafzimmer, hat sie jetzt praktisch als. » - « Für mich. » - « Als Raum wo man aber auch schlafen kann, wir können zwei Betten raus ziehen und ich habe irgendwo dahinten ein kleines Büro, aber ich kann mich auch zurückziehen. » - « Aber das brauch ich auch. » - « Das braucht sie auch, da sieht man, der Mann ist da im

Nachteil, aber das macht nichts und ich glaube das haben wir schon so gewollt, das war schon ungefähr das. » (homme, 70 ans et femme, 60 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Les enfants jouent également un rôle important pour les caractéristiques du logement au niveau du nombre de pièces, aussi bien chez les couples avec enfant/s que chez les familles monoparentales.

« La taille c'est clair qu'on voulait avoir un appartement suffisamment grand pour avoir encore les jeunes à la maison donc ça fait déjà deux chambres, ils ont été habitués à avoir chacun leur chambre. » (homme, 60 ans, actif à temps, vivant en couple, avec enfant/s)

« Le fait qu'il y ait deux grandes chambres pour mes enfants c'était très important, les deux salles de bains aussi étaient importantes, j'ai des grands enfants qui ont peut-être votre âge, ils viennent avec leur copain, leur copine, donc il leur fallait une chambre à eux. » (homme, 50 ans, actif à plein temps, ne vivant pas en couple, avec enfant/s)

Le rôle des enfants a également son importance pour le choix de l'étage, par le fait qu'au parterre il y ait un jardin et également qu'il n'y ait pas de voisins en dessous que les enfants pourraient déranger :

« Wir wollten auch im Parterre wohnen weil dann hat man etwas vom Garten, wenn man oben wohnt, hat man schöne Aussicht, aber der Garten braucht man dann schon viel weniger. Und auch mit den Kindern, wenn sie da in der Wohnung rumspringen ist es viel besser wenn man im Parterre ist, sonst hat man immer Reklamationen von Nachbarn, oder, wenn sie dann rumspringen, das hört man dann sofort, und das war auch noch ein Kriterium fürs Parterre. » (homme, 50 ans, actif à plein temps, vivant en couple, avec enfant/s)

« Ohne Kinder hätte ich persönlich keinen Garten gebraucht, wäre das nicht so zentral gewesen. Und auch wegen dem Lärm müsste es dann nicht unbedingt Parterre sein. » (homme, 50 ans, actif à plein temps, en couple avec enfant/s)

L'importance d'avoir un logement lumineux et clair est un élément qui revient dans presque tous les cas, et est celui qui est relevé le plus souvent, avec la caractéristique de la taille du logement que nous avons vu précédemment :

« Also ein wichtiger Faktor war für uns auch eine Wohnung oben. Also vor allem mein Partner wollte gerne eine Wohnung haben die möglichst ganz oben ist und zwar wegen viel Licht, wir haben sehr viel Licht hier. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Cette envie de luminosité a joué un rôle dans le choix de l'étage de l'appartement :

« [Lui :] Par contre moi je l'ai aussi pris parce que c'était l'étage le plus haut, je ne prend pas un étage en dessous moi, je veux aller au top et ici c'est assez haut donc on a la lumière et le soleil il est plus long que tout le monde, surtout en hiver. [Elle :] La lumière c'était important pour nous. [Lui :] Le ciel donc, il faut voir le ciel. » (homme, 45 ans, actif à plein temps et femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« Bon, moi je voulais de la lumière, donc je ne voulais pas être en bas. J'ai sous-estimé qu'en bas, par exemple de l'autre côté, ils ont autant de lumière. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

La vue et un certain dégagement visuel vers l'extérieure sont aussi un élément recherché par les ménages lors du choix résidentiel :

« Also hier ist es optimal [...] wir haben uns eigentlich dafür entschieden weil da der Durchblick in den Innenhof der gegenüberliegenden Etappe so frei war, da ist man nicht direkt vis-à-vis einer anderen Wohnung, und auch schräg sieht man noch einen Teil des Juras und da hinten der Güterbahnhof und das fand ich sowieso recht interessant. » (homme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Une des caractéristiques importantes de l'appartement est l'impression d'indépendance. Les habitants relèvent à plusieurs reprises le besoin de se sentir chez soi, d'avoir son intimité par rapport aux voisins, et cela surtout chez les jeunes couples ou ceux sans enfant :

« Il y a aussi, le fait qu'on puisse faire notre vie sans être toujours sous l'œil du voisin qui vous regarde entrer, sortir, ça c'est des choses que j'apprécie parce que je ne supporte pas si j'ai l'impression d'être surveillé. » (homme, 40 ans, actif à temps plein, vivant en couple, sans enfant)

Cette volonté d'intimité est parfois aussi relevée par les inconvénients du logement, cités par les habitants, au travers du fait que certains ménages trouvent les bâtiments trop proches et voient ou entendent ainsi ce qu'il se passe chez leurs voisins :

« En fait ici le seul inconvénient de l'appartement, c'est les voisins assez proches, peut-être pas latéralement ou bien en-dessous, mais si on est sur la terrasse on est quand même à la vue de 40 appartements, cette espèce d'intimité qu'on aimerait un peu avoir. » (femme, 35 ans, active à temps plein, vivant en couple, sans enfant)

Le fait que les bâtiments soient modernes et pratiques a séduit beaucoup de ménages. Ce sont les éléments architecturaux et d'aménagement des logements qui ont particulièrement plus comme les grandes terrasses, les baies vitrées, les grands espaces et volumes des appartements et villas urbaines, ainsi que certaines commodités, telle que la configuration de la cuisine ou le fait d'avoir une machine à laver dans l'appartement :

De plus, le fait qu'il y ait eu un coup de cœur pour le logement, est ressorti, lors des entretiens, à de nombreuses reprises. Chez les couples, cet engouement est parfois plus fort pour l'un des deux conjoints.

« Puis après il y a eu ce flash où toi t'es tout à coup tombée amoureuse de ce logement. » (homme, 60 ans, actif à temps plein, vivant en couple avec enfant/s)

« Ouais des fois c'est au coup de cœur, ce n'est pas toujours très réfléchi, des fois il y a des critères qui sont un peu diffus, des choses, il y a des endroits qui conviennent bien. » (homme, 40 ans, actif à temps plein, vivant en couple sans enfant)

Nous avons pu observer que plusieurs personnes qui habitent dans des appartements font ce choix car ils n'ont plus envie ou ne peuvent plus entretenir une maison et son jardin :

« Et si, en hiver, il fallait encore déblayer la neige c'était pour moi, donc là je me suis dit que je serais bien plus tranquille dans un appartement, disons que la maison avait rempli sa fonction d'élever les enfants. » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

10.4.3. Le statut d'occupation

Les résultats quantitatifs montrent que l'accès à la propriété est une composante importante pour les propriétaires dans 60% des cas (cf. Graphique 17). Lors des entretiens, il est également apparu que c'est un facteur important pour la quasi-totalité des propriétaires. Ce critère est plus important pour les couples, comme nous l'avons vu précédemment (cf. chap. 9.2.3.). Les raisons énoncées sont : le placement d'argent, le plus souvent provenant de la vente de leur bien immobilier précédent, le fait d'être « chez-soi » qui comprend la sécurité de ne pas pouvoir être mis dehors par son propriétaire ou encore la liberté de pouvoir choisir les finitions du logement.

« *Wir hatten ja ein Haus und was nützt das Geld auf der Bank.* » (femme, 80 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Au niveau financier, c'est clair que j'ai investi un tiers du coût de l'appartement donc c'est de l'argent bloqué, à la retraite je ne l'ai pas à disposition mais je paie moins de la moitié d'une location moindre, je ne paie pas mille francs par mois, hypothèques plus charges, puisque les hypothèques sont extrêmement basses, si elles avaient été à quatre pourcents je n'aurais jamais pu le faire.* » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

« *Es ist ganz klar so wenn man mal Eigentum hat, man sich gewohnt ist, ist es eher schwierig in ein Mietobjekt zu gehen. Und mit dem Hintergedanken dass eines Tages, wenn wir selbst nicht mehr hier wohnen werden, dass möglicherweise der Sohn einzieht.* » (homme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Il faut encore ajouter que le fait d'avoir été propriétaire par le passé influence le fait de le rester afin de réinvestir le capital financier. En effet, certains ménages sont venus s'installer au Parc de la Suze à la suite de la vente de leur maison tout en souhaitant réinvestir les fonds retirés de la vente. Ce sont souvent les couples, qui lors du départ des enfants, considèrent leur maison trop grande.

« *Und dann war für uns klar, wir sind dann nur noch zu zweit und das ist alles viel zu gross dort wo wir sind, es hat auch einen grossen Garten und so, und das ist eigentlich etwas für Familien mit Kindern.* » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Certains locataires, qui étaient propriétaires par le passé, n'ont pas voulu le redevenir en raison de l'âge (surtout afin de ne pas laisser un bien qui pourrait créer une charge, par l'entretien et/ou la revente pour les héritiers), du manque de moyen financier, d'absence d'héritiers ou d'incertitude quant à la durée de leur résidence à Bienne :

« [Er :] *Für uns war kaufen kein Argument [...] Wir haben vielleicht den Moment verpasst und dann sagt man sich wenn man dann über 60 ist oder 65 drüber, dann muss ich kein Eigentum mehr haben.* [Sie :] *Und wir haben auch keine Nachkommen.* » (homme et femme, 65 ans, retraités, en couple, sans enfant)

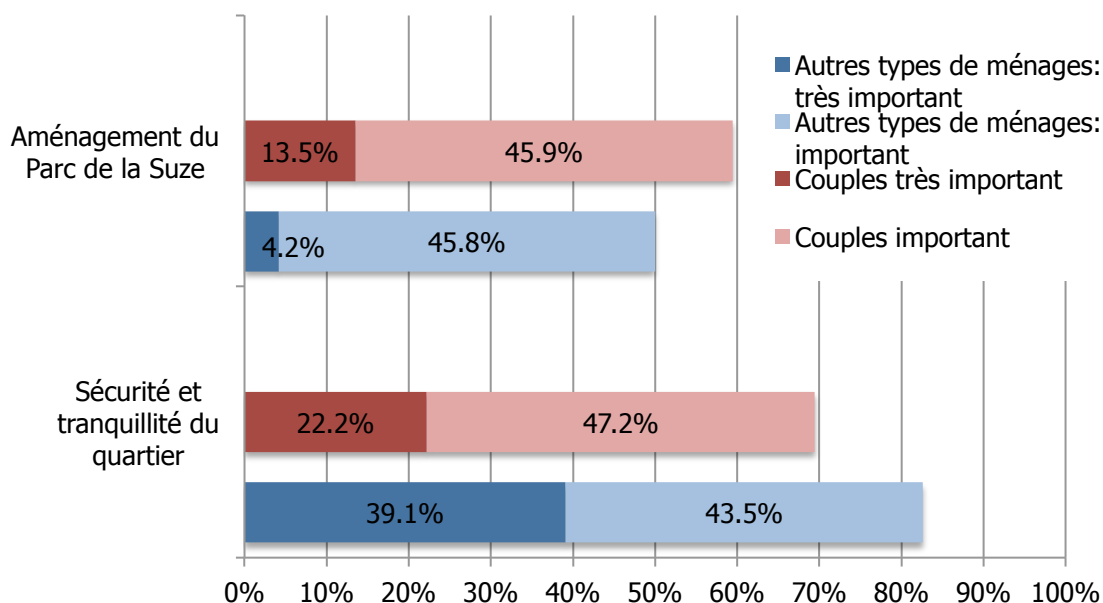
« *Meine Tochter hat jetzt die Eigentumswohnung, da hatte ich kein Geld noch eine neue zu kaufen.* » (homme, 85 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Es ist praktisch, wenn eins müsste gehen oder ganz Pflege braucht ist es doch besser hier in Miete nur, dann haben die Nachkommen auch keine Probleme wegen der Übernahme oder Verkauf.* » (femme, 70 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

10.5. LES CARACTERISTIQUES DU QUARTIER ET DU PARC DE LA SUZE

Dans les réponses au questionnaire, les caractéristiques du quartier comptent parmi les plus importantes. Pour plus de trois quarts des personnes vivant seules et des familles monoparentales (82.6% ; 19), la sécurité et la tranquillité du quartier ont joué un grand rôle dans le choix du logement. Ce critère était aussi important pour les couples, mais à une moindre mesure (69.4% ; 25). L'aménagement du Parc de la Suze était, lui, un critère plus important pour les couples (59.4% ; 22) dans leur considération de venir habiter au Parc de la Suze, que pour les autres ménages (50%).

Graphique 18 : Importance des facteurs liés au quartier



Dans les entretiens, cette importance s'est révélée moins grande. En effet, il n'y a que très peu d'habitants qui ont évoqué d'eux même l'aménagement du Parc de la Suze, ou la sécurité et la tranquillité de ce quartier comme étant des critères pour leur choix résidentiel. C'est pourquoi nous avons alors souvent posé des questions concernant le quartier, suite auxquelles plusieurs tendances sont apparues. Ce sont surtout les espaces verts et la Suze de Madretsch renaturée qui ont été mentionnés. La disposition des bâtiments et des espaces publics qui permettent des espaces libres, malgré la forte densité, a été relevée comme des points positifs par plusieurs habitants.

Le calme, plus ou moins relatif, surtout par rapport à la proximité du centre, est souvent évoqué, surtout par les personnes âgées, qui passent plus de temps à la maison, et les personnes ayant habité à la campagne auparavant :

« [Er:] Und dann natürlich eben die Lage, man ist sehr rasch im Zentrum aber trotzdem ruhig. [Sie:] [...] hier ist es eigentlich ruhig. » (homme et femme, 65 ans, retraités, vivant en couple, sans enfant)

« Je ne voulais pas aller sur une rue vraiment passante et bruyante, j'avais envie de pouvoir, quand le temps le permet, m'asseoir sur mon balcon en n'ayant pas trop de bruit, il y a en a un petit peu le matin, aux heures de pointe, il y a une circulation ici, mais à part ça c'est vraiment très, très calme, donc il y avait un peu les avantages de la campagne, pas tous les avantages bien sûr mais il y en avait certains tout en

étant à deux doigts du centre-ville. » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

La mixité des habitants du Parc de la Suze ne représente pas un critère important, à part pour certaines personnes, plus ou moins âgées, qui ne souhaitent pas encore être dans un EMS ou dans un quartier où n'habitent que des personnes âgées :

« Je n'avais pas envie de vivre dans un antichambre du home et là, non, il y a une belle mixité, il y a pas mal de personnes âgées quand même, c'était des appartements quand même assez coûteux, bon plus entre-temps parce que en huit ans les coûts des appartements ont beaucoup augmenté à Bienne mais à l'époque ça restait quelque chose d'assez cher et ça a attiré des gens qui avaient déjà un certain parcours, parce qu'il fallait un capital de base et ça a éliminé un peu tous les jeunes mais entre-temps, il s'est rajeuni ce bâtiment et ça je le vois avec plaisir. » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Quant au quartier autour du Parc de la Suze, nous avons constaté que la plupart des habitants ne le connaissaient pas du tout auparavant, même ceux qui habitaient déjà Bienne. C'est probablement dû au fait qu'il s'agissait d'un ancien quartier industriel puis d'une friche et qu'il n'y avait rien dans le quartier qui attirait les gens qui y habitent maintenant. De plus, malgré sa situation centrale, ils ne fréquentaient pas du tout ce quartier. Cependant, ceux qui connaissaient le quartier en avaient plutôt une mauvaise image. Par exemple, à cause de la proximité de la Coupole⁴⁹, de la prostitution ou du trafic de drogues présents à l'époque dans le quartier :

« [Elle :] A cause du quartier on nous a dit "évittez, cherchez partout mais évitez ce quartier-là" ! [Lui :] C'est des gens qui ont à faire avec la police parce que c'est le quartier là les deux routes, Alexandre-Schöni et Kontrollstrasse, vous avez les peuples dans la nuit, les noirs. [Elle :] Les dealers, les prostitués, tout le boxon. Enfin c'est ce qu'on nous a dit. [Lui :] C'est ce qu'on nous a dit et d'aller voir on a trouvé de loin pas si terrible. » (homme, 45 ans, actif à plein temps et femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« Le quartier c'est peut-être le point qui nous a un peu défrisés avant qu'on vienne, parce que avec la Coupole, les habitués de la Coupole, c'est quand même beaucoup des cas de sans domicile fixe. Avant de venir on s'est dit, c'est quand même un quartier qui est un peu couci-couça, hein. » (homme, 85 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Le quartier dans lequel se situe le Parc de la Suze et ses spécificités, n'a finalement joué qu'un rôle moindre dans le choix résidentiel de la grande majorité de ses habitants :

« Pas ce quartier plus qu'un autre, si ça avait été de l'autre côté de la ville, face à la gare avec les mêmes distances, ça me convenait aussi. » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

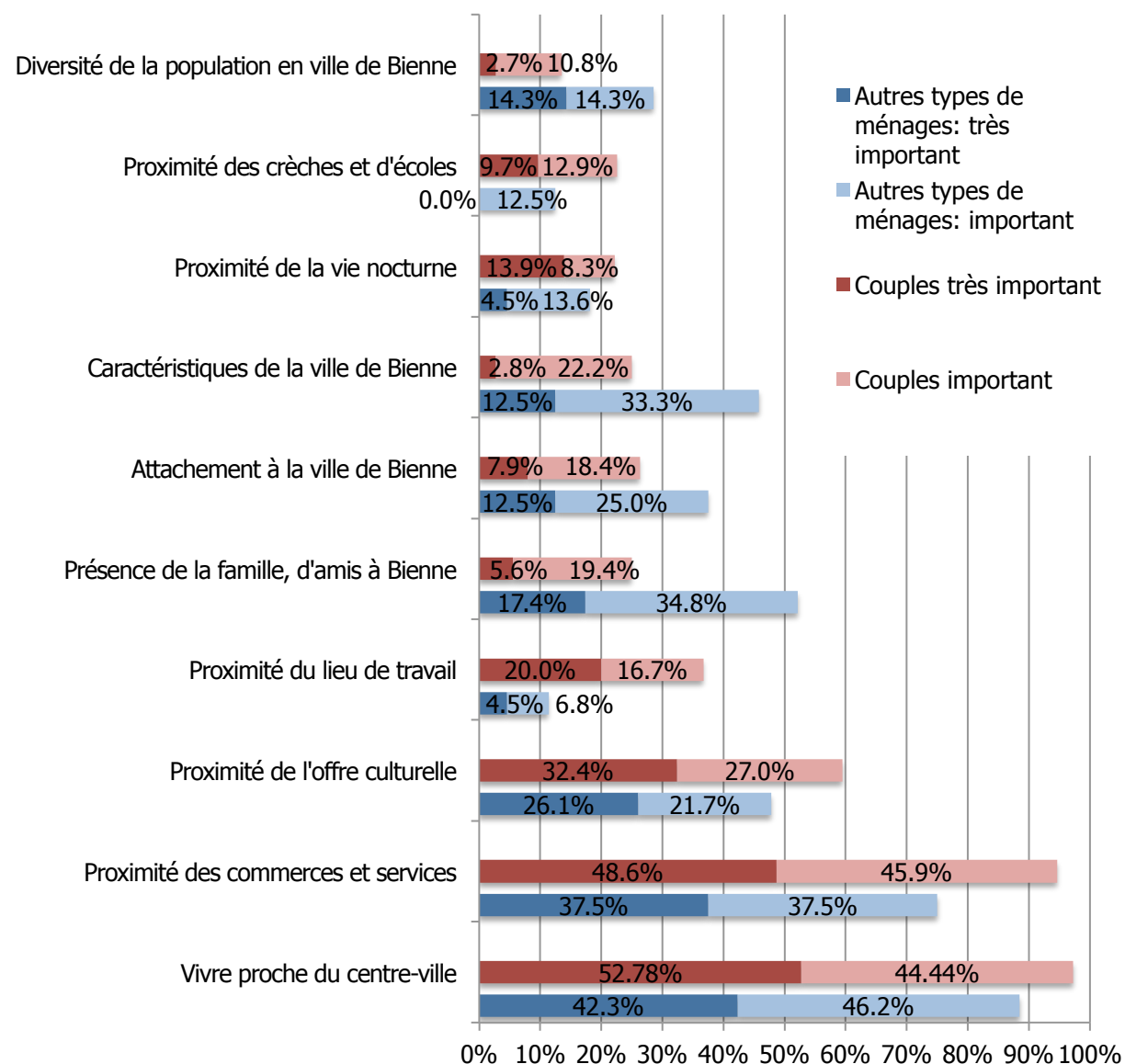
Même si les spécificités du quartier environnant n'étaient donc pas du tout importantes dans le choix résidentiel des habitants du Parc de la Suze, ses caractéristiques générales comme la sécurité et la tranquillité ont joué un rôle important. L'aménagement du quartier a également été d'une grande importance pour la plupart des habitants.

⁴⁹ La Coupole est un lieu alternatif de festivités culturelles et musicales de la ville de Bienne, situé à environ 200 mètres au sud-ouest du Parc de la Suze (cf. Carte 2, p.50).

10.6. LES FACTEURS LIES A LA VILLE ET A LA LOCALISATION DU LOGEMENT

Il ressort du questionnaire, que les facteurs les plus importants liés à la ville et à la localisation du logement sont, pour l'ensemble des ménages: le fait d'habiter au centre-ville (93.6% ; 58), la proximité des commerces et des services (86.9% ; 53) et la proximité de l'offre culturelle (56.7% ; 34). Il faut encore souligner que les spécificités liées à la ville de Bienne – diversité de la population et caractéristiques de la ville – et les facteurs « sentimentaux » - attachement à la ville et présence d'amis et de famille – sont plus importants pour l'ensemble des ménages que pour les couples. Tandis que les facteurs de proximité – des commerces et services, des crèches et d'écoles, de l'offre culturelle et surtout du travail - sont plus importants pour les couples (cf. Graphique 19). Nous interprétons cette plus grande sensibilité, des couples, à la proximité par leur volonté ou leur besoin de concilier les sphères professionnelle et familiale. La proximité permet de gagner du temps qui peut alors être « réinvesti ». Nous avançons alors que la ville, par sa concentration de services et d'emplois, permet une meilleure conciliation entre la vie conjugale et professionnelle et devrait ainsi être attractive pour les couples, avec ou sans enfant/s.

Graphique 19 : Importance des facteurs liés à la ville et à la localisation du logement



10.6.1. L'importance de vivre au centre-ville

Les entretiens menés auprès des habitants du Parc de la Suze ont confirmé le résultat du questionnaire par rapport à la très forte importance du facteur « vivre au centre-ville ». En effet, tous les habitants ont évoqué des facteurs qui ont trait à cette thématique. Il s'agit de facteurs allant de l'importance très générale de vivre dans le centre d'une ville, à des caractéristiques très spécifiques, soit de la ville de Bienne en particulier, soit de diverses proximités ou d'accessibilités particulières que nous allons présenter de manière détaillée par la suite.

Nous pouvons dire que le critère d'être à proximité du centre-ville est une condition importante dans le choix résidentiel de la grande majorité des habitants du Parc de la Suze et cela autant pour les couples que pour les autres types de ménages :

« Les avantages c'est que c'est près de la ville, [...] puis si vraiment il faut quelque chose on est vraiment, on est centré. C'était un des critères qu'on cherchait, le même logement au fin fond de Mâche ou Madretsch, on ne l'aurait pas pris. » (homme, 85 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Ce souhait de rester ou de retourner vivre en ville s'explique pour de nombreux ménages par une préférence générale de la ville, indépendamment de Bienne :

« Ouais je voulais rester dans une ville, je n'aime pas la campagne, enfin j'aime la campagne pour les vacances, j'aime, c'est beau mais non je voulais rester, une ville, même une petite, Bienne c'est une petite ville » (femme, 75 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s) adulte/s)

« Puis, on est des citadins. Donc pour nous c'était clair qu'on restait en ville. » (homme, 60 ans, actif à temps plein, vivant en couple, avec enfant/s)

Hormis les différentes raisons sous-jacentes à l'importance de vivre à proximité du centre-ville, qui font référence notamment aux aspects pratiques et à la ville de Bienne en particulier, et qui seront détaillées par la suite, quelques autres explications ont été données. Notamment, l'anonymat que permet la ville, au contraire de la campagne, ainsi que le mouvement, la vie que l'on retrouve en ville. Ces deux arguments sont évoqués aussi bien par des couples que par les autres types de ménages :

« [Sie:] Also für mich war schon eben das Zentrum, einfach das Stadtleben wieder, auch ein bisschen anonym sein [...]. [Er:] Also für mich ist es ähnlich, wobei, ich weiss nicht, mir hat eigentlich auch die Stadt an und für sich, die Anonymität in einer Stadt, [...] die Anonymität hat man auf dem Land eben nicht so, vor allem, ich hab's ja erklärt, wenn man dann vielleicht noch ein politisches Amt hat. » (homme, 70 ans et femme, 60 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« Moi c'était plutôt, oui vivre en ville car j'aime la ville, j'aime le mouvement, j'aime qu'il y ait des gens autour, je n'aime pas trop les petits quartiers où on ne voit personne [...] être en ville plutôt qu'à l'extérieur c'était pour la vie qu'il y a au cœur de la ville. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« Es ist Leben! [...] Die Städte haben halt diese schöne Unruhe, diese schöne Unruhe die macht's aber auch spassig teilweise, lebendig. » (homme, 70 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Une dernière explication de l'importance de vivre au centre-ville que nous avons trouvée est celle du retour dans un environnement connu. En effet, plusieurs ménages sont retournés au centre-ville car ils avaient déjà grandi ou vécu auparavant ou après une phase où ils habitaient dans un quartier moins central de la ville, voire en dehors de la ville. Comme nous l'avons déjà évoqué, ceci est parfois en lien avec le départ des enfants. En effet, comme nous l'avons vu (cf. chap. 10.4.2.), une maison en périphérie est un lieu que les ménages privilégient pour élever leur/s enfant/s.

« [Er:] *Und für uns war es immer klar weil wir beide eigentlich mehr oder weniger in der Stadt aufgewachsen sind, dass wir dann später wieder in eine Agglomeration ziehen oder in eine Stadt wo die Infrastruktur vorhanden ist. [...] und weil wir eine gewisse Erfahrung natürlich von der Jugend her etwas von der Stadt haben. [Sie:] Ich glaube das prägt einen schon, ob man in einer Stadt aufgewachsen ist oder auf dem Land.* » (homme, 70 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Ja, als die Kinder kleiner waren haben wir im [...] -Quartier gewohnt, das ist am Rand der Stadt und das war praktisch weil wir dort die Kinder zu jeder Tageszeit einfach rauslassen konnten und dann haben wir entschieden, wenn die flügge sind dann gehen wir wieder in die Stadt zurück.* » (homme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Notons que pour quelques ménages le fait de se retrouver en ville constitue plutôt un hasard. Pour eux, d'autres critères, comme celui d'habiter dans un appartement protégé, ont été importants et le fait de se retrouver à proximité du centre-ville n'était pas une priorité.

10.6.2. L'importance des différentes accessibilités et proximités

La proximité de différents lieux de la vie quotidienne ou de loisirs a joué un rôle important dans le choix résidentiel, mais il faut considérer que souvent, cette importance se cache dans composante de vivre à proximité du centre-ville qui implique la proximité de la plupart des critères mentionnés dans le questionnaire :

« *Aber was uns vor allem gefällt ist, dass wir jetzt hier so nah sind, zu allen möglichen Sachen, kulturellen Sachen, Einkaufsmöglichkeiten, Bahnhof, es ist alles näher als vorher. Nicht viel, aber es [ist in] Fussdistanz, am Zentralplatz sind Sie in 5 Minuten oder so.* » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Plusieurs proximités ont, tout de même, été évoquées de manière explicite par les habitants du Parc de la Suze lors des entretiens, et leur importance suit la tendance que nous retrouvons dans les résultats du questionnaire. La proximité des commerces et services est en effet celle qui est le plus mentionnée, suivie par la proximité de l'offre culturelle, notamment des cinémas. Quant à la proximité de l'offre culturelle, contrairement aux résultats quantitatifs, elle est citée autant par les couples que par les personnes vivant seules ou monoparentales.

« *Ich [wollte] schon wieder nahe ins Zentrum und nahe zu den Einkaufsmöglichkeiten.* » (femme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Je n'ai pas envie d'aller en campagne même si ça m'attire beaucoup, parce que j'ai des amis qui habitent en campagne, mais la proximité, décider à 8 heures moins 5 d'aller au cinéma, je trouve que c'est super.* » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Pour les personnes actives occupées, la proximité du travail a aussi joué un rôle, bien que plutôt mineur. C'est plus l'accessibilité de Bienne, la proximité de la gare CFF par exemple, qui a été mentionnée (cf. chap. 10.7.).

10.6.3. Les caractéristiques de la ville et l'attachement à Bienne

Pour de nombreux habitants du Parc de la Suze, les caractéristiques de Bienne et/ou leur attachement à la ville ont joué un rôle très important, cet aspect est apparu de manière plus évidente et importante dans les entretiens que dans les résultats du questionnaire.

Parmi les caractéristiques qui sont fortement appréciées à Bienne, le bilinguisme est très souvent mentionné. En particulier, mais non seulement, par les différents couples dont l'un des membres est francophone et l'autre germanophone, une configuration que nous avons rencontré à plusieurs reprises (cf. chap. 11.2.2.1.).

« J'aime beaucoup ce côté bilingue, je trouve très agréable, on a beaucoup d'amis suisses-allemands et quand on passe des soirées avec eux chacun parle dans sa langue et on se comprend tous et ça, c'est vraiment une spécificité de Bienne, très, très agréable, un grand atout pour la ville. » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

La situation géographique et topographique de Bienne est souvent mentionnée, que ce soit la présence du lac, la proximité du Jura ou la situation centrale par rapport à de nombreuses autres villes suisses voire la proximité de la France :

« Il faut dire que Bienne est remarquablement placé, on a le lac tout près, quand on faisait du ski, à 40 minutes on avait les Savagnières au dessus de Saint-Imier, puis l'Oberland n'est pas si loin. C'est vraiment bien centré. Puis c'est aussi une des raisons pour lesquelles on n'aurait pas voulu aller ailleurs qu'à Bienne. » (homme, 85 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« Und für mich ist sowieso klar, hier hat's alles, den Jura, den See, man ist schnell in Bern, schnell in Zürich, mittendrin sozusagen. Und zudem find ich Biel eine gute Stadt, offen, zweisprachig, ja. » (femme, 65 ans, active à temps partiel, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Cette citation évoque un autre aspect qui a souvent été mentionné comme positif : il s'agit du multiculturalisme, de l'ouverture d'esprit des Biennaises et Biennois qui est sûrement aussi due au fait que la ville soit bilingue :

« [Sie:] Die Leute sind auch toleranter finde ich. [Er:] die Toleranz kommt, das ist neben den Nachteilen die Biel hat, ist eben auch die Toleranz von den Leuten anders, die müssen ja selbst aufeinander zugehen. » (homme, 70 ans et femme, 60 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« C'est une ville qui bouge bien, les gens sont pas mal ouverts, les gens ne sont pas snob. » (homme 40 ans, actif à temps plein, vivant en couple sans enfant/s)

Très souvent, les spécificités de Bienne ont renforcé ou facilité l'attachement à cette ville, dans le sens où il n'existe pas vraiment d'alternative, aucune autre ville qui lui ressemble. L'attachement à la ville de Bienne représente, en effet, un des critères que nous avons retrouvé le plus souvent dans nos entretiens, à quelques exceptions près. Deux cas de figure d'attachement existent. D'une part, les Biennois et Biennaises d'origine (de naissance) sont souvent attachés à leur ville au point qu'ils n'iraient jamais s'installer ailleurs, ce qui impose aussi ce lieu de résidence à leurs partenaires :

« Also ich bin in Biel geboren und war immer hier, und das ist meine Stadt sozusagen. » (femme 65 ans, active à temps partiel, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« Das hat mit meinem Partner zu tun, der ist von Biel und der geht nie weg von Biel. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

D'autre part, nous avons rencontré des personnes venues à Bienne il y a plusieurs années qui ont très souvent développé un même attachement à la ville, que les personnes y étant nées, et qui ne se voient pas quitter la ville :

« Ich kam vor Jahrzehnten nach Biel, und dann waren wir in [...] draussen und dann in [...] und aus diesem Grund sind wir halt eigentlich jetzt nach über 30 Jahren in Biel geblieben. » (femme, 65 ans, retraité, vivant en couple, sans enfant)

10.6.4. La présence de la famille et d'amis

Parmi les différents aspects liés à la ville, il y en a un qui ressort de manière particulière, et beaucoup plus marquée que dans les résultats du questionnaire. Il s'agit de la présence de la famille ou d'amis, que ce soit en ville de Bienne ou plus ou moins à proximité de celle-ci. Les couples ne sont pas moins sensibles que les personnes vivant seules à la proximité de familles, au contraire des résultats du questionnaire.

Il y a plusieurs cas différents dans lesquels cette présence a joué un rôle pour le choix résidentiel. Concernant la famille, les cas les plus fréquents concernent la présence d'enfants adultes et de parents âgés. De nombreux couples ayant des enfants adultes, et particulièrement aussi des petits-enfants qu'ils gardent régulièrement, ont aussi choisi leur logement pour être proches de ceux-ci. Bien que ce n'était jamais le premier critère, cette proximité relevait quand même d'une grande importance. Il faut aussi constater que très souvent, elle allait de soi : les enfants étant installés dans la région de Bienne, les parents ne voulaient pas abandonner cette proximité :

« Die ist Tochter in der Nähe, die hat auch schon Kleinkinder und der Sohn hat auch ein Haus hier jetzt in [X], da schlagen dann meist die Mütter durch. » (homme, 70 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« Mes enfants m'ont dit que l'âge avancé peut-être ce serait mieux d'être un peu plus près d'eux, car pour aller à [lieux de résidence précédent], en été, pour ceux qui travaillent, c'est assez difficile alors je me suis dit pourquoi pas. » (femme, 75 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Cependant, il faut tout de même relever que cette proximité des enfants n'est de loin pas un critère pour tous les parents. Parmi ceux que nous avons rencontrés, certains n'ont pas jugé important de se rapprocher des enfants, c'est surtout le cas pour les personnes installées de longue date à Bienne dont les enfants sont allés habiter ailleurs.

Un autre facteur qui a influencé le choix résidentiel est le fait d'avoir des parents d'un certain âge. Comme pour les enfants ce n'est qu'un facteur secondaire:

« Parce que j'étais, déjà ma mère habitait Bienne et je voulais aussi être près d'elle, elle était toute seule, comme ça je pouvais la voir plus facilement. » (femme, 60 ans, active à temps plein, vivant en couple, avec enfant/s)

Un cas plus spécifique a joué un rôle majeur dans le choix résidentiel, le fait de rester à proximité de ses enfants, encore relativement jeunes, après une séparation :

« J'ai cherché que sur la ville de Bienne, parce que j'ai mes enfants qui y habitent et moi je ne voulais pas m'éloigner de mes enfants et donc l'avantage aussi c'est que c'est un grand appartement dans lequel on pouvait être cinq. » (homme, 55 ans, actif à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

La présence d'amis ou de l'entourage a également joué un rôle très important pour la plupart des personnes, particulièrement pour les personnes qui n'ont plus de famille, ou dont la famille est très éloignée de Bienne, et d'autant plus pour les personnes vivant seules. Ce sont les personnes retraitées et habitant seules qui ont le plus tendance à poser leur décision de mobilité en fonction de l'entourage, que ce dernier soit composés d'amis et/ou de la famille:

« Je me suis rendue compte que le fait d'habiter dans un endroit où d'autres amies habitaient pouvait être intéressant pour les périodes aussi plus âgées. Mais aussi pour l'entraide quotidienne, ce qui fait que l'on est dans un quartier où on est plusieurs amies d'avant, ce qui est très important, et puis des relations qui se sont tissées ici aussi. La proximité d'amis oui, avec l'idée de vieillir et d'avoir besoin et en plus d'amies seules aussi, j'ai des amis en couple mais j'ai des amies célibataires aussi. Donc en tant que personne seule c'est aussi intéressant d'avoir d'autres personnes seules autour parce qu'on sait qu'on n'a pas les mêmes besoins d'entraide, pour faire appel pour des bricoles aussi. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

« Ce n'est pas une question famille, c'était plutôt des relations amicales et d'entraide. La proximité d'amis oui, avec l'idée de vieillir et d'avoir besoin et en plus d'amies seules aussi, j'ai des amis couple mais j'ai des amies célibataires aussi. Donc en tant que personne seule c'est aussi intéressant d'avoir d'autres personnes seules autour parce qu'on sait qu'on n'a pas les mêmes besoins d'entraide. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

D'autres raisons relatives à la proximité de personnes relèvent, pour les couples non cohabitants, du fait de s'approcher de leur compagnon/e avec qui ils n'envisagent pas d'habiter ensemble à moyen terme :

« Oui parce que bon ben c'est un peu compliqué l'idée d'habiter avec lui, non ! J'ai été mariée ça m'a suffi, après bon il y a eu des relations qui ont duré très longtemps mais jamais j'ai réenvisagé d'habiter avec quelqu'un. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

10.7. L'IMPORTANCE DE LA MOBILITE DANS LE CHOIX RESIDENTIEL⁵⁰

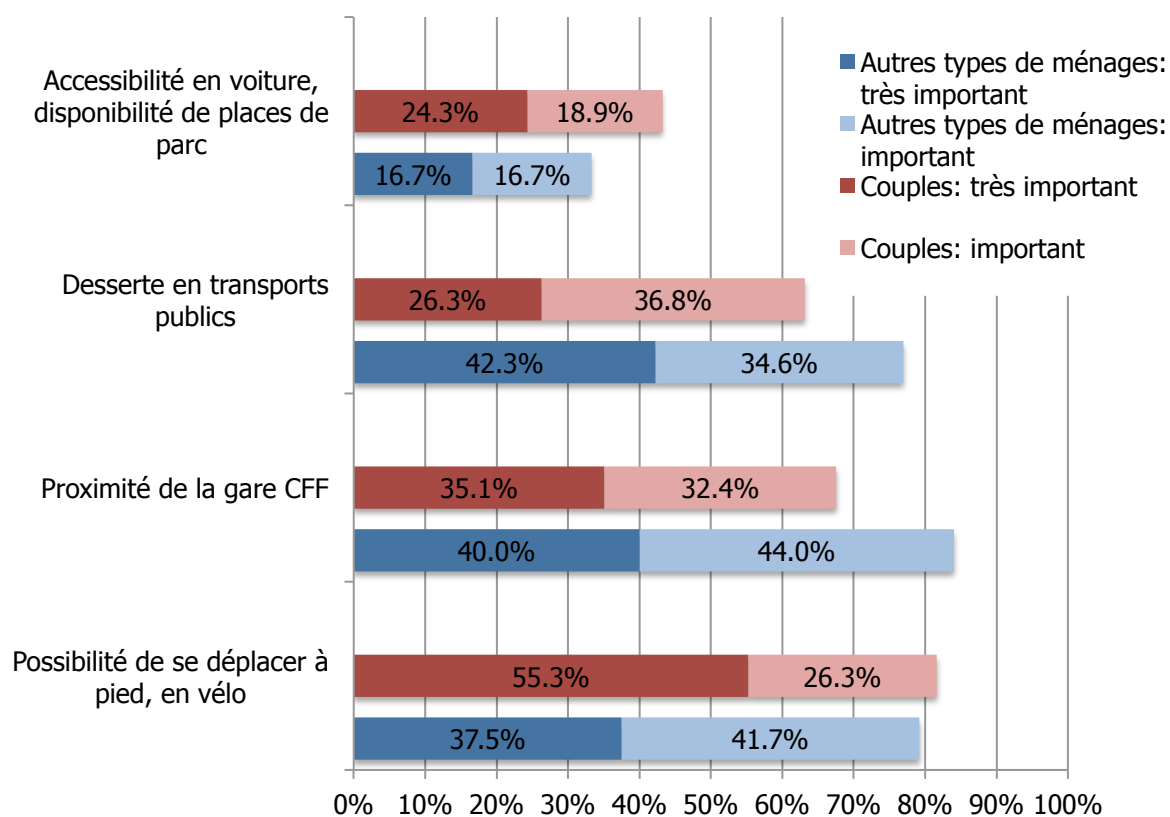
Les facteurs liés à la mobilité comptent parmi les motivations résidentielles les plus importantes des habitants du Parc de la Suze. Cela ressort de l'analyse du questionnaire et des entretiens semi-directifs qui ont mis en évidence la grande importance de la mobilité (surtout non-automobile) dans le choix résidentiel.

L'enquête par questionnaire montre que le fait de pouvoir se déplacer à pied et en vélo représente le facteur le plus important des aspects de mobilité à environ 80% pour tous les types de ménages. Lors des entretiens, nous avons également constaté l'importance de pouvoir avoir accès aux commodités quotidiennes à pied qui est un critère présent chez presque tous les ménages. L'importance d'être indépendant de la voiture est aussi évoquée chez de nombreux ménages, surtout chez les personnes âgées, à la retraite ou proche de la retraite. Cela montre l'importance d'anticiper une mobilité réduite avec l'âge. De plus, les difficultés de parcage et de circulation en ville ont été évoquées à de nombreuses reprises comme éléments pour ne pas se déplacer en automobile. En effet, l'analyse quantitative démontre que le fait d'être à proximité de la gare et ainsi que l'accessibilité en voiture et la disponibilité de places de parc est plus importante pour les couples (43.2% ; 16) que pour les

⁵⁰ cf. Annexe VI. Complément d'analyse : l'importance de la mobilité lors du choix résidentiel, p. 149 pour des résultats plus détaillés concernant l'importance de la mobilité lors du choix résidentiel.

autres types de ménages (33.4% ; 6). De plus, les couples ont plus de voitures que les autres types de ménages. Nous pouvons déduire de ces constatations que les couples utilisent plus la voiture que les personnes seules. Nous comprenons ce résultat à travers l'idée que prendre les transports publics prend plus de temps et permet moins de flexibilité. Les couples, afin de concilier leur vie conjugale et professionnelle, privilégient alors l'automobile afin de gagner du temps et de la flexibilité. Par contre, l'importance des transports publics est mentionnée moins souvent, probablement parce qu'une bonne desserte par les transports publics va de soi au centre-ville. Cependant, la proximité de la gare CFF a été mise en avant par les personnes actives, et notamment les pendulaires alors que les résultats du questionnaire ont montré que la proximité de la gare CFF et de la desserte en transports publics est plus important pour les personnes seules (84% ; 21) que pour les couples (66.5% ; 25), (cf. Graphique 20).

Graphique 20 : Importance des facteurs liés à la mobilité



10.8. SYNTHÈSE DES MOTIVATIONS RESIDENTIELLES

Pour synthétiser les résultats en matière de motivation résidentielle, nous relevons que tant le questionnaire que les entretiens ont démontré que les mobilités résidentielles des habitants du Parc de la Suze sont majoritairement des mouvements d'ajustements. En effet, la plupart de l'ensemble des ménages ont déménagé au Parc de la Suze afin d'améliorer leur situation résidentielle et leur qualité de vie, et cela le plus souvent pour les spécificités du logement et les différentes proximités. Cela s'explique par le fait que les logements du Parc de la Suze sont de haut standing. Nous avons aussi constaté un cas de mouvement forcé dus à la fin de bail et quelque cas de mobilités induites par un changement dans le ménage ou dans la vie professionnelle. En effet, il y a eu relativement peu de changements professionnels, ou dans

la structure du ménage, hormis l'arrivée à la retraite, moment qui a motivé plusieurs ménages à venir habiter au centre-ville.

Les caractéristiques des logements se sont révélées particulièrement importantes tant dans l'étude quantitative que qualitative. Les entretiens ont permis de relever les critères qui sont les plus importants : le fait d'avoir un balcon, la luminosité, la modernité, la vue, l'architecture et l'espace pour, par exemple, accueillir des amis ou de la famille. Le standard Bonacasa® qui a été résilié autant dans les PPE que dans les locations, a été un facteur négatif pour certains ménages, car il était obligatoire de l'avoir et donc de payer mensuellement le service. Toutefois, ce service a attiré certains ménages à mobilité réduite mais ces derniers n'ont pas été satisfaits et ont trouvé d'autres moyens d'assistance. Le standard de construction sans seuil a, par contre, été apprécié par de nombreux ménages, notamment par les personnes à mobilité réduite, pour qui l'âge et la maladie ont joué un rôle prépondérant dans le choix de s'installer au Parc de la Suze. L'accès à la propriété était important pour les anciens propriétaires et les couples, mais moins chez les couples à la retraite qui n'avaient soit pas les fonds (dans les cas où ils ont donné leur maison à leur/a enfant/s) soit parce qu'ils ne voulaient pas investir en raison des inconvénients liés à l'héritage d'un bien immobilier.

Les caractéristiques du quartier – l'aménagement, la sécurité et la tranquillité – sont apparues parmi les facteurs les plus importants du choix résidentiel dans les résultats du questionnaire, mais ils se sont avérés nettement moins prépondérants lors des entretiens. Par contre, certains facteurs liés à la ville et la localisation du logement ont joué un rôle déterminant pour de nombreux habitants. C'est notamment le cas de la proximité des commerces et services et de la volonté de vivre proche du centre-ville ; cette dernière est essentielle pour presque tous les habitants. Cette importance relève, d'une part, d'une volonté générale de vivre en ville pour des raisons de proximités et d'accessibilités. D'autre part, elle est due à un attachement à la ville de Bienne, soit pour ses spécificités comme le bilinguisme et le multiculturalisme, soit par la présence de la famille et des amis. C'est particulièrement le cas pour les personnes qui ont grandi à Bienne, qui y vivent de longue date et les personnes vivant seules. Les couples, eux, accordent plus d'importance aux critères de proximité qui leur permettent de mieux concilier les sphères professionnelles et familiales.

De manière générale, les facteurs liés à la mobilité comptent parmi les plus importants dans le choix de tous les habitants. La possibilité de se déplacer à pied, et en moindre mesure en vélo, a été l'une des motivations décisives pour la quasi-totalité des habitants du Parc de la Suze, et cela souvent pour rester ou devenir indépendants de la voiture dans la vie quotidienne. La proximité de la gare CFF et la desserte en transports publics représentent également des critères importants dans un grand nombre de choix, en particulier pour les personnes qui n'habitent pas en couple. Par contre, l'accessibilité en voiture et la disponibilité de places de parc se sont avérés assez peu importants dans le choix du logement, même si la majorité des ménages possède une voiture. Ce dernier critère est plus important pour les couples. L'importance d'anticiper une mobilité réduite liée à l'âge explique pour une grande partie des personnes le poids accordé à ces facteurs de mobilité.

Nous pouvons alors affirmer que la volonté de venir habiter au centre-ville est liée principalement pour les couples à la proximité des aménités urbaines ainsi qu'à la mobilité quotidienne.

11. L'ARBITRAGE AU SEIN DES COUPLES

Après avoir décrit les profils et les trajectoires des couples et les avoir en comparés avec ceux des autres types de ménage ainsi que leurs motivations, nous analysons, dans cette troisième partie empirique, la prise de décision au sein des couples. Nous sommes conscients que parfois l'/es enfant/s du couple ou un membre externe au ménage participe/nt aussi à la prise de décision, comme nous l'avons relevé lors de deux entretiens :

« On cherchait depuis longtemps et on en avait marre de chercher et c'est ce qui s'est présenté, un, deux parce que et ma fille et ma belle-mère et ma chère et tendre ont préféré cet appartement à un autre qui à moi m'aurait fait plaisir aussi. »
(homme, 45 ans, actif à plein temps, vivant en couple, avec enfant/s)

Nous présentons nos résultats de la manière suivante : nous commençons par exposer les types d'organisations conjugales selon le partage des sphères familiale et professionnelle afin de comprendre dans quel contexte conjugal se déroule la prise de décision. Ensuite nous présentons les différents types d'arbitrages qui ont été effectués lors du processus du choix résidentiel et les critères sur lesquels ils reposent. Puis, nous formulons nos résultats quant au rôle du genre dans les arbitrages. Finalement, nous proposons une typologie des couples en fonction de leurs arbitrages, de leur profil, de leurs motivations, de leur organisation conjugale et l'impact du genre.

Nous nous focalisons sur le déménagement au Parc de la Suze, mais nous faisons aussi appel à des prises de décisions ultérieures car nous voulons comprendre l'arbitrage lors de la mobilité vers le centre-ville de Bienne. Cela nous permet de prendre en compte les entretiens menés avec des personnes vivant maintenant seules, tout en ne perdant pas de vue que nous avons alors la voix d'un seul des deux individus composant le couple.

11.1. LES TYPES D'ORGANISATIONS CONJUGALES

Pour rendre compte des types d'organisations conjugales nous exposons premièrement la conciliation entre les vies professionnelle et familiale, car c'est un point qui est ressorti de manière prépondérante aussi bien dans nos lectures théoriques, que lors des entretiens. Deuxièmement, nous classifions les couples selon leur partage entre le travail domestique et professionnel selon les typologies de BÜHLER (2001) et SCHULER *et al.* (2007). Avant cela, rappelons que parmi les 29 entretiens que nous avons effectués, nous avons rencontré neuf personnes vivant seules dont trois LAT, neuf couples à la retraite, sept couples actifs et quatre couples dont l'un des deux membres est actif et le second à la retraite ou rentier.

11.1.1. La conciliation entre les sphères professionnelle et familiale

Nous commençons ce chapitre en soulignant la relation entre les femmes et la vie professionnelle, car cela peut aider à comprendre le partage des différentes tâches (professionnelles et domestiques) entre les conjoints. Nous avons relevé, lors des entretiens, que la majorité des ménages avec enfant/s étaient de type « bourgeois contemporain » ou « bourgeois traditionnel » (cf. chap. 5.4.2.). En effet, la femme, à l'arrivée des enfants, arrête, baisse son pourcentage et/ou s'arrange pour travailler à la maison ou à proximité du domicile afin de concilier sa vie professionnelle avec la vie familiale :

« Au début je ne travaillais pas parce que les enfants étaient petits mais dès que mon mari s'est installé [il a ouvert son bureau, avant il changeait de poste tous les deux ans] j'ai travaillé. » (femme, 75 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

« Druckerei oder zuerst bei ihm im Büro konnte ich auch zu Hause ein bisschen, Briefe schreiben, Adressen, so Hilfsarbeiten machen, neben dem Haushalt und den Kindern. So sind die Jahre vergangen. » (femme, 70 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« Dann kam die Tochter auf die Welt, dann hab ich am Anfang noch 20% und dann hatte es keine Arbeit mehr und dann kam 4 Jahre später das zweite Kind auf die Welt, und ja, ich hab immer etwa geschaut, aber so Teilzeitjob ist schwierig, und dann vor vier Jahren fand ich eine Stelle im Büro, aber das ist nur ein Morgen pro Woche, und ich habe jetzt die Ausbildung als [...] gemacht und arbeite jeweils noch am Montag Nachmittag. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« Non, là j'ai travaillé à [X], donc je n'étais pas très loin, à 50% je travaillais deux jours et demi complets, à bloc, donc c'était très pratique parce que avec ça j'avais deux jours et demi pour l'organisation familiale et tout, puis après deux jours et demi je travaillais. Bon, les enfants étaient plus grand et puis je pense ça a aussi été un signe déclencheur qui m'a fait que j'ai aussi commencé à vouloir retravailler et tout s'est bien passé. » (entretien 27, femme)

« J'ai travaillé jusqu'à qu'elle ait 12 ans j'ai travaillé à la maison, j'avais mon propre bureau. » (femme, 55 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« Ich war zu Hause als die Kinder noch zur Schule gingen war ich zu Hause [...] 15 Jahre vielleicht hab ich nicht gearbeitet also nicht ausserhalb des Haushalts. » (femme 65 ans, active à temps partiel, en couple, enfant(s) adulte(s))

Cette organisation conjugale est plus marquée chez les couples qui sont maintenant à la retraite. Au sein desquels, la femme a très souvent arrêté toute activité professionnelle lors du mariage ou lors de l'arrivée du premier enfant. Plus les couples sont âgés, plus la femme a cessé toute activité professionnelle tôt dans le parcours de vie du ménage. Nous observons alors des types de couples « bourgeois traditionnels » :

« Elle allait travailler à [X] pendant deux ans jusqu'à qu'on se marie puis après elle n'a plus travaillé façon de parler, elle n'a plus travaillé en dehors de la maison. » (homme, 85 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« [Sie :] Nachher hab ich nicht mehr gearbeitet als wir geheiratet haben, und dann als der [Sohn] grösser wurde hab ich wieder zeitweise gearbeitet, aber nicht so lange, es war schlecht bezahlt und es hat uns die Steuern nach oben gebracht, dann hab ich gesagt das bringt uns überhaupt nichts, es war ein Nullsummenspiel, meinen Lohn für die Steuern zu bezahlen, hab ich gesagt es bringt eigentlich nichts. Dann hab ich noch Kinder gehütet. Was hab ich noch gemacht? Noch bei Freunden hab ich noch eine Zeit lang geputzt, das hab ich noch gemacht. [Er :] Mehr zum Zeitvertreiben. » (femme et homme, 60 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Plusieurs femmes à la retraite ont relevé le fait que quand elles ont eu leurs enfants, il n'était pas encore dans les mœurs que la femme continue à travailler. De plus, les structures de garde d'enfants n'étaient pas développées pour permettre aux femmes d'être actives professionnellement et la pression sociale d'être une « bonne mère » ne permettait pas un retour au travail après la naissance de l'enfant. Cela montre qu'il y a un effet de génération probablement induit par la mutation sociale de ces dernières décennies :

« Zu dieser Zeit war das eigentlich schon noch so üblich, weil da hatte man das Gefühl so, wenn eine Frau sofort arbeiten geht, das ist so eine Rabenmutter ein bisschen, oder, ausser sie musste dann gehen. Und es war nicht so üblich wie heute, man fragt was arbeitest du und früher war man erstaunt wenn jemand arbeiten ging sofort wenn die Kinder ein halbes Jahr oder ein Jahr alt waren. Es gab

auch nicht so Krippen oder so. » (femme, 60 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« [Sie :] *Aber ich habe das eigentlich noch so genossen am Anfang, und genug zu tun gehabt, aber plötzlich war es dann, war es dann erreicht.* [Er :] *Das ist sicher auch noch, aber das stimmt schon, früher das schon noch ein wenig, man hat schon gesagt, jetzt lässt die die Kinder alleine oder gibt sie in die Krippe. Aber wir sehen ja das bei unseren Kindern die jetzt ja auch Kinder haben, und da ist es einfach üblich heute, dass wenn eine Frau eine gute Ausbildung hat, dass beide Frauen eine Ausbildung, die wollen einfach im Beruf irgendwo wollen sie ein wenig weiter drin bleiben damit sie den Faden nicht verlieren, das ist heute einfach so.* » (femme, 60 ans et homme, 70 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Ca été un choix qu'on ne mettait pas nos enfants à la crèche que je restais à la maison, c'était bon il y a aussi 26 ans en arrière, les structures étaient différentes, la majorité des femmes, des mères de famille, j'ai fait beaucoup d'amies par ce biais là qui sont toujours des amies aujourd'hui et puis avec ça bon on se sociabilise aussi différemment, les enfants, on a aussi beaucoup de liberté.* » (femme, 55 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

Il faut, de plus souligner que ce sont toujours les femmes qui restent ou sont restées à la maison pour élever les enfants, sauf dans deux cas. Ces ménages ont, soit effectué un partage égal des deux sphères (couple « égalitaire centré sur l'emploi »), ou alors l'homme qui est resté au foyer :

« *Nous avons fait un choix d'avant-garde à l'époque, c'était que comme mon mari avait un revenu inférieur au mien, il était homme au foyer, c'était un choix pour le faire pendant quelques années.* » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Généralement, une fois les enfants plus grands, les femmes reprennent une activité professionnelle ou augmentent leur pourcentage, car elles se sentent inactives par le fait qu'il y a moins de travail lié à l'éducation des enfants et aussi par le besoin de contact externe à la vie familiale. Dans la plupart des cas, elles travaillent à un pourcentage moins élevé que leur conjoint, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a pas une nouvelle distribution des tâches ménagères.

« *Au départ c'était pour avoir des activités à l'extérieur de la famille, des contacts, ça permet d'apprendre quelque chose, de mettre ses connaissances à disposition de la société, je trouvais que c'était important.* » (femme, 55 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« *Mir ist es sonst zu langweilig, das halte ich nicht aus, und vor allem ich brauche den Kontakt mit Leuten.* » (femme, 70 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Weil die Kinder waren ja gross genug und da war zu wenig Arbeit mehr, für mich. Ich brauchte eine neue Herausforderung.* » (femme, 80 ans, retraitée, vivant en couple, avec enfant/s)

« *Quand elle [ma fille] a eu 12 ans je trouvais que j'avais envie de nouveau de travailler en équipe alors j'ai cherché une place et j'ai trouvé quelque chose à Zurich, voilà comment ça s'est passé.* » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

La volonté de pouvoir concilier la sphère familiale et professionnelle est très forte chez les femmes qui travaillent à temps partiel, et d'autant plus chez celles qui ont arrêté de travailler quand les enfants étaient petits.

« *Eigentlich kurz nacheinander zwei Knaben und da hab ich eine Pause gemacht. Aber die Pause war nur halb, weil das wurde mir viel zu langweilig, weil ich bin mich gewohnt, die Sachen speditiv zu erledigen, und der Haushalt, das genügte mir eigentlich nicht, und ich vermisste auch Büro und so weiter und so fort [...] und dann irgendwann hab ich eigentlich gefunden, die beiden Jungs, die sind jetzt gross genug, hab dann noch ein bisschen mehr gemacht [...] Mann musste dann reduzieren und das war eine finanzielle Frage, und da mein Sohn, mein jüngster, dann wirklich auch schon in der Schule war, hab ich gedacht, jetzt musst du wieder was machen mit Sprachen, da bist du besser bezahlt und hab dann einen Job gesucht mit 50% mal für den Anfang mit Mittwoch Nachmittag frei, weil da war schulfrei, und das war die reinste Katastrophe, also ich hab ungefähr 3 Anläufe gebraucht, die Firma hat immer wieder inseriert, hat mir immer wieder einen Korb gegeben, nee, der Mittwochnachmittag sind Sie auch da [...] » (femme, 70 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)*

Cette volonté de trouver, augmenter ou reprendre une activité professionnelle est à la fois présente dans le passé des couples de retraités et dans le futur envisagé des femmes qui travaillent à un faible pourcentage.

« *Moi, je vais sûrement travailler plus quand la petite sera plus grande et qu'elle aura moins besoin que je sois là encore. Car j'imagine que quand ils seront tous grands je n'aurai plus, ils n'auront plus vraiment besoin de moi, je vois qu'ils ont de moins en moins besoin de moi et je serai de plus en plus disponible pour m'investir un peu plus dans mon travail. [...] avec le temps quand ça sera plus possible, pour l'instant ce ne serait pas encore possible de faire plus que ce que je fais mais plus tard peut-être, oui [...] Parce que je n'aime pas être inactive et je me dit que quand les enfants seront tous au gymnase, uni., [...] je me vois mal rester à la maison à ne rien faire. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)*

Dans les quelques cas où les femmes n'ont pas cessé d'avoir une activité professionnelle, même si celle-ci était à temps partiel, c'était pour être indépendante financièrement mais surtout par le besoin d'exister, aussi, en dehors de la sphère familiale.

« *L'indépendance financière mais le fait d'exister dans un monde autre que le monde familial sinon on existe que dans le monde familial et c'est un monde restreint, c'est intéressant, ce n'est pas du mépris mais c'est insuffisant pour avoir aussi gardé un certain équilibre dans le couple, c'est important que chacun ait un monde. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)*

« *Noch mit anderen Leuten und doch noch etwas anderes machen als putzen, kochen und einkaufen, irgendeinmal ist das auch zu viel wenn man dann immer zu Hause sieht man noch etwas, noch das sollte man putzen, das ist ja schon gut, aber nicht alles. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)*

Il faut encore souligner que l'aide de tiers pour assumer les tâches ménagères et l'éducation des enfants est parfois une condition pour que la femme puisse continuer son activité professionnelle :

« *Aber es gibt auch Institutionen mittlerweile, über die Jahre, die entstanden sind, dann geht das schon, wobei wir sind auch noch recht gute Institutionen, wir haben gerade heute wieder, weil wir noch nahe sind, haben wir sie [die Grosskinder] natürlich ab und zu. Und, das ist natürlich auch, das kennt ihr ja, das die Eltern sehr oft die Grosseltern, eine riesige Rolle spielen und das machen wir sicher auch. » (homme, 70 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)*

Voyons maintenant, la relation entre les hommes et le travail qui est également importante pour comprendre et expliquer le partage des tâches au sein des couples. Certains hommes ont

relevé que le temps partiel n'était pas compatible avec leur profession. Face à ces résultats, nous pouvons nous demander si effectivement, c'est le reflet de la réalité ou alors si le fait que l'homme travaille à temps partiel ne fait pas encore partie du référentiel social, donc que ce n'est pas (encore) adéquat avec les normes sociales sexuées :

« Bei meinem Beruf ist es schwierig, Teilzeit zu arbeiten, also vor allem in der [...], weil man dann immer präsent sein muss. Und ein Kollege hat's versucht, der hat zwei Monate 80% Teilzeit gearbeitet und dann war er wieder auf 100 oder 120. Sonst braucht man zwei Leute die sich kümmern und dann gibt's Koordinationsprobleme, man muss sich immer absprechen, wenn jemand dran ist dann muss er dranbleiben können. » (homme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« Et mon mari ne peut pas travailler plus... » Ou peut-être lui voudra arrêter de travailler ? *« Je ne crois pas ! Non il arrêtera quand il sera obligé je pense... »* (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« Alors pour moi c'est une nécessité, je ne peux pas diminuer mon temps de travail et je dois dire que j'aime bien ce que je fais et je n'ai pas envie de faire moins. » (homme, 40 ans, actif à temps plein, vivant en couple sans enfant/s)

11.1.2. Les types de couples selon leur partage du travail professionnel et domestique

Lors de la problématique, nous avons exposé les typologies de couples de BÜHLER (2001) et SCHULER *et al.* (2007) selon le partage du travail professionnel entre les deux conjoints (cf. chap. 5.4.2.). Nous avons rencontré tous les types de partage professionnel évoqués par ces deux auteurs avec une grande majorité de couples « bourgeois contemporains » (l'homme travaille à plein-temps, la femme à temps partiel et s'occupe du travail domestique), soit huit, dont sept ont d'abord fonctionné sur le modèle traditionnel et quatre couples « bourgeois traditionnels » (l'homme est responsable de la vie professionnelle et travaille ainsi à plein temps, la femme n'exerce pas d'activité professionnelle et s'occupe de la vie domestique) et trois couples « égalitaires centrés sur l'emploi », ainsi que trois couples qui ne se classifient pas dans cette typologie⁵¹. Nous avons encore rencontré deux couples de type « égalitaire centré sur la famille » :

« Ich habe nicht immer 100% gearbeitet, wir haben uns das geteilt, weil er freischaffend ist, konnte er sich das auch einrichten, wir haben uns das als die Kinder klein waren einfach 50/50 haben wir gemacht. Deshalb mussten wir nicht fremde Betreuung in Anspruch nehmen ausser in besonderen Situationen, aber im Prinzip nicht. Und dann als die Kinder grösser waren konnten wir beide ein bisschen mehr arbeiten, aber am Anfang war es 50/50. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Chez ces couples, le partage du travail domestique est égalitaire, tout comme pour la plupart des couples « égalitaires centrés sur l'emploi », mais pas pour tous.

« Das ist eigentlich bei uns wie ich ja schon gesagt habe 50/50, war es eigentlich während der ganzen Zeit mit den Kindern bei uns ziemlich getrennt. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« Ah ben il fait la vaisselle parce qu'il ne veut pas que j'utilise le lave-vaisselle parce que ça sert de l'électricité parce que si je fais la vaisselle je mets tout dans la machine et puis c'est la machine qui lave, il repasse ses chemises parce que moi je repasse le reste mais pas ses chemises, puisque lui il ne m'aide pas pour le ménage

⁵¹ Pour des raisons d'anonymité nous ne pouvons pas indiquer les raisons et les configurations de ces couples.

et tout ça... dans un grand logement il y a beaucoup à faire mais seulement il faudrait une femme de ménage mais il ne veut pas que je prenne une femme de ménage donc c'est un peu la guerre... mais moi j'aurais besoin d'une femme de ménage et je la payerais moi, avec mon salaire, mais il ne veut pas, il est contre ça, je ne sais pas pourquoi, alors pendant les vacances je fais le ménage mais après je fais quand j'ai le temps. Quand je travaille après je rentre je suis fatiguée, ce n'est pas à cinq heures que je veux commencer de faire l'aspirateur et je n'ai pas beaucoup de congés, alors maintenant je dis non ! Les tâches ménagères ce n'est pas son truc.» (femme, 60 ans, active à temps plein, vivant en couple, avec enfant/s)

« [Elle :] *On partage pratiquement tout même les tâches ménagères.* [Lui :] *Les tâches ménagères on s'aide beaucoup.* [Elle :] *Même le repassage.* [Lui :] *Il y a des tâches que j'aime moins faire celle-là je la fais en dernier recours, on se partage les rôles.* [Elle :] *Chacun règle ses factures ouais on est assez... »* (femme 35 ans et homme, 40 ans, actif/ve à temps plein, vivant en couple, sans enfant/s)

Pour les couples dont l'homme travaille à plein temps et la femme à temps partiel, c'est toujours cette dernière qui se charge du travail domestique et de l'éducation des enfants. L'explication donnée pour cela est le fait que la femme ne travaillait pas quand les enfants étaient plus petits et ensuite, lorsqu'elle a repris une activité professionnelle, le partage du travail domestique est resté le même :

« *Non, je crois que c'est plutôt parce qu'au départ avec les enfants je n'ai pas travaillé quand ils étaient petits et c'est moi qui me suis chargée des tâches domestiques et je crois que c'est resté un peu comme ça ! Oui, au départ ça s'est un peu imposé parce que quand je suis arrivée en Suisse, je n'ai pas trouvé de travail parce que je ne parlais pas l'allemand, enfin dans la région où on habitait, on habitait d'abord à Berne, et ben alors je suis restée à la maison et j'ai eu tout de suite des enfants donc ça s'est imposé un peu naturellement, quoi.»* (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

Tout comme chez les couples dont la femme n'exerce pas d'activité professionnelle, ou à un petit pourcentage :

« *Das [der Haushalt] mache ich [...] weil ich mehr Zeit habe.* » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

Il est intéressant, étant donné le nombre élevé de couples à la retraite que nous avons rencontré, de constater qu'il y a souvent une modification du partage des tâches ménagères chez ce type de couples une fois la retraite arrivée. Le fait qu'il est difficile de s'intégrer dans les tâches domestiques pour l'homme qui n'y a jamais participé est très souvent évoqué :

« [Elle :] *In dieser Zeit hab ich eigentlich alles erledigt. [...] Jetzt machen wir's gemeinsam. Es geht noch nicht ganz halbe/halbe, wir geben uns Mühe. Es ist natürlich nicht ganz einfach wenn jemand nie etwas gemacht hat zu Hause und dann sollte er plötzlich arbeiten zu Hause übernehmen, das war am Anfang etwas schwierig und immer noch ein bisschen fremd für ihn.* [Lui :] *Es braucht eine gewisse Angewöhnungszeit, das ist ganz klar, vor allem wenn man nicht viel zu Hause war und dann plötzlich da ist.* » (femme et homme, 65 ans, retraités, vivant en couple, sans enfant)

L'organisation du partage des sphères familiale et professionnelle change en fonction de l'évolution de la place de chaque conjoint par rapport à celles-ci :

« *Früher machte ich das zu 100%, ist ja klar. Er hat 100% gearbeitet, ich hab den Haushalt zu 100%. Jetzt, ist gut, er macht sich gut als Hausmann, langsam kommt er in Übung. Doch, wenn ich arbeite dann, einkaufen, putzen, waschen, das ist gar*

nicht schlecht, wenn man nach Hause kommt und alles ist gemacht, das finde ich noch gut. Ist auch eine neue Erfahrung. ». (femme, 65 ans, active à temps partiel, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Ich bin einfach, also mein Mann sagt zwar immer er ist zuständig für das Grobe, ich seh das ein bisschen anders. Also Reinigung, Wäsche, das ist ganz klar mein Thema, ich mache eigentlich auch die ganze Buchhaltung, Steuererklärung und zwar kommt das noch von dem Zeitpunkt her wo du das Studium gemacht hast, also mit so viel Zeitverlust um nach Zürich und retour, da lag nichts mehr drin, da hab ich alles übernommen, und es ist mir geblieben.* » (femme, 70 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Als er [mein Mann] auch noch arbeitete, da hatte er es wirklich streng, da hab ich alles gemacht. Aber nachdem er pensioniert war, dann hat er alles gemacht, also wenn ich arbeitete hat er gekocht und alles, Staub gesaugt, und dann musste ich nichts machen. Er hat alles gemacht, weil er konnte sagen könntest du heute noch das, das, ist einkaufen gegangen, dann haben wir umgekehrt.* » (femme, 60 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

11.1.3. Synthèse des types d'organisation conjugale

Il ressort de cette analyse que le partage des rôles est traditionnel chez la plupart des ménages, même parmi les plus jeunes, et ceci d'autant plus s'ils ont des enfants. Nous sommes alors en présence d'une grande majorité de couples « bourgeois traditionnels » et « bourgeois contemporains ». La sphère domestique est majoritairement le domaine de la femme et la sphère professionnelle du ressort de l'homme. Les rôles de « gardienne du foyer » et de « pourvoyeur de fonds » paraissent immuablement assignés à un sexe. Les catégories de BÜHLER ne s'appliquent pas à tous les couples rencontrés. En effet, quelques uns d'entre eux sont dans l'incapacité de travailler. Nous ne pouvons alors pas les classer dans une catégorie car le partage des tâches s'est fait sous une contrainte. De plus, il y a d'autres couples dont l'un est actif et l'autre à la retraite, il n'est également pas possible de les classer pour leur situation actuelle dans une catégorie car la personne qui ne travaille pas avait peut-être une activité professionnelle avant. Nous pensons, par là, que la cette catégorisation ne s'appliquerait également pas pour les couples dont l'un des membres serait au chômage. Par contre, la typologie de SCHULER *et al.* (2007), qui est plus descriptive intègre tous ces cas de figure.

11.2. ARBITRAGES

Avant de présenter les différents arbitrages, il faut préciser qu'il peut y avoir plusieurs dimensions d'arbitrages au sein d'un même couple. De plus, la prise de décision se situe à trois niveaux différents qui peuvent être imbriqués : premièrement, il y a le choix de vivre dans un centre-ville, deuxièmement le fait de choisir Bienne et troisièmement la décision d'établir son domicile au Parc de la Suze. Nous avons englobé ces différents niveaux dans notre analyse, tout en précisant sur lequel nous nous basons quand cela s'avère utile.

Il est parfois difficile de classer le choix comme conjoint ou non conjoint, car certaines fois, l'impulsion de déménagement vient principalement de l'un des deux partenaires, alors que le second n'avait pas pensé ou pas souhaité déménager. Dans ces cas de figure, il y a alors un compromis qui se fait afin que les deux membres du couple soient tout de même satisfaits par la mobilité résidentielle du ménage. Par exemple, l'impulsion du déménagement à la retraite a parfois été donnée par la femme pour venir de la campagne à la ville.

« Vor etwa 10 Jahren hat meine Frau die Idee geboren wir könnten nach der Pensionierung ins Welsche ziehen. Ich hatte zuerst Mühe weg von unserem Einfamilienhaus und irgendwann hab ich mich dann damit angefreundet weil ich wusste unser Haus ist keine Angelegenheit für ältere Personen, weil unser Einfamilienhaus war auf drei Geschossen und zur Garage noch 50 Treppenstufen. » (homme, 70 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« Die Initiative kam mehr von ihr, dort wegzugehen, ich hatte schon ein wenig mehr Mühe. » (homme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Nous présentons premièrement le type d'arbitrage non-conjoint, puis les arbitrages conjoints et leurs différentes dimensions sur lesquelles ils reposent.

11.2.1. Arbitrages non-conjoints : l'avis de l'un des deux conjoints prime

Dans certains cas, l'arbitrage ne se fait pas de manière « synchrétique ». Parfois cela est dû au fait que l'un des deux conjoints est malade et que c'est alors le second qui effectue le choix seul. Parfois un tiers, comme un enfant adulte, intervient dans le processus de décision lors d'arbitrages non conjoints pour appuyer le choix unidirectionnel de l'un des deux membres du couple.

« [Elle :] C'est à dire notre fille nous a commandé de chercher. [Lui :] Plus ou moins oui, mais j'ai déjà longtemps regardé là. [Elle :] Tu es allé regarder sans moi. [Lui :] Non, ouais bon. [Elle :] Oui parce que là ce n'était pas une décision de moi de venir ici, toi et puis la fille vous avez décidé vous-même, j'ai pu venir voir les appartements. [Lui :] Ich möchte nicht über das diskutieren. Moi je le vois autrement hé bien. » (femme et homme, 85 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Nos résultats illustrent enore que par le passé, pour de nombreuses personnes maintenant à la retraite, le choix se faisait en fonction du lieu de travail de l'homme (arbitrage professionne ; cf. chap. 11.2.2.2.) et la femme suivait les changements de lieux professionnel de l'homme car elle était femme au foyer.

« Ich bin vor 50 Jahren nach Biel gekommen, natürlich nicht freiwillig sondern mit meinem Mann, er hat eine Stelle angetreten da, als [...] das hat ihm sehr gut gefallen, es war die richtige Sache für ihn und dann ging die Frau einfach mit, und das war ja eigentlich früher, das war einfach so. » (femme, 80 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Nous pouvons nous demander dans quelle mesure ces mobilités étaient décidées de manière commune, considérées comme allant de soi ou imposée par l'homme de manière implicite.

11.2.2. Arbitrages égalitaires ou conjoints

La plupart des décisions ont été prises en commun tout en ayant, parfois, une phase de négociations qui aboutit à un compromis :

« C'était une décision commune. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« Wir haben da eigentlich relativ gleich gedacht und wie gesagt, Luzern hätte mir gepasst, Bern hätte mir gepasst und Biel haben wir dann einfach genommen, ja warum eigentlich nicht, ja. » (homme, 70 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« [Er :] *Alles ist ein Kompromiss, bei ihr wären andere Ortschaften auch noch in Frage gekommen, bei mir war ganz klar Dorf verlassen heisst Stadt. [Sie :] Das hat ein bisschen Diskussionen gegeben. [Er :] Und das war das erste Objekt wo wir uns beide eigentlich gesagt haben, das könnte es sein.* » (homme et femme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« [Er :] *Eigentlich waren wir uns sehr einig. [Sie :] Ja ja. [Er :] Schon, ich habe immer gesagt hier möchte ich wohnen auf diesem Gebiet, wie ich gesehen wie sie begonnen haben zu bauen, und dann hab ich einfach mal die Adresse vom Bauplatz abgeschrieben, wer das verwaltet und hab mal im Internet geschaut, mal angerufen, ja. Und dann waren wir uns eigentlich immer einig.* » (homme, 60 ans, retraité et femme, 65 ans, active à temps partiel, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Il est ressorti à plusieurs reprises que les discussions concernant le choix de l'appartement se sont faites explicitement en fonction des critères de chaque conjoint et par des compromis :

« [Sie :] *Ja, am Schluss haben wir einfach gesagt wir machen die normale Milchbuechlein-Rechnung, Vorteile - Nachteile, und dann sieht man eigentlich aha, und dann muss ich natürlich noch gewisse Punkte setzen wo für mich prioritär sind, also mit dem Wohnen wie sie gesagt hat, eigene Waschmaschine, das ist ein wichtiger Punkt. Dann kommen die Nachteile oder, Küche wo vielleicht nicht unbedingt mir entspricht, Nähe der Nachbarn, des nächsten Blocks und so weiter, das sind alles Sachen wo man dann sagt, ok, das sind vielleicht Nachteile, aber man kann's verschmerzen. [Er :] Aber man muss sagen es waren heftige Diskussionen, nicht dass es dann ist ich sage immer ja aber, sondern halt halt, jetzt, akzeptier das, das ich das nicht so recht finde, weil er sagte dann ja das geht schon.* » (femme et homme, 65 ans, retraités, vivant en couple, sans enfant)

11.2.2.1. Arbitrage linguistique

L'arbitrage des couples s'est quelques fois basé sur la caractéristique du bilinguisme de Bienne. En effet, le bilinguisme de la ville a été le compromis de plusieurs couples bilingues. Le plus souvent, la femme est francophone, l'homme germanophone et le couple a d'abord habité en Suisse alémanique avant de venir à Bienne. Une raison évoquée est le fait que la femme peut ainsi suivre la scolarisation des enfants dans sa langue maternelle. Cet arbitrage linguistique est présent chez toutes les générations que nous avons rencontrées :

« *Und dann hab ich gesagt wir gehen irgendwie Biel, weil sie ist eigentlich Muttersprache Französisch, und in Biel können wir Deutsch / Französisch. Und dann hab ich eine Stelle in Biel gesucht.* » (homme, 70 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Oui car c'est bilingue, c'était pratique, lui il est suisse-allemand mon mari, moi je suis francophone, pour les enfants, comme c'est moi qui ai subi [lapsus avec suivi ?] la scolarité c'était, on les a placé dans des écoles francophones, et c'est pour cela que l'on voulait... qu'il y ait la possibilité d'aller dans des écoles francophones, c'est pour cela qu'on est à Bienne.* » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

Il est intéressant de relever que chez les couples âgés et bilingues, c'est la langue maternelle de l'homme qui est parlée au sein du ménage, et ainsi transmise aux enfants :

Mais pourtant la langue maternelle de votre femme est l'allemand! « *C'est l'allemand, oui, oui! Mais j'entends elle était... suffisamment au point en français pour les suivre et les aider [les enfants et le travail scolaire].* » Votre femme leur a parlé en allemand? « *Ouais... non! On parlait que le français chez, ici.* » (homme, 85 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

11.2.2.2. Arbitrage professionnel

Le plus souvent, le choix de venir habiter à Bienne, pour les personnes actives et venant d'une autre région, s'est fait pour des raisons professionnelles.

L'activité professionnelle de l'homme prime souvent pour choisir la localisation du premier foyer conjugal. Nous pensons que cela est dû au fait que nous n'avons rencontré que très peu de couples « égalitaire centré sur l'emploi » et que *ipso facto* le couple localise son domicile à proximité de l'endroit où travaille le « pourvoyeur de fonds ». Cette logique est transversale aux diverses générations que nous avons rencontrées. Cependant, plus le couple est « jeune », et moins le fait de suivre la profession de l'homme est considérée comme allant de soi.

Pourquoi êtes-vous venus habiter ici? [Lui :] « *Parce que j'ai trouvé un travail à Bienne.* » Et vous? [Elle :] « *Parce que j'ai suivi!* [Lui :] *Je n'aurais pas accepté cette place ici si je n'avais pas su qu'on déménagerait donc ici on s'est dit bon on cherche quelque chose ensemble et puis pour finir on a pris quelque chose qui nous convenait le plus.* » (homme et femmes, 45 ans, actif à plein temps et active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« *Il fallait suivre où il [mon ex-mari] se trouvait, ma foi où il trouvait un travail qui lui plaisait aussi et puis vu que je ne travaillais pas, je travaillais que pour mon père, des corrections et d'autres trucs comme ça, ça je pouvais faire de la maison, pas besoin d'avoir un bureau, moi j'aime bien déménager.* » (femme, 75 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Et pour elle [votre femme] venir à Bienne c'était aussi un choix ? « *Oh, disons les choix professionnels étaient prépondérants.* » (homme, 85 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

La localisation du foyer du couple est toutefois discutée au sein des ménages, même si ce sont le plus souvent les femmes qui rejoignent le lieu de résidence des hommes :

« *Quand on s'est marié il y a eu des réflexions qui ont eu lieu mais maintenant ça fait 30 ans de mariage, les réflexions à l'époque c'est vrai ma femme elle travaillait à Fribourg, moi je travaillais à Bienne, il y avait la réflexion qui quitte son travail pour aller de l'autre côté, est-ce que c'est moi qui quitte ici pour rentrer à Fribourg et puis ma femme elle peut rester où elle est ou est-ce qu'on fait l'inverse Bon au départ j'étais prêt à faire le geste, j'ai même eu des discussions [avec mon patron] mais il y a eu diverses choses qui ont fait que ça n'a pas joué alors on est passé à la phase suivante et c'est elle qui a réussi à se trouver une place à Bienne.* » (homme, 60 ans, actif à temps plein, vivant en couple, avec enfant/s)

Il y a aussi le cas particulier des couples bi-nationaux, qu'il faut évoquer à part dans cette partie. En effet, le marché de l'emploi et ses opportunités ne sont pas pareils dans les pays limitrophes de la Suisse. Cela crée un déséquilibre supplémentaire au sein des couples lorsqu'ils doivent choisir dans quel pays ils s'établiront. Il est évident que nous n'avons rencontré que des couples ayant fait le choix de s'établir en Suisse. De plus, ces décisions ont été prises par le passé et non lors du déménagement au Parc de la Suze. La raison évoquée pour cette décision est toujours en lien avec l'emploi :

« *C'était clair que j'allais venir en Suisse, à cause des conditions de travail, car lui il avait à ce moment là de bonnes perspectives, pas encore une bonne situation mais de bonnes perspectives et je ne pense pas qu'il aurait eu l'équivalent en France.* » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« Dann kamen wir nach Hause und dann war ich zuerst in Lausanne, und meine Frau hab ich in Schweden kennen gelernt, übrigens ne Deutsche, und dann haben wir in Lausanne geheiratet. Da war ich ein paar Jahre, ich weiss nicht mehr wie viele. Und dann hab ich immer was besseres gesucht wieder, als Vorarbeiter und weiss ich was. Dann hatte ich einen Platz in Regensdorf bei Zürich. Da waren wir ein paar Jahre, habe oft gewechselt. » (homme, 85 ans, retraité, vivant seul, sans enfant)

« Puis après je suis tombée amoureuse d'un Suisse, je suis venue ici il y a 25 ans, j'ai perdu ma qualification parce que la Suisse n'acceptait pas les diplômes français de la période 68-70-72. J'avais des diplômes universitaires et on a estimé que ce serait, et je connaissais plusieurs langues, on a estimé que ça serait plus facile pour moi de venir en Suisse et de trouver du boulot que lui, comme horloger arriver dans une ville ou à part être dans un magasin à réparer les montres de clients, il ne pouvait pas faire de travail d'horlogerie, il avait une unique formation alors que moi je pouvais être plus polyvalente, ce qui s'est avéré partiellement juste parce que mes diplômes ne m'ont pas été directement utiles, en tout cas pas pour l'enseignement, ils m'ont été utiles parce que j'ai travaillé dans un boîte d'horlogerie, dans un service pour l'Amérique latine donc j'ai fait tout le secrétariat en espagnol. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Nos résultats montrent qu'en contrepartie, du fait que la femme suive le parcours professionnel de l'homme et qu'elle passe plus de temps à la maison, il lui revient le choix du type de logement. En effet, à ce niveau, la femme a souvent le dernier mot, comme l'a eu son mari sur la localisation en raison de son emploi. Le compromis entre les conjoints se place alors entre la localisation, définie par celle de l'emploi de l'homme, et les caractéristiques du logement, définies par les préférences de la femme. Cela se retrouve pour le logement du Parc de la Suze, ainsi que pour les domiciles précédents :

« Lui ça lui était plus égal [d'habiter au centre-ville] dans le sens où il était moins à la maison et... non c'était moi surtout. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« [Elle :] C'est vrai que la maison de [X] c'était plutôt moi, mon choix parce que j'avais la petite qui avait bon quatre ans et il y a un jardin, c'est une maison de plein pied et je me suis dit avec une gamine c'est quand même plus chouette que d'habiter, il a trouvé que oui que finalement je restais à la maison, à ce moment-là je ne travaillais pas donc que j'étais tout le temps à la maison je pouvais bien choisir où on vivait. [Lui :] Je n'avais pas d'arguments contre, j'entends. » (femme et homme, 45 ans, active à temps partiel et actif à plein temps, vivant en couple, avec enfant/s)

Un critère de l'arbitrage professionnel est alors la mobilité quotidienne. En effet, l'activité professionnelle est aussi une raison de vouloir rester ou venir habiter à Bienne et au centre-ville à proximité de la gare, afin de limiter les trajets entre le domicile et le lieu de travail. Cette forme de consensus est surtout visible chez les couples bi-actifs.

« Mein Mann arbeitet in Bern und der geht mit dem Zug, also war es doch auch wichtig, dass er nicht noch einen langen Weg hat bis zum Bahnhof. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« [Elle :] C'était qu'on voulait rester à Bienne et qu'on voulait être au centre, déjà ça. [Lui :] Pas trop loin du lieu de travail, puis comme moi je travaille là-bas. [Elle :] Au centre. [Lui :] Et puis toi tu bosses dans le Jura donc toi tu tournes. » (femme et homme, 60 ans, actif/ve à temps plein, vivant en couple, avec enfant/s)

« Moi j'aurais pu habiter ailleurs qu'à Bienne en fait si j'avais pu choisir j'aurais habité ailleurs qu'à Bienne, plutôt en Romandie je crois, ça me correspondait mieux, peut-être Neuchâtel ou même à Lausanne mais on voulait rester là car ça reste proche... oui, Berne c'est... enfin comme il travaille à Berne, mon mari, c'est quand même plus pratique de ne pas s'éloigner trop de son travail quoi. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

Il est toutefois important de souligner que nous ne sommes pas en mesure de donner des résultats concernant le choix de la ville de Bienne en fonction de la pendularité de l'un ou des deux conjoints, car nous n'avons pas rencontré de couples qui sont venus habiter Bienne pour des raisons de mobilité quotidienne liée au travail. Les couples que nous avons rencontrés et composés d'un ou deux pendulaires habitaient déjà Bienne lors de leur entrée dans le monde professionnel ou ont emménagé seul à Bienne, et le/la conjoint/e les y ont rejoint. Nous pouvons à nouveau souligner l'importance des « mixed methods ». En effet, sans le questionnaire, nous n'aurions pas connu la présence de couples bi-actifs dont les membres pendulent chacun vers leur lieu de travail et qui ont ainsi probablement choisi Bienne en raison de sa centralité entre les deux emplois.

Afin de concilier la localisation des deux emplois du ménage, des compromis sont également établis par exemple, par une situation de bi-résidentialité qui permet de concilier les vies professionnelles de chaque conjoint. Nous avons rencontré un ménage qui utilise la bi-résidentialité, pour concilier les vies professionnelles des deux conjoints, ainsi que leur vie familiale :

« Quand on a déménagé d'[X] jusqu'ici [pour le travail du mari] moi je n'ai pas lâché mon travail à [X], j'ai continué mais j'avais un pied à terre à [X], je travaillais à 60% trois jours donc lundi, mardi, mercredi toujours et lundi, mardi, mercredi c'est ma mère qui habite [X] qui vient ici et qui s'occupe de ma fille et moi je rentre le mercredi soir et je prends en charge le jeudi, vendredi, samedi, dimanche. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

Il est en effet important que le travail ne soit pas trop éloigné afin de concilier la vie familiale et professionnelle mais, également, car les trajets sont, la majeure partie du temps, perçus négativement :

« Ich hatte hier optimale Bedingungen, weil ich konnte jeden Mittag war ich zu Hause zum Essen. Und das hat sich dann geändert als ich Bern gearbeitet habe, da waren die Kinder schon selbstständig und weg. » (homme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Dans le cas de couples qui projettent de déménager, les trajets sont pris en compte :

« Vu que mon mari travaille là, on pourrait inverser le système des courses, ce serait moi qui ferais les courses et puis lui qui... » (femme 35 ans, active à temps plein, vivant en couple, sans enfant/s)

11.2.2.3. Arbitrage selon l'âge et la santé

L'âge, comme nous l'avons déjà évoqué (cf. chap. 10.3.) concernant les motivations, est un facteur qui revient très souvent chez les couples habitant au Parc de la Suze. Les couples qui ont déménagé à l'approche de la retraite, ou après celle-ci, ont dans tous les cas pensé à la localisation et aux caractéristiques de leur nouveau logement en fonction d'une possible ou avérée mobilité réduite. La décision de déménager repose ainsi, en partie ou totalement, sur cette dimension. S'il y a une « grande » différence d'âge entre les deux conjoints, c'est pour le plus âgé des deux que les aspects liés à l'âge sont les plus importants. Dans le cas où l'un des

deux membres est malade, c'est le second qui s'occupe du déménagement, et donc qui choisit un appartement adapté à la situation de son/sa conjoint/e (cf. chap. 11.2.1.).

« *Für mich war vielleicht wichtiger dieser Aspekt ins Zentrum zu kommen wegen der kürzeren Distanzen, weil ich bin auch älter als er, er ist noch im Berufsleben und ich bin neu schon pensioniert, es ist klar, ich werde schneller darauf angewiesen sein, dass ich nicht grosse Distanzen machen muss. Und wir dachten uns einfach, die Wohnung, die Lage und so, das hat uns alles so gefallen, dass wir gedacht haben, jetzt packen wir zu.* » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« [Sie :] *Wir haben das eigentlich intensiv miteinander abgesprochen, also es sollte ein Wohnung wie es diese tatsächlich ist, zugänglich für ältere Personen, auch dann wenn man schon auf einen Rollstuhl angewiesen ist, also das hat alles eine grosse Rolle gespielt.* [Lui :] *wir haben uns gesagt wenn wir jetzt schon nochmals umziehen, dann soll das eigentlich nachher so lang wie möglich eine gute Wohnung sein in der wir auch bleiben können wenn gewisse Gebrechen [Gebrechen] im Alter kommen, und wie gesagt eventuell sogar Rollstuhl, und das war hier nachher absolut der Fall weil die Wohnung war noch im Rohbau als wir sie kauften, und wie gesagt auch unsere Dusche, das konnten wir dann bestimmen wie's ausgebaut wird, es ist alles rollstuhlgängig.* » (femme et homme, 70 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

C'est alors le critère d'avoir tout à proximité, donc d'habiter au centre-ville, qui est prépondérant pour les personnes « âgées » ainsi que les caractéristiques de l'appartement adapté aux personnes à mobilité réduite.

11.2.2.4. Regroupement conjugal

Comme nous l'avons déjà décrit (cf. chap. 10.6.4.), quelques emménagements ont eu lieu suite à la volonté de se rapprocher ou d'emménager avec son/sa conjoint/e. Nous avons aussi remarqué que lors de l'arbitrage, qui se fait lors de la mise en ménage ou lors du rapprochement spatial de deux conjoints, c'est, dans tous les cas de nos entretiens, la femme qui se rapproche de l'homme. Une des raisons évoquées est l'attachement à la ville ou le fait que l'homme soit déjà propriétaire:

« *Parce que mon mari, à l'époque c'était mon ami, habitait ici et donc moi j'ai cherché après, donc j'habitais au Jura et j'ai cherché un travail sur Bienne et j'ai déménagé pratiquement simultanément sur Bienne.* » (femme, 35 ans, active à temps plein, vivant en couple, sans enfant/s)

« *C'était [le fait de venir à Bienne] bon, c'était parce que Monsieur ne voulait pas venir à [X].* » (femme, 50 ans, vivant en couple, avec enfant/s)

Y a-t-il eu une discussion sur le fait que ça soit vous qui veniez à Bienne? « *Non pas du tout, il faut suivre l'homme que tu aimes.* » (femme 55 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

« *Si j'avais pris une autre ville, comme mon compagnon avait déjà sa maison, ça déplaçait juste le problème, le week-end on continuerait à faire les déplacements. On est assez impliqué dans la vie culturelle de Bienne donc le week-end j'aurais toujours été à Bienne.* » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Chez le couple, dont l'arbitrage repose sur le regroupement conjugal et qui fonctionne sur un mode « égalitaire centré sur l'emploi », il y a eu une discussion explicite sur le fait que la femme emménage chez son conjoint. Notamment sur le fait de se sentir chez soi dans l'appartement qui appartenait préalablement à l'autre membre du couple.

« [Lui :] Elle a eu le choix de venir ou pas, si elle avait décidé que ça lui convenait pas on aurait cherché autre chose. [Elle :] Ca me convenait, c'était aussi l'idée à un moment donné, ça été un vague sujet de discussion, c'était de trouver un appartement ou quelque chose pour se remettre on va dire en terrain neutre. C'est vrai que je me suis sentie vite à l'aise dans cet appartement, après on a acheté des meubles ensemble après c'est plus l'intérieur que l'on a emménagé ensemble qui fait que je me sens complètement chez moi maintenant... au début c'est clair pendant un moment j'ai dit "ton appartement", je ne disais pas "notre appartement" au début. Mais après c'est vrai que ça ne m'a jamais vraiment posé un problème. Bon moi j'avais un appartement à [X] mais qui était plus vieux que celui-ci donc pour moi c'était vraiment facile de faire le pas et de venir habiter dans cet appartement. [Lui :] Il y a aussi que le fait que tu connaissais déjà pas mal de monde à Bienne. » (homme, 40 ans et femme, 35 ans, actif/ve à temps plein, vivant en couple, sans enfant/s)

11.2.2.5. Rapport sensible et social à la ville

Concernant l'attachement à la ville de Bienne, les couples qui habitaient déjà à Bienne avant d'être domiciliés au Parc de la Suze ont un arbitrage très conjoint concernant la localisation par l'attachement commun qu'ils portent à cette ville. Parfois l'attachement est plus marqué chez l'un des deux membres du couple, qui ne quitterait pas Bienne, le/la conjoint/e déménage alors dans cette ville.

« Ah non, lui il est biennois aussi depuis l'âge de six mois, c'était complètement clair que c'était Bienne. » (femme, 60 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

« Das hat mit meinem Partner zu tun, der ist von Biel und der geht nie weg [...]. Er wäre nie nach Bern. Ich habe Freunde gehabt in Bern, und wir hatten eigentlich ein Projekt zusammen in einem grossen Haus zu wohnen, aber er wollte einfach nicht von Biel weg. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

Les couples, que nous avons rencontrés ont rarement envisagé des alternatives à la ville de Bienne et le plus souvent la condition d'habiter au centre-ville était centrale. Les quelques arbitrages par rapport à d'autres lieux ont élu Bienne en raison des prix du marché immobilier qui sont moins élevés que dans de nombreuses autres régions.

Nous avons aussi relevé un type d'arbitrage qui se base sur la localisation de l'entourage et surtout pour les ménages de personnes à la retraite qui ont envie de se rapprocher de leurs petits-enfants afin d'en profiter.

« Premièrement on est venu à Bienne parce qu'on a notre fille là. » (homme, 85 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

L'entourage peut également ne pas être au centre de la discussion des deux conjoints, mais un élément attractif seulement pour l'un des deux membres qui accepte alors la mobilité pour cette raison.

« Non, disons que je serais venue quand même, même si je n'avais pas eu de pied-à-terre, il faut dire que moi j'ai de la famille pas loin, dans le Jura et pour moi c'était aussi l'occasion de renouer un petit peu avec ma famille donc je suis venue facilement à Bienne. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

L'entourage peut aussi bien être un facteur attractif que répulsif :

« Lui, c'était plutôt [X] son lieu de famille puis après il a dit je ne veux pas être trop proche de ma famille parce qu'il s'entend pas forcément avec eux, s'il est trop avec

eux ça donne des bringues. » (femme, 60 ans, active à temps plein, vivant en couple, avec enfant/s)

Un autre rôle que joue l'entourage et plus précisément les enfants, lors de mobilité résidentielle, est la volonté de ne pas déraciner les enfants.

« Ca s'est passé relativement bien parce que avant de venir à Bienne, on a attendu que notre fille ait fini l'école obligatoire donc moi je suis restée une année avec elle toute seule à [...] et lui il était déjà à Bienne, il avait pris un studio, pas cet appartement et pour nous c'était clair dès le début, on déménage quand elle a fini son école, on ne voulait pas la prendre au milieu, la séparer de ses amis et là c'est la même chose on pourrait partir maintenant parce qu'on travaille les deux tout près de [X] mais notre fille, elle a encore une année de gymnase donc on attend qu'elle ait fini son gymnase pour repartir, c'est ça. » (homme, 45 ans, actif à plein temps, vivant en couple, avec enfant/s)

Les couples, qui sont venus en ville après avoir élevé leur/s enfant/s à la campagne ou en périphérie soulignent que c'était important pour eux de les voir grandir en dehors du centre-ville. Si les ménages peuvent financièrement habiter dans ces appartements, ils peuvent également loger dans une villa périurbaine :

« Damit sie mehr Aussenraum haben, und ich nicht immer mit musste und sie immer unter Beobachtung quasi hatte, Kinder brauchen Freiräume, die müssen nicht immer von der Mutter beobachtet sein. Und dann, in der Stadt ist es dann ein bisschen gefährlich, wenn man sie ja, und dann das war ja auch nicht wirklich das Land, das war ja Stadtrand aber dort war der Wald in der Nähe und die Kinder hatten Freiräume. » (femme, 65 ans, active à temps partiel, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« Je préférais l'idée d'élever mes enfants à la campagne, mon ex-épouse était tout à fait d'accord de partir à la campagne même si c'était une femme de la ville, et puis on n'a pas regretté de l'avoir fait. » (homme, 50 ans, actif à plein temps, ne vivant pas en couple, avec enfant/s)

11.2.3. Synthèse des arbitrages

Par la présentation de ces résultats, il est visible que les différents arbitrages ne se font pas sur une seule dimension. En effet, il y a le choix de la ville, du quartier et du fait de vivre au centre-ville. Lors des entretiens nous avons relevé des arbitrages non-conjoints et cinq types d'arbitrages conjoints (ou égalitaires ou syncrétiques). Il s'agit d'arbitrages selon un rapport sensible et social à la ville de Bienne, pour un regroupement conjugal, selon l'âge et la santé, professionnel et linguistique.

Les arbitrages linguistiques interviennent lors du choix de la ville tout comme les arbitrages basés sur le regroupement conjugal, l'entourage, l'attachement à la ville et sur la vie professionnelle. Certains ménages sont attachés au fait de vivre au centre-ville. L'arbitrage basé sur la santé et l'âge est lié à la volonté de vivre au centre-ville et dans un appartement adapté avec assez d'espace pour cohabiter au mieux. Il en résulte que le plus souvent les arbitrages sont centrés sur la localisation du logement, plutôt que sur les caractéristiques de celui-ci, qui interviennent dans un deuxième temps, une fois l'endroit du futur domicile choisi. Nous avons rencontré, principalement, soit des personnes actives qui habitaient déjà Bienne et qui ont choisi le logement au Parc de la Suze pour ses caractéristiques soit des personnes âgées qui ont choisi de venir habiter au centre-ville une fois à la retraite.

11.3. L'IMPACT DU GENRE DANS L'ARBITRAGE

Après avoir examiné les différents arbitrages qui ont lieu au sein des couples lors de leur choix résidentiel, nous allons maintenant relever de manière plus précise l'impact du genre dans la prise de décision concernant un logement. Certains éléments de cette composante ressortent déjà de manière transversale dans les analyses concernant l'arbitrage et le profil des couples. Nous examinons premièrement quel conjoint a répondu au questionnaire. Le questionnaire peut se ranger, à notre avis, dans deux catégories de tâches. Premièrement, le fait de remplir le questionnaire signifie qu'il a été relevé dans la boîte aux lettres, donc que la personne qui s'occupe des tâches ménagères y a eu accès en premier et qu'elle a également plus de temps au domicile pour le remplir. Deuxièmement, il peut être classé dans l'administratif du ménage, une catégorie plutôt réservée à l'homme, surtout dans le cas des ménages patriarcaux. Dans un deuxième temps, nous relevons les caractéristiques du logement et du quartier qui ont eu plus d'importance selon le genre des habitants, qu'ils habitent en couple ou non. Finalement, nous proposons une réflexion, afin de comprendre les liens entre les arbitrages et le genre.

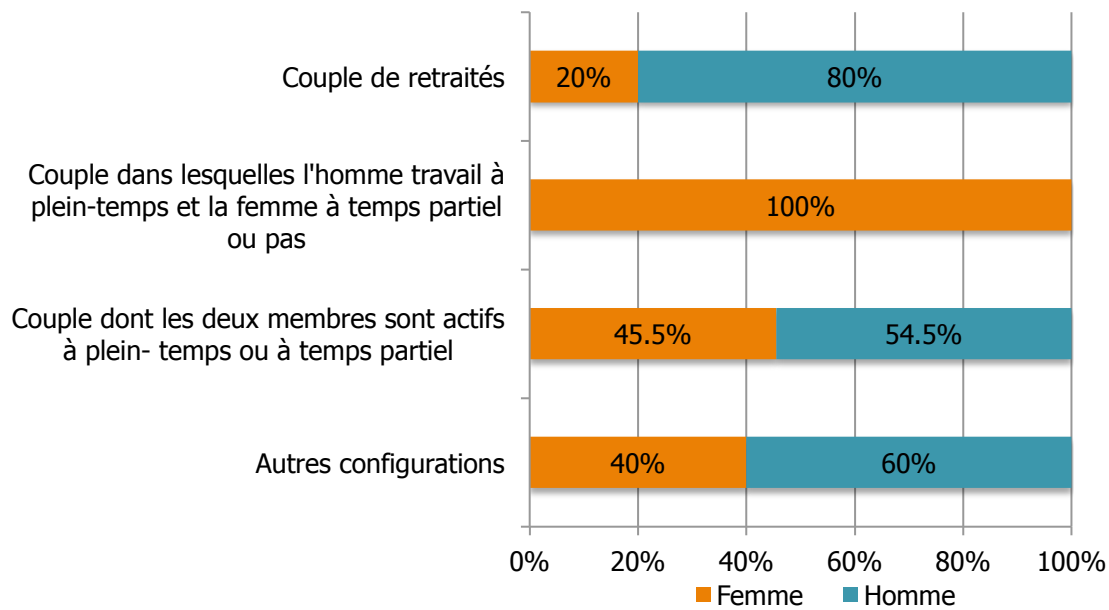
11.3.1. Qui répond au questionnaire ?

Il est intéressant de relever qui, au sein des 38 couples, a répondu au questionnaire ; la femme ou l'homme ? VALENTINE (1998 : 67), déjà citée dans la méthodologie (cf. chap. 8.3.2.), dit que ce sont souvent les femmes qui sont interrogées quand il s'agit de recherches concernant la famille, car la maison, le travail domestique et la famille sont considérés comme des domaines féminins. Notre expérience ne corrobore alors pas avec les propos de VALENTINE. Effectivement nous avons au total, pour les ménages vivant en couple, 55.3% des questionnaires remplis par des hommes et 44.7% par des femmes.

Observons maintenant cela selon les différents types de couples. Le Graphique 21 illustre que, selon la configuration du ménage, l'impact du genre est prépondérant selon la sexualisation des rôles. Nous observons que l'acte de répondre au questionnaire concernant le choix résidentiel est lié à la sphère domestique: par l'action de relever le courrier, le sujet du questionnaire et le fait, d'avoir, peut-être, plus de temps à la maison pour y répondre. Effectivement, chez les couples bi-actifs qui travaillent à un même pourcentage, il y a presque autant de femmes (45.5% ; 5) que d'hommes (54.5% ; 6) qui ont répondu. Par contre, dans les cas où l'homme travaille à un pourcentage plus élevé que la femme, c'est exclusivement cette dernière qui a rempli le formulaire. Il faut encore relever le cas des couples de retraités où il y a une forte majorité d'hommes (80% ; 12) qui ont répondu au questionnaire. Cela peut-être interprété d'une manière générationnelle. Cette génération fonctionne encore sur un système patriarcal : les hommes s'occupent de la planification de la vie familiale ainsi que de l'administratif. Dans les autres configurations, qui comprennent un ménage dont la femme est active à plein-temps et l'homme non actif, c'est ce dernier qui a rempli le questionnaire. Concernant les couples dont un des deux membres est à la retraite et le second encore actif, ce n'est pas dans tous les cas le conjoint à la retraite qui a coché les cases du questionnaire.

Nous constatons alors que le remplissage du questionnaire suit une certaine logique selon le type de couple et le rôle attribué à chaque conjoint qui en découle, selon les normes de genre.

Graphique 21 : Le membre du ménage qui a répondu au questionnaire selon un type de ménage



La prise de contact pour les entretiens a été prise avec la personne ayant répondu au questionnaire, puis cette dernière a organisé la rencontre avec l'accord de son/sa conjoint,e en fixant la date et l'heure, si ce/cette dernière était d'accord d'y participer. Il y a deux hommes actifs qui n'ont pas accepté de participer, en raison de leur emploi du temps, nous avons alors rencontré leur compagne seule. Parmi les couples de retraités, deux femmes n'ont pas souhaité participer à l'entretien. Cela peut-être dû au fait qu'elles considèrent que ce n'est pas leur rôle.

11.3.2. Différents critères pour le logement et le quartier selon le genre

Les différences au niveau des critères qui sont ressorties de manière prépondérante selon le genre, ne présentent pas de surprise. En effet, elles sont toutes régies par les normes sexuées de notre société. Premièrement, les caractéristiques étant en lien avec les tâches ménagères sont toujours citées par les femmes, même dans les cas des couples « égalitaire centré sur l'emploi », ou « sur la famille » :

« [Lui :] *Pour nous, pour ma femme c'était important que la cuisine est comme ça et pas la cuisine contre le mur. [Elle :] Oui, il y a beaucoup d'appartements ici où la cuisine elle est ouverte alors si vous faite la cuisine et puis que vous avez des visites ils voient tout et puis ça je ne voulais pas.* » (homme et femme, 85 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Si on devait construire une maison, les aspects pratiques seraient quelque chose d'hyper important de pouvoir faire le moins de trajet possible avec par exemple pour le coin lessive par exemple des choses comme ça c'est hyper important [...] parce que justement étant donné que je travaille, le temps pour le ménage est assez court donc faut que ça soit efficace, la même chose pour les nettoyages, il faut que ça soit pratique, facile à nettoyer, des critères comme ça. Et puis c'est un peu ça sinon.* » (femme, 35 ans, active à temps plein, vivant en couple, sans enfant/s)

« *Also für mich war natürlich der Faktor eine eigene Waschmaschine wichtig weil ich 23 Jahre jetzt eine eigene Waschmaschine hatte.* » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, sans enfant)

« *Oui, aussi, on y [sur la terrasse] met sécher des habits, on y met, ouais c'est quand même beaucoup plus pratique, là s'il fait beau on est dehors.* » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant seule, sans enfant/s)

Ces critères, cités par les femmes, influencent parfois les hommes, même si ces derniers ont habité relativement longtemps seuls.

« *Moi j'ai un peu absorbé tes critères avec le temps, je sais pas, moi je n'étais pas trop sensible à pas mal de choses à l'époque, tout ce que je voulais c'est avoir quelque chose de moderne avec de l'espace.* » (homme, 40 ans, actif à temps plein, vivant en couple, sans enfant/s)

Le critère de l'espace est le plus souvent cité de manière prépondérante par les hommes. Les caractéristiques qui relèvent des nouvelles technologies sont citées seulement par la gente masculine :

« *C'est de garder un peu d'espace mais moi un critère important c'est d'avoir des zones de vie avec de la place qui soient accueillantes... ne pas toujours avoir l'impression de ranger ça dans des endroits riquiquis, au niveau salon voilà on commence de trouver un peu étriqué.* » (homme, 40 ans, actif à temps plein, vivant en couple, sans enfant/s)

« *Moi ce que j'aimerais bien c'est des petits gadgets des machins qui me font rire, j'aime bien appuyer sur un bouton et que ça fonctionne... c'est des petits trucs qui me feraient rire, si on devait une fois construire ou bien rénover.* » (homme, 40 ans, actif à temps plein, vivant en couple, sans enfant/s)

« *Moi j'ai toujours aimé les technologies, les trucs modernes, les trucs design.* » (homme, 50 ans, actif à temps plein, ne vivant pas en couple, avec enfant/s)

La sécurité, comme classique des représentations inégales de genre qui présente l'espace extérieur et ainsi la ville comme plus dangereuse pour les femmes, est également ressortie à plusieurs reprises sans que nous évoquions le sujet lors de la discussion sur le quartier entourant le Parc de la Suze :

« *Non, non mais le quartier entre la Coupole et la Place centrale, c'est un quartier pour une dame seule à onze heures du soir je n'irais pas !.* » (homme, 85 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Il y a beaucoup de noirs, je ne veux pas dire que les noirs font plus de cheni que les Suisses mais ils font quand même un peu peur, ils font peur dans le sens qu'ils sont toujours très grands et très noirs, et dans la nuit noire, un noir, imaginez vous ça, qui est beaucoup plus fort et grand que vous. Je me sentais plus en sécurité en voiture mais souvent aussi il y a quelqu'un qui viendra me chercher, me ramènera ou vice-versa.* » (femme, 75 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

« *J'entend on n'est pas, on n'a pas peur de se dire ben on va croiser quelqu'un qui va nous arracher...* » (femme, 60 ans, active à temps plein, vivant en couple, avec enfant/s)

« *C'est une des raisons [la sécurité] pour lesquelles je ne sors pas outre mesure, je ne suis pas encore habituée ici à une certaine violence.* » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant seule, sans enfant)

11.3.3. Synthèse de l'impact du genre dans l'arbitrage

L'impact du genre lors de l'arbitrage ressort surtout en fonction du type de ménage, de leur profil et de leur organisation conjugale. Ainsi il est très fort chez les couples à la retraite et chez ceux qui reposent sur les modèles « bourgeois contemporains » ou « bourgeois traditionnels ». Chez les couples avec enfant/s, la sexualisation des rôles est très présente et

surtout visible dans la différente implication pour l'éducation des enfants : ce sont surtout les femmes qui s'en occupent. Elles se chargent également des autres tâches domestiques en raison de leur moins grande implication dans la sphère professionnelle. C'est chez ces couples que l'avis ou l'envie des femmes ont le plus de poids concernant des caractéristiques du logements et de son environnement (ville ou campagne), par le fait que ce sont elles qui restent à la maison.

Le genre a un impact non seulement dans l'organisation conjugale, mais également pour les critères les plus importants mis en avant lors du choix d'un logement, qui reposent sur les normes sexuées. De plus, la relation à l'espace et à la ville, au niveau de la sécurité, est aussi perçue de manière différente. Il est alors clair que le genre joue un rôle lors des choix résidentiels des couples, du moins, par le biais de leur organisation conjugale. En effet, cette dernière détermine le lieu du domicile conjugal, par exemple, en fonction de l'emplacement de l'emploi du conjoint qui est dominant dans la sphère professionnelle.

Il faut encore souligner que l'impact du genre dans l'arbitrage diffère selon le type de couple. C'est chez les couples à la retraite qu'il est le plus marqué et chez les LAT qu'il a le moins d'influence, en raison de la plus forte individualisation des deux membres du couple. Chez les couples plus jeunes et bi-actifs qui s'organise de manière « égalitaire » son impact est moins fort mais il continue de définir les sphères d'influence et de compétence des deux conjoints.

11.4. LES DIFFERENTS TYPES D'ARBITRAGES DES COUPLES AU PARC DE LA SUZE

Nous proposons, dans ce dernier chapitre de l'analyse et des résultats, des idéaux-types selon les arbitrages pour définir les différentes raisons pour lesquelles les couples choisissent de venir ou de rester vivre au centre-ville à Bienne.

Nous avons constitué ces types avec les indicateurs suivants : le profil, les motivations, les trajectoires, l'organisation conjugale, l'impact du genre et les arbitrages, eux-mêmes, lors de la mobilité au centre-ville, au Parc de la Suze, à Bienne. Nous nous sommes principalement basés sur les entretiens mais également sur les questionnaires pour les tendances qui ne sont pas apparues au travers de la méthode qualitative. Ainsi, il est difficile de quantifier les différents styles, nous donnerons alors un ordre de grandeur pour chaque tendance.

Nous avons établi six tendances concernant les arbitrages pour la localisation du logement conjugal. Tout d'abord, celle de cas d'arbitrages non-conjoints dû à un/e conjoint/e malade. Deux styles liés au profil des ménages : les retraités et les LAT. Ensuite, il y a les arbitrages concernant les spécificités de la ville de Bienne : son bilinguisme et le fait d'y être attaché. Finalement, nous avons encore relevé, et cela principalement dans les questionnaires, un arbitrage professionnel. Il est évident qu'il s'agit d'idéaux-types et que toutes les caractéristiques des tendances que nous avons définies ne s'appliquent pas à chaque couple, mais tous les couples du Parc de la Suze peuvent être clairement classés dans une des tendances présentées ci-dessous.

11.4.1. Arbitrages non-conjoints : la ville pour s'occuper d'un conjoint malade

Il y a peu de cas, lors du choix résidentiel au Parc de la Suze, dans lesquels l'arbitrage n'a pas été conjoint. Nous avons rencontré trois couples de personnes âgées pour qui c'était le cas. Comme nous l'avons écrit ci-dessus (cf. chap. 11.2.1.) cela est dû principalement au fait que

l'un des deux conjoints est malade et que pour le second, il n'est plus possible de tout prendre en charge en périphérie. Une mobilité dans un appartement adapté et au centre-ville est alors imposée au conjoint malade, même si ce dernier souhaite rester à la campagne.

« Dann beim Wechsel war mein Mann nicht sehr glücklich. Aber ich denke das hat damit zu tun, dass es schwierig ist wenn man so etwas erlebt, er war nie krank, er war immer gut zu Fuss, konnte stundenlang marschieren, und dann plötzlich liegt man so darnieder, dann ist natürlich die Hoffnung gross, dass alles wieder so wird wie es war, und das ist natürlich nicht sehr realistisch, aber ich verstehe das. »
(femme, 80 ans, retraitée, vivant en couple, avec enfant/s)

Dans les trois cas, la trajectoire résidentielle est régressive car les couples quittent une maison périurbaine pour s'installer dans un appartement plus petit et dans deux cas sur trois les ménages passent du statut de propriétaire à celui de locataire. Les trois couples viennent de la périphérie de Bienne. Venir habiter en ville et de surcoût dans un appartement adapté permet à la personne en santé d'assumer les tâches ménagères et à la personne malade d'habiter dans le foyer conjugal.

Nous n'avons pas relevé d'impact du genre dans cette tendance, il s'agit autant de femmes et d'hommes qui doivent imposer la mobilité à leur conjoint/e.

11.4.2. La ville pour la retraite ou en cas de mobilité réduite

Neuf couples de retraités nous ont accordé un entretien. Une très grande majorité d'entre eux ont une organisation qui a premièrement reposé sur le modèle « bourgeois traditionnel ». Toutefois, environ la moitié des femmes ont repris une activité à temps partiel, sur le lieu du domicile, une fois leur/s enfant/s autonome/s. L'accès à la propriété, lors du déménagement au Parc de la Suze était relativement peu importante pour ces couples. Nous expliquons cela par le fait que tous les locataires de cette catégorie ont été propriétaires par le passé. C'est dans ce type de couple que le niveau de formation différenciée entre les deux conjoints est la plus forte : les hommes sont plus formés que les femmes. Cela confirme l'impact des mutations sociales de ces dernières décennies sur l'organisation conjugale par l'entrée de la femme sur le marché du travail.

L'arbitrage de ces six couples, par le passé, s'est ainsi toujours opéré en fonction de la localisation de l'emploi de l'homme : il repose donc sur la dimension professionnelle. La femme suit la trajectoire professionnelle de son époux. Dans le cas du couple « bourgeois contemporain », c'est l'homme qui a rejoint la femme qui travaillait déjà à Bienne, car lui travaillait aux quatre coins de la Suisse. Son lieu d'habitation lui importait peu et Bienne avait l'avantage d'être central pour ses déplacements. Lors de la mobilité résidentielle, l'arbitrage repose sur la dimension de l'âge. Le fait de se rapprocher ou de rester à proximité de leur/s enfant/s et ainsi petit/s-enfant/s est souvent important pour les couples à la retraite.

Leurs trajectoires résidentielles sont dans presque tous les cas régressives car pour la plupart d'entre eux le nombre de pièces du logement diminue et beaucoup d'entre-eux deviennent locataire après la vente de leur maison.

Les principales motivations de ces couples pour habiter au centre-ville sont : la proximité des commerces et services ainsi que la possibilité de se déplacer à pied en raison d'une mobilité réduite avérée ou anticipée, et cela notamment dans l'idée de ne plus être autorisé à conduire. C'est sûrement pour cela que les critères de mobilité douce et de desserte en transports publics sont plus importants pour les couples « âgés » que les autres. Au niveau des caractéristiques du logement, l'espace est très important afin que chaque conjoint ait son

espace et aussi pour accueillir les petits-enfants pour ceux qui en ont. La tranquillité du quartier a également joué un rôle essentiel.

« Für mich war ganz klar, Umzug Dorf-Dorf seh ich den Grund nicht, da kann ich dort bleiben. Wenn schon Umzug, dann müssen gewisse Vorteile da sein, die ich dort nicht habe, das war mit ein Argument. Ansonsten hätte ich den Schritt wahrscheinlich nicht gemacht. » (homme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

L'impact du genre ressort de manière claire dans les arbitrages passés de ce type de couple : il s'effectuait en fonction du lieu professionnel de l'homme.

11.4.3. Les LAT, un arbitrage différent

Il y a plusieurs couples (3) qui n'habitent pas ensemble. Cela soit par choix, ce qui peut être considéré comme un arbitrage en soi, soit parce que le ménage n'est pas parvenu à une conciliation :

« J'ai été mariée ça m'a suffi après bon il y a eu des hommes, j'entends des relations qui ont duré très longtemps mais jamais je n'ai réenvisagé d'habiter avec quelqu'un, c'est bon j'entends ce côté vraiment pouvoir faire ce que je veux [...] parce que, ouais, bon finalement chacun vit avec ses problèmes comme il peut mais moi c'est cette solution qui convient aux deux [mon compagnon et moi], donc il n'y a pas de raison de changer, bon il faut jamais dire jamais. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

« Lui il habite à [X], justement c'est aussi une des raisons que l'on n'est toujours pas ensemble. C'est trop loin, disons que ou bien on vit à la campagne et on prend des transports publics ou alors on vit en pleine ville et on doit pouvoir vivre comme ça en se promenant à pied. Non, il a une belle maison, il s'y plaît, donc tant que l'on peut avoir deux logements on se l'offrira, c'est un luxe, c'est un grand luxe. Pour le moment, on peut encore se l'offrir, peut-être qu'à la retraite on ne pourra plus. » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Les LAT que nous avons rencontrés sont des personnes entre 55 et 60 ans, qui ont toutes vécu avec un/e conjoint/e et des enfants par le passé et qui ont une formation supérieure. Soit ils travaillent à plein-temps, soit ils sont à la retraite, mais ont un parcours professionnel très actif même s'ils ont été mariés par le passé et qu'ils sont tous propriétaires.

Il faut souligner que les trois couples qui sont dans cette situation ont alors logiquement un partage des tâches domestiques égalitaire : chacun dans son logement.

Si ces personnes habitent au centre-ville, c'est pour des raisons de mobilité, de proximité de l'offre culturelle et dans deux cas sur trois la venue à Bienne est due à des raisons professionnelles. Les deux personnes qui sont encore actives pendulent vers d'autres centres-villes, ce qui démontre, que bien que cette affirmation ne se base que sur trois cas, le fait d'habiter seul ne réduit pas la mobilité quotidienne, car ces deux individus ont choisi d'acheter l'appartement au Parc de la Suze alors qu'ils travaillaient déjà dans un autre centre urbain. Les personnes vivant seules sont alors plus mobiles quotidiennement que les couples. Cela est sûrement dû au fait qu'elles ne cherchent pas à concilier les deux sphères.

Nous pouvons nous demander s'il s'agit alors d'un arbitrage conjugal différent ou d'un non-arbitrage car les deux membres ne sont pas arrivés à un consensus. Aucun impact du genre ne nous est apparu lors de l'arbitrage chez ces couples.

11.4.4. L'attachement à Bienne

Un style d'arbitrage qui touche la majorité des couples actifs est celui de l'attachement à la ville de Bienne bien qu'ils n'aient pas tous un membre qui y soit né. Nous avons rencontré neuf couples actifs. Parmi eux, huit habitaient déjà Bienne avant le Parc de la Suze et disent être restés dans cette ville par habitude et attachement. Cet arbitrage suit une logique territoriale.

Leurs organisations conjugales sont diverses et tous les types définis par BÜHLER (2001) sont représentés. La mobilité de ces couples se fait alors en raison d'ajustement du logement pour diverses raisons (fin de bail, enfants, volonté d'accéder à la propriété, ...). Tous se disent « citoyens » et presque tous ont une trajectoire résidentielle promotionnelle car ils ont accédé à la propriété au Parc de la Suze. La plupart des conjoints ont un niveau d'éducation relativement similaire, même si ce sont toujours les femmes qui travaillent moins que leur conjoint.

Les motivations de tous les couples actifs pour vivre au centre-ville résident dans la proximité des aménités quotidiennes, et surtout des restaurants et des magasins ainsi que de leur cercle de connaissances.

L'arbitrage au sein de ces couples s'est fait de manière conjointe et par une discussion sur les caractéristiques du logement. Très peu de discussions ont eu lieu sur la dimension professionnelle, alors que ce sont des couples bi-actifs ou à double carrière, pour qui, la conciliation entre les sphères familiale et professionnelle est la plus compliquée, étant donné que les deux conjoints ont eu une activité professionnelle. Cela est dû au fait que tous les ménages sauf un vivaient déjà à Bienne. L'arbitrage concernant la localisation du logement s'est alors fait lors d'une mobilité résidentielle antérieure. Ces ménages n'ont pas remis cette décision en question, rester en ville de Bienne leur permet de continuer de fonctionner avec la même organisation quotidienne. En effet, ils n'ont pas signalé de changements professionnels. Il faut encore ajouter que ces couples choisissent d'habiter au centre-ville mais qu'ils y posent des conditions ; ils souhaitent un logement dans un quartier calme et de qualité supérieure.

11.4.5. Bienne une ville bilingue

Trois couples ont choisi la ville de Bienne pour des raisons linguistiques lors de mobilités résidentielles précédentes. Le profil de ces couples est très variable et leur trajectoire également mais il s'agit de couples bilingues. Deux d'entre eux sont à la retraite et un actif, deux d'entre eux ont des enfants et un n'en a pas. Comme nous l'avons souligné auparavant (cf. chap. 11.2.2.1.), le fait de vivre en ville permet à ces couples de choisir la langue de la scolarisation des enfants et de les élever dans cette mixité culturelle. Dans le cas du couple actif, la femme francophone s'occupe du suivi scolaire des enfants, ils sont alors dans des écoles francophones. Par contre, chez le couple de retraités qui a des enfants, bien que la femme soit germanophone et qu'elle se soit occupée de la scolarisation de ses enfants, ces derniers ont été placés dans une école francophone. Cela montre que la génération des personnes âgées, de plus de 80 ans est fortement patriarcale.

11.4.6. La ville comme solution pour concilier deux vies professionnelles

Lors des entretiens, nous n'avons rencontré qu'un couple qui est venu habiter au Parc de la Suze pour des raisons professionnelles. Les pendulaires interurbains que nous avons rencontrés ont souvent trouvé leur emploi, en dehors de Bienne, une fois qu'ils étaient déjà installés à Bienne avec leur famille. Ces emplois se situent la majorité du temps à moins d'une heure de trajet de leur domicile. La localisation au centre-ville n'a jamais été évoquée en

raison de la pendularité d'un des membres du couple. Par contre, la distance entre le domicile et le lieu de l'emploi a été soulignée à de nombreuses reprises au travers du fait qu'il est souhaitable que le trajet quotidien ne dépasse pas une certaine durée. La très forte proportion de pendulaires interurbains (cf. chap. 9.1.3.) parmi les couples actifs et le nombre élevé d'abonnements généraux (AG), relevés dans les résultats du questionnaire, nous laisse toutefois penser que la localisation du logement à proximité de la gare est un facteur important pour les couples bi-actifs. Ainsi, le fait d'habiter au centre-ville est une réponse aux mutations sociales engendrées dans les années soixante par le fait qu'elle permet de gagner du temps sur les trajets quotidiens par la proximité avec la gare :

« Au début il [mon mari qui travaille à Berne] prenait la voiture quand on est venu habiter ici, il se déplaçait en voiture jusqu'à qu'il réalise que c'est quand même plus pratique en train. » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

La proximité des services, des commerces, des restaurants, de l'offre culturelle et des crèches et écoles réduit les déplacements non-professionnels des ménages et compense ainsi, parfois, les trajets effectués par le/la/les pendulaire/s du couple. De plus, le fait d'habiter en ville permet aux femmes, une fois les enfants plus âgés de retrouver plus facilement un emploi à temps partiel et proche du domicile, leur permettant toutefois de continuer à s'occuper des tâches domestiques.

Il faut encore relever la différence entre les couples ayant des enfants et ceux qui n'en ont pas. Ces derniers ont une organisation conjugale plus égalitaire et les deux membres du couple accordent moins d'importance à la durée du trajet quotidien. Par exemple, dans un tel couple les deux membres travaillent en dehors de Bienne, alors que chez les couples avec enfant/s au moins un des deux membres du couple, le plus souvent la femme et à temps partiel, travaille à Bienne ce qui lui permet de mieux concilier les sphères professionnelle et familiale. Cela démontre que la vie domestique est encore largement attribuée aux femmes. De plus, nous avançons que le fait de vivre au centre-ville est d'autant plus avantageux, en terme de conciliation des emplois du temps de tous les membres du ménage, pour les familles étant donné qu'il y a plus d'agendas à gérer. Les arbitrages les plus égalitaires se déroulent lorsque les deux membres du couple travaillent à un même pourcentage, que cela soit à plein temps ou à temps partiel et qui n'ont dans la majorité des cas pas d'enfants. Nous pouvons affirmer, qu'en général, la présence d'enfant/s influence le moment du déménagement et qu'il est plutôt répulsif à la ville dans les choix résidentiels précédents des couples par la volonté de ne pas déraciner les enfants et celle de les élever à la campagne.

11.4.7. Synthèse : des arbitrages liés à la génération et à la présence d'enfant/s

Lors de ce chapitre nous avons pu observer six tendances d'arbitrages chez les couples du Parc de la Suze. Cela montre que les raisons qui incitent à habiter différents ménages à un même endroit peuvent être diverses. Le Tableau 4 (p.121) présente une synthèse des idéaux-types recensés.

De plus, nous pouvons résumer les résultats présentés ci-dessous en affirmant que les arbitrages sont souvent étroitement liés au modèle de fonctionnement du couple, à la génération à laquelle le ménage appartient et à la présence d'enfant/s. En effet, plus le ménage est âgé et plus il fonctionne sur un modèle non égalitaire : la femme reste à la maison et ne reprend que rarement une activité professionnelle. Ainsi l'arbitrage n'est pas vraiment conjoint, puisque la femme suit le parcours professionnel de son mari.

Tableau 4 : Styles d'arbitrages des habitants du Parc de la Suze

	Arbitrage non conjoint	Retraités / mobilité réduite	LAT	Attachement	Linguistique	Professionnel
Proportion	Faible	Elevée	Faible	Elevée	Faible	Elevée
Profil	Couples âgés dont un des deux conjoints est malade.	Couples à la retraite ou à l'approche de la retraite ou à mobilité réduite	Personnes âgées de 55-60 ans.	Couple à double carrière ou bi-actifs, avec ou sans enfant	Couples bilingues	Couple bi-actif
Trajectoires	Régressive (propriété d'une villa périurbaine → location d'un appartement en ville) De la périphérie de Bienne	Régressive (propriété d'une villa périurbaine → location d'un appartement en ville) De la périphérie de Bienne	Diverse Ne viennent pas de l'agglomération de Bienne mais souvent d'autres villes.	Promotionnelle Viennent de la ville centre de Bienne.	Diverses Viennent de la ville centre de Bienne.	Diverses
Motivations	Âge et santé	Âge et santé Proximités des aménités urbaines	Diverse (rapprochement du/ de la conjoint/e, localisation du travail, financières)	Ajustement du logement, accès à la propriété	Etre au contact des deux langues	Concilier vie conjugale / familiale et professionnelle.
Arbitrage	Non-conjoint	Anticipation d'une mobilité réduite / présence de famille Avant : professionnel, pour le travail de l'homme	Ne pas vivre en couple	Rapport sensible et social. Ne remettent pas en question la localisation de Bienne.	Linguistique	Professionnel
Rôle de la localisation au centre-ville	Permet à la personne en meilleure forme d'assumer toutes les tâches et à la personne malade de rester à la maison.	Permet de profiter des aménités urbaines (proximité des commerces et services), d'une mobilité douce et de rester plus longtemps chez soi en cas de mobilité réduite.	Profiter des aménités urbaines	Permet de perpétuer l'organisation quotidienne du couple et de ne pas la remettre en question	Permet d'élever ses enfants dans un environnement avec les deux cultures des parents.	Proximité de la Gare et des axes routiers importants. Centralité de Bienne. Trouver une emploi à temps-partiel pour les femmes
Organisation conjugale	Le/la conjoint/e en meilleure forme s'occupe de tout.	Les hommes s'impliquent plus domestiquement Avant la retraite : « bourgeois traditionnel » quand es enfants étaient petits puis « contemporain ».	Individuelle	Diverse mais plutôt « bourgeoise contemporaine »	Diverse mais plutôt « bourgeoise contemporaine	Diverse mais plutôt « égalitaire centré sur l'emploi ou la famille »
Impact du genre	Aucun	Faible Avant la retraite : Fort organisation traditionnelle	Aucun	Très divers	Fort et accentué selon les générations	Fort chez les couples avec enfants, plus faible chez ceux sans.

Cinquième Partie

CONCLUSION

12. CONCLUSION

Cette recherche proposait de s'intéresser aux habitants d'un nouveau quartier d'habitation situé au centre-ville et plus particulièrement aux couples et à leurs prises de décision. Cela dans le contexte de la réurbanisation des villes afin de comprendre les raisons pour lesquelles des couples habitent en ville.

Le but de ce travail était de comprendre le choix d'habiter au centre-ville. Comme nous l'avons relevé dans la problématique, le choix résidentiel peut s'analyser au travers de quatre dimensions que sont le profil des ménages, leurs trajectoires, leurs motivations et le processus, soient les arbitrages. Nous avons alors défini le type d'habitants et plus particulièrement de couples, selon leur profil et leurs trajectoires, ainsi que leurs motivations à habiter au centre-ville dans un nouveau quartier. Nous voulions également définir une typologie de couples en fonction de leurs arbitrages pour habiter au centre-ville et comprendre l'impact du genre lors de ces arbitrages.

Afin de conclure ce travail, nous revenons, premièrement, sur nos trois objectifs et leurs principaux résultats, et deuxièmement, nous proposons quelques pistes de recherches relatives au choix résidentiel concernant le processus de prise de décision au sein des couples.

12.1. PRINCIPAUX RESULTATS ET RETOUR SUR LES OBJECTIFS

Les principaux résultats de notre recherche sont présentés dans cette partie selon les objectifs que nous nous étions fixés. Ils permettent de répondre à notre question de recherche qui proposait de d'identifier les arbitrages qui s'opèrent lors du choix résidentiel au sein des couples qui s'installent au centre-ville ainsi que leurs motivations, leurs trajectoires et leurs profils.

12.1.1. Le profil et la trajectoire⁵²

Le but du premier objectif était d'établir le profil et les trajectoires des habitants du Parc de la Suze et plus particulièrement ceux des couples.

Ce sont majoritairement des personnes seules ou des couples sans enfant (vivant dans le ménage) qui habitent le Parc de la Suze et qui sont plutôt âgées. En effet, plus de la moitié des habitants sont âgés de 50 ans et plus (dont un tiers ont plus de 80 ans). Les habitants du Parc de la Suze ne sont pas représentatifs de la population biennoise, ce que nous avons observé au niveau du statut socio-professionnel et de la nationalité. Nous avons constaté quelques formes de multirésidentialité, comme la birésidentialité, des couples LAT (living apart together). Plus de 90% des personnes qui ont répondu à notre questionnaire sont de nationalité suisse. Il faut souligner que la proportion de personnes ayant une formation supérieure, près de 50%, est élevée par rapport à la moyenne suisse, qui est d'environ 35% (OFS 2011b) et très élevée par rapport à celle de Bienne qui est d'environ de 16.8% (VILLE DE BIENNE 2012b). Il y a environ la même proportion de personnes actives, dont la plupart travaillent à plus de 80%, que de personnes retraitées ou rentières (40%). Le fait que les habitants du Parc de la Suze aient majoritairement une formation supérieure et un pourcentage d'activités élevé, auxquels s'ajoutent les professions exercées, nous permettent d'affirmer qu'il y a une certaine homogénéité au niveau du statut socio-économique des

⁵² Les parties concernant l'ensemble des ménages sont communes au mémoire de Daniel Baehler.

habitants. Nous pouvons donc affirmer qu'il s'agit d'un cas conforme au regain d'attractivité des villes pour les classes moyennes-supérieures, donc d'un cas de new-built gentrification (RERAT and LEES 2010). Cependant, la composante de l'âge est différente de celle normalement observée dans les nouveaux quartiers en villes-centres (RERAT *et al.* 2008b) : les habitants du Parc de la Suze ne sont pas majoritairement des jeunes couples bi-actifs mais on y retrouve de nombreux retraités ayant un capital financier leur permettant d'accéder à ce type de logement. Cela montre que la stratégie de la ville de Bienne qui veut attirer des personnes de classe supérieure (VALETTE 2013), qui représentent de bons contribuables, fonctionne. En d'autres termes, la ville de Bienne semble encourager la gentrification.

Au sujet des trajectoires géographiques, il s'avère que deux tiers des habitants du Parc de la Suze habitaient déjà Bienne ou son agglomération auparavant. La grande majorité des ménages que nous avons interrogés ont cherché un logement dans un centre-ville, le plus souvent uniquement à Bienne. Une part importante des trajectoires résidentielles sont promotionnelles, c'est-à-dire que la taille du logement a augmenté et que le statut d'occupation est resté le même ou est passé de locataire à propriétaire. Mais, la majorité des trajectoires résidentielles sont régressives. Les trajectoires sont passablement semblables pour les personnes vivant seules et pour les couples. Toutefois, ces derniers ont plus tendance à rester propriétaires ou à le devenir lors de leur déménagement au Parc de la Suze. Le nombre de pièces du logement a augmenté plus souvent pour les couples que pour les personnes vivant seules.

Pour établir l'organisation des couples, nous avons étudié leur profil. Moins de la moitié d'entre eux ont des enfants qui font encore partie du ménage, et 42% sont à la retraite. Concernant la formation, dans 50% des couples les conjoints ont le même niveau de formation (dont 44% qui ont des formations supérieures). Etant donné que la répartition des sphères familiale et professionnelle ne repose pas dans autant de cas sur un partage égalitaire - il y a 35% de couples qui travaillent au même pourcentage - cela démontre qu'un niveau de formation élevé des femmes, ou équivalant à celui du conjoint, ne garantit pas une égalité dans la répartition de la sphère professionnelle. Il faut encore relever que ce sont majoritairement les hommes qui parcourent de plus longues distances, et également le plus fréquemment, ce qui place les habitants du Parc de la Suze dans la tendance suisse (OFS 2010).

En reprenant la typologie de BÜHLER (2010), nous avons recensé parmi les couples ayant participé aux entretiens semi-directifs, une majorité de couples « bourgeois traditionnels » qui se sont transformés, une fois les enfants préadolescents, en couple « bourgeois contemporains ». La femme assume donc les tâches domestiques et l'éducation des enfants alors que l'homme entretient financièrement le ménage, ce qui représente alors le modèle dominant en général et dans notre étude (ABRAHAM *et al.* 2010). Nous pouvons alors confirmer les propos de BONNET et COLLET (2009) qui affirment que les femmes ont de la peine à se désinvestir du rôle qui leur est attribué au foyer. Elles restent, en effet, le centre de l'organisation de la vie familiale (FAGNANI 1989). Il faut souligner que c'est tout de même majoritairement parmi les couples plus jeunes et sans enfant que l'égalité est la plus grande et que les tâches domestiques sont partagées. Il y a également très souvent une redéfinition de l'organisation domestique à la prise de la retraite : l'homme apprend à (plus) participer aux tâches ménagères. L'âge, le fait d'avoir des enfants et l'âge de ces derniers ainsi que le genre conditionnent l'organisation du partage des vies professionnelle et familiale.

Nous aurions pu penser, au vu de notre problématique, qu'il y aurait eu plus de couples égalitaires et ainsi de double revenus permettant aux couples de vivre dans des quartiers comme celui du Parc de la Suze (RERAT et LEES 2010). Nous pensons que, si de nombreuses études affirment que ce sont majoritairement des couples bi-actifs qui emménagent dans les quartiers dits de « haut standing » au centre-ville, c'est dû à deux raisons. La première est méthodologique : les chercheurs ayant travaillé sur l'arbitrage au sein des couples établissent leur échantillonnage en fonction du type de couple qu'ils étudient, donc interrogent, par exemple, uniquement des couples égalitaires et/ou bi-actifs pour comprendre pourquoi ceux-ci s'installent en ville. Il manque alors une partie de la population venant y résider et il est alors difficile de comprendre globalement le choix de vivre en ville. Deuxièmement, le prix des propriétés à Bienne est moins élevé que dans les autres villes suisses et dans les grandes villes qui sont les principaux objets d'étude. Cela a alors peut-être permis à des couples ayant un ou un revenu et demi d'avoir accès à ce type de propriété. Le fait que presque la moitié des actifs pendulent vers un autre centre et devraient avoir un salaire plus élevé corrobore cette explication. Quant aux prix, qui restent toutefois trop onéreux pour de jeunes couples sans fonds propres, expliquent l'âge relativement élevé des propriétaires du Parc de la Suze. De plus, les couples actifs y habitant étaient déjà, majoritairement, établis à Bienne. L'arbitrage, quant à la localisation du logement à Bienne, a alors été fait lors d'une mobilité précédente. Ces couples n'ont pas par conséquent remis cet arbitrage en question lors de leur déménagement au Parc de la Suze, ce qui leur permet de continuer de fonctionner dans leur organisation quotidienne.

12.1.2. Les motivations⁵³

Dans les résultats du questionnaire, les changements dans la vie professionnelle ou la structure du ménage sont apparus comme ayant très peu d'influence lors de la prise de décision d'une mobilité résidentielle. Par contre, lors des entretiens, le passage à la retraite est ressorti à plusieurs reprises comme l'élément déclencheur, notamment chez les couples. Ce qui corrobore les dires de ROGERS (1998, 1992 in RERAT 2010 ; DRIANT 2007), qui a relevé le passage à la retraite comme une des quatre phases propices à la migration. La grande proportion de personnes à la retraite s'explique aussi par le fait que l'âge et la maladie représentent une source de motivation pour se rapprocher du centre-ville, et pour habiter des logements adaptés aux personnes à mobilité réduite. C'est également une des raisons qui explique que les trois autres phases - l'enfance, le passage à l'âge adulte et la formation d'une famille - ne soient pas significatives dans le Parc de la Suze.

Il y a trois niveaux de motivations : celles liées au logement, au quartier et/ou à la ville de Bienne. Concernant le logement, il était important pour les habitants d'avoir de l'espace, une architecture et un équipement moderne d'un certain standing. Il en résulte que les personnes qui y habitent doivent avoir un certain revenu, ce qui explique alors peut-être qu'il y ait peu de jeunes ménages en début de carrière professionnelle. En effet, les personnes du troisième et quatrième âge, dont la plupart sont d'anciens propriétaires de maison, sont surreprésentées. Les facteurs relatifs au quartier qui entoure le Parc de la Suze et sa localisation sont apparus comme le niveau de motivations le moins important. Par contre, l'aménagement, la tranquillité et la sécurité du Parc de la Suze ont joué un certain rôle. Les motivations liées à la ville ont été très importantes : la volonté de vivre à proximité du centre-ville était un critère prépondérant pour tous les habitants. Le fait de choisir Bienne comme lieu de résidence est lié à l'attachement à la ville, à sa localisation centrale en Suisse, et aussi à ses caractéristiques,

⁵³ Les parties concernant l'ensemble des ménages sont communes au mémoire de Daniel Baehler.

notamment le bilinguisme et le multiculturalisme. Si le critère de vivre au centre-ville est décisif, c'est également dû à la volonté de tous les habitants de pouvoir se déplacer à pied, et en moindre mesure en vélo, pour atteindre les lieux de la vie quotidienne. La proximité de la gare CFF et la desserte en transports publics sont également des critères importants, ce que souligne le fait que près de la moitié des actifs occupés sont des pendulaires travaillant dans un autre centre, dont un tiers à Berne.

De manière générale, les couples accordent plus d'importance aux critères de proximité qui leur permettent de mieux concilier les sphères professionnelle et familiale que les personnes vivant seules ou les familles monoparentales. La volonté de venir habiter au centre-ville, pour les couples, est principalement due à la proximité des aménités urbaines ainsi qu'à la mobilité quotidienne ; cela corrobore la constatation faite par BONVALET (1998) que les critères de mobilité sont plus importants pour les couples. Les caractéristiques du logement et en moindre mesure du quartier ont, elles, influencé la décision des couples d'habiter au Parc de la Suze, et non dans un autre logement.

Les couples vivent en ville principalement pour des questions d'attachement, d'habitude, de regroupement conjugal et d'une mobilité réduite effective ou anticipée. Nous n'avons rencontré que peu de ménages de personnes actives qui ont effectué une mobilité vers la ville. Cependant, dans les questionnaires, il y a tout de même de jeunes couples bi-actifs ou à double carrière, notamment de nombreux pendulaires, qui ont emménagé en ville de Bienne. Nous voyons ainsi que les différentes méthodes utilisées proposent des résultats complémentaires. Nous avançons, alors, que le repeuplement de la ville dans des quartiers de centre-ville et de haut standing est principalement le fait des couples à la retraite ou proche de celle-ci. Nous imaginons que dans les logements urbains moins onéreux se trouvent plus de jeunes actifs, qui n'ont pas (encore) les ressources financières pour être propriétaire ou habiter des appartements au loyer élevé, en début de carrière et venant d'arriver à Bienne.

12.1.3. L'arbitrage au sein des couples et sa dimension de genre

Notre troisième but était de comprendre le mécanisme du choix résidentiel au sein des couples. Nous avons pour cela posé deux sous-objectifs, le premier étant d'établir une typologie de couples selon leur profil et leurs arbitrages et le deuxième de comprendre l'impact du genre dans l'arbitrage résidentiel. Nous allons discuter successivement de ces deux sous-objectifs.

Les résultats émanant du premier sous-objectif montrent que les différents arbitrages sur le choix résidentiel sont le plus souvent conjoints (BELCH et WILLIS-FLURRY 2002 in MEKKI BERRADA 2011). Lors du déménagement au Parc de la Suze, la mobilité géographique et presque toujours « intégrée » au projet conjugal (BONNET et COLLET 2009) et lorsqu'elle est « imposée », cela découle de facteurs liés à la santé et non pas à la sphère professionnelle. Les arbitrages n'interviennent pas tous au même niveau du choix, qu'ils concernent la ville de Bienne, le Parc de la Suze ou le fait de vouloir habiter au centre-ville. Concernant la décision de vivre à Bienne, les arbitrages reposent sur les facteurs suivants : linguistiques, professionnels, selon l'attachement à la ville ou par une logique selon la localisation de l'entourage ou selon les étapes de la scolarité des enfants. Le fait que le couple décide d'habiter au centre-ville est aussi lié au travail professionnel, mais surtout à l'âge et une éventuelle mobilité réduite. Le choix d'un logement dans le quartier du Parc de la Suze peut être, lui, lié principalement à l'âge et à l'état de santé grâce aux caractéristiques des logements adaptés.

Sur ces bases, nous avons défini six tendances d'arbitrages chez les couples selon leur profil, leurs trajectoires, leurs motivations, leur organisation conjugale et l'implication du genre.

1) **Les arbitrages non-conjoints : la ville pour s'occuper d'un conjoint malade.** Dans les cas d'arbitrages non-conjoints, il s'agit de couples dont l'un des deux membres est malade et le second a dû prendre la décision de quitter la maison familiale, même si l'autre membre ne le souhaitait pas. Le domicile au centre-ville permet, en raison des différentes proximités, à la personnes qui est en bonne santé de mieux gérer la maladie de son/sa conjoint/e et les tâches domestiques.

2) **La ville pour la retraite ou en cas de mobilité réduite.** Les couples de retraités veulent venir habiter au centre-ville à cause ou en prévision d'une mobilité réduite. Les arbitrages lors de déménagements passés reposaient dans presque tous les cas sur le parcours professionnel de l'homme. Le fait d'habiter au centre-ville leur permet d'être à proximité des aménités urbaines et de pratiquer, au quotidien, une mobilité douce pour une mobilité réduite avérée ou anticipée. Cela confirme la constatation de CARADEC (2010) et WEHRLI-SCHINDLER (2003) qui postulent que les seniors reviennent en ville afin de bénéficier de la proximité des aménités de la ville.

3) **Les LAT, un arbitrage différent** qui repose soit sur le fait qu'il n'y ait pas eu de consensus quant au type ou à la localisation du logement : chacun reste habiter chez soi, soit sur la volonté de vivre seul. Il faut toutefois souligner qu'il y a des arbitrages qui se font alors parfois à un autre niveau, c'est-à-dire choisir le domicile de chacun afin de ne pas avoir des trajets trop longs à faire pour se retrouver. L'habitat au centre-ville assure à ces personnes la proximité des aménités urbaines, notamment culturelles qui sont les plus importantes pour les individus appartenant à cette tendance, et une facilitation pour rejoindre son/sa conjointe en transports publics.

4) **L'attachement à Bienne** est un arbitrage qui revient très souvent chez les couples actifs. La plupart d'entre eux habitaient déjà le centre-ville de Bienne. Le fait d'y rester leur permet de ne pas remettre en question leur organisation quotidienne et montre que de vivre au centre-ville leur confère un quotidien qui leur convient, par exemple grâce à la pendularité interurbaine.

5) **Bienne une ville bilingue.** Cette caractéristique de la ville de Bienne a incité plusieurs couples bilingues à venir s'y installer. Leur motivation est d'être au contact des deux langues et surtout de pouvoir élever leur/s enfant/s dans cet environnement ainsi que de pouvoir choisir la langue de leur scolarisation en fonction du conjoint qui s'investira dans le suivi de celle-ci.

6) **La ville comme solution pour concilier deux vies professionnelles.** En effet, un habitat au centre-ville permet de mieux concilier la vie professionnelle des deux conjoints avec la sphère familiale/conjugale par la proximité des aménités urbaines. La proximité de la gare facilite les trajets des pendulaires interurbains. Habiter en ville permet aussi aux femmes, une fois les enfants plus âgés, de retrouver plus facilement un emploi temporaire permettant toutefois de continuer de s'occuper des tâches domestiques.

Le deuxième sous-objectif consistait à définir l'implication du genre lors des arbitrages. Nous avons observé, au travers des différentes organisations des couples en fonction du partage de la vie professionnelle, une inégalité de genre. Sachant que les femmes ont pratiquement toujours le rôle de « gardienne du foyer » et les hommes celui de « pourvoyeur de fonds ».

Cela représente une organisation traditionnelle et non contemporaine et/ou égalitaire. Nous n'observons alors pas de réelle évolution du partage des tâches chez les couples, hormis le fait que les femmes, une fois le rôle d'éducation des enfants rempli, reprennent, dans les générations plus jeunes, un travail professionnel. Seuls quelques couples, surtout sans enfants, fonctionnent sur un modèle égalitaire bien que, même dans ces couples, les normes de genre ressortent lorsque les critères concernant le logement (cuisine, technologie, ...) ou le quartier (sécurité) sont abordés, mais le choix d'habiter à Bienne s'est fait de manière totalement conjointe. Nous pouvons ainsi confirmer l'observation de GLAUDE et de SINGLY (1986) et de BAXTER *et al.* (in ABRAHAM *et al.* 2010) en affirmant que l'arrivée des enfants accentue effectivement les différences de genre. De plus, les propos de BÜHLER (2001) sont vérifiés par notre étude : les couples avec enfant/s suivent encore très souvent le modèle de la famille nucléaire classique, avec un père travaillant à temps complet et la mère à temps partiel ou pas du tout. (*ibid.* : 27).

Par contre, le fait que la femme, par son apport économique, possède un poids plus grand dans la prise de décision (GREEN 1995) n'est pas visible dans notre étude, étant donné que peu de femmes exercent une activité professionnelle pour des raisons économiques. En effet, la raison avancée par la majorité d'entre elles pour reprendre une activité professionnelle est le manque d'occupation à la maison une fois les enfants « autonomes ». Notre étude nous a cependant permis d'observer que le pouvoir au sein des couples est bel et bien attribué selon le niveau de formation au Parc de la Suze. En effet, la plupart des couples qui effectuent des arbitrages conjoints ont une formation équivalente. Nous pensons que si les femmes, même sans pouvoir économique, jouent un rôle lors du choix résidentiel, c'est dû aux changements du statut de la femme dans la société. Nous avons également remarqué que le rapport de pouvoir entre les conjoints pouvait avoir un lien avec la nationalité. C'est à dire que, si l'un des deux conjoints vient de l'étranger, il sera en position inférieure, car il ne connaît pas le système professionnel. Plus il vient d'un pays avec une différence de niveau de vie élevée plus la différence de pouvoir sera grande.

Nous expliquons le fait que ce soit majoritairement les femmes qui s'occupent des tâches ménagères et d'éducation, en plus du confinement de ce rôle aux femmes, aussi par les inégalités salariales à la base de cette disparité. En effet, les couples se basent aussi probablement sur des critères économiques pour décider qui de l'homme ou de la femme investira le foyer. Cela peut se faire sur la différence salariale comme l'ont rappelé ABRAHAM *et al.* (2010 : 1). Ces inégalités sont toujours présentes en Suisse et quel que soit le niveau de formation⁵⁴. Les inégalités de genre sont alors non seulement dictées par les normes sociales, mais également de manière institutionnelle.

ABRAHAM *et al.* (2010) ont écrit, comme nous l'avons déjà relevé dans l'introduction, que les auteurs qui ont abordé notre thématique n'ont pas de consensus sur les bases du choix résidentiel, si ceux-ci sont régis par les normes de genre ou alors si ce sont les négociations qui les érigent. Suite à notre recherche, nous nous positionnons, en fonction de notre cas d'étude : il y a bien des négociations au sein de la grande majorité des couples, mais celles-ci reposent sur un nombre important de normes sexuées qui sont sociales et institutionnelles et qui régissent la vie quotidienne et l'organisation des ménages.

⁵⁴ Les hommes gagnent, en Suisse, en moyenne 6'397 CHF brut alors que les femmes ont un salaire mensuel brut moyen de 5'221 CHF. Les inégalités salariales entre les sexes sont effectives à tous les niveaux de qualifications requises (OFS 2010b).

Nous pouvons émettre une critique que pourraient faire tous les théoriciens du genre à ce travail. La problématique concerne principalement les couples hétérosexuels et ne prend en compte que la différence homme/femme dans les parties concernant le genre. L'approche de genre n'est pas aussi réductrice et étudie normalement tous les transgenres et les sexualités qui ne sont, justement, pas la norme, ceci afin de comprendre comment elles sont construites et marginalisées dans la société qui, elle, est hétéronormée.

12.2. PISTES DE REFLEXION

Nous aimerions proposer quatre pistes de réflexion qui seraient à développer : deux pistes pour approfondir ce travail, puis une idée d'ouverture plus large sur notre thématique qui concerne les couples bi-actifs et finalement une réflexion concernant une application pratique de nos résultats.

La première piste qui serait à explorer afin d'enrichir cette recherche est la logique économique, que nous avons brièvement évoquée dans le chapitre précédent (cf. chap. 12.1.3.), des couples lors de leur décision concernant le partage de la vie professionnelle. Cela permettrait de comprendre dans quelle mesure le fait que ce soit la femme qui reste à la maison est un choix rationnel qui se base sur la différence salariale entre les conjoints ou qui est dicté par la sexualisation des rôles. Il serait aussi pertinent d'établir les profils des couples de manière plus détaillée, en se basant par exemple sur la typologie de KELLERHALLS et WIDMER (2005), ce que nous n'avons pas pu effectuer en raison des données collectées. Pour cela, il faudrait baser les entretiens semi-directifs sur le mode de fonctionnement conjugal et les différentes prises de décision qui peuvent avoir lieu au sein du couple. De plus, il conviendrait d'interroger plus de couples, notamment ceux de la tranche d'âge des actifs. Cela devrait permettre d'établir une typologie plus précise entre types de ménages et arbitrages.

Enfin, nous proposons deux réflexions pour une ouverture sur la thématique des choix résidentiels au centre-ville. Afin de comprendre si le fait d'habiter au centre-ville répond au besoin des couples bi-actifs et égalitaire de résider à un endroit stratégique, par rapport à la localisation de leur emploi respectif. Nous n'avons pas pu répondre à cette question, en raison du nombre insuffisant de couples bi-actifs rencontrés pour des entretiens, et aussi par leur relative faible représentation au Parc de la Suze. Il serait alors judicieux d'étudier d'autres contextes spatiaux, comme une autre ville, un autre quartier ou d'autres logements qui ne sont pas conçu pour les personnes à mobilité réduite. Il serait pertinent d'analyser de la même manière que nous l'avons fait pour le Parc de la Suze un quartier périurbain ou rural puis de comparer les différents styles d'arbitrages établis dans les deux quartiers. Cela permettrait de mieux comprendre l'importance d'une localisation au centre-ville dans l'organisation de la vie quotidienne des ménages. L'étude d'un autre quartier au centre-ville de moins haut standing, comme, par exemple, le quartier situé à côté du Parc de la Suze, « l'aire Sabag » serait aussi judicieuse à comparer afin d'élargir le panel des types de ménages, sûrement plus jeunes et moins aisés ce qui permettrait sûrement de définir d'autres tendances d'arbitrages lors du choix d'habiter au centre-ville.

Finalement et à un niveau pratique, nous pensons que les PPE sont une solution pour attirer des ménages en ville. En effet, au Parc de la Suze tous les logements en PPE ont trouvé preneur (et rapidement) au contraire des locations. Nous en déduisons que la demande pour les appartements en PPE est forte. Cette tendance est observée, par exemple, dans tout l'Arc jurassien : « *La demande en propriété par étages a pris le dessus sur les maisons individuelles*

[...], *principalement dans les centres urbains.* » (IBARRA D'AXIC in GARDEL 2013 : 57). Il faudrait alors, privilégier ce type de logement sur le marché immobilier dans les villes centres afin de favoriser la croissance des villes. De plus, il serait souhaitable que ces appartements soient lumineux et situés au centre-ville mais dans des endroits calmes. De plus, et principalement pour les couples, pour qui avoir un espace pour chaque individu est important, il faudrait construire des appartements relativement spacieux. Le désavantage de privilégier les PPE est le manque de mixité sociale comme l'illustre le cas du Parc de la Suze. En effet, l'accès à la propriété est sélectif, selon, par exemple, la catégories socio-professionnelle.

Sixième partie

BIBLIOGRAPHIE ET ANNEXES

BIBLIOGRAPHIE

I. OUVRAGES ET ARTICLES SCIENTIFIQUES

Abraham, M, Auspurg, K. et Hinz, T., 2010 : « Migration Decision Within Dual-Earner Partnerships : A Test of Bargaining Theory ». *Journal of Marriage and Family* 72, 876-892.

Allentuck, S., 2004 : « *Women In the City* ». Institute of Urban Studies, The University of Winnipeg.

Aubert, J.-P. 2009 : « L'urbanisme de la Ville récompensé à Genève ». *Journal du Jura* 31 octobre 2009.

Bailey, A.J., Blake, M.K. et Cooke, T.J., 2004. « Migration, care, and the linked lives of dual-earner household ». *Environment and Planning A* 36(9), 1617-1632.

Barrère-Maurisson, M-A., 1995 : « Régulation familiale, marchande ou politique : les variations de la relation travail-famille ». *Sociologie et sociétés* 2, 69-85.

Beckmann, K. J., Hesse, M., Holz-Rau, C. und Hunecke, M. (Hrsg.) 2006 : *StadtLeben – Wohnen, Mobilität und Lebensstil*. Wiesbaden : VS Verlag für Sozialwissenschaften.

Bertaux-Wiame, I., 1995 : « Familial et résidentiel : un couple indissociable ». *Sociologie et sociétés* 2, 163-175.

Bertaux-Wiame, I., 2006 : « Conjugalité et mobilité professionnelle : le dilemme de l'égalité », In Bertaux-Wiame, I. et Tripier, P. éditeurs, *Les intermittents du foyer. Couples et mobilité professionnelle*. Cahier du Genre 41, Paris : L'Harmattan, 49-73.

Bertaux-Wiame, I. et Tripier, P. (dir.), 2006 : *Les intermittents du foyer. Couples et mobilité professionnelle*. Cahier du Genre 41.

Bihl, A. et Pfefferkon, R., 2004 : « Le pouvoir domestique. Sur la configuration actuelle des rapports de pouvoir entre femmes et hommes à l'intérieur de l'espace domestique ». *La pensée* 339, 19-37.

Blood, R.O. et Wolfe, D.M., 1960 : *Husband and wives. The dynamics of married living*. York : Free Press Paperback.

Blöss, T., Frickey, A. et Novi, M., 1994 : « Modes d'entrées dans la vie adulte et trajectoires sociales des femmes mariées ». *Population* 3, 637-656.

Boëton, M., 2008 : « Les couples "TGV" ». *Etudes*, 408 (2), 187-196.

Bondi, L., 1991 : « Gender Divisions and Gentrification : Enriching the Debate ». In : Loretta Lees, *Gentrification* 16 (2), 252-262.

Bondi, L., 1991 : « Gender Divisions and Gentrification : A Critique ». *Transactions of the Institute of British Geographers* 16 (2), 190-198.

Bonnet, E., Collet, B. et Maurines, B., 2006. « Mobilités de travail, dissociations spatio-temporelles et carrières familiales ». In Bonnet, M. et Aubertel, P. éditeurs, *La ville aux limites de la mobilité ?*. Paris: PUF « Sciences sociales et sociétés », 183-191.

Bonnet, E., Collet, B. et Maurines, B., 2006. « Carrière familiale et mobilité géographique professionnelle ». In Bertaux-Wiame, I. et Tripier, P. éditeurs, *Les intermittents du foyer. Couples et mobilité professionnelle*. Cahier du Genre 41. Paris : L'Harmattan, 75-98.

Bonnet, E. et Collet, B., 2009 : « Les familles face à la mobilité pour raisons professionnelles : des logiques de genre bien différenciées ». *Recherches familiales* 6, 55-66.

Bonney, N. and Love, J., 1991 : « Gender and migration : geographical mobility and the

wife's sacrifice ». *Sociological Reviews* 39, 335-348.

Bonvalet, C. et Lelièvre, E., 1995 : « Du concept de ménage à celui d'entourage : une redéfinition de l'espace familial ». *Sociologie et société* 2, 177-190.

Bonvalet, C., 2006 : *Quelles familles ? Quel logement ? : La France et l'Europe du Sud*. Paris : INED.

Bonvalet, C.(ed.), 1994 : *Logement, mobilité et populations urbaines*. Paris : CNRS Editions.

Bonvalet, C., 1998 : « Accession à la propriété et trajectoire résidentielles ». In Grafmeyer, Y. et Dansereau, F. éditeurs, *Trajectoires familiales et espaces de vie en milieu urbain*. Lyon : Presses universitaires de Lyon, 235-262.

Bühler, E. 2001 : *Atlas suisse des femmes et de l'égalité*, Zürich : Seismo.

Butler, T. and Hamnett, C., 1994 : « Gentrification, class, and gender: some comments on Warde's "Gentrification as consumption" ». *Environment and Planning D: Society and Space* 12(4), 477 – 493.

Cadarec, V., 2010 : « Les comportements résidentiels des retraités. Quelques enseignements du programme de recherche « Vieillesse de la population et habitat ». *Espace populations sociétés* 1, 29-40.

Carnazzi Weber, S., Hürzeler, F., Rühl, T. et Stoll, T., 2011 : « Mobilité résidentielle et mobilité pendulaire : où la vie est-elle la moins chère ? Le revenu disponible en Suisse ». *Swiss Issues Régions*, Crédit suisse.

Charrier, G. et Deroff, M.-L., 2006 : « La décohabitation partielle : un moyen de renégocier la relation conjugale ? ». In Bertaux-Wiame, I. et Tripiet, P. éditeurs, *Les intermittents du foyer. Couples et mobilité professionnelle*. Cahier du Genre 41. Paris : L'Harmattan, 99-116.

Csikos, P. 2009: Les stratégies foncières des grands propriétaires fonciers : Etude de cas du « Centre Boujean » à Bienne. *Working paper de l'IDHEAP*. Chaire Politiques publiques et durabilité, étude de cas n°3.

Clement, C. et Bonvalet, C., 2005 : « Familles recomposées et ancrage résidentiel ». *Espaces et sociétés* 120-121, 79-97.

Cooke, T. J., 2008 : « Gender Role Beliefs and Family Migration ». *Population, Space and Place* 14, 163-175.

Coulter, R., Ham, M., and Feijten, P., 2012 : « Partner (dis) Agreement on Moving Desires and the Subsequent Moving Behaviour of Couples ». *Population, Space and Place* 18, 16-30.

Coutras, J., 1996 : *Crise urbaine et espaces sexués*. Paris : Armand Colin, *Références*.

Creswell, J.W., Plano Clark, V. L., Gutmann, M. L. et Hanson, W. E., 2003 ; « Advanced mixed methods research designs ». In Tashakkori, A. et Teddlie, C. éditeurs, *Handbook of Mixed Methods in Social & Behavioral Research*. Thousand Oaks : Sage, 209-240.

Denelfe, S. (dir), 2004 : *Femmes et villes*. Tours, Miason des Sciences de l'homme « Villes et territoires », Presses universitaires François-Rabelais.

Descarries-Bélanger, F. et Roy, S., 1988 : *Le mouvement des femmes et ses courants de pensées : essai de typologie*. Ottawa : Canadian Research Institute for the Advancement of Women/Institut canadien de recherches sur les femmes.

Driant, J.-C., 2007 : « La mobilité des personnes âgées dans le marché du logement : une approche dynamique ». In Bonvalet, F. éditeur, *Vieillesse de la population et logement*. Paris : La Documentation française, 247-266.

Dodier, R. et Cailly, L., 2007 : « La diversité des modes d'habiter des périurbains dans les

villes intermédiaires : différenciations sociales, démographique et de genre ». *Norois* 205(4), 67-80.

Dubonneuil, M., 2010 : « L'économie quaternaire : une croissance durable à construire ». Centre d'analyse stratégique. [En ligne].

<http://archive.wikiwix.com/cache/?url=http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Quaternaire9.pdf&title=%C2%A0L%20économie%20quaternaire%20A0%3A%20une%20croissance%20durable%20à%20construire%20A0> (Consulté le 27 novembre 2012)

Dubler, A.-M. et **Kästli, T.** 2011 : Bienne (commune). In *Dictionnaire historique de la Suisse (DHS)*, version du 12.07.2011 (traduit de l'allemand). [En ligne]. <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F222.php> (Consulté le 13.12.2012).

Fagnani, J., 1989, « L'enjeu de la localisation résidentielle au sein des stratégies professionnelle et familiale des femmes instruites des classes moyennes ». *Recherches féministes* 2, 93-101.

Fagnani, J., 1992 : « Intégrations conjugales et choix résidentiels des couples bi-actifs en région île-de-France : négociation, arbitrages et compromis ». In Lelièvre, E. et Levy-Vroelant, C. éditeurs, *La ville en mouvement : habitat et habitants*. Paris : L'Harmattan, 175-185.

Faure, L. 2009 : « Quand les enfants naissent. Choix résidentiels, transformations de l'espace domestique et redéfinition de la conjugalité chez les classes moyennes supérieures anglaises ». *Recherche familiales* 6, 27-41.

Garber, J. et **Turner, R.** (dir.), 1995 : *Gender in Urban Research*. Thousand Oaks : Sage.

Glaude, M. et **de Singly, F.**, 1986 : « L'organisation domestique : pouvoir et négociation ». *Economie et statistique* 187, 3-30.

Goffman, E., 2002 : *L'arrangement des sexes*. Paris, La Dispute « Le genre du monde ».

Gordon, I., 1995 : « Migration in a segmented labour market ». *Transactions of the Institute of British Geographers New Series* 20, 139-155.

Green, A.E., 1995 : « The Geography of Dual Career Households : A research Agenda and Selected Evidence from Secondary Data Sources for Britain ». *International journal of population geography* 1, 29-50.

Green, A.E., 1997 : « A Question of Compromise ? Case Study Evidence on the Location and Mobility Strategies of Dual Career Households ». *Regional Studies* 31, 641-657.

Guichard-Claudic, Y., 2006 : « Hommes en mer, femme à terre. Petits arrangements avec la dissymétrie ». In Bertaux-Wiame, I. et Tripiet, P. éditeurs, *Les intermittents du foyer. Couples et mobilité professionnelle*. Cahier du Genre 41. Paris : L'Harmattan, 23-48.

Guionnet, C. et **Neveu, E.**, 2004 : *Féminins/Masculins. Sociologie du genre*. Paris : Armand Colin.

Hardill, I., 2002 : *Gender, Migration, and the Dual Career Household*. London : Routledge.

Jarvis, H., 1997 : « The tangled webs we weave: household strategies to coordinate home and work Work ». *Employment and Society* 13, 225-247.

De Jong, G.F., 2000 : « Expectations, gender, and norms in migration decision-making ». *Population Studies* 54, 307-319.

Karsten, L., 2007 : « Housing as a way o Life : Towards an Understanding of Middle-Class Families' Preference for an Urban Residential Location ». *Housing Studies* 22, 83-98.

Kaufmann, V., 2002 : *Re-thinking Mobility. Contemporary Sociology*. Aldershot (Hampshire), Burlington, VT : Ashgate.

- Kaufmann, V. et Widmer, E.**, 2005 : « L'acquisition de la motilité au sein des familles, Etat de la question et hypothèses de recherche ». *Espaces et sociétés* 120-121, 199-217.
- Kellerhals, J. et Widmer, E.**, 2005 : *Familles en Suisse : Les nouveaux liens*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Kergoat, D.**, 2005 : « Rapport sociaux et division du travail entre les sexes ». In Maruani, M. éditeur, *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*. Paris : La Découverte.
- Gather, M., Kagermeier, A. und Lanzendorf, M.** 2008 : *Geographische Mobilitäts- und Verkehrsforschung*. Studienbücher der Geographie. Berlin, Stuttgart : Gebr. Borntraeger Verlagsbuchhandlung.
- Hjorthol, R. and Bjørnskau, T.** 2005: Gentrification in Norway: capital, culture or convenience? *European Urban and Regional Studies* 12, 353–71.
- Laneelle, X.**, 2006 : « Navette domicile-travail à grande vitesse : situation d'exception, arrangement traditionnel ». In Bertaux-Wiame, I. et Tripier, P. éditeurs, *Les intermittents du foyer. Couples et mobilité professionnelle*. Cahier du Genre 41. Paris : L'Harmattan, 159-180.
- Lanzendorf, M.** 2003 : *Mobility biographies. A new perspective for understanding travel behaviour*. Paper presented at the 10th International Conference on Travel Behaviour Research (IATBR), Lucerne, 10th–15th August 2003.
- Lasch, K.E., Marquis, P., Vigneux, M., Abetz, L., Arnould, B., Byliss, M., Crawford, B. and Rosa, K.**, 2010 : « PRO development : rigorous qualitative research as the crucial foundation ». *Qualitative Life Research* 19, 1087-1096.
- Lees, L.**, 2008 : « Gentrification and Social Mixing: Towards an Inclusive Urban Renaissance ». *Urban Studies* 45(12), 2449-2470.
- Lees, L.**, 2000 : « A reappraisal of gentrification: towards a "geography of gentrification" ». *Progress in Human Geography* 24 (3), 389-408.
- Less, L., Slater, T. et Wyly, E.**, 2008 : *Gentrification*. Routledge, London.
- Massey, D.**, 1994 : *Space, Place and Gender*. Cambridge : Polity Press.
- McDowell, L.**, 1999 : *Gender, identity and place. Understanding feminist geographies*. Minnesota : University of Minnesota Press.
- McDowell, L.**, 1991 : « Life without Father and Ford, The New Gender Order of Post-Fordism ». *Transaction of the Institute of British Geographers New series* 16, 400-419.
- Mekki Berrada, A.**, 2011 : *Trois essais sur l'influence relative et les stratégies de résolution de conflit lors d'une prise de décision d'achat en ligne en couple*. Thèse présentée à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Ph.D en Administration option marketing. Université de Montréal. [En ligne].
<http://biblos.hec.ca/biblio/theses/2011NO2.PDF>, (Consulté le 27 novembre 2012.)
- Mulder, C.H. et Cooke, J.**, 2009 : « Guest Editorial Family Ties and Residential Locations ». *Population, Space and Place* 15, 299-304.
- Nicholas, R.F. et Kenny, J.T.** (eds.), 2005 : *The Urban Geography Reader*. New York : Routledge.
- Di Meo, G.**, 2012 : « Les femmes et la ville. Pour une géographie sociale du genre ». *Annales de Géographie* 684, 107-127.
- Pratt, G. et Hanson, S.**, 1991 : « On the links between home and work : Family-Household Strategies in a Buoyant Labour Market ». *Internationale Journal of Urban and Regional Research* 15(1), 55-74.

- Rabe, B.** et **Taylor, M.**, 2010 : « Residential mobility, quality of neighbourhood and life courses events ». *Journal of the Royal Statistical Society A* 173 (3), 531-555.
- Rérat, P.**, 2010 : *Habiter la ville : évolution démographique et attractivité résidentielle d'une ville-centre*. Neuchâtel : Éditions Alphil-Presses universitaires suisses.
- Rérat, P.**, 2008 : *Reconstruire la ville en ville, tendance et enjeux, Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie* (numéro spécial), 7-26.
- Rérat, P., Piguet, E., Besson, R.** et **Söderström, O.**, 2008a : « Les âges de la ville. Mobilité résidentielle, parcours de vie et attractivité des villes suisses ». *Geographica Helvetica* 63 (1), 1-11.
- Rérat, P., Piguet, E., Söderström, O.**, et **Besson, R.** 2008b : « *Back to the City ?* » *Etude de l'évolution démographique et de l'attractivité résidentielle des villes suisses*. Neuchâtel : Institut de géographie et Fonds national de la recherche scientifique.
- Rérat, P., Söderström, O., Besson, R.** et **Piguet, E.**, 2008c : « Une gentrification émergente et diversifiée : le cas des villes suisses ». *Espaces et sociétés* 132-133, 39-56.
- Rérat, P.**, 2012 : « Housing, compact city and sustainable development : some insights from recent urban trends in Switzerland ». *Internationale Journal of Housing Policy* 12(2), 115-136.
- Rérat, P.** and **Lees, L.**, 2010 : « Spatial capital, gentrification and mobility : evidence from Swiss core cities ». *Transaction of the Institute of british Geography* 36 (1), 126-142.
- Rose, D.**, 1989 : « A feminist perspective of employment restructuring and gentrification : the case of Montreal ». In Wolch, J and Dear, M. éditeurs, *The Power of Geography*. Boston : Unwin Hyman, 118-138.
- Singly (de), F.**, 1993 : *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris : Nathan.
- Sandfuchs, K.** 2009 : *Wohnen in der Stadt. Bewohnerstrukturen, Nachbarschaften und Motive der Wohnstandortwahl in innenstadtnahen Neubaugebieten Hannovers*. Kieler Geographische Schriften 120.
- Scandola, P.** en collaboration avec **Maillard, E.** 2012 : *Ecrasée, laminée, 360 ans d'histoire et d'industrie de tréfilage de Bienne*. Bienne : NMB Nouveau Musée Bienne.
- Scheiner, J.** 2006 : Housing mobility and travel behaviour : A process-oriented approach to spatial mobility. Evidence from a new research field in Germany. *Journal of Transport Geography* 14, 287-298.
- Schuler, M., Dessemontet, P., Jemelin, C., Jarne, A., Pasche, N.** et **Haug, W.**, 2007 : *Atlas des mutations spatiales de la Suisse*. Neue Zürcher Zeitung, Département fédéral de l'intérieur, Office fédéral de la statistique, Confédération suisse.
- SPPE (Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme du canton de Genève)**, 2011 : *La représentation des femmes en politique. Données et historique pour la Suisse*. Genève : DSPE.
- Stock, M.**, 2006 : « L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles ». *EspacesTemps.net* [En ligne]. <http://www.espacestemp.net/document1853.html> (consulté le 12 octobre 2012).
- Thomas, M.-P., Pattaroni, L.** et **Kaufmann, V.** 2011 : Modes de vie, mobilité et organisation quotidienne des familles : Quelles relations avec les choix résidentiels ? In Carpentier, S. et Gerber, P. éditeurs, *Les interactions entre mobilités quotidienne et résidentielle à l'épreuve des nouvelles pratiques sociales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes. [En ligne]. http://www.nfp54.ch/files/nxt_projects_87/21_07_2011_10_37_28-

[NFP54URBANESWOHNENModesdeviemobiliteetorganisationquotidiennedesfamillesquellerelationsavesleschoixresidentiels.pdf](#) (consulté le 5 juin 2012).

Toupin, L. : 1997 : « Les courants de pensée féministe ». Qu'est-ce que le féminisme ? Trousse d'information sur le féminisme québécois des vingt-cinq dernières années. Montréal, CDEACF et Relais femmes.

Valentine, G., 1999 : « Doing household research : interviewing couple together and apart », *Area* 31, 67-74.

Villeneuve, P., 1995 : « Couples en emploi et morphologie sociale des quartiers de Montréal, 1971-1991 ». *Sociologie et sociétés* 2, 87-102.

Vignal, C., 2006a : « Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion ». *Horizons stratégiques* 2, 37-47.

Vignal, C., 2006b : « Devenir "célibataire géographique" ? Arbitrage conjugal et familiaux suite à la délocalisation d'une usine ». In Bertaux-Wiame, I. et Tripier, P. éditeur, *Les intermittents du foyer. Couples et mobilité professionnelle*. Cahier du Genre 41. Paris : L'Harmattan, 139-158.

Vignal, C., 2005 : « Injonction à la mobilité, arbitrage résidentiels et délocalisation de l'emploi ». *Cahiers internationaux de sociologie* 118, 101-117.

Vincent-Geslin, S. et Kaufmann (dir.), 2012 : Mobilité sans racines, plus loin, plus vite... plus mobiles ?. Paris : Descartes & Cie.

Warde, A., 1991 : « Gentrification as consumption- Issues of Class and Gender ». *Urban Economics Papers* 9 (2), 223-232.

Wilson, A., 1991 : *The Sphinx in the City*. London : Virgao.

Zarca, Bernard, 1990 : « La division du travail domestique. Poids du passé et tension au sein du couple » *Economie et Statistique* 228, janvier.

II. ARTICLES DE PRESSE ET MAGAZINES

Bieler Tagblatt 2011 : Spatenstich für die letzte Etappe, *Bieler Tagblatt*, 27 avril.

Bologna, V. 2011 : Premier coup de pioche donné. *Journal du Jura*, 27 avril.

Chevalley, M. 2007 : Parc de la Suze à Bienne. Ancienne tréfilerie réurbanisée. *Bâtir*, 18 août, 14-24.

Gaffino, D. 2007 : Parc de la Suze : Quand luxe et confort se déclinent en réseau. *Journal du Jura*, 16 juin.

Gardel, S. 2013 : La surchauffe tant redoutée s'estompe. *L'Hebdo*, 28 février, 45-57.

Graber, I. 2011 : Les Tréfileries Réunies, de l'usine au complexe immobilier. *Journal du Jura*, 30 août.

Nicollier, G. 2006 : Le concours : questions et réponses. Entretien avec Eric Gysin, ingénieur civil, vice-président de la Commission des Concours et des Appels d'Offres (CCAO) de la section vaudoise de la Société des Ingénieurs et Architectes (SIA). *Habitation*, juin 2006 : 4-5.

Schuler, M. 2011 : La Suisse romande nettement plus jeune que le reste du pays. *Le Temps*, 8 septembre. [En ligne].

http://www.letemps.ch/rw/Le_Temps/Quotidien/2011/10/08/Une/ImagesWeb/Page13_Immigration3_p.pdf (consulté le 1^{er} janvier 2013).

III. DOCUMENTS FOURNIS PAR LES PERSONNES RENCONTREES

Bonainvest Holding AG 2012 : Bonainvest Holding AG. Rapport annuel 2011. Document donné par Mr. Bracher le 22.08.12.

Données sur le Parc de la Suze 2012. Documents contenant des informations sur les différents immeubles du Parc de la Suze. Envoyés par le bureau d'architecte Kistler Vogt le 10.10.12.

Espace Real Estate 2011 : Les projets de constructions biennois d'Espace. *Focus*, Edition n°2, août 2011.

Kistler Vogt Architekten AG 2012a. Document présentant le bureau d'architecture (réalisations, mandats d'études, projets en cours, concours), ainsi que les différents bâtiments du Parc de la Suze. Document transmis par l'architecte lors d'une rencontre le 25 avril 2012.

Kistler Vogt Architekten AG 2012b. « Projektdokumentation Schüsspark, Biel ». Document transmis par l'architecte le 10.10.12.

Marchand, G. 2009. « Parc de la Suze, Bienne ». *Présentation lors du cinquième forum Ecoparc*. Kistler Vogt Architectes dipl. EPF/FAS/SIA, Bienne.

Ville de Bienne 2006 : Message du Conseil de ville aux ayants droit au vote de la Commune municipale de Bienne concernant la modification partielle de la réglementation fondamentale de la ville de Bienne en matière de construction Zone à planification oblig. 8.5 « zone Centrale du Masterplan ». Votation communale du 19 au 21 mai 2006.

IV. SITES WEB

ABO zigzag 2012 : Page d'accueil. [En ligne]. <http://www.abozigzag.ch/> (consulté le 17 décembre 2012).

Bonacasa® 2012 : Bonacasa en bref. [En ligne].

http://www.bonacasa.ch/fr/bonacasa/mieter/20_bonacasa_in_kuerze.htm (consulté le 25 mai 2012).

Bracher und Partner 2012 : Über uns. [En ligne].

<http://www.bracher.ch/de/ueberuns/ueberuns.htm> (consulté le 17 décembre 2012).

Fondation Dessaulles 2012 : Habitats groupés décentralisés. Offre. [En ligne].

http://www.stiftung-dessaulles.ch/Seiten_franz/offre.htm (consulté le 11 octobre 2012).

Minergie 2012 : Page d'accueil. [En ligne]. www.minergie.ch (consulté le 28 septembre 2012).

Parc de la Suze 2012 : Page d'accueil. [En ligne].

http://www.schuesspark.ch/fr/schuesspark/01_aktuell/00_aktuell.htm (consulté le 25 mai 2012).

Parc de la Suze Due 2012 : Schüsspark Due. Offre. [En ligne]. <http://www.schuesspark-due.ch/fr/wohnungen/alexstrasse.php> (consulté le 18 décembre 2012).

Registre du commerce du canton de Solothurn 2012 : Extrait complet Internet.

Genossenschaft Schüss Due. Numéro de registre : CH-241.5.002.544-0. [En ligne].

<http://so.powernet.ch/webservices/inet/HRG/HRG.aspx/getHRGHTML?chnr=2415002544&amt=241&toBeModified=0&validOnly=0&lang=2&sort=0> (consulté le 18 décembre 2012).

Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes (SIA) 2012 : Passation des marches. [En ligne.] <http://www.sia.ch/fr/themes/passation-des-marches> (consulté le 27 novembre 2012).

Swisscanto 2012 : A propos de Swisscanto. [En ligne]. <http://www.swisscanto.ch/ch/fr/ueber-uns/about-us.html> (consulté le 18 décembre 2012).

Transports publics biennois (TPB) 2012 : Horaire et réseau. [En ligne]. <http://www.vb-tpb.ch/horaire-et-reseau/?L=1> (consulté le 16 décembre 2012).

Ville de Bienne 2012a : *Portrait de la ville de Bienne*. [En ligne]. http://www.bienne.ch/files/pdf2/pra_sm_1_biel_bienne_portraet_f.pdf (consulté le 16 décembre 2012).

Ville de Bienne 2012b : *Biel/Bienne. Données statistiques*. [En ligne]. http://www.biel-bienne.ch/files/pdf2/pra_sm_fact_sheet_d_f2.pdf (consulté le 12 mars 2012).

Conseil fédéral 2011 : *Communiqué concernant l'autorité parentale*. [En ligne]. http://www.bj.admin.ch/content/bj/fr/home/dokumentation/medieninformationen/2011/ref_2011-11-17.html (consulté le 8 novembre 2012).

Office fédéral de la statistique (OFS) 2000 : *Régions d'analyse : Agglomérations et aires métropolitaines. Agglomérations et leurs communes*. [En ligne]. http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/11/geo/analyse_regionen/04.html (consulté le 16.12.2012).

Office fédéral de la statistique (OFS) 2010a : *Communiqués de presse, Microrecensement mobilité et transports*. [En ligne]. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/medienmitteilungen.html?pressID=7986> (consulté le 19 décembre 2012).

Office fédéral de la statistique (OFS) 2010b : *Salaires et revenus du travail – Indicateurs, Niveau des salaires – par sexe*. [En ligne]. http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/03/04/blank/key/lohnstruktur/nach_geschlecht.html (consulté le 19 décembre 2012).

Office fédéral de la statistique (OFS) 2011a : *Egalité entre femmes et hommes – Données, indicateurs, Niveau de formation*. [En ligne]. http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/gleichstellung_und/bildungsstand.html (consulté le 16 décembre 2012).

Office fédéral de la statistique (OFS) 2011b : *Éducation - Niveau de formation*. [En ligne]. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/00/09/blank/ind42.indicator.420015.420004.html> (consulté le 18 décembre 2012).

Office fédéral de la statistique (OFS) 2013 : Bases statistiques, Définitions : Région MS. [En ligne]. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/11/def.html> (Consulté le 9 février 2013).

V. CONFERENCE ET SOUTENANCE DE MEMOIRE

Pahud, S. 2012 : *Féminisme pluriel*. Club 44, La Chaux-de-Fonds, 29 mars 2012.

Valette, A. 2013 : *Régénération urbaine, quels acteurs, quelles stratégies ? Le cas du Parc de la Suze*. Soutenance de mémoire, Unine, Neuchâtel, 7 février 2013.

ANNEXES

I. Questionnaire (version française)

Questionnaire sur le choix de votre domicile au Parc de la Suze



Les réponses seront traitées de manière confidentielle dans le cadre de notre travail de fin d'études sur les motivations des personnes qui se sont installées au Parc de la Suze. N'hésitez pas à ajouter vos commentaires. Merci de votre précieuse collaboration qui nous aidera à mener à bien nos études !

I VOTRE MENAGE

1. Quand avez-vous emménagé dans ce logement ? mois : année :

2. Combien de personnes vivent dans ce logement (y compris vous-même) ?

3. Dans quel type de ménage vivez-vous ?

- 1 Couple marié sans enfant
 2 Couple non marié sans enfant
 3 Personne vivant seule
 4 Couple marié avec enfant(s)
 5 Couple non marié avec enfant(s)
 6 Personne seule avec enfant(s)
 7 Colocation
 8 Autre :

4. Dans votre ménage, combien possédez-vous de : (indiquer le nombre)

- 1 Voiture
 2 Permis de conduire
 3 Abonnement Mobility (covoiturage)
 4 Scooter, moto, vélomoteur
 5 Vélo électrique
 6 Vélo
 7 Abonnement général
 8 Abonnement zigzag
 9 Autre :

II LE CHOIX DE VOTRE DOMICILE DANS LE PARC DE LA SUZE

5. Votre déménagement est-il lié à des changements concernant votre ménage (taille, composition) ? (plusieurs réponses possibles)

- 1 Mise en ménage
 2 Naissance d'un enfant
 3 Départ des enfants devenus adultes
 4 Départ du foyer parental
 5 Divorce, séparation
 6 Autre :

 7 Aucun changement

6. Votre déménagement est-il lié à des raisons professionnelles ou de formation concernant un ou plusieurs membres du ménage ? (plusieurs réponses possibles)

- 1 Changement de lieu de travail
 2 Entrée dans la vie active
 3 Retraite
 4 Autre :

 5 Aucun changement

7. Lorsque vous avez choisi votre domicile actuel, quels aspects ont été importants pour vous et les autres membres du ménage ?

	<i>Pas du tout important</i> ▼	<i>Peu important</i> ▼	<i>Moyenne-ment important</i> ▼	<i>Important</i> ▼	<i>Très important</i> ▼
Caractéristiques du nouveau logement (surface, confort, vue)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Concept « bonacasa® »	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Être propriétaire du logement (si locataire, ne pas remplir)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Aménagement du Parc de la Suze (espaces verts, etc.)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Sécurité et tranquillité du quartier	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Vivre proche du centre-ville	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Proximité du lieu de travail	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Proximité de crèches et d'écoles	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Proximité des commerces et services	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Proximité de l'offre culturelle (cinéma, théâtre, etc.)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Proximité de la vie nocturne (restaurants, bars)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Présence de la famille, d'amis à Bienne	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Attachement à la ville de Bienne	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Caractéristiques de la ville de Bienne (réputation, image)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Diversité de la population en ville (animation, anonymat)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Accessibilité en voiture, disponibilité de places de parc	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Proximité de la gare CFF	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Desserte en transports publics (bus)	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Possibilité de se déplacer à pied, en vélo	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>

☒ Autres caractéristiques ? Commentaires ? :

.....

.....

.....

.....

III VOTRE PARCOURS RESIDENTIEL

8. Quelles sont les caractéristiques de votre ancien logement et de votre logement actuel ? (indiquer les caractéristiques des différents logements et lieux de domicile si les membres du ménage ne vivaient pas ensemble)

	ANCIEN logement	Logement ACTUEL au Parc de la Suze
Nombre de pièces (sans la cuisine ni la salle de bain)	□.□	□.□
Type de logement	1 <input type="checkbox"/> Appartement dans immeuble ou maison 2 <input type="checkbox"/> Maison individuelle ou mitoyenne	1 <input type="checkbox"/> Appartement 2 <input type="checkbox"/> Maison mitoyenne / villa urbaine
Statut d'occupation	1 <input type="checkbox"/> Propriétaire 2 <input type="checkbox"/> Locataire 3 <input type="checkbox"/> Autre :	1 <input type="checkbox"/> Propriétaire 2 <input type="checkbox"/> Locataire 3 <input type="checkbox"/> Autre :
Commune / pays		

9. Y a-t-il d'autres domiciles que celui au Parc de la Suze où vous séjournerez régulièrement ?

1 <input type="checkbox"/> Non 2 <input type="checkbox"/> Oui ⇒ s'agit-il ?	Commune / pays :
1 <input type="checkbox"/> de votre domicile principal	
2 <input type="checkbox"/> d'une résidence secondaire ou d'une maison de vacances	
3 <input type="checkbox"/> d'un pied-à-terre professionnel	
4 <input type="checkbox"/> du domicile de votre conjoint(e)	
5 <input type="checkbox"/> autre :	

IV LES MEMBRES DU MENAGE

10. Quelles sont les caractéristiques de CHAQUE MEMBRE DU MENAGE? (veuillez écrire dans la marge s'il y a plus de 4 personnes dans le ménage)

	VOUS-MÊME ▼	Personne 2 ▼	Personne 3 ▼	Personne 4 ▼
Année de naissance	□□□□	□□□□	□□□□	□□□□
Sexe
Nationalité(s)
Dernière formation terminée				
Scolarité obligatoire	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>
Apprentissage et école professionnelle	2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
Maturité, gymnase	3 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
Université, école polytechnique, HES, école prof. supérieure	4 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
Autre, précisez :	5 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>

Statut d'activité	VOUS-MÊME ▼	Personne 2 ▼	Personne 3 ▼	Personne 4 ▼
Homme/femme au foyer	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>
À la recherche d'un emploi	2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
En formation	3 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>
Rentier/ère, retraité(e)	4 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
Actif/ve occupé/e	5 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
si oui, à quel pourcentage ?	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> %
si oui, quelle est votre profession ?
Lieu de travail ou de formation <i>(si plusieurs, précisez les différents lieux)</i>
Moyen(s) de transport utilisé pour vous rendre sur votre lieu de travail (ou de formation)

11. Commentaires ? Remarques ?

.....

Pour la suite de nos recherches, nous avons besoin de rencontrer des habitants du Parc de la Suze afin d'approfondir les résultats de ce questionnaire.

Seriez-vous prêt à participer à un entretien ? Si oui, laissez-nous vos coordonnées :

Nom : Prénom :

Numéro de téléphone ou adresse électronique :

Langue préférée pour l'entretien : allemand français anglais

Merci d'avance !

Nous vous remercions vivement de votre participation !

☒ **Veillez renvoyer le questionnaire d'ici le 15 avril au moyen de l'enveloppe affranchie qui a été jointe à ce courrier.**

Contact : Maureen Gurtner et Daniel Baehler, Institut de géographie, Université de Neuchâtel, Espace Louis Agassiz 1, 2000 Neuchâtel
maureen.gurtner@unine.ch 077 471 95 67 / daniel.baehler@unine.ch 079 397 71 01

II. Lettre accompagnant le questionnaire



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Geographisches Institut IGG

Geistes- und humanwissenschaftliche Fakultät
Espace Louis-Agassiz 1
CH-2000 Neuchâtel

« Anrede »
« Vorname » « Name »
« Strasse » « Nr »
«Code» «Ort»

Texte en français au verso

Neuchâtel, 10. April 2012

Studie zur Wahl Ihres Wohnorts im Schüsspark

« Briefanrede » « Name »

Weshalb haben Sie den Schüsspark als Wohnort gewählt? Diese Frage möchten wir im Rahmen der Abschlussarbeit unseres Geographie-Studiums beantworten. Wir interessieren uns dafür, weshalb Sie sich dazu entschieden haben, in einem neuen Quartier in der Stadt zu wohnen.

Dazu benötigen wir Ihre Hilfe. Wir sind Ihnen sehr dankbar, wenn Sie einige Minuten zum Ausfüllen des beigelegten Fragebogens aufwenden könnten. Ihre Antworten werden streng vertraulich behandelt und deren Anonymität ist gewährleistet.

Bitte senden Sie uns den Fragebogen **bis zum 30. April 2012** mit dem beiliegenden vorfrankierten Couvert zurück. Falls Ihr Haushalt mehrere Fragebögen erhalten hat, füllen Sie bitte nur einen aus und senden Sie ihn uns mit den anderen leeren Fragebögen zurück.

Wir danken Ihnen herzlich für Ihre wertvolle Mitarbeit welche uns ermöglicht, unsere Studie erfolgreich durchzuführen.

Freundliche Grüsse

Maureen Gurtner und Daniel Baehler

Beilagen: Fragebogen
Vorfrankiertes Rückantwortcouvert



UNIVERSITÉ DE
NEUCHÂTEL

Institut de géographie IGG

Faculté des lettres et sciences humaines

Espace Louis-Agassiz 1

CH-2000 Neuchâtel

« «Titre» »
« Prénom » « Nom »
« «Rue» » « No »
«Code» «Lieu»

Deutscher Text auf der Rückseite

Neuchâtel, le 10 avril 2012

Etude sur votre choix de domicile au Parc de la Suze

«Titre_lettre»,

Pourquoi avez-vous choisi d'habiter le Parc de la Suze ? C'est à cette question que nous souhaitons répondre dans le cadre de notre travail de fin d'études en géographie. En effet, nous nous intéressons au choix d'habiter en ville et plus particulièrement dans un nouveau quartier.

Pour cela, **nous avons besoin de votre aide**. Nous vous serions reconnaissants de consacrer quelques minutes à remplir le questionnaire ci-joint. Les réponses que vous fournirez seront traitées de manière strictement confidentielle et anonyme.

Veuillez renvoyer le questionnaire **jusqu'au 30 avril 2012** à l'aide de l'enveloppe-réponse déjà affranchie et jointe à ce courrier. Si plusieurs questionnaires devaient parvenir à votre ménage, veuillez n'en remplir qu'un et le renvoyer avec les autres questionnaires laissés vides.

En vous remerciant de votre précieuse collaboration qui nous permettra de mener à bien notre étude, nous vous présentons, «Titre_lettre», nos salutations les meilleures.

Maureen Gurtner et Daniel Baehler

Annexes : Questionnaire
 Enveloppe-réponse affranchie

III. Grille d'entretien

LE CHOIX DU LOGEMENT ACTUEL	
1^{ère} question	- Pourquoi êtes-vous venu habiter ici ?
Choix du logement	- Pourquoi choisi ce logement ? Diversité des facteurs et motivations : localisation, caractéristiques, proximité (centre-ville, équipements, ...), mobilité (quelle importance ? critère à quel moment de la recherche ?), entourage, accès à la propriété, bonacasa - Avantages ? (caractéristiques du logement et localisation) - Inconvénients (pour les deux membres du couple) - Choix effectué en fonction des autres membres du ménage ? - Compromis au sein du couple ?
Non-choix	- Quels autres logements envisagés ? - Quels autres lieux envisagés (autres quartiers ; sub-, périurbain, rural)
Mode de vie / vie quotidienne	- Quelle est votre semaine type ? Quels loisirs et quelles autres activités ? - Influencé par la localisation du logement ? Quels déplacements ?
L'HISTOIRE RESIDENTIELLE (TRAJECTOIRE RESIDENTIELLE)	
Passé résidentiel	- Où avez-vous habité avant (séparé et en couple) ? - Pourquoi avoir déménagé à ce/s moment/s-là ?
Perspectives	- Quelles sont vos aspirations futures pour vos logements ?
LA SITUATION PROFESSIONNELLE ET SON HISTOIRE	
Situation actuelle	- Quelle est la situation professionnelle des membres du couple ? - Où sont les lieux de travail ?
Lien avec le logement	- Lien avec le choix du logement ? Changement pour pouvoir y habiter ? - Choix du logement actuel pour des raisons professionnelles ?
Histoire professionnelle	- Parcours professionnel des deux membres du couple : formation, différents postes (et lieux) de travail, recherche de travail
Articulation vie familiale	- Comment s'articule la vie professionnelle avec la vie familiale (la vie du ménage) ?
LE PARCOURS DE VIE (BIOGRAPHIE DU MENAGE)	
Parcours de vie du couple	- Histoire du couple, événements-clés : mise en couple, mise en ménage, naissance d'enfants, départ des enfants, divorce, décès
Carrière du ménage	- Projets pour le couple ou le ménage ? - Projets respectifs des deux membres du couple ?
Contexte familial élargi	- Où habitent les différents membres de l'entourage ? - Quelles sont les relations ou l'aide qu'apporte cet entourage ?
LA BIOGRAPHIE DE MOBILITE	
Etat actuel / habitudes	- Accessibilités : quels moyens de transport possibles / à disposition pour les déplacements quotidiens ? - Compétences : quels moyens de transports pourraient être utilisés (permis de conduire, savoir faire du vélo, etc.) ? - Appropriation : Comportement de mobilité habituel ?
Passé / lien avec le logement	- Comment déplacé au passé ? - Changement du comportement de mobilité à certains moments de vie ? - Changement lors du déménagement dans le Parc de la Suze ?

IV. Grille d'analyse pour l'arbitrage au sein des couples

	Arrivée à Bienne	Arrivée au Parc de la Suze	Critères pour le choix	Sphère familiale	Sphère professionn elle	Entourage	Avant	Autre
Elle								
Lui								
Type de ménage selon (typologie de Bühler 2001 : 18)								
Partage de la vie professionnelle. (typologie de SCHULER et al. 2000)								
Style d'organisation du partage des sphères professionnelles et familiales. (typologie de BÜHLER 2001 : 79)								
Arbitrages (linguistique, professionnel, etc.)								

V. Les styles d'interactions conjugales de KELLERHALS et WIDMER

Il y a le style « Bastion » qui est le couple très fusionnel où l'on évite au maximum le conflit et ne revendique pas le besoin d'autonomie. L'organisation repose sur l'inégalité des sexes et insiste sur l'unité du couple et pas sur l'individualisation. Le style « Cocon » est également fusionnel mais, contrairement au style 'Bastion', il se ferme à l'environnement en étant très casanier et il répartit de manière égale les tâches domestiques. Le style « Compagnonnage » est aussi fusionnel par le fait que les individualités sont réduites pour le bien commun. C'est le type dans lequel les deux membres se partagent le pouvoir de manière la plus égalitaire. Le style « Association », lui, met en avant l'autonomie des deux conjoints et ainsi base sa relation sur la communication, la négociation et l'échange. La hiérarchie du pouvoir est alors peu marquée. Et enfin, le style « Parallèle » est « [...] *celui qui semble le plus étranger aux stéréotypes usuels de la conjugalité moderne.* » (KELLERHALS et WIDMER 2005 :42), donc le style d'interaction conjugale le plus traditionnel et dissymétrique. Ce genre de couple est casanier, les femmes sont tournées sur l'espace privé, le foyer et la sécurité et l'homme sur sa vie professionnelle. Il attend du ménage un soutien à son travail professionnel. Les rôles sont alors fortement sexués et c'est dans ce modèle que la hiérarchisation du pouvoir est la plus forte.

VI. Complément d'analyse : l'importance de la mobilité lors du choix résidentiel⁵⁵

La mobilité douce et les transports publics

Dans leur choix d'habiter à proximité du centre-ville, les 65 ménages ayant répondu au questionnaire accordent donc une très grande importance aux facteurs relatifs à la mobilité douce – la mobilité piétonne et cycliste – et aux transports publics. En effet, il n'y a que la proximité des commerces et des services et le fait de vivre proche du centre-ville qui ont atteint des valeurs plus élevées de réponses « très important » et « important » dans les questionnaires (à savoir 93.6% et 86.9%), ce qui montre également que ces deux domaines sont liés. Un autre fait qui appuie la grande importance de ces facteurs sont le nombre très faible de ménages qui ont accordé peu ou pas d'importance à ces trois aspects : uniquement 6.5% des ménages considèrent peu ou pas du tout important la possibilité de se déplacer à pied ou en vélo, ces proportions s'élèvent à 8.1% pour la proximité de la gare CFF et à 17.2% pour la desserte en transports publics (bus). L'importance de ce dernier chiffre peut probablement être expliqué par le fait que pour la plupart des habitants, la desserte en bus est moins importante, vu les courtes distances par rapport au centre-ville (la Place Centrale se situe à environ 500 mètres) et à la gare CFF (à environ un kilomètre), ainsi que le fait que le Parc de la Suze n'est pas particulièrement bien desservi par le réseau de bus urbains, l'arrêt le plus proche se trouvant à environ 200 mètres.

Un des résultats les plus clairs qui ressort des entretiens est l'importance accordée à la possibilité de se déplacer à pied, et dans une moindre mesure en vélo, par la quasi-totalité des ménages interrogés. Souvent, c'était même l'un des critères les plus importants, évoqués rapidement en réponse à la question générale « Pourquoi êtes-vous venu habiter ici ? » que nous avons posé au début de chaque entretien :

« [Sie:] *Man kann alles zu Fuss, einkaufen, zum Bahnhof, das ist praktisch. [Er:] Ja, weil vom alten Wohnort da mussten wir mit dem Velo in die Stadt oder mit dem Bus und das war alles etwas komplizierter, hier kann man alles zu Fuss erreichen, 7 Minuten zum Bahnhof und dann in 5 Minuten ist man im nächsten Einkaufszentrum und die Bäckerei und alles ist in unmittelbarer Nähe.* » (femme, 65 ans, active à temps partiel et homme, 60 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *C'est que je n'ai pas de voiture donc ça c'est un critère, oui j'ai oublié de dire, c'est un critère très important, je n'ai pas de voiture pour des motifs financiers mais surtout pour des motifs de choix idéologique parce que je pense que l'on peut vivre sans voiture et surtout je bénéficie de la voiture d'une copine qui habite à côté. Je fais tout en vélo. Le cinéma est à 5 minutes, les magasins à 5 minutes, le marché de la vieille ville à 5 minutes, la Gare à sept minutes et là où je travaillais jusqu'à l'année passée j'étais à 5 minutes aussi, je travaillais près de la Place Centrale.* » (femme, 65 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

« *Es ist aber auch zum einkaufen, man kann zu Fuss einkaufen, man kann zu Fuss an den Bahnhof, und am Abend kann ich problemlos alleine ins Kino oder in den Ausgang, und ja, ich finde das praktisch wenn alles in der Nähe ist und man das zu Fuss oder mit dem Velo erreichen kann, weil ich glaube wir sind beide nicht die Typen die immer das Auto brauchen für alles.* » (femme, 45 ans, active à temps partiel, vivant en couple, avec enfant/s)

Pour expliquer l'importance de ce facteur, et souvent sans que l'on demande aux personnes de le faire, ils ont très souvent mentionné l'importance d'être indépendant de la voiture. D'une

⁵⁵ Partie commune avec le mémoire de Daniel Baehler.

part, c'était une raison pour les ménages qui ont une voiture mais qui ne veulent pas en être dépendant pour tous les petits déplacements quotidiens :

« [Er:] *Ich möchte doch nicht immer auf ein Auto zurückgreifen müssen obwohl ich noch sehr fit bin, ich fahre viel Fahrrad, ich fahre auch noch ein schnelles Motorrad [...]. [Sie :] Ja, und wenn man ins Kino will oder ins Theater oder sonst an den See, man kann alles zu Fuss machen oder mit dem Velo, muss nicht immer das Auto brauchen.* » (homme, 70 ans /femme, 60 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Ici je trouve sympa parce que je peux sortir, je n'ai même pas besoin de sortir ma voiture, en 5 minutes je suis à la Poste, 7-8 minutes au centre de la ville.* » (femme, 75 ans, retraitée, vivant seule, enfant/s adulte/s)

D'autre part, le fait de ne pas avoir de voiture et de ne pas vouloir en acheter une a guidé le choix résidentiel de tous les ménages de ce type-là :

« *On peut aller au cinéma ou comme ça, c'est pratique, si vous êtes ailleurs vous êtes obligé d'avoir une voiture, moi je n'ai pas de voiture, j'ai un vélo, je ne travaille pas très loin d'ici, donc c'est vraiment très pratique [...].* » (femme, 60 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

L'importance de pouvoir se déplacer à pied et en vélo se retrouve d'ailleurs dans tous les différents types de ménages rencontrés dans le Parc de la Suze. Il est particulièrement important pour les couples âgés à la retraite ou proche de la retraite. A l'opposé du grand âge, l'importance de se déplacer à pied ou en vélo a aussi joué un rôle important pour les familles, respectivement pour les enfants :

« *Faut aussi dire les jeunes ils ont aussi apprécié d'être ici, spécialement ma fille qui est plus oiseau de nuit que mon fils parce que les sorties, c'est clair que l'animation à Bienne se trouve au centre-ville, donc les cinémas se trouvent tous dans cette direction-là donc pas de soucis d'aller en voiture pour rencontrer des copains, tout est là-devant à 10 minutes, un quart d'heure à pied.* » (homme, 60 ans, actif à temps plein, vivant en couple, avec enfant/s)

Cependant, il existe aussi quelques ménages qui n'ont pas accordé d'importance aux possibilités de se déplacer à pied ou en vélo dans la phase du choix résidentiel.

L'importance des transports publics est mentionnée moins souvent, probablement pour les raisons qui ont déjà été évoquées ci-dessus et également parce qu'une bonne desserte par les transports publics va de soi au centre-ville. Ce critère est alors englobé dans celui de vivre en ville comme le montrent les citations suivantes :

« *Also hier ist ein Bus Luxus für nach vorne, also das ist natürlich auch ein Vorteil vom Zentrumwohnen.* » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, sans enfant)

« *Habe 10 Minuten in die Geschäfte im Zentrum, knappe 10 Minuten, das ist natürlich günstig, oder, muss ich nicht mal den Bus nehmen, dann geht das gut zu Fuss, geh ich fast immer zu Fuss, oder.* » (homme, 85 ans, retraité, vivant seul, sans enfant)

Pour certains ménages dont habiter en ville n'était pas une priorité, choisir un lieu de résidence desservi par les transports publics était tout de même une condition explicitement mentionnée :

« *On a d'abord cherché ailleurs, c'est à dire, on a aussi réfléchi si on veut aller à Evilard ou Macolin, on n'a pas fait ça, on trouvait que c'était trop difficile, mais par contre on aurait aussi choisi Nidau ou Ipsach, encore ça ce n'est pas trop loin, c'est facile d'accès, c'est bien avec les transports publics, mais on ne serait pas aller à 10*

kilomètres dans un autre sens à mon avis. » (homme, 45 ans, actif à plein temps, vivant en couple, avec enfant/s)

D'autres évoquent les bus comme alternative lorsqu'il fait mauvais temps ou encore en vue d'une mobilité réduite due à l'âge (cf. chap. 10.3.) :

« *Il y a des bus si jamais il fait vraiment trop vilain ou si il y a de la neige, voilà.* » (femme, 60 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

La proximité de la gare CFF a surtout été évoquée comme critère important par les personnes actives travaillant dans une autre ville, les pendulaires interurbains, qui se rendent au travail en transports publics. Mais tout comme la desserte en transports publics, ce critère n'a probablement pas été mentionné plus souvent de manière explicite lors des entretiens, car la volonté de vivre au centre-ville de Bienne implique et englobe la proximité de la gare CFF. Ces deux aspects ressortent bien de la citation suivante :

« [Sie :] *Also was man noch sagen muss, mein Mann arbeitet in Bern und der geht mit dem Zug, also war es doch auch wichtig, dass er nicht noch einen langen Weg hat bis zum Bahnhof.* [Er :] *Ja, das sicher. [...]* *Wobei man natürlich in Biel mit dem Velo von überall her schnell am Bahnhof ist, wenn man nicht im Beaumont⁵⁶ wohnt, ja gut schnell ist man auch.* [Sie :] *Oben dann nicht mehr, ja.* » (femme 45 ans, active à temps partiel et homme 50 ans, actif à plein temps, vivant en couple, avec enfant/s)

« *Je travaille à [X] et je voulais pouvoir aller à pied à la gare et quand même assez au centre donc c'était assez limité.* » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

La mobilité motorisée

A l'inverse de la mobilité douce et collective, 43.6% des ménages ayant répondu au questionnaire évaluent l'accessibilité en voiture et la disponibilité de places de parc comme peu voire pas du tout importante. De plus, 10 sur les 65 ménages n'ont même pas répondu à cette question – si l'on considère que cela est dû au fait qu'ils n'accordent aucune importance à cet aspect (ce qui peut être justifié par le fait qu'uniquement un de ces dix ménages possède une voiture), il s'avère que la grande majorité des répondants au questionnaire n'ont pas jugé important l'accessibilité en voiture dans leur choix résidentiel.

Ces résultats se voient confirmés par les entretiens que nous avons menés. Effectivement, l'accessibilité en voiture n'était pas importante pour les ménages que nous avons interrogés. Il n'y a que peu de ménages qui en ont parlé. Parmi eux l'on trouve deux cas de figure différents : pour le premier, l'accessibilité en voiture était le critère principal, le fait d'habiter en ville s'expliquant par d'autres critères (les caractéristiques du logement notamment), même si le souhait de rester à proximité de Bienne a joué un rôle. Le deuxième accorde cependant une très grande importance au fait de vivre en ville :

« *Alors je voulais quelque chose qui soit centré, pas très loin des endroits qui me permettent d'aller à [lieu de travail], depuis ici je mets 2 minutes pour sortir de Bienne, puis je suis dehors, j'avais regardé du côté de l'autoroute aussi, de la sortie d'autoroute, pour voir ce qu'il y avait, mais je ne voulais pas non plus m'éloigner du centre de Bienne. [...]* *Je voulais le centre pour des questions de commodité, il fallait que ça soit proche de la sortie de Bienne, pour que je puisse sortir de Bienne, aller travailler sans me taper la traversée de Bienne, donc c'était je pense ce qui a dicté ce choix du centre de Bienne, c'était parce que Bienne est une petite ville, on est*

⁵⁶ Le quartier de Beaumont se situe en pente, en-dessus de la vieille-ville, direction Evillard.

vite dehors, si on se place au bon endroit, puis là je suis vraiment stratégiquement je ne peux pas mieux. » (homme, 50 ans, actif à plein temps, vivant seul avec enfant/s)

Cependant, le fait d'avoir une place de parc privée, de surcroît couverte, est apprécié par plusieurs ménages, même si ce n'était un critère que pour peu de personnes.

Une autre raison pour laquelle la voiture n'a que très peu d'importance relève sans doute aussi de l'importance de l'anticipation de l'âge où l'on ne pourra plus conduire. Ce point va être détaillé dans le chapitre suivant.

L'importance d'anticiper une mobilité réduite avec l'âge

L'importance d'anticiper une mobilité réduite due à l'âge a joué un rôle très important, c'est un facteur qu'ont mentionné, de manière plus ou moins explicite et détaillée, tous les habitants qui ont choisi leur logement au Parc de la Suze en vue d'y habiter une fois qu'ils seront âgés (c'est-à-dire qu'ils ne prévoient plus de déménagement), donc surtout ceux qui sont déjà à la retraite ou proche de celle-ci. Il s'agit de personnes qui ont anticipé que leur potentiel de mobilité, c'est-à-dire surtout leurs capacités et aptitudes physiques, va diminuer avec l'âge ou en tout cas qu'il risque fortement d'être limité à un moment donné.

La plupart de ces ménages qui détiennent une voiture qui est encore utilisée prennent en compte l'importance de pouvoir se déplacer sans automobile une fois que ce ne sera plus possible. Ce cas de figure est le plus fréquent pour les personnes qui anticipent une mobilité réduite avec l'âge :

« [Sie:] *Und auch der 2. Grund: wenn wir einmal nicht mehr Auto fahren können, sind wir hier und können von hier aus die Kommissionen [Einkäufe] machen, von dort konnten wir nichts, es gab jede Stunde einen Bus, gut, aber wir mussten noch 5 Minuten zu Fuss gehen bis zum Bus. Hier sind wir in 7 Minuten im Zentrum. [Er:] Das heisst zu Fuss in kurzer Zeit alles erreichbar was später einmal im Alter eigentlich wichtig ist, Einkaufsmöglichkeiten, Arzt, Apotheke, alles das. Weil zur Zeit können wir beide noch Auto fahren, aber es wird der Zeitpunkt kommen, da man den Ausweis abgibt oder abgeben muss.* » (femme et homme 60 ans, retraités, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *Dann haben wir gesagt, wir wollen in eine grössere Stadt mit Schnellzughalt und zwar möglichst ins Ortszentrum, dass man im Ort sich zu Fuss bewegen kann und der Schnellzughalt dass man auch dann wenn man nicht mehr Auto fährt mobil bleibt. Also die Standortwahl haben wir ja getroffen, weil wir davon ausgingen, dass wir irgendwann nicht mehr Auto fahren.* » (homme, 70 ans, retraité, vivant en couple, enfant/s adulte/s)

« *J'ai acheté cet appartement, j'avais déjà 50 ans donc l'idée était que c'était mon dernier logement, à 50 ans si on achète un appartement, bon il y a d'autres mentalités, mais pour moi c'était mon dernier lieu d'habitation, probablement en tout cas, donc j'imaginai un appartement qui ne m'empêchait pas de rester là tout en vieillissant. Parce que le problème de mobilité il vient avec l'âge, alors en pensant au futur, je pensais aussi à ce problème éventuel.* » (femme, 55 ans, active à temps plein, vivant seule, enfant/s adulte/s)

Il s'avère que les alternatives à la voiture, c'est-à-dire la possibilité de se déplacer à pied (impliquant la proximité des commerces et services) et en transports publics, représentent des critères importants. Tant qu'il est possible, les personnes souhaitent se déplacer à pied. Les transports publics, les bus urbains, sont considérés comme solution une fois que de longs trajets à pied ne pourront plus être parcourus :

« Und wir haben hier zwei Busse die Richtung Bahnhof fahren und zu Fuss haben wir eine Viertelstunde, so lange das geht, geht man zu Fuss. Aber man weiss, man kann den Bus nehmen, und ein Bus fährt sogar Richtung Brügg bis zum Migros-Center. » (femme, 65 ans, retraitée, vivant en couple, sans enfant)

Le moment où la mobilité quotidienne influence le choix résidentiel

Nous avons constaté que la mobilité quotidienne a joué un rôle dans le choix résidentiel de tous les habitants que nous avons rencontrés, ce qui relève déjà la grande importance de ce critère. Le moment où la mobilité a influencé le choix résidentiel témoigne ensuite des différents degrés d'importance. Nous en avons retrouvé quatre. Dans le premier cas, le choix modal était l'incitation au déménagement. Dans les deuxième et troisième cas, il était considéré lors de la recherche, soit tout au début, soit au cours du processus de recherche. Enfin, dans le quatrième cas, la mobilité quotidienne était considérée tout à la fin de ce processus, mais encore avant le choix définitif du logement.

La mobilité était l'élément déclencheur du déménagement pour la plupart des habitants du Parc de la Suze. Cependant, les raisons n'étaient pas les mêmes pour tous, nous avons retrouvé trois cas de figure différents. Pour le premier, le déménagement a été déclenché en raison d'une mobilité réduite. Ces personnes âgées ou malades ont dû adapter, de manière plus ou moins rapide, leur logement à leur capital spatial. Pour un deuxième type d'habitants du Parc de la Suze, le déménagement est déclenché par la volonté d'anticiper un faible capital spatial, donc une mobilité réduite qui pourrait survenir avec les problèmes inhérents au vieillissement. Finalement, un troisième cas, beaucoup moins fréquent, est celui des personnes qui souhaitent réduire les trajets des différents membres du ménage dont les lieux de la vie quotidienne se trouvent en grande partie à Bienne.

Ensuite, pour un grand nombre d'habitants du Parc de la Suze, la mobilité quotidienne n'a pas incité le déménagement, mais a été considérée tout au début de leur recherche d'un nouveau logement. Pour certains, les moyens de transports ont été le critère le plus important pour le choix du logement actuel. Il s'agit notamment des ménages sans voiture qui souhaitent rester indépendants de l'automobile ainsi que des personnes qui ont voulu se rapprocher des différents lieux qu'ils fréquentent ou utilisent au centre-ville. Les personnes ayant fait ce choix dans une perspective d'anticiper une mobilité réduite par l'âge représentent un autre cas de figure. De nombreux autres ménages ont considéré la mobilité au cours de leur processus de recherche, mais ni dès le début, ni comme critère prépondérant. Nous retrouvons surtout des ménages moins âgés dans cette catégorie qui n'étaient pas limités par leur capital spatial, mais qui ont tout de même attribué de l'importance aux critères liés à la mobilité quotidienne.

Finalement, quelques ménages ont considéré la mobilité quotidienne uniquement à la fin de leur recherche, c'est-à-dire après avoir trouvé un logement, mais avant de prendre la décision finale de s'y installer.